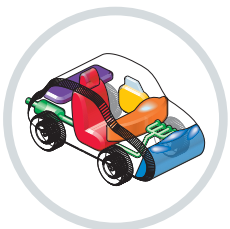


Un équipementier de taille mondiale

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2008



faurecia

La perfection technique, la passion automobile.

SOMMAIRE

Chiffres clés	2	6 Faurecia et l'environnement	57
Organes de direction et de contrôle	3	6.1 Les produits de Faurecia et l'environnement	58
Attestation du responsable	4	6.2 Les sites industriels de Faurecia et l'environnement	62
1 L'activité du groupe en 2008	5	7 Gouvernement d'entreprise	65
1.1 Groupe Faurecia	6	7.1 Le conseil d'administration	66
1.2 Modules de l'Intérieur	8	7.2 Le comité exécutif	73
1.3 Autres modules	11	7.3 Le capital et la bourse	75
2 Les résultats et le financement	15	8 Faurecia comptes consolidés	79
2.1 Résultats	16	8.1 Compte de résultat consolidé	81
2.2 Structure financière et endettement	18	8.2 Bilan consolidé	82
2.3 Tendances et perspectives	19	8.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés	84
2.4 Facteurs de risques	20	8.4 Variation des capitaux propres consolidés	85
3 La politique sociale du groupe	27	8.5 Annexe aux états financiers consolidés	86
3.1 La sécurité au travail	28	8.6 Liste des sociétés consolidées au 31/12/2008	136
3.2 Le développement des compétences	32	8.7 Rapports des commissaires aux comptes	140
3.3 L'approfondissement du dialogue économique et social	35	9 Informations juridiques et financières	143
3.4 Participation et intéressement au développement du groupe	37	9.1 Comptes sociaux de Faurecia S.A.	144
4 Qualité	47	9.2 Le contrôle interne	172
4.1 Le plan de rupture qualité	48	9.3 Informations complémentaires sur Faurecia	182
4.2 Trophées clients	49	10 Assemblée générale mixte du 23 avril 2009	205
4.3 Perspectives 2009	50	10.1 Rapports des commissaires aux comptes	206
5 Recherche et développement	51	10.2 Ordre du jour	209
5.1 L'attente du marché	52	10.3 Projets de résolutions	210
5.2 Le plan produit	53	Table de concordance	219
5.3 Recherche et innovation	54		
5.4 Ingénierie programme	56		

faurecia

La perfection technique, la passion automobile

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2008

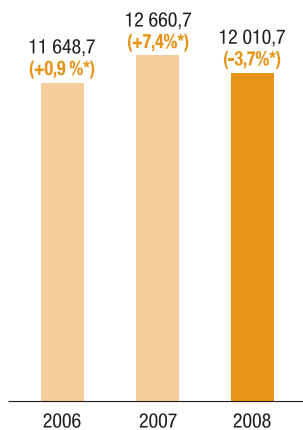


AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

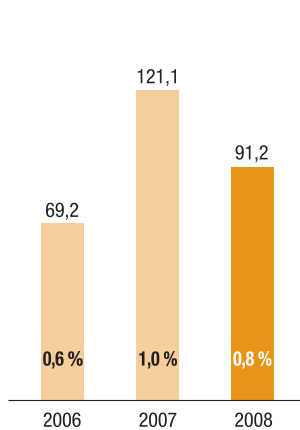
Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 avril 2009 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération financière visée par l'AMF.

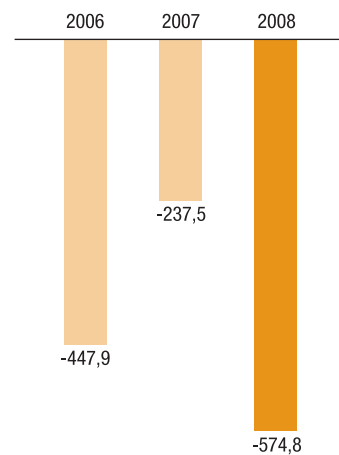
Chiffres clés



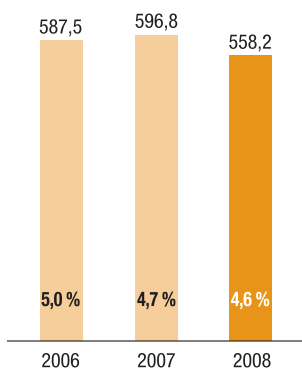
Chiffre d'affaires (en M€)
* Variation à données comparables, hors monolithes, à taux de change et périmètre constants



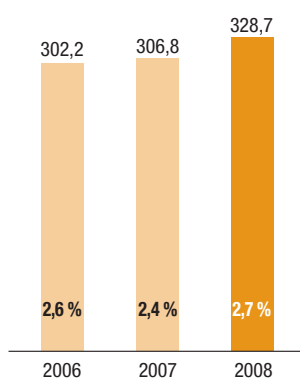
Marge opérationnelle ⁽¹⁾
(en M€ et % du CA)



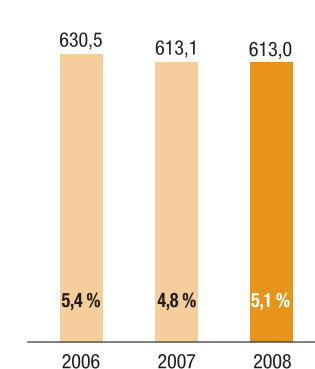
Résultat net part du groupe
(en M€)



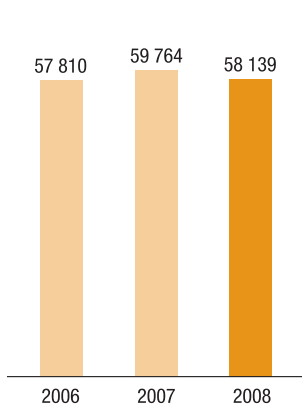
EBITDA ⁽²⁾
(en M€ et % du CA)



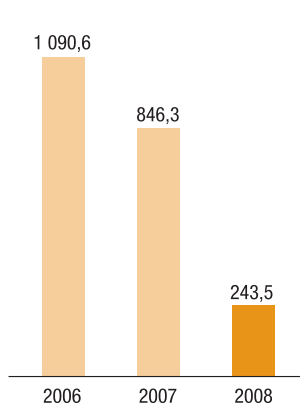
Investissements corporels
(en M€ et % du CA)



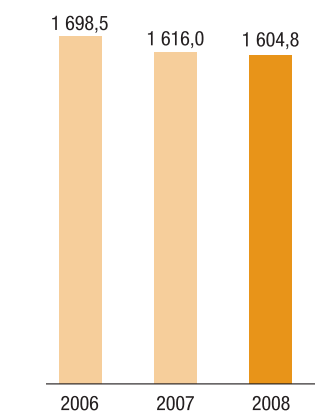
Dépenses brutes de recherche et développement ⁽³⁾
(en M€ et % du CA)



Effectifs inscrits



Capitaux propres
(en M€)



Dette financière nette ⁽⁴⁾
(en M€)

(1) Définition en note 1.15 de l'annexe aux états financiers consolidés.

(2) Marge opérationnelle plus dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations (note 26.3).

(3) Valeur brute avant capitalisation et facturation aux clients (note 5.4).

(4) Définition en note 26-1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Organes de direction et de contrôle

Conseil d'administration au 2 mars 2009

Yann Delabrière
Président et Directeur-Général

Administrateurs

Jean-Pierre Clamadieu
Frank Esser
Jean-Louis Gérondeau
Jean-Claude Hanus
Gérard Hauser
Isabel Marey-Semper
Ross Mc Innes
Thierry Peugeot
Robert Peugeot
Christian Streiff

Commissaires aux comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Versailles

Ernst & Young Audit

Représenté par Laurent Miannay
Tour Ernst & Young
11, allée de l'Arche
92037 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Dominique Ménard
63, rue de Villiers
92220 Neuilly-sur-Seine

Comité exécutif au 2 mars 2009

Yann Delabrière
Président et Directeur-Général

Arnaud de David-Beauregard
Directeur du Développement

Jean-Marc Hannequin
Directeur du groupe produit Systèmes d'Échappement

Frank Imbert
Directeur Financier

Patrick Koller
Directeur du groupe produit Sièges

Thierry Lemâne
Directeur de la Communication

Jacques Mauge
Directeur du groupe produit Systèmes d'Extérieur

Bruno Montmerle
Directeur Stratégie

Christophe Schmitt
Directeur du groupe produit Systèmes d'Intérieur

Jean-Pierre Sounillac
Directeur des Ressources Humaines

Attestation du responsable

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Yann DELABRIÈRE
Président et Directeur-Général

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint dont les informations sont répertoriées en page 222 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 140 et 169 dudit document et contenant chacun une observation au titre d'incertitudes liées au financement de l'exploitation de l'exercice 2009.

Yann DELABRIÈRE

Fait à Nanterre, le 6 avril 2009

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Frank IMBERT
Directeur Financier Groupe

Faurecia
2, rue Hennape
92735 Nanterre Cedex – France
Tél. : + 33 (1) 72 36 70 00
Fax : + 33 (1) 72 36 70 07



L'activité du groupe en 2008

SOMMAIRE

1.1	GROUPE FAURECIA	6	1.3	AUTRES MODULES	11
			1.3.1	Systèmes d'Échappement	11
1.2	MODULES DE L'INTÉRIEUR	8	1.3.2	Systèmes d'Extérieur	12
	1.2.1 Sièges d'automobile	8			
	1.2.2 Intérieur Véhicule	9			

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Pour l'exercice 2007

Le document de référence de l'exercice 2007 a été enregistré déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 28 avril 2008 sous le n° D. 08-0311.

Les comptes consolidés, les comptes annuels, les rapports d'audit correspondants, les commentaires sur les comptes consolidés et les faits marquants par activité figurent aux pages 75 à 136, 137 à 161, 6 à 18 du même document.

Pour l'exercice 2006

Le document de référence de l'exercice 2006 a été enregistré déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 24 avril 2007 sous le n° D. 07-0377.

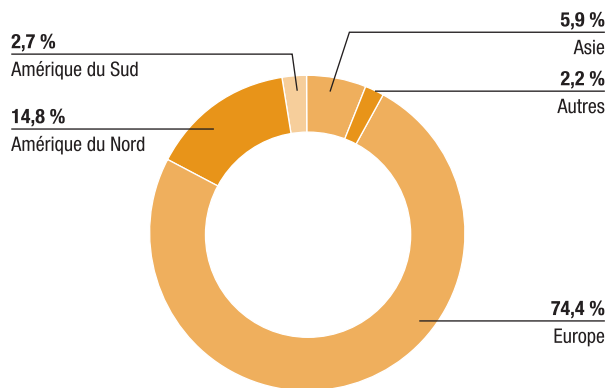
Les comptes consolidés, les comptes annuels, les rapports d'audit correspondants, les commentaires sur les comptes consolidés et les faits marquants par activité figurent aux pages 52 à 90, 92 à 113, 15 à 51 du même document.

1.1 Groupe Faurecia

Le chiffre d'affaires consolidé de Faurecia s'élève en 2008 à 12 010,7 millions d'euros en baisse par rapport 2007 de 5,1 % et de 3,4 % à taux de change constants. Hors ventes de monolithes inclus dans les Systèmes d'Échappement, le chiffre d'affaires est de 10 534,8 millions d'euros en baisse de 3,7 % à taux de change constants. Les variations de change ont représenté un effet négatif de 1,2 %.

Le recul du chiffre d'affaires, qui était hors monolithes et à données comparables en progression de 2,7 % au premier semestre et de 2,4 % à fin septembre 2008, est dû à un décrochage important de l'activité au quatrième trimestre 2008. La baisse à données comparables est ainsi de 20,9 % sur le dernier trimestre de l'exercice et de 10,6 % au second semestre.

Chiffre d'affaires par régions ⁽¹⁾



Par principales zones géographiques, le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 se répartit comme suit :

- **en Europe**, le chiffre d'affaires est de 8 935,0 millions d'euros (74,4 % du chiffre d'affaires total) en baisse à taux de change constant de 7,0 % et de 6,5 % hors monolithes. Le recul enregistré au second semestre est de 12,1 % avec une forte baisse au dernier trimestre de 22,8 % correspondant à un écart

de chiffre d'affaires à données comparables de 516,5 millions d'euros. Ce recul a touché la totalité des clients de Faurecia ;

- **en Amérique du Nord**, grâce au dynamisme de l'activité du premier semestre au cours duquel le chiffre d'affaires à données comparables hors monolithes a progressé de 19,6 %, le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 s'élève à 1 778,3 millions d'euros (14,8 % du chiffre d'affaires total). Il augmente de 2,9 % à taux de change constants (effet de change négatif de 7,2 %). Hors monolithes et à taux de change constants, la progression est de 3,9 %. Subissant la forte dégradation du marché automobile américain, la baisse des ventes de Faurecia a pu néanmoins être limitée à 10,5 % au second semestre et à 18,3 % au dernier trimestre de l'exercice. Le maintien de l'activité en dépit d'un fort recul avec Chrysler est principalement lié au positionnement de Faurecia sur ce marché, combinant un niveau élevé d'activité avec des constructeurs européens (BMW et VW) et une quasi-absence du segment des *light trucks*, SUV et *pick-ups* avec les constructeurs américains. Les principaux véhicules fournis par Faurecia ont par ailleurs correctement résisté avec notamment les Chevrolet Malibu et Cadillac CTS chez General Motors ;
- **en Asie**, le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 est de 707,1 millions d'euros (5,9 % du chiffre d'affaires total) en hausse à taux de change constants de 1,2 % (effet de change négatif de 6,6 %) et de 3,4 % hors monolithes. Toujours hors monolithes, le chiffre d'affaires a progressé, à données comparables, de 13,4 % au premier semestre puis s'est inscrit en recul de 5,7 % au second semestre et de 10,9 % au quatrième trimestre.

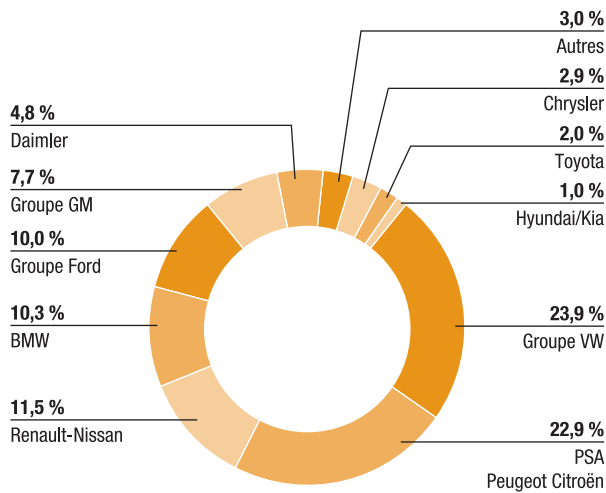
Les ventes en Chine s'élèvent en 2008 à 452,1 millions d'euros. Elles sont en progression de 6,9 % hors monolithes et à taux de change constants. Après un premier semestre en hausse de 19,8 %, le recul au quatrième trimestre est de 15,5 % et de 4,6 % au second semestre. En Corée, le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 est de 225,9 millions d'euros en baisse de 5,9 % à taux de change constants hors monolithes avec un second semestre en recul de 10,5 % ;

(1) Région de production.

- **en Amérique du Sud**, le chiffre d'affaires 2008 s'élève à 321,2 millions d'euros (2,7 % du chiffre d'affaires total) en croissance à taux de change constants de 16,4 % (effet de change négatif de 2,2 %) et de 16,8 % hors monolithes. La baisse, hors monolithes, a été limitée à 3,9 % au quatrième trimestre 2008, le second semestre conservant une croissance de 11,6 % ;
- **dans les autres pays**, le chiffre d'affaires 2008 s'élève à 269,1 millions d'euros (2,2 % du chiffre d'affaires total) en progression à taux de change constants de 62,9 % (effet de change négatif de 30,0 %) et de 34,3 % hors monolithes. Il comprend essentiellement le chiffre d'affaires de l'Afrique du Sud.

Le portefeuille des clients du groupe continue à se diversifier en 2008 avec une augmentation de la part de General Motors, de BMW et du groupe Volkswagen qui devient le premier client de Faurecia. La forte baisse de la production automobile enregistrée en Europe au second semestre entraîne un recul du chiffre d'affaires avec le groupe Renault-Nissan (- 11,5 %) et avec le groupe PSA Peugeot Citroën (- 6,2 %). Les ventes avec le groupe Volkswagen ne sont en baisse que de 1,5 % et bénéficient de la quasi-stabilité des ventes de Faurecia à Audi. En Amérique du Nord, la forte baisse de 36,4 % des ventes à Chrysler en 2008 (- 57,6 % au quatrième trimestre) a pu être compensée par la croissance des ventes avec General Motors, BMW et Ford.

Chiffre d'affaires 2008 par client (%) ⁽²⁾



(2) Hors monolithes.

1.2 Modules de l'Intérieur

Le chiffre d'affaires du secteur des modules de l'Intérieur s'élève à 8 309,0 millions d'euros en 2008 en recul de 3,7 % à taux de change constants (effet de change négatif de 1,0 %). Aux second

semestre et quatrième trimestre, les baisses sont respectivement de 10,6 % et 21,3 %.

1.2.1 SIÈGES D'AUTOMOBILE

Chiffre d'affaires	Personnes	Sites	Pays	Centres de Recherche et Développement	Centres de Développement et Ingénierie
5,0 milliards d'euros	29 100	70	17	4	16

L'activité Sièges d'automobile a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 5 004,3 millions d'euros, en recul par rapport à 2007 de 3,3 % et de 2,6 % à taux de change constants. L'année a été marquée par une croissance de 4,7 % au premier semestre suivie d'une décroissance du chiffre d'affaires de 10,3 % au second semestre et de 22,3 % au quatrième trimestre due, partout dans le monde, à la réduction significative des volumes de production des constructeurs. Les efforts se sont concentrés dans la dernière partie de l'année sur la mise en place de mesures exceptionnelles pour limiter les effets de cette crise.

En Europe, le chiffre d'affaires s'inscrit à 3 971,8 millions d'euros en baisse de 6,0 % sur l'année après un premier semestre stable.

La progression sur la première moitié de l'année a été marquée par une croissance de l'activité avec BMW et le groupe Volkswagen, en ligne avec l'évolution des parts de marché de Faurecia chez ces constructeurs, grâce notamment au lancement de la Mini Clubman et de l'Audi A4, en partie compensée par une activité en légère décroissance chez les clients français, due principalement à la fin de vie de la plateforme Renault Mégane.

En Amérique du Nord, l'activité a été dynamique au premier semestre avec une croissance de 28,6 % due au succès de la Chevrolet Malibu ; le chiffre d'affaires du second semestre est en recul de 5,7 % à la suite de l'effondrement des ventes de Chrysler. La croissance de l'activité a également été soutenue en Chine et en Amérique du Sud, en ligne avec l'évolution des marchés automobiles. L'activité progresse en 2008 de 10,9 % en Asie et de 15,3 % en Amérique du Sud.

L'année 2008 a été marquée par le démarrage en série de versions complémentaires de la Citroën C5, de l'Audi A4, de la Peugeot 308, de la BMW Mini et le lancement des premiers modèles de la nouvelle plateforme Renault Mégane, véhicules pour lesquels Faurecia fournit les sièges complets. L'année a également vu le lancement de trois plateformes d'armatures de siège avant pour Nissan, General Motors et le groupe Volkswagen. Ces nouvelles générations d'armature standard sont destinées à équiper plus de

50 modèles différents et ont permis de confirmer la position de Faurecia sur le marché des plateformes mondiales. Au cours de l'année, Faurecia a géré au total plus de 50 programmes de sièges complets et structures de sièges et livré plus de 150 millions de composants et sous-ensembles de sièges (mécanismes, structures avant et arrière, coiffes, mousses ou appuie-tête) intégrés dans plus de cinq millions de sièges complets.

L'année a été marquée par la réunification de l'ensemble des lignes de produit au sein du groupe produit Sièges, facilitant ainsi la mise en œuvre des synergies techniques et industrielles. L'activité Sièges de Faurecia se positionne au niveau mondial comme le n° 3 en sièges complets, le n° 2 en armatures et le n° 1 en mécanismes (*). Avec 70 usines, dont 32 opérant en mode just-in-time, implantées dans 17 pays, la base industrielle a poursuivi son optimisation, notamment par la fermeture et la vente de six usines en Europe et l'ouverture de deux usines de composants au Maroc et au Mexique. Ces investissements, à la suite de ceux effectués en 2007, permettent une amélioration significative de la compétitivité et des résultats, malgré la chute des volumes de production au cours du dernier trimestre 2008. La restructuration des bases industrielles va se poursuivre en 2009, afin de les ajuster aux évolutions des marchés et à la poursuite de l'amélioration de la compétitivité.

L'activité a été confrontée en 2008 à une situation tendue sur les marchés des matières premières, avec une hausse très importante du prix de certains des constituants principaux des produits – acier et polyuréthane (PU) notamment. Une politique d'achat volontariste, combinée à une approche commerciale adaptée, a permis de préserver la rentabilité des lignes de produit concernées et d'absorber les effets de ces hausses. Si la tendance se poursuit, l'exercice 2009 devrait bénéficier de la détente observée en fin d'année 2008 sur ces marchés.

L'innovation reste au cœur des priorités de l'activité Sièges d'automobile, l'accent étant mis sur les solutions « Premium », l'allègement et la standardisation. Une nouvelle ligne de produit

(*) Source Faurecia.

modules de confort et de sécurité a été créée. Elle pilote le développement de Faurecia sur le marché des appuie-tête, supports lombaires, extension d'assise et de dossier, un segment à haute valeur ajoutée technologique, en forte croissance et à bonne rentabilité.

La réduction du poids est au cœur des attentes des constructeurs et devient un axe incontournable du développement produit. Faurecia propose des solutions innovantes alliant nouveaux matériaux et optimisation des architectures et offrant des réductions de plusieurs kilos par siège. Enfin, la standardisation a continué à s'étendre à l'ensemble des composants non visibles du siège – articulations, glissières, armatures avant et arrière, mécanismes appuie-tête – permettant une réduction significative de la diversité et donc des coûts de développement et de production.

Au cours de l'année 2008, l'activité a consacré 5,6 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement. Cent soixante nouvelles inventions ont été enregistrées pour un total de cent trois brevets. Près de vingt événements clients dédiés à l'innovation et à l'acquisition de nouveaux programmes ont été organisés de par le monde.

Sur le plan commercial, l'année a été marquée par de nombreuses acquisitions dont la marge opérationnelle est en ligne avec les objectifs du groupe Faurecia. Les nouveaux programmes concernent notamment la fourniture de sièges complets et armatures en Argentine, en Russie, en Inde et en Chine, renforçant la présence de l'activité dans les pays en forte croissance. Plusieurs contrats pour la fourniture de mécanismes ont été obtenus dont un contrat global avec Fiat, marquant le retour de Faurecia au panel fournisseurs de ce constructeur.

1.2.2 INTÉRIEUR VÉHICULE

Chiffre d'affaires	Personnes	Sites	Pays	Centres de Recherche et Développement
3,3 milliards d'euros	19 900	62	18	4

Le chiffre d'affaires 2008 s'élève à 3 304,7 millions d'euros à comparer à 3 545,4 millions d'euros en 2007. Le recul sur l'exercice est de 5,5 % à taux de change constants (effet négatif de change de 1,3 %). Après un premier semestre en léger recul de 0,2 % à données comparables, le second semestre et le quatrième trimestre sont en baisse respectivement de 11,1 % et de 19,9 %.

En Europe, avec un chiffre d'affaires de 2 557,1 millions d'euros, l'année 2008 enregistre une baisse d'activité de 8,5 % qui s'est accélérée au quatrième trimestre. À données comparables, le recul de l'activité en Europe est de 19,0 % au quatrième trimestre et de 11,7 % au second semestre.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires s'élève en 2008 à 487,6 millions d'euros en hausse de 4,3 % à taux de change constants.

En Amérique du Sud et en Asie, l'activité poursuit sa progression en 2008. La croissance à taux de change constants est de 9,1 % en Amérique du Sud. L'activité est stable en Asie intégrant une croissance de 2,9 % en Chine. Ces variations ont été réalisées en dépit des reculs constatés au quatrième trimestre de 16,4 % en Amérique du Sud et de 22,5 % en Asie.

Cockpits, Planches de bord, Modules et Panneaux de porte

L'activité Cockpits, Planches de bord, Modules et Panneaux de porte de Faurecia réalise un chiffre d'affaires 2008 en diminution de 6,1 % (- 2,3 % à données comparables). L'activité, à taux de change et périmètre constants, est en recul de 8,0 % en Europe, est stable en Asie et progresse de 4,3 % en Amérique du Nord.

(*) Source Faurecia.

En Europe, l'année a été marquée par une activité en baisse des constructeurs français et par une légère inflexion du chiffre d'affaires avec les autres constructeurs européens.

L'Amérique du Nord a connu un chiffre d'affaires en croissance de 4,3 % auprès de l'ensemble des clients de Faurecia, liée principalement à la montée en cadence de la nouvelle BMW X6, de la Chevrolet Malibu et de la Cadillac CTS. Ces nouveaux modèles ont partiellement compensé la chute de volume des Chrysler Sebring et PT Cruiser.

En Chine, l'activité Intérieur Véhicule de Faurecia continue sa progression et bénéficie du lancement des Ford Focus et Ford Fiesta. Le chiffre d'affaires 2008 est en hausse de 2,9 % (à taux de change constants).

Cette année aura été particulièrement riche en démarrages, avec vingt-six programmes lancés en production. On notera notamment en Europe le démarrage de la production de la planche de bord de l'Opel Insigna, des planches de bord de la nouvelle Renault Mégane et de la nouvelle Dacia Logan. L'Amérique du Sud a démarré la production des panneaux de porte de la nouvelle Ford KA et de la planche de bord de la Volkswagen Gol. Enfin, il faut souligner le lancement des plateformes mondiales Ford Fiesta et Focus, avec un démarrage conjoint en Asie, Amérique du Sud et Europe.

Les acquisitions de l'exercice 2008 ont, par ailleurs, confirmé le développement de Faurecia et le renforcement de son activité avec PSA Peugeot Citroën, General Motors et Ford. Dans ce contexte, Faurecia maintient sa position de n° 1 européen et n° 1 mondial sur le marché des planches de bord et des panneaux de porte^(*). On observe une forte demande des constructeurs pour un accompagnement au déploiement international de leurs

plateformes. Citons par exemple le site de Luga, en Russie, où Faurecia a accompagné la production de la Dacia Logan.

Cette activité a dû également faire face en 2008 à la hausse du prix des matières premières notamment plastiques dont le prix est lié aux fluctuations du pétrole. La politique d'achats volontariste ainsi qu'une communication commerciale concertée a permis de préserver la rentabilité des produits et d'absorber les effets de ces hausses. Si la tendance se poursuit, l'exercice 2009 devrait bénéficier de la détente sur les marchés de matières premières observée à la fin de l'année 2008.

Sur le plan industriel, l'année 2008 a vu la construction d'une nouvelle usine en Corée ainsi qu'en Argentine et le rachat d'une usine à Pretoria, en Afrique du Sud. L'année a en outre donné lieu à la poursuite de la restructuration industrielle des périmètres France, Espagne et Allemagne amorcée les années précédentes.

Le déploiement du Faurecia Excellence System (FES) s'est poursuivi, permettant une évolution significative de la performance industrielle de l'activité. Cette amélioration a, d'ailleurs, été reconnue par plusieurs clients du groupe. Ford Motor Company a ainsi décerné pour la deuxième année deux *World Excellence Awards* à l'usine juste-à-temps de Cologne (Allemagne) pour les modules de portes et à l'usine de Valence (Espagne) pour la même activité. Nissan a ainsi décerné aux usines d'Abrera, Ourense, Puebla, Méru et Fradley le prix du meilleur fournisseur.

En matière d'innovation, l'année 2008 a été marquée par le dépôt de 130 brevets. Le nouveau concept RALF, système d'intégration de l'airbag dans la planche de bord avec support flexible, équipera ainsi quatre nouveaux véhicules. Les panneaux de porte hautement intégrés de quatrième génération qui proposent une

utilisation innovante de la matière plastique, avec système de lève-vitres sans rail de guidage, seront utilisés par deux nouveaux programmes.

Par ailleurs, la joint-venture SAS avec Continental, spécialisée dans le montage et la livraison en juste à temps de modules de cockpits complets qui intègrent les systèmes électriques et électroniques aux planches de bord, a permis à Faurecia de livrer à ses clients en 2008, 3,8 millions de modules, incorporant une part significative de produits Faurecia. La note 13 de l'annexe aux états financiers consolidés complète l'information comptable relative à cette filiale.

Modules acoustiques et habillage intérieur

L'activité Modules Acoustiques et habillage intérieur a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires produits de 240,4 millions d'euros, en baisse de 17,0 % par rapport à 2007.

Une partie de la baisse est liée à une diminution de périmètre, les sites de Hameln et Neckarsulm ayant été cédés à la société Stankiewicz durant le premier semestre.

Au cours du second semestre, la crise économique s'est traduite par un recul des ventes de plus de 20 %.

Les principaux nouveaux programmes lancés en 2008 concernent les tapis et insonorisants de la nouvelle Ford Fiesta, l'insonorisant de tablier de la nouvelle Toyota Avensis ainsi que les tapis et insonorisants de la Peugeot 3008.

1.3 Autres modules

Le chiffre d'affaires du secteur des autres modules est en 2008 de 3 701,7 millions d'euros. Il recule de 6,0 % et de 2,8 % à taux de change constants (effet de change négatif de 3,2 %). Hors monolithes, le chiffre d'affaires est de 2 225,8 millions d'euros,

en baisse de 3,6 % à taux de change constants (effet de change négatif de 1,8 %). Au second semestre et quatrième trimestre, les baisses hors monolithes et à taux de change constants sont respectivement de 10,4 % et 19,3 %.

1.3.1 SYSTÈMES D'ÉCHAPPEMENT

Chiffre d'affaires (avec monolithes)	Personnes	Sites	Pays	Centre de Recherche et Développement	Centres de Développement et Ingénierie
2,8 milliards d'euros	6 900	35	14	1	6

Avec 2 755,4 millions d'euros de chiffre d'affaires (monolithes inclus), l'activité Échappement de Faurecia est en recul de 3,7 % par rapport à 2007, à taux de change constants (effet de change négatif de 4,3 %). Hors monolithes, le chiffre d'affaires s'élève à 1 279,5 millions d'euros et affiche une diminution de 6,1 % à taux de change constants (effet de change négatif de 3,1 %). L'année a été marquée par un premier semestre en croissance de 5,2 % par rapport à 2007, suivie par une décroissance du chiffre d'affaires de 13,2 % au second semestre due à la forte réduction des volumes de production des constructeurs mondiaux. Pour l'année 2008, l'activité décroît (hors monolithes et à taux de change constants) de 12,9 % en Europe, de 2,0 % en Amérique du Nord et de 1,8 % en Asie, mais progresse fortement en Amérique du Sud (+ 46,3 %). La baisse a été significative en Europe au second semestre avec un recul de 22,7 % (33,1 % au quatrième trimestre). En Amérique du Nord et en Asie les baisses ont été limitées au second semestre respectivement à 7,7 % et 9,5 % mais ont atteint 12,9 % et 10,5 % au quatrième trimestre.

Le chiffre d'affaires des monolithes est en diminution de 1,6 % à taux de change constants. Le coût des monolithes est caractérisé par une grande volatilité en raison du prix des métaux précieux inclus dans les catalyseurs et filtres à particules. Le risque relatif à ces variations est supporté par les constructeurs automobiles qui en acceptent la refacturation à prix coûtant. Du fait de cette volatilité, la performance de l'activité est mieux représentée par l'évolution du chiffre d'affaires hors monolithes.

En 2008, l'activité Échappement a fourni des produits et des systèmes complets d'échappement à l'ensemble des grands constructeurs, sur quatre continents. Faurecia a ainsi confirmé et consolidé ses positions dans le monde à travers ses vingt-trois sites industriels, auxquels s'ajoutent douze sites opérant en juste-à-temps. Sur l'ensemble de l'année, quatorze millions de véhicules ont été équipés d'un produit d'échappement Faurecia.

L'année 2008 a confirmé les tendances majeures du marché de l'échappement dont la valeur est en pleine croissance du fait de l'adoption de normes de dépollution de plus en plus sévères

(*) Source Faurecia.

dans toutes les grandes régions du monde. La norme Tier2Bin5 est appliquée depuis 2008 aux États-Unis ; la norme Euro5 interviendra dès 2009-2010 en Europe et en Corée du Sud puis, dès 2012, en Chine et en Inde. Pour aider les constructeurs à répondre à ces normes, Faurecia étend son portefeuille produit, avec des innovations telles que le *Selective Catalyst Reduction* (SCR) et les vannes « *Exhaust Gaz Recirculation* » (EGR).

L'activité soutenue de lancements, initiée en 2006 et continuée en 2007, s'est poursuivie en 2008. Elle permet à Faurecia Systèmes d'Échappement de consolider son rang de leader mondial de l'échappement (*). En Europe, l'activité Systèmes d'Échappement de Faurecia a participé au lancement des nouvelles Mercedes Classe C et Classe E. Le partenariat avec Ford continue avec le démarrage de la Ford Kuga. L'année 2008 a également été marquée par le premier partenariat avec BMW pour le développement des filtres à particules équipant la Série 7 en version diesel 6 cylindres.

Au-delà des produits de son cœur de métier, Faurecia conforte son rôle de leader dans l'innovation (*). 2008 a vu le lancement, sur les Peugeot Partner et Citroën Berlingo, d'un nouveau système de récupération de la chaleur des gaz d'échappement (RTE), qui permet d'accélérer la montée en température de l'habitacle.

En Amérique du Nord, Faurecia a accompagné le développement de ses clients en ouvrant une nouvelle usine d'échappements au Mexique, à Silao. Elle produit pour General Motors, Chrysler ou Hyundai.

En Asie, Faurecia continue de participer au développement de ses clients traditionnels avec le lancement de la Peugeot 207, de la Hyundai Getz, de la Kia Soul ainsi que la BF Sedan, pour DongFeng Motors. Faurecia poursuit sa politique d'implantation, en suivant, d'une part, le développement de ses clients traditionnels (une nouvelle usine Faurecia s'est ainsi ouverte en Corée du Sud, à proximité de celle de Hyundai), et, d'autre part, en initiant de nouveaux partenariats avec des constructeurs locaux. Par ailleurs, l'usine de Wuhan (Chine) a reçu le prix du meilleur fournisseur 2008

remis par DongFeng Group et FAW Group et FAW-FCC ont classé celle de Changchun parmi leurs dix meilleurs fournisseurs.

L'année 2008 a conforté Faurecia dans sa politique d'innovation et d'investissement soutenu en recherche et développement avec le dépôt de 40 brevets, en augmentation de 20,0 % par rapport à 2007. Les choix récents de Faurecia en termes de dépollution se trouvent aussi confortés par la croissance de l'activité filtre à particules.

Dans ce cadre, l'optimisation des moyens de développement en France se poursuit, avec l'extension du centre de recherche et développement de Bavans (Doubs). Bavans poursuit sa mission d'anticiper les évolutions technologiques, auxquelles l'industrie automobile aura à faire face. Les progrès en matière de dépollution des moteurs restent un axe de développement majeur, avec des produits comme le *Selective Catalytic Reduction*, le vaporisateur gazole qui assure une meilleure régénération du filtre à particules, les vannes pour la recirculation des gaz d'échappement, ou encore les collecteurs mécano-soudés pour moteurs essence turbocompressés.

1.3.2 SYSTÈMES D'EXTÉRIEUR

Chiffre d'affaires	Personnes	Sites	Centres de Recherche et Développement	Centres de Développement et Ingénierie
0,95 milliard d'euros	2 400	13	2	2

L'activité Systèmes d'Extérieur de Faurecia regroupe la division Module Bloc avant (module de face avant, structure de modules) et la division Équipements Extérieurs (pare-chocs, faces avant techniques, groupe moto-ventilateurs). Elle a enregistré en 2008 un chiffre d'affaires de 946,3 millions d'euros en légère progression de 0,2 % par rapport à 2007. Après une augmentation de 4,9 % au premier semestre, l'activité enregistre à données comparables une baisse de 4,6 % au second semestre (recul de 14,1 % au quatrième trimestre).

L'activité de la division Module Bloc avant a été particulièrement soutenue au cours de l'année 2008 y compris au second semestre grâce au très bon niveau d'activité avec Audi, notamment pour l'Audi A4. Ce bon résultat a permis de compenser la chute des ventes à Chrysler en recul de 32,6 % en 2008 par rapport à 2007.

Le chiffre d'affaires à taux de change constants de la division Module Bloc avant progresse de 8,6 % sur l'année 2008 par rapport à 2007 (+ 11,5 % au premier semestre).

Faurecia a ainsi confirmé sa place de n° 2 mondial et n° 1 européen sur cette activité (*).

Pour la division Module Bloc avant, l'année 2008 a été marquée par plusieurs lancements dont ceux de l'Audi A3 et du Coupé BMW Série 3, ainsi que par une prise de marché significative chez Volkswagen en Russie.

L'activité de la division Équipements Extérieurs a été soutenue par le lancement de plusieurs nouveaux programmes pour ses clients traditionnels (PSA Peugeot Citroën, Renault Nissan, Volkswagen) dont le nouveau Renault Kangoo, de nouvelles versions des Dacia Logan et Dacia Sandero, les versions break et coupé-cabriolet de la Peugeot 308 et le Restyling de la Peugeot 407.

Sur l'exercice, Faurecia se classe en Europe quatrième pour les pare-chocs, quatrième pour les groupes moto-ventilateurs et premier pour les faces avant techniques (*).

L'effort d'innovation a été poursuivi en 2008. Ainsi, pour la division Équipements Extérieurs, la technologie B-Fixx, brevetée par Faurecia, utilise un nouveau procédé d'injection hybride métal-plastique qui permet de réduire le poids, d'augmenter la modularité à l'avant du véhicule et de respecter les caractéristiques d'absorption d'énergie. Cette innovation a été mise en œuvre pour la face avant technique du Renault Kangoo. Sur ce même véhicule, le pare-chocs teinté masse – gain en qualité perçue – et la protection des piétons contre les chocs – gain en sécurité passive – ont bénéficié de plusieurs innovations Faurecia.

Le développement de la division Module Bloc avant de Faurecia repose sur son leadership reconnu en architecture véhicule. Le savoir-faire des équipes permet d'apporter aux clients des solutions efficaces en termes de structure, de sécurité passive et de qualité perçue. Ces solutions sont alimentées par une forte activité d'innovation portant sur différentes techniques et processus comme l'injection hybride ou le procédé de compoundage XRI. Quant au procédé d'assemblage breveté mEasy de quatrième génération, il réduit de façon importante les temps d'assemblage sur la ligne de production du client ainsi que les coûts de non-qualité.

L'activité Systèmes d'Extérieur est implantée sur treize sites de production en France, en Allemagne, en Slovaquie, au Portugal et aux États-Unis. L'accompagnement des clients s'est poursuivi, principalement en Espagne, Roumanie et Afrique du Sud, à travers des sites de production partenaires.

En 2008, la division Équipements Extérieurs a achevé l'intégration des activités Cadence Innovation, reprises l'année précédente, et poursuivi avec succès son plan d'amélioration de la performance industrielle. La division a conduit, tout au long du second semestre,

(*) Source Faurecia.

les actions de productivité et de rationalisation pour faire face aux baisses de volumes et arrêts de production des clients.

Par ailleurs, la division Module Bloc avant a poursuivi son effort de productivité, obtenant une baisse conséquente de ses coûts de main-d'œuvre directe et opposant une forte résistance à l'augmentation de prix des matières premières et des composants en achat libre.

La division Équipements Extérieurs a ressourcé en Asie l'approvisionnement de moteurs électriques de ses groupes moto-ventilateurs et renforcé sa présence achat en Chine, tant pour les

composants que pour les moyens de production, y compris les outillages d'injection.

Sur l'ensemble de l'année, les objectifs qualité fixés avec les clients ont pu être atteints par la totalité des structures des Systèmes d'Extérieur, et parfois même dépassés.

En 2009, les deux divisions s'orienteront principalement vers le lancement de nouveaux programmes majeurs, un renforcement des démarches commerciales, et poursuivront les plans de progrès internes requis par le contexte économique difficile et le niveau d'activité des clients.





2

Les résultats et le financement

SOMMAIRE

2.1	RÉSULTATS	16	2.4	FACTEURS DE RISQUES	20
2.1.1	Marge opérationnelle	16	2.4.1	Les risques industriels et environnementaux	20
2.1.2	Résultat net	17	2.4.2	Les risques liés aux perspectives pour 2009	21
2.2	STRUCTURE FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT	18	2.4.3	Les risques financiers	22
2.3	TENDANCES ET PERSPECTIVES	19	2.4.4	Les risques juridiques	24



2.1 Résultats

2.1.1 MARGE OPÉRATIONNELLE ⁽¹⁾

La marge opérationnelle s'élève en 2008 à 91,2 millions d'euros et représente 0,8 % du chiffre d'affaires à comparer à 121,1 millions d'euros et 1,0 % pour 2007. Le premier semestre a enregistré une marge opérationnelle de 90,3 millions d'euros à 1,4 % du chiffre d'affaires, en augmentation de 0,4 point par rapport au premier semestre 2007 (62,8 millions d'euros et 1,0 %) et un second semestre légèrement positif de 0,9 million d'euros à comparer à une marge de 58,3 millions d'euros au second semestre 2007.

La marge opérationnelle du second semestre 2008 a été fortement impactée par la baisse du chiffre d'affaires. L'effet des baisses de volumes sur la marge variable sur coûts directs est estimé à 151 millions d'euros. Les progrès opérationnels et la réduction des coûts indirects à hauteur de 93,6 millions d'euros ont permis de compenser partiellement cet impact négatif.

L'année 2008 a été marquée par la confirmation du redressement opérationnel de l'Amérique du Nord qui dégage un résultat opérationnel positif de 27,3 millions d'euros dont 10,0 millions d'euros au premier semestre et 17,3 millions d'euros au second semestre à comparer à une perte de 66,0 millions d'euros en 2007 (- 54,3 millions d'euros au premier semestre et - 11,7 millions d'euros au second semestre qui avait déjà enregistré une amélioration).

Au global, la marge brute en 2008 est stable par rapport à 2007 en pourcentage du chiffre d'affaires à 5,9 %.

Par secteur d'activité, la marge opérationnelle des modules de l'Intérieur Véhicule est en perte de 24,6 millions d'euros en 2008, soit 0,3 % du chiffre d'affaires, à comparer à une perte de 15,5 millions d'euros en 2007 et 0,2 % du chiffre d'affaires. Le secteur des autres modules, avec une marge opérationnelle de 115,8 millions d'euros en 2008 et 3,1 % du chiffre d'affaires, est en recul de 20,8 millions d'euros par rapport à 2007, où la marge opérationnelle s'élevait à 136,6 millions d'euros et 3,5 % du chiffre d'affaires.

Les dépenses brutes de recherche et développement sont stables en niveau à 613,0 millions d'euros ⁽²⁾, et progressent en pourcentage à 5,1 % du chiffre d'affaires contre 4,8 % du chiffre d'affaires en 2007. Nettes des montants facturables aux clients, les dépenses de recherche et développement s'élèvent en 2008 à 269,9 millions d'euros soit 2,2 % du chiffre d'affaires à comparer à 268,6 millions d'euros en 2007 et 2,1 % du chiffre d'affaires. Le maintien des dépenses de recherche et développement concrétise la poursuite de l'effort nécessaire au renouvellement des programmes.

Les frais administratifs et commerciaux s'élèvent en 2008 à 352,8 millions d'euros, soit 2,9 % du chiffre d'affaires à comparer à 356,3 millions d'euros et 2,8 % du chiffre d'affaires en 2007.

L'EBITDA⁽³⁾ de l'exercice 2008 s'élève à 558,2 millions d'euros, soit 4,6 % du chiffre d'affaires à comparer à 596,8 millions d'euros et 4,7 % du chiffre d'affaires en 2007.

(1) Voir définition à la note 1-15 de l'annexe aux états financiers consolidés.

(2) Note 5-4 de l'annexe aux états financiers consolidés.

(3) Voir définition à la note 26-3 de l'annexe aux états financiers consolidés.

2.1.2 RÉSULTAT NET

Le poste « Autres revenus et charges » représente une charge globale de 444,3 millions d'euros et comprend notamment les éléments suivants :

- une charge au titre des restructurations de 165,2 millions d'euros en augmentation sur le niveau de 2007 (104,5 millions d'euros). Elles concernent 5 146 personnes principalement en Europe. Parallèlement à certaines mesures de redéploiement industriel, la forte baisse de l'activité fin 2008 et les perspectives d'une poursuite de la chute des volumes de l'industrie automobile en 2009 ont nécessité d'ajuster les coûts et les effectifs aux volumes d'activité 2009-2010. L'accélération des plans de productivité portant à la fois sur les coûts directs et sur le niveau des coûts indirects se poursuit par ailleurs dans le cadre du plan de redressement (*Recovery Plan*) de Faurecia initié en 2007 ;
- une dépréciation de la valeur de certains actifs immobilisés dont la dépréciation des écarts d'acquisition résiduels de l'activité Intérieur Véhicule à hauteur de 247,9 millions d'euros et 20,3 millions d'euros d'autres dépréciations d'actifs (16,3 millions d'euros dans l'activité Acoustique). Ces dépréciations appuyées sur une analyse de la valeur d'utilité des actifs sont la conséquence du retournement conjoncturel du marché automobile qui a conduit à intégrer dans les cash flows futurs des hypothèses de décalage des commandes des constructeurs et des ajustements liés à la baisse des marges afin de prendre en compte les incertitudes sur les plans moyen terme liées à la dégradation de l'environnement actuel.

Les frais financiers nets s'élèvent en 2008 à 96,3 millions d'euros, soit 0,8 % du chiffre d'affaires à un niveau comparable aux frais de 2007 (101,1 millions d'euros). Le groupe Faurecia a bénéficié de façon significative, avant la baisse des taux d'intérêts intervenue à la fin de l'année, des couvertures de taux mises en place et qui ont permis d'obtenir un taux moyen de financement pour le groupe en 2008 de 4,1 % à comparer à 4,2 % en 2007.

Les autres revenus et charges financiers du compte d'exploitation représentent en 2008 une charge nette de 98,9 millions d'euros comprenant notamment :

- l'impact de la variation de valeur des instruments de couverture de taux d'intérêt à hauteur d'une charge de 23,7 millions d'euros liée à la baisse des taux d'intérêts fin 2008. La baisse de valeur des instruments de taux d'intérêt correspond principalement à la variation de valeur intrinsèque d'instruments qui ne pouvaient pas être qualifiés de couverture au regard de la norme IAS 39 au 31 décembre 2007. Cette baisse de valeur sur 2008 a pour contrepartie un encaissement de différentiels de taux d'intérêt pour 20,0 millions d'euros, enregistré en résultat financier ;
- une charge nette de 37,5 millions d'euros au titre des couvertures de change. Cette charge 2008 inclut une charge de 22,0 millions d'euros au titre de la variation de valeur intrinsèque d'instruments qui contribuent économiquement à la couverture du risque de change sur les transactions futures. Si ces instruments optionnels sont exercés à leur échéance, la perte éventuelle qui serait réellement constatée aurait pour contrepartie un profit d'égal montant enregistré dans les transactions réalisées ;
- un écart de valorisation en euros de l'endettement financier en devises de certaines filiales étrangères pour 19,5 millions d'euros ;
- une charge de 9,8 millions d'euros (9,4 millions d'euros en 2007) correspondant aux effets de l'actualisation sur les engagements de retraite.

La charge fiscale de l'exercice est de 28,7 millions d'euros, à comparer à 13,6 millions d'euros en 2007. Elle intègre les conséquences des augmentations des résultats imposables et ceci notamment en Chine, au Brésil et en Afrique du Sud. La plupart des déficits fiscaux ne font pas l'objet d'une comptabilisation d'impôts différés actifs.

Le résultat net consolidé de l'exercice 2008 est une perte de 569,3 millions d'euros et de 574,8 millions d'euros après affectation aux minoritaires de leur quote-part de résultat pour 5,5 millions d'euros. Il se compare à une perte nette part du groupe de 237,5 millions d'euros en 2007. La perte nette par action est de 23,83 euros (9,87 euros en 2007).

2.2 Structure financière et endettement

La capacité d'autofinancement de l'exercice 2008 s'établit à 174,8 millions d'euros soit 1,5 % du chiffre d'affaires. La baisse de 132,8 millions d'euros par rapport à 2007 (307,6 millions d'euros et 2,4 % du chiffre d'affaires) trouve son origine principalement dans la baisse de la marge opérationnelle de 29,9 millions d'euros, une augmentation de 56,4 millions d'euros des provisions pour restructuration (dotations nettes des reprises), dont la contrepartie en tant que provisions courantes est une ressource au niveau du besoin en fonds de roulement, et par l'augmentation de la charge d'impôt.

Le besoin en fonds de roulement génère en 2008 une ressource de financement de 273,8 millions d'euros. La principale cause de cette variation résulte du fort recul du chiffre d'affaires fin 2008 qui a réduit le besoin de financement du compte client. La ressource dégagée à ce titre, nette des variations des créances fournisseurs et autres dettes d'exploitation, est de 161,5 millions d'euros à laquelle s'ajoute une baisse des stocks au bilan de 40,1 millions d'euros et une hausse de 56,4 millions d'euros des provisions pour restructuration. Le financement par cession de créances commerciales reste stable entre fin 2007 et fin 2008 et n'a pas eu d'impact sur la variation du besoin en fonds de roulement.

Les investissements corporels s'élèvent en 2008 à 328,7 millions d'euros soit 2,7 % du chiffre d'affaires en légère augmentation sur les dépenses 2007. Ils intègrent pour une part importante la mise en œuvre des engagements de l'exercice 2007. En Europe, les investissements corporels se sont élevés à 215,9 millions d'euros en 2008 à comparer à 225,9 millions d'euros en 2007. Hors d'Europe, ils progressent en Asie (39,5 millions d'euros en 2008 pour 19,4 millions en 2007), en Amérique du Nord (+ 5,6 millions à 32,0 millions d'euros) et en Amérique du Sud (32,4 millions en 2008

pour 29,1 millions en 2007). Ils comprennent pour l'essentiel des investissements spécifiques dédiés aux nouveaux programmes.

Les investissements en frais de développement, qui correspondent aux frais d'études capitalisés, sont en légère baisse en 2008 et s'établissent à 144,7 millions d'euros, contre 159,2 millions d'euros en 2007. Une meilleure facturation des études aux clients a permis une réduction de 44,6 millions d'euros du montant au bilan des frais de développement capitalisés.

Les flux nets de trésorerie, correspondant à la variation de l'endettement financier net, hors effet de la variation des cessions de créances commerciales, ont dégagé un solde positif sur le second semestre de 42,1 millions d'euros et un excédent de 10,3 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2008. Conséquence de cette gestion rigoureuse, l'endettement financier du groupe est en légère baisse au 31 décembre 2008 par rapport à fin 2007. Il s'élève à 1 604,8 millions d'euros à comparer à 1 616,0 millions d'euros fin 2007.

Les capitaux propres s'élèvent fin 2008 à 243,5 millions d'euros (202,9 millions d'euros fin 2008 pour la part du groupe) contre 846,3 millions d'euros à la fin de l'exercice 2007 du fait de l'enregistrement de la perte de l'exercice 2008. Le ratio d'endettement augmente en conséquence de 1,9 en 2007 à 6,6 fin 2008 (voir note 22 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Le détail de l'endettement financier est indiqué à la note 26 de l'annexe aux états financiers consolidés. Les notes 27, 28 et 29 apportent une information supplémentaire. Le tableau des flux de trésorerie présenté en page 84 du document de référence retrace les variations de flux sur l'exercice. Enfin, l'essentiel de la dette financière courante est à échéance inférieure à 3 mois.

2.3 Tendances et perspectives

La crise économique impacte fortement le marché automobile qui va connaître une sévère chute de ses volumes en 2009 dans toutes les régions du monde. En effet, la tendance baissière constatée au 4^e trimestre 2008 s'est poursuivie au 1^{er} trimestre 2009. Dans ce contexte de marché, Faurecia prend pour hypothèse de travail un recul de son chiffre d'affaires en 2009 de l'ordre de 20 % en Europe et de 30 % en Amérique du Nord. Ce recul sera nettement plus accentué sur la première partie de l'année.

Face à l'ampleur de ce mouvement, le groupe a mis en place le Plan Challenge 2009 qui doit lui permettre de traverser la période de crise et de créer un effet de levier au retour de la croissance.

Le Plan Challenge 2009 comporte :

- une réduction des coûts d'environ 600 millions d'euros, dont 230 millions d'euros environ porteront sur les coûts directs de production, 120 millions d'euros représentent une amélioration des coûts d'achat et 300 millions d'euros environ correspondent à une réduction des coûts fixes. La mise en œuvre de ces réductions de coût entraînera en 2009 une charge de restructuration estimée à 150 millions d'euros ;

- un abaissement du point mort de 15 % ;
- la diminution des investissements de 100 millions d'euros et l'amélioration des besoins en fonds de roulement de 200 millions d'euros de façon à limiter la consommation de cash en 2009, due notamment à des décaissements de frais de restructuration estimés à 200 millions d'euros ;
- un objectif de cash positif en 2010 ;
- le maintien des budgets de recherche et innovation.

Le conseil d'administration de Faurecia a décidé le principe d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 450 millions d'euros. Cette augmentation de capital permettra d'augmenter les fonds propres du groupe et de diminuer le poids de ses frais financiers. Elle viendra compléter le dispositif de sécurisation du financement de Faurecia mis en place en novembre 2008 avec un nouveau crédit syndiqué de 1 420 millions d'euros.

2.4 Facteurs de risques

2.4.1 LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

2.4.1.1 Dépendance vis-à-vis du secteur automobile

Le groupe Faurecia ne commercialise que des équipements de première monte pour véhicules de tourisme et véhicules commerciaux légers auprès de ses clients constructeurs d'automobiles. Son chiffre d'affaires est donc directement lié au niveau de production d'automobiles réalisé par ceux-ci sur leurs marchés. Le niveau des ventes et donc de production d'automobiles de chacun des clients du groupe dépend de nombreux paramètres, notamment du niveau général de la consommation de biens et de services sur un marché donné, de la confiance des acteurs économiques sur ce marché, de la plus ou moins grande facilité d'accès au crédit des acheteurs de véhicules et des programmes gouvernementaux (tels que ceux relatifs au soutien du secteur automobile ou à l'incitation à l'achat de véhicules).

Ainsi, le chiffre d'affaires du groupe est directement corrélé à la performance du marché automobile dans les grandes zones géographiques où Faurecia et ses clients sont implantés (cf. note 4-2 aux états financiers consolidés), en particulier en Europe (74,4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2008) et en Amérique du Nord (14,8 % du chiffre d'affaires consolidé en 2008). Ces zones ont été particulièrement sensibles à l'augmentation générale du prix des matières premières et de l'énergie, la contraction de la demande finale en véhicules automobiles, ainsi qu'à la crise générale du crédit qui ont détérioré la situation financière de nombreuses sociétés du secteur automobile.

Le risque de Faurecia est lié à la réussite commerciale des modèles dont elle produit les composants et les modules et, en fin de vie série d'un modèle, au renouvellement éventuel de sa prestation industrielle sur le modèle de remplacement. Par ailleurs, les commandes dont Faurecia assure le service sont des commandes ouvertes sans garantie de volume minimum. Elles s'exécutent généralement sur la durée de vie du modèle de véhicule concerné.

Le panel de clients de Faurecia ainsi que la variété des modèles dont elle assure l'équipement peuvent contribuer à atténuer ce risque.

2.4.1.2 Risques clients

Faurecia est exposée au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients constructeurs d'automobiles en cas de difficultés financières, voire au risque de disparition d'un ou plusieurs de ses clients.

Compte tenu du contexte économique actuel du secteur automobile, Faurecia ne peut exclure que certains de ses clients ne puissent honorer certains contrats ou se retrouvent dans une situation financière difficile, notamment en cas d'ouverture d'une procédure collective conduisant à un gel total ou partiel des paiements ou à une cessation d'activité. En outre, la crise du secteur automobile pourrait accélérer la concentration des différents constructeurs et entraîner la disparition à terme de certaines marques ou modèles de véhicules pour lesquelles le groupe produit des équipements. La survenance d'un de ces événements pourrait avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires, les résultats et les perspectives de Faurecia.

La répartition du portefeuille de clients indiquée au paragraphe 1.1 de ce rapport, modère le risque clients. En 2008, les cinq premiers clients constructeurs du groupe Faurecia représentaient 78,6 % du chiffre d'affaires consolidé (hors monolithes) (Volkswagen 23,9 % ; PSA 22,9 % ; Renault-Nissan 11,5 % ; BMW 10,3 % ; Ford 10 %).

Au 31 décembre 2008, les retards de paiement représentaient moins de 1 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice. Les créances totales sur les constructeurs d'automobiles américains s'élevaient à 263,3 millions d'euros au 31 décembre 2008, correspondant à un en-cours normal compte tenu des ventes réalisées. Les retards de paiement de ces clients représentaient 11,3 millions d'euros sur lesquels General Motors et Chrysler totalisaient 7,4 millions d'euros à cette même date du 31 décembre 2008.

Enfin, à la clôture de l'exercice, pour les clients General Motors et Chrysler, les dépenses d'études immobilisées s'élevaient à 61 millions d'euros et les dépenses d'outillages immobilisées représentaient 18 millions d'euros.

2.4.1.3 Risques fournisseurs

Pour ses approvisionnements en matières premières et pièces élémentaires, le groupe Faurecia a recours à de nombreux fournisseurs localisés dans différents pays.

En 2008, sur un total d'achats de biens de production d'environ 5 620 millions d'euros, correspondant à 1 600 fournisseurs principaux environ, les dix premiers partenaires de Faurecia représentent 23 % des achats de production et 11 % du chiffre d'affaires consolidé. Aucun d'entre eux n'atteint plus de 1,5 % du chiffre d'affaires ou plus de 3 % des achats de production.

La défaillance d'un ou plusieurs fournisseurs significatifs, des ruptures de stock imprévues, des défauts de qualité, des mouvements sociaux et toute autre perturbation dans l'approvisionnement dont ils sont responsables pourraient altérer

les productions du groupe ou entraîner des coûts supplémentaires ayant une incidence sur l'activité, les résultats et la situation financière de Faurecia. Si le contexte défavorable dans lequel le secteur automobile évolue venait à s'aggraver, le regroupement nécessaire ou forcé de certains fournisseurs pourrait entraîner un changement significatif des conditions de concurrence ayant les mêmes effets.

2.4.1.4 Risques liés aux matières premières

Comme de nombreuses sociétés industrielles, le groupe utilise des matières premières dont la variation des prix à la hausse est susceptible d'avoir un impact sur la marge opérationnelle et les résultats du groupe.

Dans la mesure où les contrats de vente avec les clients ne prévoient pas de clause d'indexation sur le cours des matières premières utilisées par le groupe, Faurecia réduit le risque d'évolution défavorable du prix des matières premières grâce à une politique commerciale permanente de négociation avec ses clients et une gestion serrée des stocks. Faurecia n'a toutefois pas recours à des instruments dérivés pour la couverture de ses achats de matières premières et énergétiques.

La part des achats d'aciers et de matières plastiques gérés directement par le groupe représentait, au titre de l'exercice 2008, une proportion modérée (5,2 %) du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

En cas de forte augmentation du prix des matières premières, notamment de l'acier, Faurecia ne peut assurer qu'elle sera en mesure de répercuter l'intégralité de la hausse sur ses clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats et la situation financière du groupe Faurecia.

2.4.1.5 Risques sur les volumes

Du fait de sa position de producteur de composants ou d'assembleur de composants ou de systèmes pour l'industrie automobile et compte tenu des volumes importants commandés par ses clients, le groupe Faurecia doit en permanence

s'adapter à l'activité et aux demandes de ceux-ci en termes d'approvisionnement, de production, de services, de recherches et développements et de délais. En cas de défaillance du groupe ou de l'un de ses fournisseurs ou prestataires à un des stades du processus, sa responsabilité pourrait être engagée du fait notamment du non-respect de ses obligations contractuelles ou de problèmes techniques. Par ailleurs, le groupe pourrait être amené à supporter certains investissements (notamment en outillages et études) qui ne seraient pas compensés par les volumes de commandes des clients. En effet, le financement des coûts d'étude de développement peut être payé comptant par le client ou à l'issue de la période de développement ou au fur et à mesure des livraisons des pièces, sans garantie du client sur le financement intégral des dépenses réalisées.

Le risque volume fait l'objet d'un examen deux fois par an avec le client et permet d'examiner les renégociations de prix et le niveau des stocks d'étude. La renégociation du mode de financement des études est parfois contractualisée.

2.4.1.6 Risques environnementaux

De par leur nature industrielle, les activités du groupe sont soumises, dans les différents pays dans lesquelles elles sont exercées, à des dispositions légales et réglementaires de plus en plus strictes en matière environnementale. Des dysfonctionnements ou des sinistres affectant les installations, des erreurs humaines ou le non-respect ou un durcissement de ces dispositions applicables pourraient engendrer des coûts et/ou des dépenses d'investissements supplémentaires pour le groupe afin d'y remédier, de s'y conformer et/ou au titre d'éventuelles sanctions.

Les risques environnementaux et l'effort permanent de Faurecia pour limiter l'impact de ses activités industrielles sur le milieu naturel dans les différents pays où elles sont exercées ainsi que la description de la politique environnementale visant à maîtriser et à réduire ces risques sont plus amplement développés au chapitre 6 « *Faurecia et l'environnement* ».

Les conséquences, à ce jour peu significatives, des dommages causés aux tiers du fait des atteintes fortuites ou accidentelles à l'environnement font l'objet d'une assurance auprès de compagnies de premier rang et spécialisées sur ce type de risques.

2.4.2 LES RISQUES LIÉS AUX PERSPECTIVES POUR 2009

Afin d'atténuer l'impact de la crise économique sur le groupe, Faurecia a notamment mis en place un plan destiné à réduire ses coûts d'environ 600 millions d'euros, abaisser son point mort de 15 %, diminuer ses investissements de 100 millions d'euros et améliorer ses besoins en fonds de roulement de 200 millions d'euros pour l'exercice 2009. Pour l'élaboration de ce plan, Faurecia s'est fondée sur un certain nombre d'hypothèses qu'elle considère comme réalistes (voir le paragraphe 2.3 « Tendances et perspectives »).

Toutefois, l'impact de la crise économique peut affecter ces hypothèses notamment du fait d'une dégradation du marché

automobile plus importante qu'anticipée. Il ne peut être exclu que le groupe rencontre des difficultés importantes dans la mise en œuvre de ce plan et que les objectifs escomptés, notamment de réduction de coûts, ne soient pas réalisés en totalité dans les délais prévus. Dans ce cas, le groupe pourrait être amené à mettre en place des mesures d'économie supplémentaires.

Au delà de l'impact significatif de la crise actuelle du secteur automobile sur le chiffre d'affaire et sur le montant des charges de restructuration, le résultat net consolidé du groupe dépendra de l'impact négatif des baisses de volume sur la marge opérationnelle.

2.4.3 LES RISQUES FINANCIERS

Faurecia est exposé du fait du niveau élevé de son endettement, à des risques significatifs liés à la liquidité et aux variations des taux d'intérêt. Le groupe est également confronté aux risques de change du fait de la localisation de ses sites de production dans de nombreux pays hors de la zone euro.

De manière générale, les risques relatifs aux taux d'intérêt et de change font l'objet, pour l'ensemble des sociétés du groupe, d'une gestion centralisée au niveau de la direction financière du groupe.

2.4.3.1 Risque de taux

À fin décembre 2008, la part de la dette financière du groupe à taux variable (avant prise en compte de l'impact des instruments de couvertures de taux) représentait 83,5 % du total de la dette (contre 85,7 % à fin décembre 2007). La dette financière à taux variable résulte essentiellement du crédit bancaire syndiqué de 1 170 millions d'euros et du prêt de 250 millions d'euros de l'actionnaire majoritaire PSA Peugeot Citroën conclus le 28 novembre 2008. La principale composante de la dette à taux fixe provient de l'émission d'une dette obligataire d'un montant de 300 millions d'euros en octobre 2005 (3,625 %).

La politique mise en œuvre par le groupe consiste à couvrir de manière systématique les risques de hausse des taux d'intérêt de la dette contractée à taux variable (*cf note 30-2 aux états financiers consolidés*).

La gestion des taux d'intérêt s'est poursuivie en 2008 au moyen d'options de taux plafond (caps), de swaps et d'autres structures optionnelles, en euros et en dollars. Cette politique permet de protéger l'essentiel des flux d'intérêts d'emprunts payables

en 2009 et 2010 et de protéger partiellement les flux d'intérêts de 2011.

De ce fait, une hausse du niveau moyen des taux d'intérêt à court terme par rapport au taux moyen constaté en 2008 n'impacterait pas le résultat financier au titre des intérêts de la dette de manière significative par rapport aux charges d'intérêt nettes supportées au cours de l'exercice, compte tenu du profil des instruments dérivés de taux existants au 31 décembre 2008.

Elle impacterait cependant le résultat financier du groupe du fait de la variation de juste valeur des instruments dérivés résultant d'une variation des taux, pour ceux destinés à la protection des intérêts dus en 2009, 2010 et 2011.

Compte tenu du profil des instruments existants au 31 décembre 2008, l'effet d'une variation de plus ou moins 100 bp de la courbe des taux d'intérêt du 31 décembre 2008, sur le résultat avant impôt, serait limité à un profit ou une perte de 10,7 millions d'euros.

2.4.3.2 Risque de change

Faurecia est également exposée à la variation du cours des monnaies, en particulier du fait de la localisation de certains de ses sites de production, et notamment du fait de l'achat de matières et de composants ou de la vente de la production de ces sites dans une autre devise que leur devise de comptabilisation.

La sensibilité du résultat et des capitaux propres du groupe au 31 décembre 2008, résultant d'une variation des devises de transaction différentes de la devise fonctionnelle de chacune des filiales du groupe, toute autre variable restant constante, se présente comme suit :

Devise vendue/devise achetée (en M€)	EUR/ USD	EUR/ GBP	EUR/ CZK	EUR/ PLN	EUR/ divers	USD/ CAD	divers/ ZAR	USD/ MXN	divers/ BRL
Hypothèses de variation (Appréciation devise achetée/devise vendue)	5,0 %	4,0 %	5,5 %	10,0 %	5,5 %	5,0 %	5,0 %	10,0 %	10,0 %
Impact sur le résultat avant impôt	ns	ns	ns	(2,9)	ns	2,0	ns	1,0	ns
Impact sur les capitaux propres	(2,6)	ns	3,5	11,1	ns	2,0	ns	1,6	ns

Ces impacts traduisent, d'une part, l'effet en résultat de la variation des cours de change sur la valorisation au taux de clôture des actifs et passifs détenus dans une devise étrangère compte tenu de l'impact de la variation de juste valeur des instruments de couverture existants, et d'autre part, l'effet en capitaux propres de la variation de juste valeur des instruments de couverture pour ceux destinés à la couverture des transactions futures.

Les méthodes de couverture utilisées sont des opérations à terme ou optionnelles, ainsi que des financements en devise. Leur mise

en œuvre est encadrée par une procédure de contrôle interne et supervisée par la direction générale. En outre, les filiales hors de la zone euro bénéficient de prêts intragroupes à hauteur de 421 millions d'euros au 31 décembre 2008 dans leurs monnaies de fonctionnement. Ces prêts étant refinancés en euros, le risque de change est couvert au moyen de *swaps*. Les positions nettes au bilan et les couvertures par devises sont précisées dans l'annexe aux comptes consolidés (*cf. note 30-1*).

2.4.3.3 Risque de liquidité

Pour son financement, Faurecia disposait depuis novembre 2004 d'un crédit bancaire syndiqué à moyen terme d'un montant de 1 600 millions d'euros jusqu'en novembre 2009.

Ce crédit syndiqué a été remplacé par anticipation, le 27 novembre 2008, par une nouvelle facilité de financement d'un montant de 1 420 millions d'euros, utilisable par tirages renouvelables d'une durée de un à six mois. Cette facilité se compose d'un crédit bancaire syndiqué de 1 170 millions d'euros (le «Crédit Syndiqué») et d'un prêt de 250 millions d'euros de l'actionnaire majoritaire Peugeot S.A., tous les deux corrélés, de sorte que les tirages effectués par Faurecia auprès de Peugeot S.A doivent être pour des montants proportionnels à ceux tirés sur le Crédit Syndiqué, aux mêmes taux et pour les mêmes durées. Elle est répartie en deux tranches d'égal montant, l'une à échéance de novembre 2011 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire, exerçables par les banques et l'autre à échéance de novembre 2013.

La convention nouvelle dispose que toute cession d'actifs représentant plus de 15 % du total de l'actif consolidé serait soumise à autorisation des banques représentant les 2/3 de la syndication.

Au 31 décembre 2008, le montant non utilisé du Crédit Syndiqué était de 320 millions d'euros. Ce montant non utilisé assure notamment la couverture de la liquidité du programme de billets de trésorerie de Faurecia dont le montant de l'encours émis au 31 décembre 2008, s'élève à 143,7 millions d'euros sur des durées initiales de un mois à un an. Au 31 mars 2009, Faurecia utilisait la totalité du Crédit Syndiqué ; l'encours de billets de trésorerie s'étant réduit très significativement pour être ramené à 28,5 millions d'euros.

Faurecia a également émis en octobre 2005 un emprunt obligataire de 300 millions d'euros à échéance octobre 2010.

Les deux contrats (Crédit Syndiqué et le prêt de Peugeot S.A.) ainsi que le contrat d'émission obligataire contiennent des clauses restrictives, notamment en matière de ratios financiers consolidés. Ces ratios financiers font l'objet d'une communication semestrielle. Leurs valeurs au 31 décembre 2008 sont présentées ci-dessous:

Nature des ratios	Limite contractuelle	Valeurs au			
		31/12/2008		31/12/2007	31/12/2006
		ratio	montants (en millions d'euros)	ratio	ratio
Endettement net ajusté*/EBITDA**	3,50 maximum	2,93	1 636,5/558.2	2,77	2,97
EBITDA**/intérêts nets	4,50 minimum	5,80	558,2/96.3	5,90	6,78

* *Endettement net ajusté = endettement net consolidé + ajustements relatifs à certains engagements donnés, selon définitions du contrat de crédit (hypothèques, dettes cautionnées).*

** *Marge opérationnelle, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles.*

Compte tenu de l'environnement économique actuel et notamment des incertitudes liées aux volumes amplement décrites ci-avant ainsi que des fluctuations possibles sur le niveau de l'activité attendu, la liquidité disponible en 2009 comporte des incertitudes qui font l'objet d'une observation des commissaires aux comptes dans leur rapport sur les comptes consolidés.

Dans ce contexte, Faurecia a anticipé que les ratios applicables au nouveau Crédit Syndiqué, conclu le 27 novembre 2008 et à l'emprunt obligataire pourraient ne pas être respectés au 30 juin 2009. Cette situation pourrait notamment conduire à ce que les établissements financiers participant au Crédit Syndiqué demandent l'exigibilité des tirages en cours et leur retrait du contrat. En conséquence et afin de prévenir ce risque, Faurecia a engagé une négociation avec les banques participant au Crédit Syndiqué

en vue de convenir d'un aménagement de ses engagements financiers et de mettre en place un financement complémentaire.

Par accord conclu à l'unanimité des prêteurs, le Crédit Syndiqué a fait l'objet d'un avenant prévoyant l'élargissement temporaire des engagements financiers sur la période allant du 30 juin 2009 au 31 décembre 2010 inclus. Il est complété par un accord similaire de Faurecia avec son actionnaire principal prévoyant le même élargissement des engagements financiers.

Ces accords comprennent une nouvelle grille de ratios indiqués ci-après et un engagement de Faurecia de maintenir sa dette financière nette en deçà d'un milliard huit cents millions d'euros, qui, dans le cadre des hypothèses retenues pour le plan Challenge 2009, constitue un montant adapté.

La nouvelle grille de ratios est la suivante :

Date de test	Dettes nettes/EBITDA	EBITDA/Frais financiers nets
31 décembre 2009	4.75:1	4:1
30 juin 2010	4.50:1	4:1
31 décembre 2010	4:1	4.25:1
À partir du 30 juin 2011	3.5:1	4.5:1

Au 30 juin 2009, les deux ratios sont neutralisés et l'engagement de Faurecia ne porte, en matière de covenants financiers, que sur le montant de la dette nette. Au 31 décembre 2009, le calcul de l'EBITDA pour l'établissement des ratios correspondra, par exception, à deux fois le montant du second semestre de 2009.

Les ratios initiaux de l'emprunt obligataire de 2005 venant à échéance en 2010, en vigueur au 31 décembre 2008, continueront de s'appliquer à cet emprunt. Selon le contrat, leur non respect ouvre à chaque porteur la possibilité de demander l'exercice d'une option de remboursement au pair de tout ou partie de ses titres. C'est pourquoi un financement complémentaire comportant les mêmes engagements financiers que le Crédit Syndiqué amendé, a été obtenu auprès des principales banques de Faurecia pour un montant de 213,5 millions d'euros. Il a notamment pour objet, éventuellement complété par l'augmentation de capital, de faire face, le cas échéant, au risque de remboursement anticipé de l'obligation 2005-2010.

En complément de ces financements bancaires et obligataires, Faurecia assure une partie de sa liquidité au moyen de contrats de cession de créances commerciales. Les ressources de financement reçues en contrepartie des créances cédées au cours du mois de

décembre 2008 se sont établies à 604,5 millions d'euros (cf note 26-4 aux états financiers consolidés) dont un montant de 388,5 millions d'euros a été cédé et sorti de l'actif (cf note 18 aux états financiers consolidés).

Les perspectives d'évolution de l'activité automobile des principaux clients dont les créances sont cédées ainsi qu'une éventuelle dégradation de leur notation peuvent mettre en évidence un risque de voir cette marge de liquidité réduite et/ou son coût augmenté. Une négociation des modalités techniques de cession des créances a été engagée pour pérenniser le flux de financement issu de ces programmes.

Faurecia a prévu de lancer une augmentation de capital de 450 millions d'euros dont la réalisation permettra de restaurer ses fonds propres et d'assurer le financement de son exploitation sur les douze prochains mois.

Une détérioration significative des hypothèses retenues à la section 2.3 ci-avant serait de nature à remettre en cause la marge de liquidité disponible. Cependant, ces mesures permettent de confirmer les hypothèses de continuité d'exploitation visées à la note 26-3 de l'annexe aux états financiers consolidés et retenues pour l'arrêté des comptes.

2.4.4 LES RISQUES JURIDIQUES

2.4.4.1 Litiges

À la date du présent document de référence, il n'existe pas de litige, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Faurecia estime que la nature ou les montants sur lesquels portent les litiges connus ou en cours à ce jour ne devraient pas affecter sa situation financière consolidée de façon significative en cas d'issue défavorable (voir la note 24-2 des annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2008 pour une description des litiges en cours). Les litiges du groupe font l'objet de provisions adéquates en fonction des éléments connus et des informations disponibles à la clôture des comptes.

Toutefois, Faurecia ne peut garantir que, dans le futur, des sociétés du groupe ne seront pas impliquées dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires susceptibles de porter atteinte à l'image du groupe, notamment du fait de l'extension et de la complexité de l'environnement réglementaire applicable au groupe, de défaillances techniques ou du non-respect de leurs obligations par ses clients, fournisseurs ou ses partenaires. Une telle situation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités ou la situation financière du groupe.

2.4.4.2 Risques liés à la propriété industrielle

La politique active de recherche et développement conduite par Faurecia à travers ses vingt-huit centres de recherche et développement lui permet d'être à la source de ses propres innovations et lui donne la maîtrise des brevets indispensables à ses activités. Faurecia considère qu'aucun de ses produits, modules ou systèmes n'est confronté à un risque de dépendance technologique identifié.

Le savoir-faire industriel de Faurecia et les innovations issues de la recherche du groupe font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger ses droits de propriété industrielle.

Par ailleurs, Faurecia bénéficie de licences de brevets de la part de tiers, qui rentrent dans le cadre normal de son activité. Aucune des licences qui lui sont consenties ne constitue un enjeu majeur en terme industriel ou financier.

Faurecia estime ainsi être propriétaire ou disposer valablement des droits d'utilisation de droits de propriété intellectuelle et industrielle qu'elle exploite dans le cadre de ses activités et avoir pris toutes les mesures raisonnables pour protéger ses droits ou obtenir des garanties des titulaires. Toutefois, le groupe ne peut exclure l'existence de droits de propriété intellectuelle ou industrielle de tiers antérieurs aux siens ou une remise en cause pour d'autres motifs par des tiers de ses droits et donc tout risque de contestation de ses droits. En outre, sur le plan international, le groupe ne peut être certain de détenir ou d'obtenir des droits de propriété intellectuelle et industrielle offrant une protection similaire à ceux obtenus en France.

2.4.4.3 Gestion des risques industriels et assurances

Faurecia ne dispose pas de mécanisme d'auto-assurance et la politique de sauvegarde des actifs est fondée sur la mise en place et l'adaptation continue d'une politique de prévention et de transfert des risques principaux vers le marché de l'assurance.

POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS

La politique de prévention des risques industriels de Faurecia s'inscrit dans le cadre de la démarche Hygiène-Sécurité-Environnement du groupe. Son objectif est de limiter la sinistralité incendie en amenant les sites du groupe à l'excellence en matière de sécurité incendie qui se traduit par la délivrance d'un label RHP (Risque Hautement Protégé) par l'assureur. Depuis 2005, les sites labellisés RHP bénéficient d'une réduction de primes d'assurance de 20 %.

La politique RHP s'articule autour des axes suivants :

- un programme d'audits de sécurité incendie est conduit par l'assureur (en moyenne une visite tous les deux ans) ; 110 sites ont été audités en 2008. 53 % des sites sont classés RHP ou pré-RHP. Deux nouveaux sites – Sterling Heights et Auburn Hills pour l'activité Sièges – ont obtenu le label RHP en 2008 ;
- l'intégration de la sécurité incendie en amont des projets industriels, usines nouvelles ou réaménagements importants de sites existants, en particulier en ce qui concerne les moyens de protection (compartimentage, moyens d'extinction) ;
- l'analyse et la valorisation du retour d'expérience : les incendies ou simples départs de feu sont systématiquement analysés et le résultat de cette analyse partagé avec le réseau HSE des usines ;
- enfin, Faurecia a développé un système intranet du management de la sécurité incendie qui permet la diffusion de la politique RHP au sein du groupe par la mise en ligne des résultats d'audits, de spécifications techniques, d'éléments du retour d'expérience ou de bonnes pratiques.

L'année 2008 a été marquée par un sinistre important à l'usine d'Olmedo en Espagne. Le montant estimé du sinistre est de l'ordre de huit millions d'euros, couvert par assurance. Le transfert immédiat des outils vers d'autres usines du groupe a permis de ne pas interrompre la production.

Suite à l'incendie, en 2007, de Mlada-Boleslav en République Tchèque, dont les dommages d'environ sept millions d'euros ont été pris en charge par l'assurance, une action de vérification des conditions de maintenance et d'inspection des sprinklers a été conduite en 2008 et sera prolongée sur 2009 en collaboration avec l'assureur.

ASSURANCE INCENDIE, DOMMAGES ET PERTES D'EXPLOITATION

Faurecia a placé sa police d'assurance incendie, dommages et pertes d'exploitation auprès de compagnies d'assurances de premier plan. Compte tenu de la sinistralité défavorable des années précédentes et afin de garantir la pérennité du schéma de coassurance, une majoration de 15 % de la prime sera appliquée à Faurecia à partir du 1^{er} janvier 2009. La prochaine échéance du contrat interviendra en juillet 2010. En 2008, la charge du groupe correspondant à la couverture des dommages aux biens et des pertes d'exploitations consécutives à ces dommages était de 6,6 millions d'euros.

Les bâtiments et les équipements sont assurés en valeurs de remplacement. Les garanties s'organisent autour d'une police Master qui couvre directement les risques situés en zone libre prestation de services (LPS) et de polices locales pour les filiales situées hors zone LPS. Des couvertures spécifiques sont mises en place pour couvrir certains pays avec des risques spécifiques.

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

Faurecia a renouvelé sa police de responsabilité civile le 1^{er} janvier 2009 avec une baisse de prime de l'ordre de 8 %. La charge du groupe en 2008, correspondant à la couverture de sa responsabilité civile, y compris la responsabilité civile produit après livraison, représentait 4,5 millions d'euros.

L'assurance de responsabilité civile couvre la responsabilité civile exploitation, la responsabilité civile produits après livraison, et la responsabilité civile des atteintes à l'environnement. L'assurance de responsabilité civile prend la forme d'une police Master complétée par des polices locales souscrites dans les pays où Faurecia a des filiales.





3

La politique sociale du groupe

SOMMAIRE

3.1	LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	28	3.3	L'APPROFONDISSEMENT DU DIALOGUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	35
	3.1.1 Indicateurs de sécurité au travail	28		3.3.1 Un dialogue social dynamique	35
	3.1.2 Formation en matière de sécurité	30		3.3.2 Un comité européen élargi	35
	3.1.3 Certifications sécurité	30		3.3.3 Le redéploiement industriel et social	35
	3.1.4 Ergonomie et conditions de travail	31		3.3.4 L'évolution des rémunérations et des avantages sociaux	36
3.2	LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	32	3.4	PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT AU DÉVELOPPEMENT DU GROUPE	37
	3.2.1 Le développement de l'implication du personnel	32		3.4.1 Intéressement	37
	3.2.2 Le développement des ingénieurs et cadres	32		3.4.2 Participation	37
	3.2.3 Faurecia Université	33		3.4.3 Plan d'épargne groupe	37
	3.2.4 Talent Sourcing	34		3.4.4 Options de souscription et options d'achat d'actions	38
				3.4.5 Autres indicateurs sociaux	38

3.1 La sécurité au travail

La politique de Faurecia en matière d'hygiène et de sécurité au travail s'articule autour de deux objectifs principaux : veiller à la protection de la santé et à l'amélioration de la sécurité des salariés sur le lieu du travail. La sécurité au travail est un des éléments fondamentaux de la démarche d'excellence développée par le

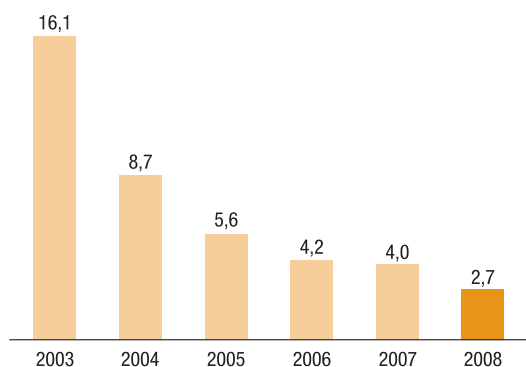
Faurecia Excellence System (FES). Elle participe au principe de respect du personnel auquel tout établissement doit veiller.

L'engagement de Faurecia en matière de sécurité et de conditions de travail a permis de réduire la fréquence d'accident à moins de trois accidents avec arrêt de travail par millions d'heures travaillées dans le groupe, atteignant ainsi l'objectif fixé pour fin 2008.

3.1.1 INDICATEURS DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'évolution des taux d'accidents du travail permet de mesurer l'efficacité des actions menées. Afin de garantir un même niveau de sécurité pour tous, le personnel intérimaire est intégré au même titre que les employés Faurecia dans le suivi de ces indicateurs.

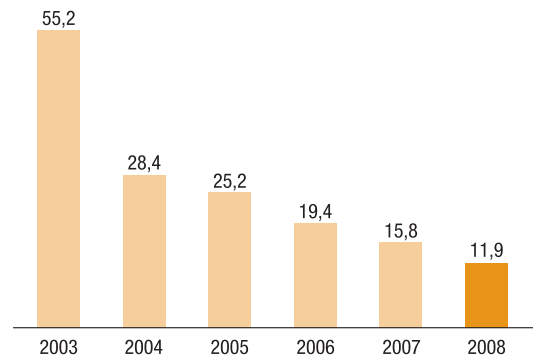
- Les indicateurs d'excellence du groupe sont le FR0t et FR1t. Le FR0t correspond au nombre d'accidents du travail impliquant un employé Faurecia ou un employé intérimaire et ayant entraîné un arrêt de travail pour un million d'heures travaillées. Le FR1t correspond au nombre d'accidents du travail impliquant un employé Faurecia ou un employé intérimaire et ayant entraîné ou non un arrêt de travail pour un million d'heures travaillées.
- Le suivi des premiers soins est généralisé à l'ensemble des unités autonomes de production, afin d'augmenter encore la réactivité et l'appropriation des analyses d'incidents par les responsables de la production.



Évolution du taux de fréquence FR0t

Pour l'ensemble des activités du groupe, le taux de fréquence d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail (FR0t) a fortement diminué pour atteindre une valeur de 2,7 soit une baisse

de près de 33 % en 2008. Le taux de fréquence d'accidents du travail ayant entraîné ou non un arrêt de travail (FR1t) montre lui aussi une diminution similaire pour s'établir à 11,9.



Évolution du taux de fréquence FR1t

Sur deux cent quarante-huit unités internes de reporting, cent soixante-seize unités avaient atteint l'objectif fixé pour 2008, c'est-à-dire se placer sous le seuil de trois accidents avec arrêts par million d'heures travaillées, personnel intérimaire compris.

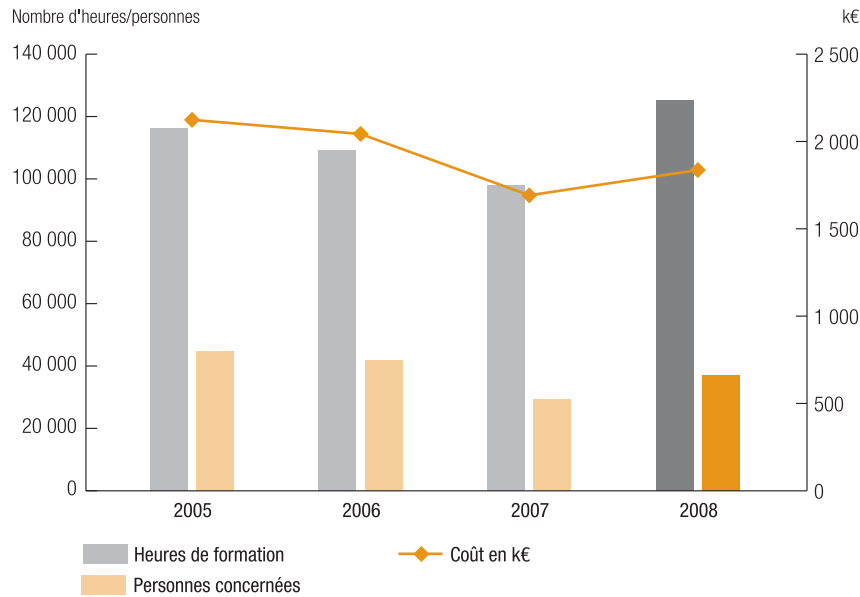
La répartition dans le monde des cinquante-trois sites de production industrielle de plus de cent personnes n'ayant pas eu d'accidents du travail avec arrêt de travail montre que le taux de fréquence FR0t peut être encore amélioré partout, quel que soit l'activité du site ou son lieu d'implantation.

Établissement	Activité	Pays	Effectif
Grojec	Sièges	Pologne	1 599
Puebla	Systèmes d'Intérieur	Mexico	1 012
Puebla	Sièges	Mexico	931
Talmaciu	Sièges	Roumanie	852
Sao Joao Da Madeira	Sièges	Portugal	631
Hermosillo	Systèmes d'Échappement	Mexico	570
Geiselhöring	Sièges	Allemagne	505
Köln	Systèmes d'Intérieur	Allemagne	504
Pisek	Systèmes d'Intérieur	République Tchèque	491
Unna	Sièges	Allemagne	390
Shihwa	Systèmes d'Échappement	République de Corée	375
Wörth	Systèmes d'Intérieur	Allemagne	358
Port Elizabeth	Systèmes d'Échappement	Afrique du Sud	317
Saint Amand	Sièges	France	310
Etupes	Systèmes d'Intérieur	France	308
Port Elizabeth	Systèmes d'Intérieur	Afrique du Sud	290
Stadthagen	Sièges	Allemagne	289
Lozorno	Sièges	Slovaquie	281
Banbury	Sièges	UK	269
Fountain Inn	Sièges	USA	267
Changchun	Systèmes d'Échappement	Chine	259
Puebla PL4	Systèmes d'Intérieur	Mexico	257
Wuhan	Systèmes d'Échappement	Chine	252
Wuhan	Sièges	Chine	251
Troy	Systèmes d'Échappement	USA	247
Buenos Aires	Systèmes d'Échappement	Argentine	237
Burlada	Sièges	Espagne	234
Puebla Injection	Systèmes d'Intérieur	Mexico	233
Pisek	Systèmes d'Échappement	République Tchèque	221
Shanghai Metal	Sièges	Chine	215
Messei	Systèmes d'Échappement	France	203
Chongqing	Systèmes d'Intérieur	Chine	201
Silao	Systèmes d'Échappement	Mexico	199
Louisville	Systèmes d'Échappement	USA	198
Madrid	Sièges	Espagne	196
Barrie	Sièges	Canada	193
Bahia	Systèmes d'Intérieur	Brésil	191
Villers la montagne	Sièges	France	187
Shanghai	Systèmes d'Échappement	Chine	173
Shanghai	Sièges	Chine	170
Tabor	Sièges	République Tchèque	169
Troy West	Systèmes d'Échappement	USA	169
Redon	Sièges	France	168
Audincourt	Systèmes d'Intérieur	France	167
Changchun	Sièges	Chine	162
Bragança	Systèmes d'Échappement	Portugal	161
Bad Abbach	Sièges	Allemagne	160
Fraser	Sièges	USA	154
San Luis Potosi	Sièges	Mexico	136
Granger	Systèmes d'Échappement	USA	123
Rio de Janeiro	Sièges	Brésil	121
Sterling Heights	Systèmes d'Intérieur	USA	120
Quatro Barras	Sièges	Brésil	105

3.1.2 FORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Le groupe a poursuivi par différentes actions de formation et de sensibilisation la prise en compte effective de la sécurité dans ses différentes composantes. Cent vingt-cinq mille trois cent trente heures de formation à la sécurité et à la prévention des incendies

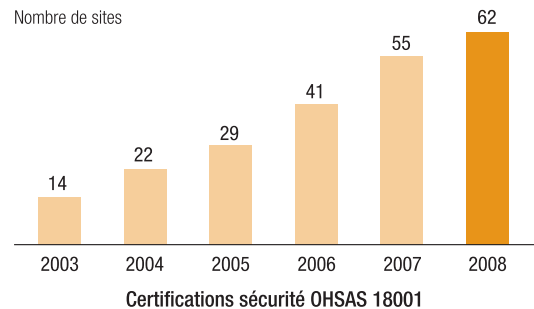
ont été dispensées en 2008 à trente-sept mille quatre-vingts personnes dans le groupe, soit un investissement de 1,84 million d'euros dans le savoir-faire des collaborateurs de Faurecia.



Évolution de la formation à la Sécurité du travail et à la Prévention Incendie

3.1.3 CERTIFICATIONS SÉCURITÉ

Conformément à la politique du groupe en matière de prévention active des risques pouvant affecter la santé et la sécurité des employés, les établissements mettent en place progressivement des systèmes de management de la sécurité au travail basés sur la norme OHSAS 18 001 ou leurs équivalents locaux. Afin d'optimiser l'organisation et la conduite de la certification OHSAS 18 001, la société SGS, en charge de la certification OHSAS 18 001 des établissements du groupe, et la société Bureau Veritas, chargée des audits HSE internes, travaillent en partenariat avec Faurecia depuis 2005. Le nombre de sites certifiés OHSAS 18 001 continue d'augmenter progressivement et s'établit à 62 fin 2008.



Certifications sécurité OHSAS 18001

3.1.4 ERGONOMIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

En 2008, deux cent dix-huit cas de maladies professionnelles ont été déclarés dans l'ensemble du groupe, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2007. Ces maladies sont essentiellement des troubles musculo-squelettiques. Pour endiguer ce phénomène, des démarches ont été engagées par Faurecia depuis plusieurs années pour mieux prendre en compte la pénibilité des postes et y remédier dans toute la mesure du possible. Les sommes versées par les établissements pour la préservation médicale de la santé des employés auprès des organismes publics ou privés d'assurance a atteint 31 millions d'euros en 2008.

En 2008, l'analyse ergonomique des postes de travail, notamment à l'aide de la méthode AGREPT (Analyse des Gestes à Risque et de leurs Effets sur la Pénibilité au Travail), s'est poursuivie. Actuellement, 110 sites de production maintiennent à jour une telle analyse pour l'ensemble de leurs postes de travail.

Ces analyses ont conduit à la mise en place de solutions d'amélioration sur les postes de fabrication. Elles sont également utilisées pour définir une liste de préconisations qui sont systématiquement prises en compte dès la conception des produits et des outils de production. L'outil « Programme Management System » intègre de plus en plus les recommandations d'ergonomes professionnels et de coordinateurs HSE au sein du groupe.

Un mémento ergonomie destiné à renforcer la formation à l'analyse de la charge de travail et la prise en compte des contraintes ergonomiques des postes, à destination de tous les ingénieurs méthodes et responsables de l'efficacité des systèmes de production en fabrication, est disponible dans l'ensemble du groupe. Il est destiné à assurer la formation de base de tous ceux, y compris les membres des comités d'hygiène et des conditions de travail, qui sont amenés à intervenir sur l'organisation du travail ou la conception des postes.

3.2 Le développement des compétences

La gestion du capital humain est pour Faurecia un élément différenciant sur le marché et l'une des clés de son succès.

Cette stratégie repose sur l'implication du personnel et le développement des ingénieurs et cadres.

3.2.1 LE DÉVELOPPEMENT DE L'IMPLICATION DU PERSONNEL

Au cours de l'année 2008, l'appropriation de la démarche implication du personnel par l'ensemble des équipes managériales sur les sites de production a été renforcée. Le plan d'accélération implication du personnel, lancé au premier semestre, a été déployé dans 90 % des sites au cours du second semestre.

L'objectif clé de l'implication du personnel « Mettre en place des groupes autonomes de production respectant les standards de production et contribuant effectivement au progrès continu » a été précisé et la mise en œuvre pratique dans les sites de production accélérée.

Sept basiques ont été identifiés :

1. Mise en œuvre de l'organisation humaine de la production ;
2. Communication opérationnelle quotidienne ;
3. Standards de travail superviseurs et GAP leaders ;
4. Maîtrise des postes de travail par les opérateurs ;
5. Idée d'amélioration ;
6. Transfert des compétences ;
7. Gestion de la formation.

Pour supporter cette démarche un livret implication du personnel a été mis à disposition des équipes sites. Il a été conçu comme

un outil simple et accessible de façon à faciliter la mise en œuvre pratique.

À l'issue d'une phase de diagnostic, chaque site a défini un nombre de priorités limité sur lesquelles il entendait se concentrer. Des indicateurs de progrès ont été associés à chacune des priorités définies.

La mise en œuvre rigoureuse de l'implication du personnel permet d'optimiser la structure de coûts, d'accélérer le progrès continu, de renforcer le développement des compétences, d'améliorer les conditions de travail et de développer l'employabilité du personnel.

Au cours de l'année 2008 et en parallèle de la mise en œuvre du plan d'accélération, des progrès significatifs ont été réalisés dans les domaines suivants :

- le nombre d'idées d'amélioration mises en œuvre a progressé de 44,6 % à 8,1 contre 5,6 en 2007 ;
- 88,5 % des effectifs ont bénéficié d'une action de formation contre 79 % en 2007 ;
- 92 % des groupes autonomes de production étaient composés de 8 opérateurs au plus.

3.2.2 LE DÉVELOPPEMENT DES INGÉNIEURS ET CADRES

Faurecia vise à disposer des meilleures équipes de managers et d'experts, passionnés par l'excellence au service des clients. Pour ce faire, le groupe s'attache à renforcer la compétence et la motivation de ses équipes et à identifier les besoins futurs.

3.2.2.1 Accompagner les évolutions du groupe

Adapter en permanence les ressources à l'évolution des besoins des clients et à ceux de sa propre organisation est pour Faurecia

une condition de succès. Après avoir amélioré la performance en matière de gestion de l'encadrement supérieur avec 87 % de ces positions pourvues en interne, un accent particulier a été mis à partir de cette année sur l'ensemble des ingénieurs et cadres, pour lesquels 57 % des positions ont été pourvues en interne. Plus de mille neuf cents ingénieurs et cadres ont ainsi bénéficié d'un entretien individuel avec leur gestionnaire de carrière et 20 % de nos ingénieurs et cadres ont bénéficié d'une mobilité interne.

3.2.2.2 Adapter nos ressources à l'évolution des besoins

La nature du groupe est très internationale. Sur les neuf mille neuf cent neuf ingénieurs et cadres, près de 38 % sont employés en dehors de l'Europe de l'Ouest. 48 % des recrutements d'ingénieurs et cadres ont été réalisés dans les régions où le groupe a poursuivi sa croissance : Amérique du Nord, Europe centrale, Asie et Amérique du Sud.

La constitution de réservoirs de talents reste une priorité en 2008. La politique de recrutement de jeunes diplômés a été maintenue et quarante-deux contrats de VIE (Volontariat International en Entreprise) ont été signés. De plus, près de 50 % des VIE arrivant en fin de contrat ont été recrutés.

La politique de recrutement de jeunes diplômés provenant d'écoles cibles a également été étendue à la République Tchèque et à la Slovaquie. Grâce à cette politique, maintenant appliquée dans les 7 pays clés du groupe, plus de 32 % des recrutements de jeunes diplômés proviennent de ces écoles.

3.2.2.3 Une gestion personnalisée et dynamique des carrières

Faurecia encourage ses ingénieurs et cadres à développer leurs compétences dans leur fonction d'origine, afin d'acquérir le niveau d'expertise et de valoriser au mieux leur expérience, notamment dans les fonctions supports et en recherche et développement.

La mobilité inter-fonctions permet ensuite de développer de nouvelles compétences techniques et d'acquérir des compétences managériales. Plus de cinq cents ingénieurs et cadres dans le monde ont connu une évolution en dehors de leur fonction d'origine, ce qui représente plus d'un quart des mobilités du groupe. L'objectif affiché est de générer en interne la prochaine génération de cadres supérieurs et d'experts. Le taux de promotion s'est élevé en 2008 à 10 %.

Des opportunités d'évolution sont ouvertes au sein du groupe en fonction de la performance et du potentiel démontrés par

chacun. Une attention particulière est portée sur la gestion des mouvements internes de façon à s'assurer de leur cohérence à court et moyen terme.

Le niveau technique du groupe amène Faurecia à accorder une importance particulière aux profils d'experts. Pour la quatrième année consécutive, le processus d'identification et de reconnaissance des experts a permis de nommer trente-deux nouveaux experts dans les métiers recherche et développement et Manufacturing Engineering. La nomination de quatre nouveaux seniors experts révèle la capacité de Faurecia à renforcer les compétences métiers gérées au sein de chaque ligne de produit. Au total, Faurecia totalise à fin 2008, deux cent vingt-deux experts.

3.2.2.4 Construire aujourd'hui le futur

Lors de la revue d'encadrement 2008, l'objectif d'identifier 5 % de hauts potentiels parmi les dix mille ingénieurs et cadres du groupe a été atteint. La dimension collective du processus remonte des usines jusqu'à la direction générale assurant ainsi la cohérence de l'ensemble de cette démarche.

En combinant les facteurs clés, potentiel et performance, le groupe définit des plans de succession robustes et réalistes pour les équipes de direction aux différents niveaux de l'organisation. Grâce à ce processus, le taux de successeurs identifiés pour les postes de senior management est resté stable à 85 % en 2008, dont 47 % de successeurs prêts à moins d'un an.

En 2008, l'impact des évolutions des activités du groupe en matière de ressources humaines a été évalué pour cinq fonctions (production, programme, ventes, recherche et développement et méthodes) dans les dix pays où Faurecia rencontre les mutations les plus importantes : France, Allemagne, Pologne, République Tchèque, USA, Chine, Russie, Inde et Mexique. Cette approche permet, sur le plan collectif, de dimensionner et anticiper les besoins dans de bonnes conditions. Sur le plan individuel, elle permet de mieux tirer parti des compétences et de l'expérience acquise au sein du groupe.

3.2.3 FAURECIA UNIVERSITÉ

En 2008, le groupe a poursuivi ses efforts afin de développer ses ressources humaines au travers de l'Université Faurecia. L'Université Faurecia a organisé et coordonné au global cent cinquante-trois sessions dans onze pays, impliquant deux mille six cent soixante-dix-sept salariés de vingt-deux pays différents.

L'Université a continué à accompagner le développement des managers promus en interne, particulièrement pour des fonctions clés comme directeurs d'usine, responsables programme, superviseurs et responsables d'Unité Autonome de Production (UAP). Cela s'est traduit par des formations spécifiques et destinées à les aider à assumer pleinement leur rôle. Par ailleurs,

la poursuite du développement mondial du programme destiné aux superviseurs et responsables UAP s'est étendue en 2008 aux États-Unis, Canada, Brésil. Ce programme doit être étendu au Mexique et à l'Espagne en 2009.

Le développement des futurs leaders du groupe est resté une priorité en 2008, avec les programmes « Global Leadership ». De plus, l'année 2008 a été marquée par la première session du programme GLP I en Chine pour les talents émergents dans la région, et par le programme GLP III destiné aux cadres dirigeants du groupe, mené en collaboration avec l'INSEAD tous les deux ans.

Outre les programmes existant pour les fonctions achats, ressources humaines et commerciales, 2008 a vu la mise en place et le déploiement du nouveau programme « Program Controller Fundamentals » et soixante-treize membres du réseau finance y ont ainsi participé dans l'année. Comme pour les autres fonctions, cette formation permet de s'assurer de la bonne intégration des fondamentaux du métier, de ses processus clés et de ses objectifs.

Enfin, l'Université Faurecia a poursuivi son travail sur les formations industrielles. Cette action repose essentiellement sur l'intervention de formateurs internes sur les sites, dans le cadre de formations et de groupes de travail centrés sur les outils et méthodologies du groupe. Avec son école dédiée au Système d'Excellence Faurecia, FES School, ces programmes permettent d'enraciner le Système d'Excellence Faurecia partout dans le groupe.

3.2.4 TALENT SOURCING

3.2.4.1 Attirer et maintenir les ressources et compétences nécessaires

En 2008, le groupe a recruté au total mille quatre cent vingt-quatre cadres à travers le monde. La répartition des nouvelles embauches reflète la croissance soutenue du groupe en Europe de l'Est (7 % des nouveaux recrutements de cadres), en Asie (15 %) et aux États-Unis (21 %).

Les équipes Talent Sourcing sont concentrées sur la Chine, la France, l'Allemagne, la Pologne, la Slovaquie, la République Tchèque et les États-Unis et ont pour objectif d'augmenter

significativement à la fois la quantité et la qualité des candidats pour les postes à pourvoir en externe. Cela passe par des partenariats avec les universités et les écoles cibles, l'optimisation des panels d'agences de recrutement et les réseaux d'employés à travers la cooptation.

D'une manière générale, l'équipe Talent Sourcing joue un rôle clé dans la constitution de « réservoirs » de talents pour le groupe. Recruter des jeunes diplômés (24 % des recrutements externes) issus des écoles cibles (33 % des jeunes diplômés recrutés), et contraindre les recrutements externes sont autant d'éléments qui visent à accroître la capacité du groupe à attirer, développer et conserver les talents.

3.3 L'approfondissement du dialogue économique et social

3.3.1 UN DIALOGUE SOCIAL DYNAMIQUE

La politique de concertation et de négociation avec les représentants du personnel a permis la signature de 196 accords dans 15 pays (185 accords en 2007, 184 accords en 2006 et 130 en 2005), dont 128 pour la France, 34 pour l'Allemagne, 7 pour le Brésil, 7 pour l'Espagne, 4 pour le Mexique, 3 pour la Tunisie, 2 pour la Slovaquie, la Corée du Sud, l'Angleterre ou l'Afrique du

Sud, d'autres encore pour la République Tchèque, la Turquie, la Suède, le Luxembourg et les États-Unis.

Soixante-quinze de ces accords ont traité des salaires et des autres formes de rémunérations, 47 ont porté sur les systèmes d'intéressement et de participation, 32 sur les conditions de travail, 15 sur les négociations avec les représentants des salariés et 27 sur des sujets divers.

3.3.2 UN COMITÉ EUROPÉEN ÉLARGI

Au cours de l'année 2008, le nouvel accord sur le fonctionnement du Comité Européen signé le 24 avril 2007, et remplaçant l'accord fondateur de 2003, a été mis en œuvre sur une première année complète.

Outre la réunion plénière des représentants des 13 pays européens, le Bureau, composé des représentants des 6 principaux pays européens, s'est réuni à trois reprises pour suivre périodiquement l'évolution de la situation économique et de l'emploi du groupe.

3.3.3 LE REDÉPLOIEMENT INDUSTRIEL ET SOCIAL

La fin de l'année 2008 a été fortement marquée par le ralentissement soudain des marchés automobiles dans le monde et tout particulièrement en Europe Occidentale et aux États-Unis. Ce ralentissement a conduit le groupe à prendre de rapides mesures d'adaptation de son dispositif industriel, là où cela devenait nécessaire, afin de l'adapter à l'évolution de ses marchés et de se remettre en situation de compétitivité.

Ces redéploiements, annoncés en 2008, ont concerné une trentaine de sites et vont impacter environ 5 100 emplois. Ces mesures ont concerné principalement l'Europe Occidentale (la France, l'Espagne et l'Allemagne en premier lieu), mais ont également touché l'Europe centrale, comme en République Tchèque où le groupe a été conduit à fermer deux sites industriels non compétitifs, la Slovaquie et les États-Unis avec deux fermetures également.

Pour la mise en œuvre de ces redéploiements, la concertation avec le personnel et ses représentants a été constamment privilégiée, aboutissant dans de nombreuses situations à la mise sur pied de dispositifs concertés permettant parfois d'anticiper les ajustements à opérer, de réduire le nombre de licenciements grâce à des reclassements internes et d'accompagner les salariés dans les démarches de reclassement externe, ainsi qu'en favorisant les dispositifs de départ volontaire pour des salariés ayant trouvé une solution alternative d'emploi en dehors de l'entreprise.

Plus d'une vingtaine d'accords signés ont permis de concrétiser certains de ces dispositifs de façon concertée. D'autres accords signés ont également permis d'éviter des licenciements collectifs pour motif économique, ou d'en limiter le nombre, en ajustant à la baisse les principaux dispositifs de coûts permettant d'assurer ainsi le maintien de la compétitivité des sites concernés.

3.3.4 L'ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS ET DES AVANTAGES SOCIAUX

Le montant global des rémunérations versées, charges sociales comprises, est en légère baisse (2,11 %) pour l'ensemble du groupe : 2 059,3 millions d'euros en 2008 pour 2 103,6 millions d'euros en 2007. Parallèlement, les effectifs inscrits ont décliné de 2,7 %.

Le groupe applique la réglementation en vigueur dans chaque pays en matière de salaire minimum. Il existe dans la plupart des pays des négociations qui fixent les augmentations de salaire applicables ainsi que l'évolution d'autres éléments de rémunération ou d'avantages sociaux. Près de quatre-vingts accords de ce type ont été conclus dans le groupe en 2008.

Le système commun de rémunération variable, essentiellement basé sur la performance collective, s'applique uniformément dans tous les pays où Faurecia est présent. Fin 2008, environ 2 400 cadres en bénéficient sur un total de 9 909 cadres.

La nouvelle approche de rémunération lancée en 2007 visant à définir une politique de rémunération par pays en ligne avec les pratiques du marché, a été étendue en 2008 à la Chine, la Roumanie et la Pologne. Pour la Chine, des études de marché spécifiques par fonction ont été lancées et les niveaux de protection sociale offerts aux salariés par les différentes activités présentes ont été harmonisés. Des enquêtes de rémunération par bassin d'emploi ont été initiées en Pologne, ainsi que des structures de rémunération. La Roumanie a amélioré la protection sociale offerte à ses salariés.

Par ailleurs, les États-Unis ont facilité la façon dont les salariés exercent leur choix en matière de protection sociale et changé, au terme d'un appel d'offres, le fournisseur de système de retraite 401K.

3.4 Participation et intéressement au développement du groupe

3.4.1 INTÉRESSEMENT

Au cours de l'année 2008, cinq accords ont été signés. Ils succèdent à des accords arrivés à échéance. Toutes les sociétés françaises sont aujourd'hui couvertes par des accords d'intéressement, à l'exception d'une société.

Conformément aux orientations du groupe, la majorité de ces accords :

- plafonne le montant de l'intéressement à 6 % de la masse salariale en cas d'atteinte des objectifs, exceptionnellement porté à 8 % en cas de dépassement des objectifs ;
- définit le calcul de l'intéressement sur la base de deux familles d'indicateurs :
 - des indicateurs économiques au niveau société et établissements.

Cette partie représente environ 40 % de l'intéressement global ; son calcul et son versement sont annuels,

- des indicateurs de progrès permanents calculés au niveau de l'établissement et choisis au sein des indicateurs du Faurecia Excellence System.

Cette partie représente environ 60 % de l'intéressement global ; son calcul et son versement sont semestriels ;

- prévoit généralement une répartition de l'intéressement entre les salariés pour moitié proportionnelle au salaire, pour moitié uniforme en fonction du temps de présence.

Le montant de l'intéressement versé au titre de 2008 est de dix millions deux cent quatre-vingt-huit mille euros.

3.4.2 PARTICIPATION

Les accords de participation des différentes sociétés françaises du groupe appliquent la formule de calcul légale et prévoient une répartition entre les salariés proportionnelle aux salaires perçus au cours de l'exercice considéré, sous réserve des limites réglementaires.

Les fonds de la réserve spéciale de participation sont affectés soit à un compte-courant bloqué soit à des fonds communs de placement du Plan d'Épargne Groupe (PEG).

L'année 2008 a été marquée par l'application des mesures en faveur du pouvoir d'achat qui ont donné aux salariés la possibilité de débloquer les sommes perçues au titre de la participation : 10 accords ont été signés en ce sens permettant à 1 500 salariés de débloquer environ 3 millions d'euros (28 % des sommes déblocables).

Le montant de la participation 2008, versé en 2009, est de un million neuf cent quarante-cinq mille euros.

3.4.3 PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

Le dispositif d'épargne salariale mis en place au niveau du groupe Faurecia en 2004 offre aux salariés qui le souhaitent la possibilité de se constituer une épargne grâce à l'achat de parts de fonds communs de placements investies en valeurs mobilières ou immobilières : quatorze fonds sont ainsi offerts aux salariés.

Le plan d'épargne groupe peut être alimenté par le versement des sommes attribuées au titre de la participation et de l'intéressement, ainsi que par des versements volontaires.

Les versements volontaires sur le fonds commun Faurecia Actionariat, constitué des seules actions de Faurecia, donnent droit au versement d'un abondement par l'entreprise.

Le montant des encours investis au sein du dispositif d'épargne salariale fin 2008 est de 25 millions d'euros répartis sur plus de 10 000 salariés : on note une augmentation des montants d'intéressement effectivement investis dans le plan d'épargne groupe (+ 22 %) et un recul des versements volontaires (- 25 %) : L'abondement versé par Faurecia reste stable (+ 10 %).

Depuis sa mise en place en 2004, le plan d'épargne groupe aura permis l'investissement volontaire de près de 6 millions d'euros.

3.4.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Faurecia a mis en place des programmes de stock-options destinés à renforcer la motivation et à fidéliser les cadres de l'entreprise. Ces programmes sont encadrés par une procédure d'attribution définie lors de la réunion du conseil d'administration du 6 février 2003. Le détail des programmes de stock-options est disponible à la section 9.3.2.3 du présent document de référence.

Le principe d'attribution d'une tranche d'options de souscription ou d'achat d'actions est décidé une fois par an, au cours de la réunion du conseil qui se tient au mois de février. La liste des bénéficiaires d'options ainsi que le nombre d'options attribuées à chacun et le prix des options, égal à la moyenne des premiers cours cotés durant les vingt dernières séances de Bourse précédant l'attribution effective, sont déterminés dans le courant du mois d'avril, lors de la réunion du conseil devant convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

Il existait, au 31 décembre 2008, 1 435 183 options de souscription d'actions consenties et non encore levées.

L'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 a autorisé, pour une durée de trente-huit mois, le conseil d'administration à consentir

en une ou plusieurs fois six cent mille options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés des sociétés et filiales à plus de 50 % du groupe. Un projet de résolution visant à autoriser le conseil d'administration à émettre des options de souscription d'actions sera présenté à l'assemblée générale mixte du 23 avril 2009 (voir chapitre 10 du présent document – treizième résolution). Le nombre total des options qui seraient offertes par le conseil sur la base de l'autorisation ne devra pas permettre une augmentation du capital nominal de plus de quatorze millions d'euros.

Chaque option donne droit à une action selon les conditions de souscription rappelées ci-après. Il n'existe pas d'autres titres donnant accès, directement ou indirectement, au capital de la société.

Des attributions d'options d'achat d'actions au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du groupe et leurs filiales à plus de 50 % ont été effectuées par la société entre 1999 et 2001. Il existait au 31 décembre 2008, 260 480 options d'achat d'actions consenties et non encore levées.

3.4.5 AUTRES INDICATEURS SOCIAUX

Effectifs Totaux 2008 vs 2007

	2008				2007				2008 vs 2007			
	Effectifs Inscrits	Intéri-maires	Effectifs Totaux	Dont % CDI	Effectifs Inscrits	Intéri-maires	Effectifs Totaux	Dont % CDI	Effectifs Inscrits	Intéri-maires	Effectifs Totaux	Dont CDI (en points)
Europe de l'Ouest	32 933	1 755	34 688	87,8 %	34 064	6 211	40 275	78,1 %	(3,3 %)	(71,7 %)	(13,9 %)	9,7
<i>dont France</i>	15 737	752	16 489	91,6 %	16 766	3 796	20 562	78,8 %	(6,1 %)	(80,2 %)	(19,8 %)	12,8
Europe centrale	10 025	636	10 661	91,4 %	10 507	2 064	12 571	71,9 %	(4,6 %)	(69,2 %)	(15,2 %)	19,5
Amérique du Nord	7 559	242	7 801	86,8 %	8 243	851	9 094	84,3 %	(8,3 %)	(71,6 %)	(14,2 %)	2,5
Amérique du Sud	2 608	71	2 679	91,8 %	2 274	74	2 348	90,6 %	14,7 %	(4,1 %)	14,1 %	1,2
Asie	2 969	480	3 449	73,8 %	2 988	647	3 635	65,9 %	(0,6 %)	(25,8 %)	(5,1 %)	7,8
Autres	2 045	34	2 079	60,7 %	1 688	102	1 790	67,1 %	21,1 %	(66,7 %)	16,1 %	(6,4)
Faurecia	58 139	3 218	61 357	86,8 %	59 764	9 949	69 713	77,3 %	(2,7 %)	(67,7 %)	(12,0 %)	9,5

Effectifs inscrits :

L'effectif inscrit du groupe a connu une baisse de 1 625 personnes sur 2008 (- 2,7 %). Les effectifs CDI ont décliné de 647 personnes soit - 1,2 % et les effectifs CDD de 978 personnes soit - 16,7 %.

Effectifs intérimaires :

Le personnel intérimaire a fortement baissé de 6 731 personnes en 2008 soit - 67,7 %, principalement en Europe de l'Ouest, Europe centrale et Amérique du Nord.

Effectifs totaux :

L'effectif total du groupe a connu une décroissance de 8 356 personnes, soit - 12 % sur 2008.

Cette baisse s'explique par la rapide adaptation de nos effectifs (en particulier CDD mais surtout intérimaires) à la crise majeure de notre industrie sur le 4^e trimestre 2008.

Malgré une baisse en volume de l'emploi à durée indéterminée sur la période, sa part relative passe de 77,3 % à 86,8 % en 2008, soit une augmentation de 9,5 points compte tenu de la décroissance de l'emploi temporaire.

La part des CDD reste quasi stable sur la période passant de 8,4 % à 8,0 %, celle des intérimaires passe de 14,3 % à 5,2 %.

À l'exception de l'Amérique du Sud, l'emploi total a décliné sur toutes les zones géographiques durant 2008.

Effectifs inscrits 2008 vs 2007

	Effectifs Inscrits 2008				Effectifs Inscrits 2007				Évolution 08 vs 07
	Ouvrier	Etam	Cadre	Total	Ouvrier	Etam	Cadre	Total	
Europe de l'Ouest	20 655	5 984	6 294	32 933	21 160	6 530	6 374	34 064	(3,3 %)
<i>dont France</i>	8 999	3 137	3 601	15 737	9 776	3 296	3 694	16 766	(6,1 %)
Europe centrale	7 564	1 690	771	10 025	7 741	1 876	890	10 507	(4,6 %)
Amérique du Nord	5 146	763	1 650	7 559	5 769	795	1 679	8 243	(8,3 %)
Amérique du Sud	1 685	620	303	2 608	1 473	502	299	2 274	14,7 %
Asie	1 597	437	935	2 969	1 661	485	842	2 988	(0,6 %)
Autres	1 606	256	183	2 045	1 322	249	117	1 688	21,1 %
Faurecia	38 253	9 750	10 136	58 139	39 126	10 437	10 201	59 764	(2,7 %)

Les effectifs inscrits ont diminué de - 2,7 % en 2008.

Cette évolution recouvre des situations contrastées par grande zone géographique et correspond à des tendances lourdes du marché mondial de l'automobile et de notre industrie :

- en Europe de l'Ouest, Europe centrale et Amérique du Nord, les effectifs inscrits reculent respectivement de 3,3 %, 4,6 % et 8,3 % en 2008 en réaction rapide face à la crise du secteur automobile sur ces zones, connue en fin d'année ;
- en Amérique du Sud et dans les autres pays émergents, malgré une baisse du personnel temporaire, les effectifs inscrits ont

augmenté respectivement de 14,7 % et de 21,1 % grâce au renforcement de nos équipes sur place et l'ouverture d'un nouveau centre de production au Maroc ;

- l'adaptation de nos effectifs totaux à la crise de notre secteur s'est faite principalement par le biais de postes en intérim non reconduits sur la période limitant ainsi l'impact sur nos effectifs inscrits. Ainsi les baisses par catégories socio-professionnelles sont de - 2,2 % pour les opérateurs, - 6,6 % pour les Etam et - 0,7 % pour les cadres sur la période.

Effectifs inscrits par contrat 2008 vs 2007

	2008			2007			2008 vs 2007		
	CDI	CDD	Total	CDD	Total	CDI	CDD	Total	
Europe de l'Ouest	30 463	2 470	32 933	31 457	2 607	34 064	(3,2 %)	(5,3 %)	(3,3 %)
<i>dont France</i>	15 108	629	15 737	16 209	557	16 766	(6,8 %)	12,9 %	(6,1 %)
Europe centrale	9 744	281	10 025	9 041	1 466	10 507	7,8 %	(80,8 %)	(4,6 %)
Amérique du Nord	6 771	788	7 559	7 669	574	8 243	(11,7 %)	37,3 %	(8,3 %)
Amérique du Sud	2 460	148	2 608	2 127	147	2 274	15,7 %	0,7 %	14,7 %
Asie	2 545	424	2 969	2 397	591	2 988	6,2 %	(28,3 %)	(0,6 %)
Autres	1 262	783	2 045	1 201	487	1 688	5,1 %	60,8 %	21,1 %
Faurecia	53 245	4 894	58 139	53 892	5 872	59 764	(1,2 %)	(16,7 %)	(2,7 %)

La part des CDD dans l'effectif inscrit passe de 9,8 % en 2007 à 8,4 % en 2008 soit une baisse de 978 personnes principalement en Europe centrale.

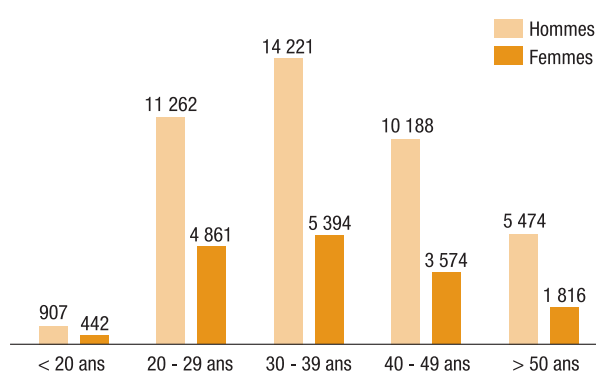
L'augmentation de 72 CDD, observée en France, s'explique principalement par une augmentation volontariste du nombre d'apprentis en France (+ 87 apprentis supplémentaires entre 2007 et 2008).

La progression du nombre de CDD sur la zone «Autres» s'explique notamment par l'ouverture de notre nouveau site au Maroc (+ 112 CDD) et une forte progression de cette catégorie en Tunisie.

Le nombre de CDI a quant à lui diminué de - 1,2 %, baisse observée principalement en Europe de l'Ouest et Amérique du Nord. La croissance du nombre de CDI se maintient toutefois en Europe centrale (+ 7,8 %), en Amérique du Sud (+ 15,7 %) et en Asie (+ 6,2 %) malgré la conjoncture économique difficile sur le 4^e trimestre 2008.

Effectifs inscrits par sexe en 2008

Effectifs inscrits	< 20		20 - 29		30 - 39		40 - 49		> 50		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Ouvrier	812	378	7 981	3 329	8 545	3 530	6 126	2 624	3 575	1 353	27 039	11 214
Etam	95	64	1 835	939	2 336	895	1 774	597	894	321	6 934	2 816
Cadre	0	0	1 446	593	3 340	969	2 288	353	1 005	142	8 079	2 057
TOTAL	907	442	11 262	4 861	14 221	5 394	10 188	3 574	5 474	1 816	42 052	16 087



Les femmes représentent 27,7 % des effectifs inscrits du groupe, soit 0,3 point de plus qu'en 2007.

Faurecia est un groupe plutôt jeune puisqu'environ 63,8 % des salariés inscrits ont moins de 40 ans et plus de 30 % ont moins de 30 ans.

7 290 inscrits ont plus de 50 ans, soit 12,6 %.

Pour l'ensemble des tranches d'âges, les proportions par catégorie professionnelle restent stables, à savoir 66 % d'ouvriers, 17 % d'Etam et 17 % de cadres.

Embauches externes 2008 vs 2007

Effectifs inscrits

	2008			2007			2008 vs 2007		
	Embauches CDI	Embauches CDD	Total	Embauches CDI	Embauches CDD	Total	Embauches CDI	Embauches CDD	Total
Europe de l'Ouest	1 215	2 391	3 606	1 145	2 433	3 578	6,1 %	(1,7 %)	0,8 %
<i>dont France</i>	582	475	1 057	690	626	1 316	(15,7 %)	(24,1 %)	(19,7 %)
Europe centrale	2 139	1 193	3 332	2 682	2 133	4 815	(20,2 %)	(44,1 %)	(30,8 %)
Amérique du Nord	1 348	1 978	3 326	2 201	1 225	3 426	(38,8 %)	61,5 %	(2,9 %)
Amérique du Sud	1 063	157	1 220	701	135	836	51,6 %	16,3 %	45,9 %
Asie	429	352	781	512	665	1 177	(16,2 %)	(47,1 %)	(33,6 %)
Autres	398	889	1 287	241	494	735	65,1 %	80,0 %	75,1 %
Faurecia	6 592	6 960	13 552	7 482	7 085	14 567	(11,9 %)	(1,8 %)	(7,0 %)

Ce tableau présente l'évolution des embauches, hors effet des transferts de CDD en CDI.

Pour l'ensemble des inscrits, le nombre d'embauches accuse un net recul en 2008 (- 7 %) dû à l'adaptation de nos effectifs à la crise du secteur automobile.

Le nombre d'embauches CDI externes en 2008 a diminué de - 11,9 %, celui des embauches CDD de - 1,8 %. Ces baisses s'expliquent principalement par un gel des entrées extérieures décidé au 4^e trimestre en réaction à nos fortes baisses de volume sur les zones géographiques les plus touchées.

Embauches externes 2008 vs 2007

Effectifs inscrits

	2008				2007			
	Ouvrier	Etam	Cadre	Total	Ouvrier	Etam	Cadre	Total
Europe de l'Ouest	2 334	601	671	3 606	2 041	771	766	3 578
<i>dont France</i>	307	329	421	1 057	408	409	499	1 316
Europe centrale	2 876	366	90	3 332	3 959	701	155	4 815
Amérique du Nord	2 749	287	290	3 326	2 810	230	386	3 426
Amérique du Sud	831	313	76	1 220	537	222	77	836
Asie	441	134	206	781	736	175	266	1 177
Autres	1 068	119	100	1 287	665	47	23	735
Faurecia	10 299	1 820	1 433	13 552	10 748	2 146	1 673	14 567

Les ouvriers représentent 76 %, les Etam 13 % et les cadres 11 % des embauches 2008, proportions semblables à celles de 2007.

Par rapport à 2007, les embauches de techniciens/agents de maîtrise et de cadres ont diminué de près de 15 % réciproquement afin de répondre à nos nécessités de baisses de coûts de structure face à l'effondrement des volumes produits en fin d'année.

Transferts CDD en CDI 2008 vs 2007

Effectifs inscrits

	2008				2007			
	Ouvrier	Etam	Cadre	Total	Ouvrier	Etam	Cadre	Total
Europe de l'Ouest	685	85	51	821	343	73	70	486
<i>dont France</i>	5	10	27	42	16	8	28	52
Europe centrale	1 485	210	21	1 716	1 056	200	64	1 320
Amérique du Nord	697	32	7	736	414	36	7	457
Amérique du Sud	0	37	0	37	0	31	0	31
Asie	208	15	21	244	380	52	9	441
Autres	47	1	0	48	37	4	0	41
Faurecia	3 122	380	100	3 602	2 230	396	150	2 776

Le nombre de transferts de CDD en CDI a augmenté de près de 30 % en 2008 par rapport à 2007.

Face à la crise du secteur automobile, cette augmentation nous a permis de capitaliser sur nos effectifs en interne et d'éviter ainsi le recours à l'embauche externe, notamment pour nos opérateurs en Europe de l'Ouest, Europe centrale et Amérique du Nord.

Départs par motif 2008 vs 2007

Effectifs inscrits

	2008					2007				
	Démis-sions CDI	Licen-ciements individuels	Licen-ciements collectifs	Autres	Total	Démis-sions CDI	Licen-ciements individuels	Licen-ciements collectifs	Autres	Total
Europe de l'Ouest	1 100	1 005	774	1 871	4 750	1 238	905	1 052	1 737	4 932
<i>dont France</i>	553	437	522	587	2 099	521	433	496	495	1 945
Europe centrale	1 372	1 437	641	350	3 800	1 250	914	102	596	2 862
Amérique du Nord	803	1 942	699	574	4 018	1 009	1 587	33	736	3 365
Amérique du Sud	202	561	1	122	886	137	280	4	79	500
Asie	316	250	27	215	808	220	98	5	222	545
Autres	103	132	152	541	928	80	79	0	253	412
Faurecia	3 896	5 327	2 294	3 673 (*)	15 190	3 934	3 863	1 196	3 623	12 616

(*) Dont 3 205 fin de CDD.

En 2008, le groupe a enregistré 15 190 départs, contre 12 616 en 2007, soit une hausse de plus de 20 %.

21 % d'entre eux sont des fins de CDD. Les démissions et les licenciements individuels représentent près de 61 %.

Après l'Europe de l'Ouest en 2007, le nombre de licenciements collectifs est à nouveau impacté par nos opérations de restructurations en Europe centrale mais également en Amérique du Nord compte tenu de la crise majeure du secteur automobile mondial en 2008.

Heures de formation 2008 vs 2007

	2008		2007	
	Heures de formation	Heures de formation par employé	Heures de formation	Heures de formation par employé
Europe de l'Ouest	760 505	25	725 308	23
<i>dont France</i>	376 132	26	349 081	23
Europe centrale	272 348	27	341 399	38
Amérique du Nord	210 584	26	160 837	21
Amérique du Sud	63 992	28	55 411	30
Asie	105 897	36	109 801	42
Autres	54 643	28	42 214	32
Faurecia	1 467 969	26	1 434 970	26

Le nombre moyen d'heures de formation est resté stable en 2008 par rapport à 2007 à l'échelle du groupe. Il s'explique par des situations contrastées en fonction des zones géographiques.

Si l'Europe centrale accuse un ralentissement des programmes de formation en 2008 suite à l'effort conséquent investi dans cette zone en 2007, l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord

connaissent une progression respective de 9 % et de 23 % sur la période.

La politique du groupe a pour objectif de développer significativement l'offre de formation pour toutes les catégories de personnel et plus particulièrement pour le personnel opérateurs de nos usines.

Expatriés par zone de destination 2008 vs 2007

	2008	2007
Europe de l'Ouest	62	75
<i>dont France</i>	29	29
Europe centrale	40	53
Amérique du Nord	40	45
Amérique du Sud	12	7
Asie	70	61
Autres	16	12
Faurecia	240	253

Le maintien à un niveau élevé du nombre d'expatriés et la grande diversité de leurs nationalités sont destinés à accompagner le

développement international du groupe. Une hausse de 15 % d'expatriés à destination de l'Asie a été enregistrée cette année.

Effectifs handicapés 2008 vs 2007

	2 008	2007
Europe de l'Ouest	961	999
<i>dont France</i>	629	671
Europe centrale	15	19
Amérique du Nord	5	8
Amérique du Sud	32	14
Asie	18	18
Autres	10	12
Faurecia	1 041	1 070

Faurecia emploie près de 1 000 personnes handicapées en Europe de l'Ouest.

La notion de personnel handicapé est définie par les législations de chaque pays, législation plus volontariste en Europe de l'Ouest, et notamment en France, que dans les autres pays.

La décroissance du nombre de salariés handicapés est en ligne avec la décroissance des effectifs inscrits sur cette zone spécifique.

En France, la proportion de salariés handicapés reste stable à plus de 4 %.

Organisation du travail 2008**Effectifs inscrits**

	Doublage ⁽¹⁾	Triplage ⁽²⁾	Fin de semaine ⁽³⁾	Autres	Total
Europe de l'Ouest	10 976	6 093	333	15 531	32 933
<i>dont France</i>	6 397	1 805	144	7 391	15 737
Europe centrale	1 399	6 306	0	2 320	10 025
Amérique du Nord	1 447	3 554	46	2 512	7 559
Amérique du Sud	23	1 632	0	953	2 608
Asie	813	468	0	1 688	2 969
Autres	1 099	527	0	419	2 045
Faurecia	15 757	18 580	379	23 423	58 139

(1) Travail en deux équipes.

(2) Travail en trois équipes.

(3) Horaires réduits de fin de semaine.

L'organisation du travail a pour objectif de répondre aux besoins de nos clients compte tenu de la capacité de production de nos usines. Les horaires dits de travail postes [(1), (2) et (3)] qui

concernent essentiellement nos sites de production, représentent 60 % de nos effectifs inscrits.

Temps Partiels 2008 vs 2007

	2008	2007
Europe de l'Ouest	572	611
<i>dont France</i>	353	373
Europe centrale	10	13
Amérique du Nord	1	0
Amérique du Sud	0	0
Asie	0	0
Autres	0	0
Faurecia	583	624

Les contrats de travail à temps partiel ne concernent quasiment que l'Europe de l'Ouest, et en particulier la France.

Ils représentent, en 2008, 2,2 % des effectifs inscrits en France contre 3,7 % en 2007.

Heures supplémentaires 2008 vs 2007

	2008		2007	
	Heures supplémentaires	% heures travaillées	Heures supplémentaires	% heures travaillées
Europe de l'Ouest	789 429	1,4 %	1 133 869	1,9 %
<i>dont France</i>	283 964	1,1 %	314 314	1,1 %
Europe centrale	1 119 728	5,7 %	1 345 215	7,4 %
Amérique du Nord	1 557 822	9,1 %	1 698 270	10,1 %
Amérique du Sud	311 251	7,7 %	283 418	8,5 %
Asie	740 217	11,8 %	847 156	15,0 %
Autres	191 444	4,4 %	264 081	8,5 %
Faurecia	4 709 891	4,4 %	5 572 008	5,3 %

La notion d'heures supplémentaires est celle déterminée par la législation de chaque pays.

La baisse observée entre 2007 et 2008 (- 0,9 point), essentiellement due à la conjoncture économique défavorable du secteur automobile mondial, est généralisée sur toutes nos zones géographiques.

Absentéisme 2008 vs 2007

	Taux Abs. 08	Taux Abs. 07
Europe de l'Ouest	3,5 %	3,6 %
<i>dont France</i>	3,4 %	3,4 %
Europe centrale	3,3 %	3,9 %
Amérique du Nord	1,4 %	1,9 %
Amérique du Sud	2,1 %	2,2 %
Asie	0,5 %	0,5 %
Autres	2,5 %	3,0 %
Faurecia	2,9 %	3,2 %

Le nombre d'heures d'absence répertoriées correspond aux maladies, accidents de travail et absences diverses non autorisées.

Le nombre d'heures d'absence a diminué de 8 % entre 2007 et 2008 passant de 3 322 194 à 3 062 978 heures cumulées.

Dans le même temps, les heures travaillées ont augmenté de 1,6 % passant de 105 163 225 à 106 804 708 sur la période.

Il en résulte l'effet mécanique de la décroissance de ce taux sur 2008 de 0,3 point pour notre groupe.

Cette diminution est particulièrement marquée en Europe centrale et en Amérique du Nord.

Sous-traitance 2008 vs 2007

	2008			2007		
	Sous-traitants ponctuels	Sous-traitants permanents	Total	Sous-traitants ponctuels	Sous-traitants permanents	Total
Europe de l'Ouest	432	1 013	1 445	725	1 245	1 970
<i>dont France</i>	233	502	735	372	533	905
Europe centrale	166	331	497	93	370	463
Amérique du Nord	42	382	424	239	255	494
Amérique du Sud	0	121	121	68	363	431
Asie	14	218	232	12	198	210
Autres	29	130	159	46	98	144
Faurecia	683	2 195	2 878	1 183	2 529	3 712

L'appel à la sous-traitance a diminué de plus de 22 % en 2008 (- 42 % pour la sous-traitance ponctuelle, - 15 % pour la sous-traitance permanente) entre 2007 et 2008. Cette variation

s'explique principalement par la nécessité de diminution de nos dépenses de prestations, dictée par la conjoncture économique de notre industrie.

Activités sociales et culturelles 2008

(en milliers d'euros)	Logement	Transport	Restauration	Service médical	Mutuelle et prévoyance	Subventions	Total
Europe de l'Ouest	7 905	4 987	5 484	2 841	11 409	5 634	38 259
<i>dont France</i>	7 839	3 455	2 541	1 720	9 072	5 269	29 895
Europe centrale	196	2 550	2 433	3 104	445	4	8 733
Amérique du Nord	583	1 139	408	2 495	78	96	4 800
Amérique du Sud	113	992	1 080	1 063	21	9	3 278
Asie	1 591	1 589	865	4 178	272	115	8 610
Autres	7	497	282	1 065	3	18	1 872
Faurecia	10 395	11 755	10 553	14 746	12 228	5 876	65 553



Qualité

SOMMAIRE

4.1	LE PLAN DE RUPTURE QUALITÉ	48	4.3	PERSPECTIVES 2009	50
4.2	TROPHÉES CLIENTS	49			

4.1 Le plan de rupture qualité

La qualité est l'une des priorités majeures de Faurecia.

En octobre 2006, Faurecia a lancé le « Plan de Rupture Qualité », démarche destinée à susciter dans tous les sites de Faurecia un nouvel état d'esprit tourné vers la qualité.

Le management a mis en place des actions standardisées d'inspections quotidiennes sur le terrain. Couplées aux audits opérés par la direction qualité sur les sites et sur les projets critiques, elles ont permis en deux ans de diviser par 10 les taux de pièces rejetées par les clients par millions de pièces livrées (ppm).

En 2008, 65 % des 190 sites Faurecia ont déjà atteint le niveau mondial d'excellence « single digit » (inférieur ou égal à 9).

Le niveau de ppm 6 mois glissants atteint en décembre a été réduit de 55 (2007) à 27 (2008) pour l'ensemble des clients externes et internes, et de 35 (2007) à 22 (2008) pour les clients externes.

La démarche QRQC et le déploiement rigoureux du « Système d'Excellence Faurecia » ont conjointement permis des gains de productivité effectifs, notamment l'éradication des coûteux « murs qualité », récurrents en production.

Le QRQC (Quick Response Quality Control) est une attitude de management selon laquelle tout défaut doit faire l'objet d'une action corrective immédiate ou au plus tard dans les 24 heures. Cette action prend place dans le cadre d'une analyse complète, menée en vue de déterminer les causes des problèmes rencontrés, leurs solutions techniques et leur capitalisation/transversalisation pour prévention.

Le QRQC est appliqué à tous les niveaux de l'entreprise. En production, il concerne toute l'équipe, aussi bien l'opérateur sur la ligne que l'encadrement des ateliers et la direction des sites. Il concerne également les équipes de développement projets et les centres de développement. Enfin, il est appliqué aux problèmes logistiques, problèmes de fournisseurs et aux questions HSE (hygiène sécurité environnement).

Dans l'objectif de renforcer la mise en œuvre effective et l'appropriation par les équipes opérationnelles, il a été établi un

nouveau référentiel d'audit du « Système d'Excellence Faurecia », intégrant les routines du « Plan de Rupture Qualité ». Ce référentiel, basé sur des règles progressives simples, permet aux sites de production de s'auto-évaluer aisément et de construire leur plan de progrès. En outre, la durée de chaque audit a été divisée par deux, sans nuire à son efficacité, ce qui améliore la productivité des auditeurs. Trente et un sites ont déjà été audités fin 2008 sur la base de ce nouveau référentiel et il est planifié que 125 le soient en 2009.

Traditionnellement, le lancement de nouveaux programmes en production est une période critique en matière de qualité, particulièrement durant les phases de démarrage et de montée en cadence. Grâce aux efforts engagés en 2008, la centaine de programmes démarrés durant l'année dans les usines Faurecia n'aura eu aucun impact sur les résultats qualité du groupe.

Ce résultat significatif est une des conséquences du plan d'« Excellence dans la Gestion de Programme », lancé en 2008. Celui-ci reprend les principes du Plan de Rupture Qualité qui vise à l'appropriation par les équipes de deux règles simples, rigueur et discipline, ainsi que l'exécution à temps de tous les livrables.

3 400 ingénieurs, c'est-à-dire la quasi-totalité des acteurs-clés au sein des équipes programmes, développement, qualité, achat, vente, industriel, ont reçu une formation sur les « sept bases qualité en programme ».

Le plan « Excellence dans la Gestion de Programme » a défini un système d'audit appliqué au programme similaire à celui des audits réalisés en production. Dans quinze centres de recherche et développement, il a été procédé à l'audit de 86 programmes dans leur totalité, depuis les phases d'acquisition (avant commande client) jusqu'à la phase de montée en cadence industrielle.

Au cours de ces audits, une trentaine de « bonnes pratiques » ont été identifiées. Capitalisées, elles sont en cours de diffusion et d'application dans l'ensemble des programmes gérés par Faurecia.

4.2 Trophées clients

L'efficacité du « Plan de Rupture Qualité » s'est concrétisée en 2008 puisque Faurecia s'est vu décerner de multiples trophées par ses clients.

Le constructeur japonais Nissan a notamment salué la performance-qualité de Faurecia par un « Global Quality Award », décerné aux trois meilleurs fournisseurs mondiaux de Nissan. Faurecia est la seule entreprise occidentale à l'avoir reçu. Faurecia a également reçu de Nissan Europe le trophée qualité « Best supplier in Europe », remis lors de la conférence annuelle de ses fournisseurs.

Pour la deuxième année consécutive, Faurecia a reçu de Ford deux « Global Excellent Award ». M. Alan Mulhally a remis à Faurecia Cologne (Allemagne) et à Faurecia Valence (Espagne), du groupe produit Systèmes d'Intérieur, un trophée « Gold » à chacun, les classant ainsi parmi les onze meilleurs fournisseurs mondiaux du

constructeur. Ces reconnaissances de la qualité Faurecia au niveau mondial ne doivent pas masquer les excellentes performances régionales.

Au Brésil, Faurecia a ainsi été désigné « Best Supplier of the Year » par Ford Brésil pour le groupe produit Systèmes d'Intérieur.

En Chine, FAW-VW a remis le trophée « Excellent Quality Award » au site de Changchun (Sièges et Systèmes d'Intérieur), tandis que le site de Wuhan (Systèmes d'Échappement) s'est vu décerner par le groupe Dongfeng le prix « The excellent supplier of the Dongfeng group in 2008 ».

4.3 Perspectives 2009

Le groupe continue de déployer avec rigueur et discipline sa démarche qualité. L'objectif est un taux de 15 ppm et l'élimination complète de toutes les alertes sur les pièces impactant la sécurité ou la conformité réglementaire d'un véhicule. Pour l'atteindre, Faurecia s'appuie sur trois orientations majeures :

- réduire la dispersion de performance ppm entre tous les sites Faurecia dans le monde ;
- continuer l'amélioration nécessaire de la qualité dans les nouveaux programmes, notamment durant la phase de conception ;
- s'assurer que chaque entité Faurecia maîtrise les demandes et indicateurs spécifiques de chaque client et y répond.



Recherche et développement

SOMMAIRE

5.1	L'ATTENTE DU MARCHÉ	52	5.3	RECHERCHE ET INNOVATION	54
5.2	LE PLAN PRODUIT	53	5.4	INGÉNIERIE PROGRAMME	56

La recherche et développement est un enjeu stratégique pour Faurecia. C'est par elle que se créent les produits du futur. Elle s'articule autour de deux grands pôles d'activités.

- Le pôle recherche et innovation couvre les activités en amont de toute acquisition de programmes. Par le développement de nouveaux produits, la proposition d'innovations et la mise au point de produits génériques, ce pôle amont est la clef d'une offre attractive pour les clients.
- Le pôle ingénierie programme couvre les programmes d'application véhicules. Ce pôle aval développe les programmes acquis dans le planning défini, dans le respect des coûts et du niveau de qualité requis.

La recherche et le développement chez Faurecia représentent 613 millions d'euros de dépenses brutes en 2008 (voir note 5-4 des états financiers consolidés), auxquelles s'ajoute le pilotage des coûts d'outillage et des investissements industriels. Au total, 3 500 ingénieurs et techniciens, répartis dans 28 centres de recherche et développement dans le monde, contrôlent chaque année un budget brut de l'ordre du milliard d'euros.

En 2008, les besoins et les attentes du marché se sont accélérés, notamment dans le domaine de l'environnement et dans celui de la compétitivité économique. Cette exigence porte à la fois sur les produits eux-mêmes et sur le processus de développement. La recherche et le développement s'en sont trouvés renforcés, permettant ainsi d'offrir de nouveaux produits, plus compétitifs, en terme de coûts et de performances.

5.1 L'attente du marché

L'effet de la concurrence intense qui oppose les constructeurs se mesure particulièrement sur leur offre produit :

- multiplication des modèles mis sur le marché, avec des gammes augmentées de près de 50 % par de nombreux constructeurs ;
- raccourcissement des délais de développement pour rajeunir rapidement la gamme offerte au consommateur ;
- nécessité de mettre sur le marché des véhicules disposant d'atouts distinctifs remarquables par le consommateur final ;
- compétitivité des produits, en particulier pour les véhicules d'entrée de gamme ;
- allongement des couvertures de garanties et attention extrême que le consommateur porte à la qualité, dès la première prise en main du véhicule aussi bien qu'après usage, dans un souci de préservation de la valeur de revente ;
- importance des facteurs environnementaux – réduction de la consommation et des émissions polluantes, empreinte

écologique constatée sur la durée de vie du véhicule – parmi les priorités des constructeurs ainsi que parmi les critères de choix des consommateurs, un accent particulier étant mis sur la réduction de poids ;

- nouvelles formes de motorisation (hybride, électrique) induisant des évolutions de l'architecture véhicule.

Chacune de ces attentes rehausse les exigences du marché quant aux performances des équipementiers, dans un cadre économique fortement contraint. Les constructeurs cherchent ces résultats dans une enveloppe de coûts de développement totaux au mieux coutants et à charge de travail augmentée. Ces évolutions sont pour Faurecia un levier fondamental d'augmentation de la valeur de ses marchés, et une opportunité majeure de renforcement de sa compétitivité à long terme. Peu de concurrents peuvent y répondre et, parmi les grands acteurs, Faurecia estime disposer du leadership technologique. Pour répondre à cette évolution, tout en maintenant les enveloppes de coût et de délai, Faurecia a accéléré à la fois son plan produit-innovation et sa capacité d'ingénierie.

5.2 Le plan produit

En 2008, le plan produit a été revu dans son ensemble pour permettre de répondre aux demandes des clients en compatibilité avec les contraintes propres à Faurecia.

Cinq axes principaux ont été déterminés :

- l'intégration complète des équipes concevant le produit et de celles qui se consacrent au process permet le développement en parallèle du produit et des équipements industriels qui le fabriqueront ;
- la conception de produits génériques permet de répartir les coûts de développement entre plusieurs modèles de la gamme d'un client, voire entre plusieurs clients. Ces produits génériques, dans les métiers de Faurecia qui sont pour l'essentiel « sur mesure », ont imposé une réflexion de fond sur ce qui peut être standardisé et ce qui doit rester spécifique pour laisser aux designers du constructeur la liberté de différenciation. La standardisation porte notamment sur les structures de sièges et de planches de bord, les modules de porte et de face avant, les composants des lignes d'échappement ;
- la prise en compte dès l'amont des contraintes de qualité perçue. Afin d'éviter les erreurs coûteuses à corriger une fois le dessin de la pièce figé et le process de fabrication établi, les équipes de design industriel de Faurecia sont désormais impliquées dès les étapes d'innovation, puis lors de l'acquisition des programmes. Elles peuvent diagnostiquer les risques et proposer les solutions au plus tôt dans la chaîne de développement. La préoccupation de qualité perçue concerne l'Intérieur du Véhicule dans son ensemble, et les jeux et les affleurements des faces avant et des pare-chocs ;
- la définition de solutions prioritaires en matière de respect de l'environnement (poids, traitement des émissions, recyclabilité des matériaux...). L'allègement des véhicules est devenu un enjeu véritable pour les constructeurs. L'ensemble des modules construits par Faurecia représente 15 à 20 % du poids total d'un véhicule. Dans chacun de ses métiers, Faurecia développe des produits dont le poids a été réduit de 25 à 30 %, ce qui constitue une contribution très significative aux objectifs d'ensemble des constructeurs ;
 - s'agissant des émissions, les équipes de la division Échappement étudient en collaboration avec les constructeurs toutes les solutions technologiques avancées d'amélioration de la combustion et de traitement des gaz d'échappement,
 - des programmes de substitution des résines par des fibres naturelles offrent dès à présent des alternatives aux plastiques dans des applications économiquement et qualitativement compétitives. Le groupe dispose dans ce domaine d'une intégration amont largement supérieure à celle de ses grands concurrents. Enfin, chacun des métiers de Faurecia se préoccupe de la recyclabilité des matériaux,
- en plus de l'utilisation de produits génériques, le plan met l'accent sur la réduction des coûts et la compétitivité des produits, à tous les niveaux de gamme. Cette attention porte à la fois sur les matériaux engagés, le regroupement et l'intégration de fonctions et les processus industriels.

5.3 Recherche et innovation

Faurecia se situe au croisement des deux tendances majeures de l'industrie automobile :

- la création de valeur pour le client final, afin de différencier les véhicules ;
- l'amélioration de la performance environnementale.

En 2008, l'investissement en innovation s'est déployé autour de ces deux grands axes, dans chacune des lignes de produit. En voici quelques exemples :

- Sièges :
 - des solutions produits pour le segment Premium, avec les sièges BMW Série 7 et Audi Q5,
 - la création de produits génériques, réutilisables sur différentes applications, pour en diminuer le ticket d'entrée. Il s'agit en particulier de structures de sièges et de composants tels que les mécanismes,
 - la réduction du poids,
 - des sièges avant minces, qui réduisent le poids, améliorent le confort du passager arrière et permettent des designs innovants ;
- Intérieur :
 - l'amélioration de la qualité perçue sur les véhicules Premium (Mercedes-Benz Classe S, BMW X5...),
 - l'amélioration de la qualité perçue sur les véhicules d'entrée de gamme, par exemple, planches de bord et panneaux de porte sur la Dacia Sandero et la Ford Fiesta,
 - l'introduction de produits d'isolation acoustique constitués de matériaux multicouches. Ils améliorent la performance acoustique, réduisent le poids et l'encombrement, favorisent le recyclage ;
- Échappement :
 - la compatibilité avec les nouvelles normes Euro V et Euro VI,
 - l'utilisation croissante de collecteurs mécano-soudés, plus performants à haute température, améliorant la performance moteur, amélioration à laquelle contribuent également les dispositifs d'isolation thermique des échappements,

- la réduction du poids de l'échappement et de son encombrement pour dégager davantage d'espace utilisable dans l'habitacle ;
- Systèmes d'Extérieur :
 - les travaux d'architecture module, permettant l'intégration de la sécurité piétons, la réduction du porte-à-faux, la réduction des coûts par combinaison de fonctions,
 - l'amélioration de la qualité perçue et l'intégration de fonctions comme les capteurs de parking.

Le projet Light Attitude, transversal sur tous les produits, a mis l'accent sur la capacité de Faurecia à aider substantiellement les constructeurs, dans le cadre de l'objectif primordial de la réduction du poids. Des informations complémentaires sur ce projet sont disponibles au chapitre 6.1.2 du document de référence.

Un tel renforcement de l'innovation n'aurait pas été possible sans renforcer l'efficacité du processus d'innovation autour des cinq actions suivantes :

- la réorganisation des équipes. Des pôles de compétences métiers produits-process ont été mis en place, facilitant l'identification des savoir-faire clés pour l'avenir et la mesure des besoins par rapport à l'existant. En particulier, l'intégration amont des équipes design, recherche et développement et marketing permet d'identifier très tôt les opportunités produit dans leurs dimensions techniques, esthétiques et économiques ;
- la mise en place de projets de co-développement avec les principaux clients de Faurecia, permet d'engager le dialogue technique avec l'anticipation nécessaire pour influencer les évolutions de concepts et d'architecture ;
- de même, des projets de co-développement unissent Faurecia à ses fournisseurs partenaires, en particulier dans le domaine des matières premières (acier, chimie) et de l'électronique (interface homme machine) ;
- l'introduction du programme de « Quality Basics in Innovation » qui, sans imposer de contrainte excessive à la liberté de créativité nécessaire, assure que les risques industriels et techniques sont identifiés et maîtrisés ;
- enfin, un processus de sélectivité accrue des projets d'innovation permet de concentrer les ressources sur les enjeux prioritaires et les projets correspondant à des cibles commerciales identifiées.

Faurecia dispose d'un portefeuille de 193 projets d'innovation. Ce portefeuille est organisé par ligne de produits (sièges, structures et mécanismes, planches de bord, etc.) et par direction d'innovation (suivant les attentes du marché : qualité perçue, vie à bord, sécurité, environnement, standardisation, etc.). Un processus structuré, avec jalons décisionnels, permet de gérer la progression des projets depuis l'idée jusqu'à la validation du produit-process. Les risques, inhérents à l'innovation, sont levés au fil du développement sur des applications pilote, ainsi que par des co-développements avancés avec les clients constructeurs. Seuls les projets validés peuvent être proposés dans une application programme pour un client. Le financement des dépenses spécifiques de recherche et développement peut être soit comptant, soit au fur et à mesure des livraisons de pièces, soit une combinaison des deux méthodes (*cf note 5-4 aux états financiers consolidés*).

Cette politique d'innovation s'est traduite par le dépôt de trois cent trois brevets en 2008, plaçant Faurecia parmi les meilleures entreprises de son secteur.

Pour accélérer ses activités de recherche et d'innovation des investissements importants ont été lancés :

- un centre mondial de compétence mécanismes de sièges à Flers avec le soutien des autorités locales ; il s'appuiera sur les expertises Faurecia, ainsi que sur une formation d'ingénieurs par apprentissage et des partenariats avec universités et centres de recherche ;
- un centre mondial de recherche et développement et d'innovation Échappements à Bavans qui regroupera l'innovation, la recherche et le développement, l'ingénierie et les équipes chargées des relations clients. Dans ce cadre, Faurecia Bavans renforcera aussi ses partenariats avec les universités technologiques et les écoles d'ingénieurs.

5.4 Ingénierie programme

Si la partie amont, recherche et innovation, met l'accent sur la créativité et les nouvelles solutions techniques, la partie aval, ingénierie programme, se focalise sur la capacité de Faurecia à exécuter un développement dans des objectifs clients très cadrés de coûts et de délais.

Faurecia s'est fixé comme objectif d'être la référence de l'industrie pour la réussite des programmes. L'initiative « Excellence in Program Management » a été lancée en 2008 au niveau mondial pour accélérer le déploiement du Program Management System, appuyé par la mesure continue du progrès (passage de jalon, qualité, préparation du lancement, préparation des fournisseurs et rentabilité).

L'activité recherche et le développement à l'intérieur des programmes représente près de 90 % de ses coûts, mais correspondant aux engagements contractuels des clients sur des programmes d'application. Le plan mis en œuvre en 2007 se constitue autour des grands axes suivants :

- l'implantation géographique des centres de développement. Faurecia a pour objectif, à l'horizon 2010, de disposer en Inde et en Chine de plus de 25 % de sa capacité totale de développement. La montée en puissance des centres de recherche et développement dans ces pays répond à la nécessité de développer sur place les produits destinés à la production automobile locale, mais aussi à la volonté d'assurer

à coûts compétitifs une part croissante de la chaîne de valeur du développement des produits destinés aux marchés européen et nord-américain ;

- les nouveaux outils de CAO (Conception Assistée par Ordinateur), permettent d'améliorer le temps et la qualité des développements par l'utilisation d'un « gabarit » validé, thésaurisant l'expérience de l'entreprise. Les développements en matière de simulation et de réalité virtuelle permettent de converger plus vite vers la bonne solution, tout en diminuant, voire en supprimant les phases coûteuses de validation sur prototypes ;
- la synergie entre les différents départements et les divers sites du groupe, permet de capitaliser les meilleures expériences. Des réseaux d'experts, transversaux entre les groupes produits et les régions du monde, disposant d'outils de management de la connaissance, ont facilité le partage des meilleures pratiques. Une initiative pilote dans le domaine des pièces plastique en a démontré l'efficacité.

Dans sa globalité, l'activité de recherche et développement constitue un levier majeur de compétitivité pour le futur stratégique de Faurecia. Les demandes des clients, même si elles incitent à un rythme de changement accéléré, représentent pour Faurecia autant d'opportunités de se distinguer et d'améliorer la performance économique à long terme.



Faurecia et l'environnement

SOMMAIRE

6.1	LES PRODUITS DE FAURECIA ET L'ENVIRONNEMENT	58	6.2	LES SITES INDUSTRIELS DE FAURECIA ET L'ENVIRONNEMENT	62
6.1.1	Conception des produits	58	6.2.1	Actions d'amélioration de la protection de l'environnement	62
6.1.2	Allègement des produits	58	6.2.2	Certification et formation	62
6.1.3	Actions dans le domaine du recyclage	59	6.2.3	Indicateurs environnementaux	63
6.1.4	Utilisation de matériaux naturels	60			
6.1.5	Gestion des fournisseurs	61			

Les équipes de Faurecia, organisées en pôles de compétences et en réseaux, sont chargées d'identifier les risques liés à l'environnement et aux contraintes réglementaires dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité, de l'environnement, de l'éco-conception et de la veille réglementaire.

Un travail en amont avec les constructeurs automobiles et les fournisseurs, de même qu'une gestion étroite des composants

délivrés et des processus d'achat permettent également de s'assurer de la conformité des pièces livrées et reçues.

Ainsi, Faurecia a-t-il engagé les actions de reporting des substances et matières, permettant aux constructeurs d'être en conformité avec la nouvelle directive européenne REACH ainsi qu'avec le futur volet recyclage de la phase d'homologation, effectif depuis le 1^{er} décembre 2008 pour les nouveaux véhicules.

6.1 Les produits de Faurecia et l'environnement

Les actions de Faurecia relatives à la protection de l'environnement portent sur les différentes étapes du cycle de vie de ses produits, depuis la conception jusqu'à la fin de vie des produits, sur la

gestion des fournisseurs et enfin, sur l'impact de ses sites de production sur l'écosystème.

6.1.1 CONCEPTION DES PRODUITS

La démarche de Faurecia en termes de respect de l'environnement et de développement durable intègre, dès la conception de ses produits et dans l'expertise qu'il propose aux constructeurs, les quatre thématiques suivantes :

- la réduction du poids des composants ;
- le développement d'actions dans le domaine du recyclage telles que l'anticipation des filières de fin de vie, la valorisation

optimisée des déchets de production et l'utilisation de matières plastiques recyclées ;

- l'utilisation étendue des matériaux naturels ;
- l'analyse et l'amélioration de la performance environnementale fondée sur les analyses de cycle de vie.

6.1.2 ALLÈGEMENT DES PRODUITS

Le poids des véhicules est devenu une préoccupation majeure de l'industrie automobile. En effet, la réglementation en matière d'émission de CO₂ devient de plus en plus sévère, et différents systèmes d'incitation ou de contraintes fiscales commencent à voir le jour. Dans ce nouveau contexte, la réduction de poids apparaît comme un critère clé de différenciation entre fournisseurs concurrents.

Cet axe de progrès est particulièrement important pour Faurecia ; en effet :

- la contribution de Faurecia au poids d'un véhicule est importante. Réunis, tous les modules de Faurecia représentent entre 15 et 20 % du poids total d'un véhicule ;

- le niveau élevé d'intégration verticale donne à Faurecia les leviers permettant de travailler les matériaux, les composants et leurs assemblages.

Les développements sont structurés autour de directions différentes et complémentaires :

- amélioration continue « Kaizen » sur les composants existants, permettant de gagner de 5 à 10 % de poids, et applicable sur la plupart de nos produits, en particulier par calcul et dimensionnement des pièces au juste nécessaire ;
- utilisation de nouveaux matériaux, tels que les aciers à haute limite élastique, permettant des gains de l'ordre de 10 % sur les structures de sièges, ou de polypropylène expansé dans la

réalisation des assises de siège arrière induisant une réduction de masse d'environ 40 % ;

- développement de nouveaux matériaux composites « haute performance » (structures « sandwich », mousses structurales) permettant des gains de masse variant de 5 à 30 % selon les applications ;
- intégration de nouvelles technologies de mise en forme (parois d'épaisseur variable, tubes de section variable) se traduisant par des gains de masse sur les structures classiques de l'ordre de 15 % (traverse de cockpit) ;
- développement de nouvelles architectures produit permettant, par un meilleur taux d'intégration, de réduire le poids d'un module de porte (3 à 4 kg par véhicule), ou en combinant structure et planche de bord, de gagner 12 % de poids grâce au système Inpamo de planche structurale ;
- déploiement d'outils de calcul, rhéologiques et mécaniques, conduisant à l'optimisation de la conception des pièces (optimisation du positionnement des nervures et des épaisseurs pièces, gestion accrue de l'orientation des fibres de verre dans les matrices thermoplastiques). Des conceptions optimisées et l'emploi de matières spécifiques ont ainsi permis de réduire les épaisseurs et de proposer des modules de blocs avant allégés, la réduction de masse pouvant atteindre 10 % ;
- développement de procédés et de matériaux visant à alléger les concepts actuels tels que la création de cavités dans les pièces structurales ou semi-structurales (injection assistée fluide,

ou Mucell...) ou l'utilisation de matériaux micro-chargés pour pièces semi-structurales et d'aspect.

C'est cette démarche durable et cohérente que Faurecia a décidé de concrétiser en dévoilant, lors du salon automobile de Los Angeles de novembre 2008, son nouveau concept Faurecia Light Attitude. Ce concept regroupe 10 innovations, incrémentales et de rupture, offrant un potentiel de réduction de masse de l'ordre de 30 kg, toutes propositions confondues (de - 15 à - 30 % selon les applications).

Quelques exemples d'applications potentielles sur cinq des principaux périmètres du véhicule :

- **Intérieur Véhicule** : remplacement des plastiques de surface par du tissu, sur la planche de bord ainsi que sur la console centrale ;
- **Sièges** : intégration de mousse de polyuréthane thermoplastique dans les assises ;
- **Insonorisant** : mise en place d'un composé multicouche entre compartiment moteur et habitacle, offrant d'excellentes propriétés tant d'absorption que d'insonorisation ;
- **Bloc avant** : conception d'une structure modulaire intégrant des absorbeurs d'énergie en mousse d'aluminium et en plastique ;
- **Échappements** : utilisation de tubes et de tôles d'épaisseur réduite (- 30 %) associés à un dispositif dédié de découplage entre moteur et ligne d'échappement.

6.1.3 ACTIONS DANS LE DOMAINE DU RECYCLAGE

6.1.3.1 Valorisation des déchets de production

Soucieux de limiter l'impact de ses activités industrielles sur l'environnement, Faurecia se fixe des objectifs ambitieux en matière de valorisation de ses chutes et déchets de production, notamment pour éviter de les mettre en décharge.

La masse de déchets de production recyclés par la division Acoustique a ainsi permis d'atteindre un taux de valorisation en masse de 41 % en 2008.

6.1.3.2 Anticipation des filières de fin de vie

Motivés par un contexte réglementaire fort, l'ensemble des constructeurs ont des exigences vis-à-vis de leurs fournisseurs équipementiers en matière de recyclage de produits en fin de vie. Toutes les activités de Faurecia sont concernées par ces impératifs de recyclage et chacune, en fonction des spécificités du composant fabriqué, met en œuvre des projets ou des solutions pour que les traitements futurs soient les plus efficaces possibles.

Ainsi, pour Renault, le groupe produits Sièges a appliqué des règles d'éco-conception sur les matelassures de sièges de la nouvelle Laguna. Celles-ci ont été développées en prenant en compte le démontage des mousses, la séparation des matières et la compatibilité chimique des différents composants en matière plastique. Par ces choix, Faurecia anticipe les phases futures de traitement des sièges en fin de vie telles que le démontage et le broyage, contribuant pour ce véhicule à le rendre conforme aux exigences réglementaires européennes.

Sur la base d'une étude démarrée en 2007, l'activité Intérieur Véhicule a initié, avec la participation de l'ADEME, un nouveau projet visant à identifier, pour toute pièce complexée ou moussée de l'intérieur du véhicule, le gisement que représente la filière de démantèlement, dont le broyage et le recyclage des composites, l'étude de faisabilité allant jusqu'à la mise en forme des pièces avec le procédé d'injection classique et la mesure des performances mécaniques.

La division Équipements Extérieurs a engagé une démarche similaire. Un projet, également soutenu par l'ADEME, a été lancé afin d'optimiser le traitement de la matière issue des véhicules hors d'usage. Ce projet a pour objectif de prolonger les usages de la matière autant que possible, jusqu'à pouvoir envisager à terme de boucler l'usage de la matière d'une génération de véhicules à

l'autre en recyclant les pare-chocs à iso-fonction : recherche de procédés d'extrusion spécifiques ou modifications chimiques des matières dans le but d'atteindre une meilleure qualité matière et par là même des performances supérieures.

Les résultats attendus de ces travaux devront permettre de définir les modèles technico-économiques les plus adaptés à Faurecia pour la valorisation en fin de vie de ses produits.

6.1.3.3 Utilisation de matière recyclée

Rares jusqu'ici dans les intérieurs des véhicules, les matières recyclées deviennent indissociables des nouveaux modèles d'automobiles. Faurecia contribue à cette évolution des composants automobile, notamment au sein de l'activité Intérieur Véhicule en proposant un nombre croissant de pièces en plastique recyclé. Les applications sont majoritairement des composants

non visibles dans la conception des planches de bord, consoles et des panneaux de porte.

Suivant le type et le niveau de gamme du véhicule, différents composants sont dorénavant fabriqués en polypropylène recyclé dans l'activité Sièges d'automobile. En cumulant l'ensemble de ces pièces, il est maintenant possible d'atteindre une masse de près de trois kilos de plastiques recyclés pour la seule collection de sièges. Des tests sont en cours pour développer de nouvelles applications, notamment sur des pièces dites d'aspect de l'Intérieur Véhicule mais relativement peu visibles. Pour les pièces d'insonorisation, Faurecia continue d'utiliser des quantités importantes de fibres naturelles recyclées (notamment le coton) en maximisant leur taux d'incorporation.

La division Équipements Extérieurs propose, de son côté, un nombre croissant d'applications pouvant recevoir des matières issues du recyclage des plastiques. Sont abordées en priorité des applications cachées tels que les absorbeurs et les supports de pare-chocs ou les déflecteurs, pour lesquelles certaines applications sont déjà effectives (Renault Clio III, Citroën C5).

6.1.4 UTILISATION DE MATÉRIAUX NATURELS

Aujourd'hui les véhicules automobiles intègrent de plus en plus de matériaux et de fibres naturels. Anticipant ces mouvements, Faurecia s'est investi dans ce domaine et propose à ses clients un panel de solutions utilisant un grand nombre de matériaux recyclés.

6.1.4.1 Fibres naturelles et matériaux composites

Faurecia conçoit et fabrique notamment des structures de panneaux de porte en matériaux composites alliant des polyoléfinés ou du polyester avec des fibres de bois. Le matériau composite développé pour cette application contient alors entre 50 et 88 % de fibres naturelles. Des structures de planches de bord en matériau composite mêlant des fibres de lin à une matrice en polypropylène sont également produites avec un taux de fibres naturelles utilisées variant entre 40 et 60 % en fonction des caractéristiques mécaniques attendues.

La division Équipements Extérieurs, quant à elle, évalue actuellement l'emploi de matières injectables à base de polyoléfinés et de fibres, telles que le chanvre ou le sisal, pour la réalisation de pièces semi-structurelles en lieu et place des matières vierges chargées talc ou fibres de verre. L'objectif est de proposer aux clients des solutions vertes, concurrentielles en termes de masse et de coût de la fonction, et de pouvoir transversaliser l'usage de cette solution technique.

L'utilisation de ces fibres naturelles comme éléments de renforts dans les pièces plastiques permet des gains de masse qui peuvent parfois atteindre 20 %. L'usage de ces matériaux favorise également une moindre dépendance par rapport au prix du pétrole et un impact global réduit sur l'environnement ; le lin, le bois, le chanvre ou le sisal sont en effet des matériaux entièrement renouvelables, disponibles localement et nécessitant une énergie de mise en œuvre bien plus faible que les solutions alternatives (fibres de verre principalement).

Faurecia est aujourd'hui un des seuls équipementiers dans le monde à avoir développé ces matériaux, présents aussi bien dans les véhicules dits « Premium », que dans des véhicules de plus grande série avec les Citroën C4 et C6, Toyota Corolla et Avensis, Audi A4, Ford C-Max, Volvo C70 Coupé et Nissan Qashqai pour les fibres de bois et les Opel Astra et Delta, ainsi que la Smart ForTwo, pour le lin.

6.1.4.2 Biomatériaux

Faurecia s'est engagé en 2007 dans le projet de recherche Biomat visant à substituer des matières issues de ressources fossiles par des matières issues de ressources renouvelables à 100 %. Bien que certaines solutions existent aujourd'hui, aucune jusqu'à présent ne satisfaisait, en termes de positionnement économique et de faisabilité technique, aux exigences du marché automobile.

L'objectif pour Faurecia est de développer un biopolymère pour des applications ciblées de l'intérieur véhicule (médaillons, conduits d'air, bandeaux...). Il s'agit de matériaux techniques (répondant aux fortes contraintes de l'automobile telles la sécurité, les réglementations, la résistance thermique, la fatigue dynamique, les odeurs, les COV...), transformables par des procédés traditionnels (investissements faibles) et dont le prix au kilo reste compétitif par rapport à celui des matières d'usage à l'intérieur des véhicules. Ce programme permettra donc à terme une application industrielle à fort volume de ces matériaux issus de ressources renouvelables : lin, chanvre, céréales, betterave, maïs.

Ce projet a été labellisé par le Pôle de Compétitivité Industrie Agro-Ressources dont les objectifs sont la valorisation de tous les composants de la plante, le développement durable et le respect de l'environnement. La production de ces matériaux est envisagée à horizon 2010. À ce jour, les résultats obtenus sont prometteurs et l'avancement du programme est en conformité avec le planning initialement prévu.

Par ailleurs, des travaux qui associent les activités Sièges et Acoustique dans une étude visant à l'utilisation d'ici 2011 de polyols d'origine végétale dans la formulation des mousses de sièges et d'insonorisants. Le taux de biomasse dans la mousse résultante serait de l'ordre de 5 %.

6.1.5 GESTION DES FOURNISSEURS

La politique d'achat de composants intègre la protection de l'environnement tout au long de la chaîne de fourniture des produits Faurecia. Depuis le 1^{er} juillet 2007, le groupe demande à ses principaux fournisseurs de s'engager à respecter les exigences de responsabilité sociale et environnementale de Faurecia. Ces exigences portent notamment sur le respect par le fournisseur de la réglementation, de la santé et de la sécurité du travail, la certification du système de management de l'environnement type ISO 14001, le développement de produits respectueux de l'environnement et le bannissement des produits et substances interdites. Fin 2008, un peu plus de deux cent trente fournisseurs avaient signé cet engagement. Cette demande vient compléter l'initiative engagée en 2006 portant sur la certification ISO 14001

des établissements des quatre cents fournisseurs libres les plus importants en chiffre d'affaires.

Une action spécifique pour la mise en place de la directive REACH a été engagée auprès de tous les fournisseurs de Faurecia. En accord avec les recommandations des différents comités et groupes de travail de l'industrie automobile auxquels Faurecia participe, il s'agit d'une part de s'assurer que ces fournisseurs ont bien pris connaissance et sont en conformité avec les exigences d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation de mise sur le marché européen de cette nouvelle réglementation et, d'autre part, d'anticiper le cas échéant la cessation de mise sur le marché d'un certain nombre de ces substances. Plus de mille sept cent trente-cinq fournisseurs ont été contactés dans le cadre de cette campagne.

6.2 Les sites industriels de Faurecia et l'environnement

6.2.1 ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Cherchant à limiter l'impact de ses activités industrielles sur les milieux naturels au voisinage de ses sites, en particulier en terme d'émission de produits dangereux dans l'air et dans l'eau et de génération de gaz à effet de serre, Faurecia a poursuivi la mise en place d'équipements de dépollution en fin de processus de fabrication ou de modifications de ces processus pour limiter les quantités ou la nocivité de leurs rejets. La somme des investissements déclarés par les établissements pour la protection

de l'environnement et la mise en conformité des installations s'est élevée à 3,2 millions d'euros en 2008. Ces investissements, rendus en partie nécessaires par l'évolution des réglementations et la mise en conformité des installations, sont regroupés dans un plan global d'investissement revu chaque semestre comprenant également les investissements capacitaires, l'utilisation de nouvelles technologies, la qualité et les systèmes d'information.

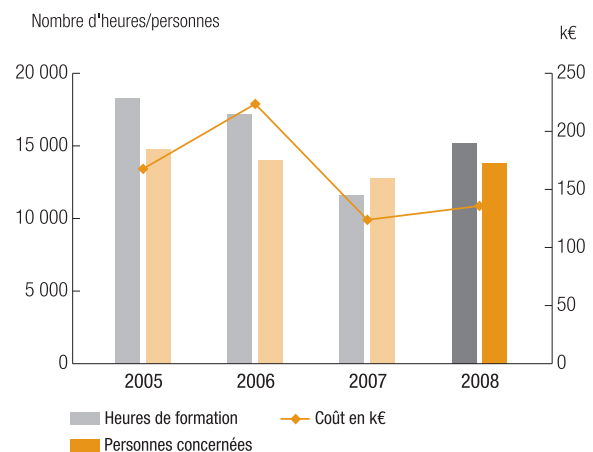
6.2.2 CERTIFICATION ET FORMATION

Conformément à la politique du groupe en matière de respect de l'environnement et dans le cadre du Système d'Excellence Faurecia (FES), les établissements de Faurecia mettent en place progressivement des systèmes de management environnementaux basés sur la norme internationale ISO 14001. La certification ISO 14001 permet également à Faurecia de répondre à une demande de ses clients.

Les audits externes de certification et de suivi sont menés par la société SGS afin de valider cette mise en place. Le nombre de sites certifiés ISO 14001 continue d'augmenter (cent deux sites en 2008) avec pour objectif la certification de 80 % des sites de

production de plus de 50 personnes à la fin du premier semestre 2009. Les sites nouveaux ou récemment intégrés au sein du groupe devront acquérir cette certification dans un délai de trois ans.

La mise en œuvre des systèmes de management ISO 14001 par les sites de Faurecia s'est accompagnée d'actions de formation et de sensibilisation dans le domaine de l'environnement. En 2008, ce sont ainsi quinze mille deux cent deux heures de formation qui ont été dispensées à treize mille huit cent trente et une personnes dans le groupe, soit un investissement dans le savoir-faire de nos collaborateurs de cent trente-six milliers d'euros.

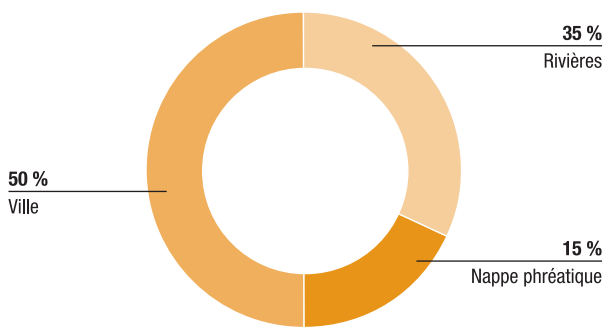


6.2.3 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Depuis fin 2003, une enquête annuelle destinée à l'ensemble des établissements permet d'évaluer l'impact environnemental des activités du groupe Faurecia. D'exercice en exercice, les résultats deviennent plus fiables et la connaissance des conséquences de nos activités s'affine.

Consommation en eau et rejet dans l'eau

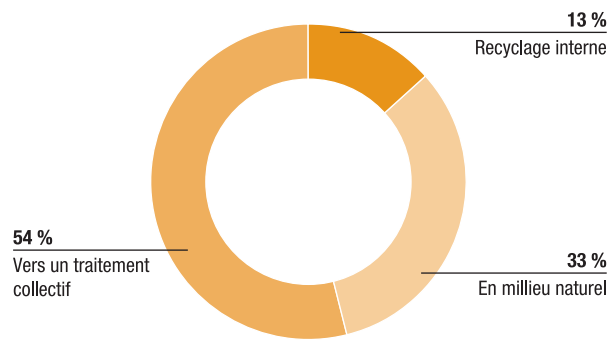
En 2008, l'ensemble des établissements a déclaré une consommation d'eau globale actuellement estimée à 2,7 millions de mètres cubes, soit une diminution de 3 % par rapport à 2007. La provenance de l'eau consommée par les usines du groupe se répartit de la façon suivante : 50 % est issue du réseau de ville, 35 % est pompée en rivières, et 15 % est puisée dans la nappe



Origines des consommations d'eau en 2008

phréatique. Cette eau est principalement utilisée dans un but de refroidissement : 46 % des eaux consommées peuvent être directement recyclées en interne ou rejetées en milieu naturel, le reste est dirigé vers des traitements collectifs.

Quatre-vingts établissements sur les cent quatre-vingt-quatre interrogés déclarent être soumis à une auto-surveillance pour le suivi de la qualité des rejets des eaux usées par les autorités locales.

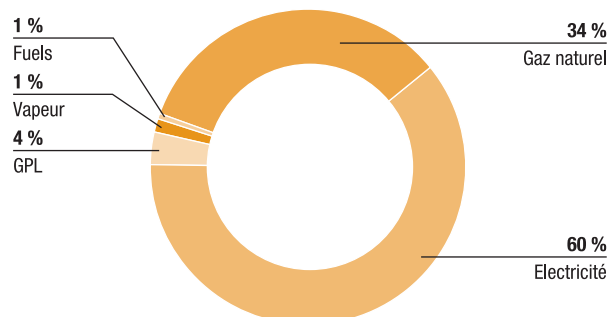


Nature des rejets aqueux en 2008

Consommation en énergie et rejets atmosphériques

En 2008, l'ensemble des établissements a déclaré une consommation d'énergie actuellement estimée à 1,7 million de MWh en diminution de 1 % par rapport à 2007. Il s'agit de gaz naturel à 34 %, d'électricité à 60 %, de GPL à 4 %, de fuels et de vapeur à un peu moins de 2 %.

Les rejets atmosphériques qui en découlent proviennent principalement de trois sources, à savoir le gaz naturel, le gaz de pétrole liquéfié et les fuels. La contribution du groupe en termes de gaz à effet de serre, notamment les émissions de CO₂ s'élève donc à 138 376 tonnes de CO₂ en 2008. Quatre-vingt-dix-sept établissements sur cent quatre-vingt-quatre déclarent être soumis à une auto-surveillance pour le suivi de la qualité des rejets atmosphériques par les autorités locales.



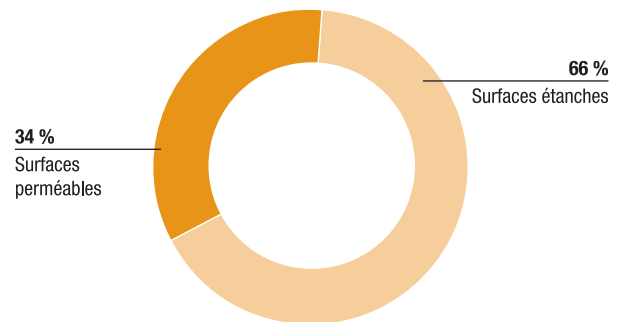
Répartition des consommations d'énergies 2008

Sources des rejets atmosphériques 2008

	CO ₂	N ₂ O	CH ₄	SO ₂	NO ₂
Gaz naturel	121 083	5	8	1	127
Gaz de pétrole liquéfiés	14 243	1	1	0	13
Fuels industriels lourds (taux en soufre ≈ 4%)	1	0	0	0	0
Fuels industriels basse teneur en soufre : (taux en soufre ≈ 2%)	29	0	0	0	0
Fuels industriels très basse teneur en soufre : (taux en soufre ≈ 1 %)	275	0	0	2	1
Fuels domestiques (taux en soufre ≈ 0,3 %)	2 745	0	0	4	4
TOTAL EN TONNES	138 376	6	9	7	145

**Conditions d'utilisation des sols
(surfaces étanches et surfaces totales)**

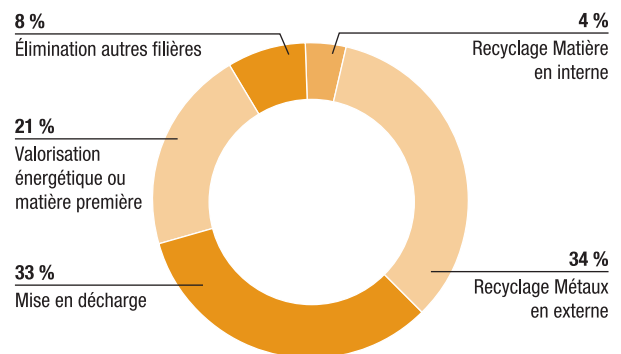
Les établissements de Faurecia à travers le monde occupent une surface totale de 683 hectares : 66 % de cette surface est étanche aux eaux de pluie.



Répartition des surfaces utilisées par le groupe en 2008

Production de déchets

Les activités de Faurecia ont produit 204 milliers de tonnes de déchets en 2008, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 2007. Il s'agit en majorité de métaux (à 34 %) qui repartent dans le circuit du recyclage des métaux. Pour le reste, 21 % des déchets ont été valorisés en externe soit sous forme énergétique soit sous forme de matière première, 8 % ont été éliminés sous une autre forme (incinération sans récupération d'énergie ou traitement physico-chimique ou traitement biologique), 33 % ont été mis en décharge et 4 % ont pu bénéficier d'un recyclage interne.



Déchets 2008

**Autres indicateurs
environnementaux****AMENDES ET CONTENTIEUX**

En 2008, trente-six établissements de Faurecia ont fait l'objet de cinquante-deux procès-verbaux ou notifications de non-conformité sur des thèmes environnementaux ou d'hygiène, sécurité et

conditions de travail. Il s'agissait par exemple de non-respect de seuils définis dans les permis d'exploiter, de mises à jour de permis ou d'autorisation administrative d'exploiter, d'émission de bruits et d'odeurs. Quatorze établissements ainsi concernés ont été assujettis au paiement de cent vingt-cinq mille euros de pénalités. Vingt contentieux sont en cours dans le monde sur les thèmes environnementaux ou d'hygiène, sécurité et conditions de travail.



Gouvernement d'entreprise

SOMMAIRE

7.1	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	66	7.2	LE COMITÉ EXÉCUTIF	73
7.1.1	Composition du conseil d'administration	66	7.2.1	Rémunération du comité exécutif	74
7.1.2	Activités du conseil d'administration et de ses comités spécialisés	67	7.3	LE CAPITAL ET LA BOURSE	75
7.1.3	Rémunération des mandataires sociaux	69	7.3.1	Faurecia et ses actionnaires	75
7.1.4	Rémunération des administrateurs	71	7.3.2	Le capital de Faurecia	75
			7.3.3	Évolution du cours de l'action	76

7.1 Le conseil d'administration

Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, le conseil d'administration a réaffirmé son attachement au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF des sociétés cotées de décembre 2008 comme le code de référence pour l'établissement et la mise en œuvre des règles de gouvernance de Faurecia. Il a constaté que la plupart des recommandations du code de gouvernement d'entreprise étaient déjà mises en œuvre par la société à l'exception toutefois de la composition des comités et de la durée des mandats d'administrateurs.

S'agissant de la recommandation AFEP/MEDEF concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées d'octobre 2008, le conseil a constaté que celle-ci était déjà entrée dans la pratique du groupe. Le conseil s'est engagé à définir lors de la prochaine attribution (i) les conditions de performance encadrant l'attribution de stock-options au président directeur-général et leur exercice, et (ii) les périodes au cours desquelles l'exercice des options n'est pas possible.

7.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration comprend onze administrateurs. Cinq d'entre eux sont indépendants au sens défini par le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF des sociétés cotées de décembre 2008. Cinq représentent directement les intérêts de l'actionnaire majoritaire. M. Yann Delabrière exerce depuis le 16 février 2007 les fonctions de président et de directeur-général de Faurecia. Le conseil considère que sa composition prend en compte de façon appropriée la participation au capital de son actionnaire majoritaire, Peugeot S.A.

Les membres du conseil d'administration sont choisis pour leurs compétences reconnues dans les domaines importants pour les métiers de l'entreprise, leur indépendance d'esprit et leur détermination à prendre en compte les intérêts de tous les actionnaires.

Les administrateurs indépendants enrichissent les délibérations du conseil et des comités spécialisés et de leurs travaux de leurs expériences internationales, financières, comptables et industrielles. Est considéré comme indépendant « *tout administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement un administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe, mais encore [un administrateur] dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci* ». Les cinq administrateurs indépendants sont : Frank Esser, Ross Mc Innes, Jean-Pierre Clamadieu, Jean-Louis Gerondeau, Gérard Hauser.

Au 2 mars 2009, la composition du conseil est la suivante :

Yann DELABRIÈRE	<i>Président et Directeur-Général</i>
Jean-Pierre CLAMADIEU	<i>Administrateur</i>
Frank ESSER	<i>Administrateur</i>
Jean-Louis GÉRONDEAU	<i>Administrateur</i>
Jean-Claude HANUS	<i>Administrateur</i>
Gérard HAUSER	<i>Administrateur</i>
Ross MC INNES	<i>Administrateur</i>
Isabel MAREY-SEMPER	<i>Administrateur</i>
Thierry PEUGEOT	<i>Administrateur</i>
Robert PEUGEOT	<i>Administrateur</i>
Christian STREIFF	<i>Administrateur</i>

Des informations complémentaires sur les administrateurs sont présentées au paragraphe 9.3.2.2 ci-après.

7.1.2 ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS SPÉCIALISÉS

7.1.2.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de l'activité de la société et du groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la société et du groupe, à l'initiative de son président.

Le rapport du président sur l'organisation des travaux du conseil et le contrôle interne présenté au chapitre 9.2 complète les développements ci-après.

Le règlement intérieur du conseil d'administration, qui peut être consulté par les actionnaires au siège social, organise les travaux du conseil et l'information des administrateurs. Il précise le mode de fonctionnement du conseil et les modalités de mise en œuvre des prescriptions légales et des dispositions statutaires concernant son rôle dans la gestion de la société et du groupe. Il indique également les droits et les devoirs des membres du conseil d'administration, principalement au regard de la prévention des conflits d'intérêt, du cumul de mandats, de la stricte confidentialité et de la diligence nécessaire à la participation aux travaux du conseil. Il traite enfin des règles relatives aux opérations réalisées sur les titres de la société, telles qu'elles sont recommandées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Afin d'être en conformité avec le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF des sociétés cotées de décembre 2008, le règlement intérieur du conseil d'administration a fait l'objet, lors du conseil du 9 février 2009, d'ajustements et de précisions concernant le détail des missions et l'évaluation du conseil, l'information, les obligations et la rémunération des administrateurs. Par ailleurs, lors du conseil du 2 mars 2009, le conseil a ouvert la possibilité pour les administrateurs de participer au conseil, à titre exceptionnel, par visio ou téléconférence. Le règlement intérieur du conseil est disponible sur le site internet de la société : www.farecia.fr.

Le conseil d'administration décide librement des modalités d'exercice de la direction générale de la société. Celle-ci peut être assumée sous sa responsabilité par le président du conseil d'administration lui-même, ou par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur-général. Depuis la réunion du conseil d'administration du 8 septembre 2006, le président du conseil d'administration exerce également la fonction de directeur-général de la société. Ce mode d'organisation a été confirmé par le conseil d'administration du 16 février 2007 lorsque M. Yann Delabrière a été nommé président et directeur-général de Faurecia.

Le conseil d'administration détermine, conformément à la loi et aux statuts de la société les grandes orientations de l'activité de celle-ci dans les domaines stratégiques économiques et financiers.

7.1.2.2 Fonctionnement du conseil d'administration

Lors de chacune de ces réunions, le conseil d'administration a pris connaissance des résultats opérationnels du groupe et des perspectives d'activité et de résultats. La révision semestrielle des budgets 2008 et les budgets de 2009 ont été présentés lors des réunions des 21 juillet 2008 et 18 décembre 2008. Le conseil d'administration du 8 février 2008 a examiné et approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2007, et celui du 21 juillet 2008, les comptes semestriels consolidés du premier semestre 2008.

Le conseil a porté au cours de l'exercice 2008 une attention particulière au financement du groupe et dans ce cadre, a examiné et approuvé, dans sa séance du 16 octobre 2008, la signature d'un nouveau contrat de crédit syndiqué auprès de grandes banques internationales. Le conseil du 8 février 2008 a débattu et approuvé la rémunération du président et la mise en place d'un plan d'options de souscription d'actions au profit des dirigeants et cadres du groupe.

Le conseil du 10 avril 2008 a adopté le document de référence, attribué une tranche d'options de souscription d'actions au profit des dirigeants et cadres du groupe, et convoqué l'assemblée générale des actionnaires.

Enfin, le conseil du 16 octobre 2008, a pris connaissance des plans à moyen terme des activités du groupe et de l'analyse stratégique de ces activités.

Le taux de présence des administrateurs aux réunions du conseil d'administration, au cours de l'année 2008, ressort à 94,54 %. Le taux de participation au comité des nominations et des rémunérations et au comité d'audit a été respectivement de 91,66 % et 90 %.

Après examen par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil a mis en place depuis plusieurs années une procédure d'évaluation de ses travaux à travers un questionnaire détaillé destiné à recueillir auprès de chaque administrateur son appréciation sur la composition du conseil, l'organisation des travaux du conseil, ses modalités de fonctionnement, à vérifier qu'ils ont eu l'accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités et qu'ils ont été en mesure de communiquer toutes remarques significatives. Les réponses et suggestions apportées par les administrateurs au questionnaire d'évaluation sont dépouillées et analysées par le président du comité des nominations et des rémunérations, qui fait ensuite rapport au conseil des conclusions et résultats de ses travaux. Le questionnaire remis aux administrateurs fin décembre 2008 a fait l'objet d'un rapport au conseil du 9 février 2009 après examen des réponses par le comité des nominations et rémunérations du 26 janvier 2009. Les éléments les plus marquants de ce rapport permettent de confirmer que la composition et le fonctionnement du conseil sont jugés satisfaisants par la majorité des administrateurs avec un renforcement des travaux sur la stratégie du groupe qui sera mise en œuvre dès le début 2009.

7.1.2.3 Les comités spécialisés

Le conseil d'administration a mis en place depuis 2003 un comité d'audit (anciennement dénommé « comité des comptes ») et un comité des nominations et des rémunérations.

LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Ce comité est chargé de préparer les décisions du conseil d'administration en ce qui concerne :

- la nomination des futurs administrateurs. Le comité a ainsi pour mission de déterminer les critères de choix, de préparer la procédure de sélection et les propositions de nomination ou de renouvellement des administrateurs ;
- la rémunération des mandataires sociaux et, en particulier, du président ;
- l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- la préparation du plan de succession des dirigeants.

Le comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2008. Le comité est présidé par M. Jean-Claude Hanus et compte également parmi ses membres M. Jean-Pierre Clamadieu et M. Gérard Hauser – tous deux administrateurs indépendants – et M. Christian Streiff. Lors de sa réunion du 25 janvier 2008, le comité a examiné la rémunération du président et les éléments pris en compte dans la détermination de la part variable de sa rémunération, l'auto-évaluation du conseil, l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions. La réunion du comité des nominations et des rémunérations du 9 avril 2008 a eu pour objet la revue pour évaluation des cadres dirigeants et du plan des membres du comité exécutif, l'examen d'un projet d'attribution d'options de souscription d'actions et la revue des modalités d'exercice des options attribuées au président. Enfin, l'ordre du jour de la réunion du 3 décembre 2008 a porté sur la recommandation AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux d'octobre 2008 et sur la présentation du management du groupe Faurecia.

LE COMITÉ D'AUDIT (ANCIENNEMENT DÉNOMMÉ « COMITÉ DES COMPTES »)

Afin d'être en conformité avec l'ordonnance du 8 décembre 2008 et avec les recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF des sociétés cotées de décembre 2008, le comité des comptes a été renommé comité d'audit et ses missions ont fait l'objet d'ajustements lors des séances du comité du 6 février 2009 et du conseil d'administration du 9 février 2009.

Le rôle du comité est de procéder à un examen détaillé de l'élaboration des comptes semestriels et annuels, des opérations

financières du groupe les plus significatives et à la revue du tableau de bord financier du groupe. Il suit les engagements hors bilan et les éléments permettant d'apprécier les risques encourus par le groupe. Le comité est ainsi notamment chargé de préparer les réunions du conseil consacrées à l'examen des comptes semestriels et annuels et d'éclairer les délibérations de celui-ci sur ces sujets. À ce titre, il examine lesdits comptes avant leur présentation au conseil d'administration et donne au conseil son avis sur :

- l'application et la pertinence des principes et méthodes comptables retenus et procède à l'examen des risques significatifs ;
- la nomination, la rémunération, le plan d'intervention des commissaires aux comptes ainsi que les éléments relatifs à leur indépendance.

Le comité d'audit s'assure également que les principes comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers de l'entreprise ont été formellement validés par la direction générale et les commissaires aux comptes et qu'ils sont portés à la connaissance du conseil d'administration. Il vérifie que les principales options comptables ainsi que les choix effectués ont été expliqués et justifiés par la direction générale au conseil et revus par les commissaires aux comptes, que les commissaires aux comptes ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités et qu'ils ont été en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Le comité d'audit assure également le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne. A cet égard, le responsable de l'audit interne est entendu une fois par an.

Le comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2008. La réunion du comité du 6 février 2008 a eu pour principal objet la préparation et l'analyse des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2007. La séance du comité du 7 avril 2008 a été dédiée au compte rendu de l'activité du département de l'audit interne. Le comité a analysé lors de sa réunion du 21 juillet 2008 la présentation des comptes semestriels et le suivi de la valeur des écarts d'acquisition. Le comité a dédié sa réunion du 25 août 2008 à l'examen et aux conditions du renouvellement du crédit syndiqué. Enfin, la réunion du 15 décembre s'est concentrée sur les options de l'arrêté des comptes 2008 et l'exposé des auditeurs sur leur mission de revue du hard close 2008. À chaque réunion du comité, un point est fait sur la situation de trésorerie et sur l'examen des covenants des contrats de financement.

Le comité est présidé par M. Christian Streiff et compte également parmi ses membres Mme Isabel Marey-Semper et deux administrateurs indépendants M. Ross Mc Innes et M. Jean-Louis Gérondeau. Le comité s'est également réuni avec les commissaires aux comptes qui lui ont communiqué leurs commentaires.

7.1.3 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

M. Yann Delabrière, président et directeur-général de Faurecia, a perçu en 2008, une rémunération fixe de 566 500 euros. Cette rémunération a été fixée par le conseil du 8 février 2008 sur la proposition du comité des nominations et des rémunérations. Le conseil a également fixé les modalités de la rémunération variable du président au titre de l'exercice 2008. Celle-ci est fixée de 0 à 100 % de la part fixe et calculée en fonction de la réalisation des objectifs tels que la réduction de l'endettement financier net, le résultat opérationnel courant, la rentabilité des acquisitions de commandes, la qualité de la gestion de l'équipe managériale du groupe.

Faisant application de ces principes sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil du 9 février 2009 a déterminé la rémunération variable de M. Yann Delabrière au titre de 2008 à 226 600 euros.

Par ailleurs, M. Yann Delabrière a reçu en 2008 la somme de 13 000 euros au titre de jetons de présence pour les mandats sociaux qu'il a exercé dans la société, somme qu'il a intégralement réinvestie en achat d'actions Faurecia.

M. Yann Delabrière n'a exercé aucune option de souscription d'actions ni d'option d'achat d'actions de la Société au cours de l'exercice 2008.

Les avantages en nature dont bénéficie M. Yann Delabrière sont la mise à disposition d'une voiture et, pour ses besoins professionnels, d'un chauffeur.

M. Yann Delabrière bénéficie du régime de retraite complémentaire mis en place pour l'ensemble des cadres de la société Faurecia constitué :

- d'un régime à cotisations définies sur les tranches A et B d'un montant total de 6 % avec participation du bénéficiaire à hauteur de 1 % ;
- d'un régime à prestations définies sur la tranche C uniquement amenant à verser 1 % de la tranche C multiplié par le nombre d'années d'ancienneté.

Le président et directeur-général ne bénéficie pas d'une rémunération différée en cas de cessation de son mandat social.

M. Yann Delabrière a reçu 50 000 options de souscription d'actions de la société selon délibération du conseil du 10 avril 2008. Cette attribution n'a pas été soumise à des conditions de performance. Le conseil a en outre décidé que pour le cas où M. Yann Delabrière serait amené à lever, avant le terme de son mandat, des options parmi celles qui lui ont été attribuées, il devra conserver au nominatif une quantité d'actions correspondant à une valeur égale à 20 % de la plus-value brute d'acquisition des options exercées.

Le président et directeur-général ne reçoit aucune autre rémunération. La synthèse intégrale des éléments de sa rémunération est présentée dans les tableaux reproduits ci-après :

Tableau n° 1

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Yann Delabrière

	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 030 115	813 472
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	911 080	603 600
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	1 941 195	1 417 072

Tableau n°2

Récapitulatif des rémunérations de M. Yann Delabrière

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>(brut en euros)</i>				
Rémunération fixe	487 828	487 828	566 500	568 024
Rémunération variable	520 000	0	226 600	520 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	17 000	17 000	13 000	13 000
Avantages en nature	5 287	5 287	7 372	7 372
TOTAL	1 030 115	510 115	813 472	1 108 396

Tableau n° 3

M. Yann DELABRIÈRE	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Fonction : président et directeur-général Date début de mandat : 16/02/07 Date fin de mandat : AG 2013		X	X ^(*)			X		X

(*) Régime de retraite supplémentaire identique à celui de tous les cadres de Faurecia (cf. §7.1.3).

Tableau n° 4

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de M. Yann Delabrière

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT

	Plan n° 17	Plan n° 18
Date d'Assemblée/Date du CA	AG du 23 mai 2005 CA du 16 avril 2007	AG du 29 mai 2007 CA du 10 avril 2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	40 000	50 000
Point de départ d'exercice des options	16/04/11	10/04/12
Date d'expiration	16/04/17	10/04/16
Prix de souscription ou d'achat	53,19	33,78
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	-
Nombre d'actions souscrites au 2 mars 2009	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	40 000	50 000

Tableau n° 5

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à M. Yann Delabrière par l'émetteur et par toute société du groupe

Yann DELABRIÈRE	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
	N° 17 -	Souscription	911 080	40 000	53,19	16/04/2011 - 16/04/2017
	N° 18 -	Souscription	603 600	50 000	33,78	10/04/2012 - 10/04/2016
TOTAL	-	-	1 514 680	90 000	-	

7.1.4 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des administrateurs, qui est versée sous forme de jetons de présence, prend en compte leur participation effective aux réunions du conseil ainsi que leur participation aux comités. Conformément à la décision du conseil d'administration du 22 juillet 2003, les administrateurs reçoivent une rémunération fixe

de 7 000 euros du fait de leur fonction et une rémunération variable de 6 000 euros maximum calculée au prorata de leur participation aux réunions du conseil. Enfin, les membres des comités reçoivent une rémunération complémentaire fixe de 8 000 euros.

Les administrateurs en fonction le 31 décembre 2008 ont reçu de la Société, au titre des jetons de présence, les montants bruts ci-après détaillés :

Administrateurs	Montant des jetons de présence versés en 2008	Dont part variable versée en 2008	Montant des jetons de présence versés en 2007	Dont part variable versée en 2007
M. Jean-Pierre CLAMADIEU	19 800 €	4 800 €	11 429 €	3 429 €
M. Yann DELABRIÈRE	13 000 €	6 000 €	17 000 €	6 000 €
M. Frank ESSER	13 000 €	6 000 €	11 857 €	4 857 €
M. Jean-Louis GÉRONDEAU	19 800 €	4 800 €	21 000 €	6 000 €
M. Jean-Claude HANUS	21 000 €	6 000 €	21 000 €	6 000 €
M. Gérard HAUSER	21 000 €	6 000 €	20 143 €	5 143 €
Mme Isabel MAREY-SEMPER	21 000 €	6 000 €	5 857 €	857 €
M. Ross Mc INNES	21 000 €	6 000 €	11 429 €	3 429 €
M. Thierry PEUGEOT	13 000 €	6 000 €	13 000 €	6 000 €
M. Robert PEUGEOT	13 000 €	6 000 €	7 429 €	3 429 €
M. Christian STREIFF	19 800 €	4 800 €	21 000 €	6 000 €
TOTAL	195 400 €	62 400 €	161 144 €	51 144 €

Les administrateurs ne bénéficient pas d'une indemnité ou d'une rémunération différée en cas de cessation de leur mandat social.

Les rémunérations fixes et variables, ainsi que les avantages de toute nature consentis par Peugeot S.A., société contrôlante, à ses mandataires sociaux qui exercent également un mandat social au sein de Faurecia sont les suivantes. En qualité de président du directoire de Peugeot S.A., la rémunération de M. Christian Streiff au titre de l'exercice 2008 est de 1 030 000 euros. En qualité de président du conseil de surveillance de Peugeot S.A., M. Thierry Peugeot a reçu au titre de 2008 470 000 euros. En

qualité de membre du conseil de surveillance de Peugeot S.A., M. Robert Peugeot a reçu au titre de 2008 40 000 euros. La société Faurecia ne dispose pas d'information concernant ses propres mandataires sociaux qui ne seraient pas, en même temps, mandataires sociaux de la société contrôlante. Enfin, la société Faurecia indique qu'aucune rémunération de quelque nature que ce soit n'a été versée au cours de l'exercice écoulé par elle-même ou ses filiales à l'un quelconque de ses administrateurs au-delà des jetons de présence ci-dessus rappelés.

7.2 Le comité exécutif

La direction exécutive du groupe Faurecia est assurée, sous la responsabilité du président et directeur-général, par un comité

exécutif qui se réunit chaque mois pour examiner les résultats du groupe et délibérer sur les questions d'ordre général du groupe.

Sa composition au 2 mars 2009 est la suivante :

Nom	Fonction
Yann DELABRIÈRE	Président du conseil d'administration et Directeur-Général
Arnaud de DAVID-BEAUREGARD	Directeur du Développement
Jean-Marc HANNEQUIN	Directeur du groupe produit Systèmes d'Échappement
Frank IMBERT	Directeur Financier
Patrick KOLLER	Directeur du groupe produit Sièges
Thierry LEMÂNE	Directeur de la Communication
Jacques MAUGE	Directeur du groupe produit Systèmes d'Extérieur
Bruno MONTMERLE	Directeur de la Stratégie
Christophe SCHMITT	Directeur du groupe produit Systèmes d'Intérieur
Jean-Pierre SOUNILLAC	Directeur des Ressources Humaines

L'organisation du groupe Faurecia est basée sur des groupes produits (*Product Groups*) qui sont responsables, à l'échelle mondiale, de la gestion et du développement des activités correspondantes de Faurecia.

Les groupes produits sont responsables des résultats opérationnels de leurs activités, ainsi que des investissements et de l'ensemble de la gestion de la génération de trésorerie opérationnelle.

L'organisation de Faurecia comprend quatre groupes produits :

- le groupe produit Sièges (*Seating Product Group*) est en charge de la gestion et du développement de l'activité Sièges complets et de l'ensemble des composants qui rentrent dans la conception et la production des sièges : structures métalliques, mécanismes, sous-modules de confort et sécurité, mousse et coiffes ;
- le groupe produit Systèmes d'Intérieur (*Interior System Product Group*) est en charge de la gestion et du développement des pièces majeures qui composent l'habitacle des véhicules : planches de bord, cockpits complets, console centrale, panneaux de porte et modules de portes ; produits d'insonorisation et d'habillage intérieur, modules acoustiques ;
- le groupe produit Systèmes d'Échappement (*Exhaust System Product Group*) est en charge de la gestion et du développement des activités lignes d'échappement complètes et des composants d'échappement, tant en parties chaudes

comprenant le système de traitement des particules et de dépollution des gaz d'échappement, qu'en parties froides ;

- le groupe produit Systèmes Extérieurs (*Exterior Systems Product Group*) est en charge des développements des activités équipement extérieur et modules de face avant.

Les directions fonctionnelles comprennent :

- la Direction Financière et la Direction des Ressources Humaines chargées de gérer au sein de Faurecia les domaines correspondants. Elles s'appuient à cet égard sur des structures pays et des centres de services partagés chargés de fournir à l'ensemble du groupe Faurecia les prestations de gestion financière (trésorerie, comptabilité) et d'administration des ressources humaines ;
- la Direction de la Stratégie anime la réflexion stratégique et la planification à moyen terme du groupe ; elle coordonne le processus d'innovation et les activités de recherche et développement des groupes produit, ainsi que le développement de Faurecia sur les marchés émergents ;
- la Direction du Développement est en charge des opérations de croissance externe du groupe et de la gestion des relations avec ses partenaires dans des sociétés communes. La Direction de la Communication assure la communication interne et externe du groupe et de chacun de ses composants.

7.2.1 RÉMUNÉRATION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le montant global des rémunérations réparties ou allouées au titre de l'exercice 2008 aux membres du comité exécutif s'élève à 5 512 075 euros.

La rémunération des membres du comité exécutif comprend une prime d'objectif variable. Celle-ci s'étend de 0 à 45 % du salaire de base pouvant aller jusqu'à 67,5 %. Outre les éléments de performance individuels dans l'exercice de chaque fonction, cette prime prend en compte pour 70 % de sa valeur les objectifs opérationnels qualité, marge opérationnelle et génération de cash.

En cas de rupture de contrat de travail à l'initiative de l'employeur, les membres du comité exécutif peuvent recevoir une indemnité contractuelle de rupture allant de 0 à 12 mois de rémunération selon le poste occupé. Cette indemnité de rupture ne s'applique pas en cas de faute lourde ou de faute grave.

Le détail du nombre d'options de souscription et d'achat d'actions attribuées notamment au Comité exécutif figure à la section 9.3.2.3 du présent document de référence.

7.3 Le capital et la bourse

7.3.1 FAURECIA ET SES ACTIONNAIRES

L'ensemble des actionnaires individuels et institutionnels a accès à une information complète, transparente et claire, adaptée aux besoins de chacun et utile à une appréciation objective de la stratégie de croissance et des résultats de Faurecia. Cette politique de communication financière vise à assurer à l'ensemble des actionnaires une information en conformité avec les usages de place.

Une large variété de documents publics couvre l'activité, la stratégie et l'information financière de l'entreprise : document de référence, rapport semestriel, communiqués de presse. Tous sont accessibles sur le site internet www.faurecia.fr sous la rubrique « Finance et actionnaires » et sur demande auprès du service de communication interne de Faurecia. Une adresse e-mail (shareholders@faurecia.com) et un système gratuit d'abonnement permettent à ceux qui le désirent de recevoir directement ces documents (rapport annuel, brochure institutionnelle, communiqués de presse).

Faurecia publie au Bulletin des Annonces Légales (BALO) et diffuse au titre de l'information réglementée les informations périodiques et annuelles requises d'une société cotée. L'information financière est complétée par les communiqués de presse à destination de la communauté financière et plus largement du public qui concernent des sujets d'importance significative pour la compréhension de la stratégie de l'entreprise. Elle est également nourrie de réunions périodiques destinées aux analystes financiers et aux journalistes économiques expliquant, sur un mode interactif, les enjeux du groupe, ses produits et ses résultats.

Les actionnaires salariés disposent également d'un espace dédié sur l'intranet Faurecia qui leur permet de s'informer sur l'épargne salariale mise en place au sein du groupe.

Le rapport annuel présenté et déposé comme document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ainsi que le rapport sur les comptes semestriels font l'objet d'une large diffusion au sein de la communauté financière.

Calendrier 2009

10 février	18h	Communiqué des résultats du deuxième semestre 2008 et de l'exercice 2008
21 avril	7h30	Communiqué du chiffre d'affaires du premier trimestre 2009
23 avril	10h	Assemblée générale des actionnaires
21 juillet	7h30	Communiqué des résultats du premier semestre 2009
20 octobre	7h30	Communiqué du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009

7.3.2 LE CAPITAL DE FAURECIA

Toutes les actions de la Société sont représentatives du capital social. Au 31 décembre 2008, le capital social est de 170 765 336 euros, divisé en 24 395 048 actions de 7 euros de nominal chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées. Elles représentent 41 524 345 droits de vote.

Selon les informations issues des comptes d'actionnaires, la répartition du capital et des droits de vote de Faurecia à cette date est la suivante :

Actionnaires	Titres	(%)	Votes doubles	Votes simples	Total	(%)
Peugeot S.A.	17 285 197	70,85	17 285 197		34 570 394	83,25
FCPE Faurecia Actionnariat	73 969	0,31	66 739	7 230	140 708	0,34
Auto détention	270 814	1,11				
Autres Actionnaires	6 765 068	27,73	48 175	6 716 893	6 813 243	16,41
TOTAL	24 395 048	100	17 400 111	6 724 123	41 524 345	100

Le tableau de l'évolution de l'actionnariat sur les trois dernières années est disponible à la section 9.3.2.3.

Compte tenu des informations portées à la connaissance de la Société et/ou du marché, au 31 décembre 2008 :

- la société Richelieu Finance détient 3,39 % du capital de Faurecia représentant 1,99 % des droits de vote ; cette société déclarait, en outre, détenir au 9 janvier 2009, 1,98 % du capital social représentant 1,16 % des droits de vote ;
- il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote ;

- 4 100 000 actions nominatives sont nanties chez Société Financière de Banque (SOFIB), soit 16,8 % du capital social de la Société.

La société Peugeot S.A. est le seul actionnaire inscrit au nominatif qui a déclaré des nantissements sur les titres de Faurecia.

Les administrateurs détiennent environ 0,001 % du capital et des droits de vote.

Aucun pacte d'actionnaires n'a été déclaré à la Société.

À la date du 6 avril 2009, il n'y a pas de changements significatifs par rapport à la situation décrite au 31 décembre 2008.

7.3.3 ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Les actions Faurecia sont cotées sur le marché Euronext Paris S.A.

En 2008, le cours de l'action Faurecia a enregistré un recul de 78,8 % ; il s'élève fin 2008 à 9,98 euros à comparer à 46,60 euros fin 2007. Le cours moyen de l'action Faurecia sur l'année 2008 est

de 26,04 euros avec un plus haut de 48,16 euros en janvier 2008 et un plus bas de 7,80 euros en novembre 2008.

Les volumes échangés sont restés limités avec des échanges mensuels moyens de 599 752 actions et 13,60 millions d'euros (taux de rotation de 2,5 %).

7.3.3.1 Cours de Bourse et volume de transaction (source Euronext) information boursière

Cours et volumes des transactions	Cours (en €)			Volume des transactions	
	plus haut	moyen	plus bas	actions	capitaux (en k€)
2007					
Septembre	59,50	55,11	51,36	447 058	24 160
Octobre	59,50	57,32	53,67	452 604	25 020
Novembre	60,00	53,65	48,54	381 012	20 590
Décembre	52,55	49,92	46,51	232 901	11 629

Cours et volumes des transactions	Cours (en €)			Volume des transactions	
	plus haut	moyen	plus bas	actions	capitaux (en k€)
2008					
Janvier	48,16	37,60	30,44	813 972	29 565
Février	38,49	35,36	32,10	428 272	15 201
Mars	35,99	33,77	32,03	372 625	12 602
Avril	35,26	33,08	31,77	270 470	8 960
Mai	34,34	32,71	30	372 197	12 200
Juin	32,49	29,42	26,61	471 114	13 620
Juillet	28,45	24,81	21,82	586 415	14 840
Août	27,90	26,24	25	294 457	7 760
Septembre	26,27	23,94	18,26	465 371	11 000
Octobre	20,90	14,84	9,61	1 046 502	14 960
Novembre	12,45	10,15	7,80	1 166 339	12 210
Décembre	12,50	10,91	9,30	909 291	10 210

Cours et volumes des transactions	Cours (en €)			Volume des transactions	
	plus haut	moyen	plus bas	actions	capitaux (en k€)
2009					
Janvier	11,55	10,52	9,50	499 502	5 247
Février	11,28	9,56	8,50	384 057	3 767
Mars	8,97	8,42	7,91	200 492	1 689

7.3.3.2 Données boursières

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capitalisation boursière en fin de période (en millions d'euros)	241,05	1 136,8	1 190,6
Cours de l'action (en euros)			
• Le plus haut	48,16	68,00	57,85
• Le plus bas	7,80	46,51	38,50
Cours de l'action en fin de période (en euros)	9,88	46,60	49,06
Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	8,32	32,88	42,56

7.3.3.3 Dividendes

ACTIONS FAURECIA

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende versé au titre de l'exercice			
		Net	Avoir fiscal	Revenu global	Payé le
2005	24 233 601	-	-	-	-
2006	24 259 236	-	-	-	-
2007	24 395 048	-	-	-	-
2008	24 395 048	-	-	-	-

7.3.3.4 Politique de distribution

En fonction des résultats du groupe, la Société distribue un dividende cohérent avec la pratique d'entreprises similaires.

7.3.3.5 Données par action

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net dilué (en euros)	23,83	(9,87)	(18,72)
Capacité d'autofinancement par action (en euros)	7,25	13,65	10,14

Le calcul du nombre d'actions moyen pondéré après dilution utilisé pour déterminer les données par action est explicité dans la note 9 de l'annexe aux états financiers consolidés.



8

Faurecia comptes consolidés

SOMMAIRE

8.1	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	81	8.6	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31/12/2008	136
8.2	BILAN CONSOLIDÉ	82	8.7	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	140
8.3	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	84	I.	Opinion sur les comptes consolidés	140
8.4	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	85	II.	Justification des appréciations	141
8.5	ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	86	III.	Vérification spécifique	141

8.1 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2008	2007	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	4	12 010,7	12 660,7	11 648,7
Coûts des biens et services vendus	5	(11 296,8)	(11 914,7)	(10 921,5)
Frais d'études, de recherche et de développement	5	(269,9)	(268,6)	(305,0)
Frais généraux et commerciaux	5	(352,8)	(356,3)	(353,0)
MARGE OPÉRATIONNELLE		91,2	121,1	69,2
Autres revenus et charges	6	(444,3)	(225,8)	(386,0)
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie		14,5	15,9	10,9
Charges de financement		(110,8)	(117,0)	(97,5)
Autres revenus et charges financiers	7	(98,9)	(13,8)	(3,4)
RÉSULTAT DES ENTREPRISES CONTRÔLÉES AVANT IMPÔTS		(548,3)	(219,6)	(406,8)
Impôts courants	8	(34,1)	(8,8)	(48,1)
Impôts différés	8	5,4	(4,8)	12,9
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES CONTRÔLÉES		(577,0)	(233,2)	(442,0)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	13	7,7	2,3	4,4
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		(569,3)	(230,9)	(437,6)
Part du groupe		(574,8)	(237,5)	(447,9)
Part des intérêts minoritaires		5,5	6,6	10,3
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	9	(23,83)	(9,87)	(18,72)
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	9	(23,83)	(9,87)	(18,72)

8.2 Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Écarts d'acquisition	10	1 040,2	1 288,6	1 289,3
Immobilisations incorporelles	11	469,8	511,4	575,7
Immobilisations corporelles	12	1 360,8	1 408,9	1 452,9
Titres mis en équivalence	13	40,1	44,8	40,1
Autres titres de participation	14	1,6	1,8	1,3
Autres actifs financiers non courants	15	25,1	31,7	29,9
Autres actifs non courants	16	8,5	7,2	9,1
Actifs d'impôts différés		91,4	57,2	54,8
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		3 037,5	3 351,6	3 453,1
Stocks et en-cours nets	17	526,1	566,2	581,4
Créances clients et comptes rattachés	18	954,0	1 635,2	1 759,4
Autres créances d'exploitation	19	197,3	256,1	268,0
Créances diverses et charges payées d'avance	20	79,8	67,6	62,8
Instruments dérivés changes et taux	30	7,4	34,7	28,7
Trésorerie	21	425,7	550,1	586,6
TOTAL ACTIFS COURANTS		2 190,3	3 109,9	3 286,9
TOTAL ACTIF		5 227,8	6 461,5	6 740,0

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	22	170,8	170,8	169,8
Primes d'émission, de fusion et d'apport		198,9	198,9	359,6
Titres d'autocontrôle		(11,5)	(11,5)	(12,5)
Réserves consolidées		385,8	642,1	917,0
Écarts de conversion		33,7	39,2	40,4
Résultat net		(574,8)	(237,5)	(447,9)
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	22	202,9	802,0	1 026,4
Intérêts minoritaires	23	40,6	44,3	64,2
TOTAL CAPITAUX PROPRES		243,5	846,3	1 090,6
Provisions non courantes	24	193,6	209,3	220,7
Dettes financières non courantes	26	1 475,9	1 160,0	1 065,6
Autres passifs non courants		1,9	2,9	2,8
Passifs d'impôts différés		38,2	11,2	16,6
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 709,6	1 383,4	1 305,7
Provisions courantes	24	317,3	298,0	254,5
Dettes financières courantes	26	541,3	1 023,5	1 234,3
Acomptes reçus des clients		118,8	195,9	133,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 695,2	2 162,6	2 128,9
Dettes fiscales et sociales	27	366,1	427,7	462,5
Dettes diverses	28	175,3	113,2	118,3
Instruments dérivés changes et taux	30	60,7	10,9	11,7
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		3 274,7	4 231,8	4 343,7
TOTAL PASSIF		5 227,8	6 461,5	6 740,0

8.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
I- OPÉRATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat net consolidé		(569,3)	(230,9)	(437,6)
Dotations aux amortissements		734,4	538,6	754,9
(Produits)/Charges d'impôts différés		(5,4)	4,8	(12,9)
Dotations/(reprises) de provisions non courantes		(12,1)	(10,0)	(8,3)
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus		12,3	(0,8)	(1,6)
(Plus)/moins-values sur cessions d'actifs non courants		(0,6)	3,1	(20,9)
Autres		15,5	2,8	(18,4)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		174,8	307,6	255,2
Dotations/reprises) de provisions courantes		21,2	51,4	75,4
Variation des stocks		38,5	28,2	(31,5)
Variation des créances clients		668,6	105,0	(24,8)
Variation des dettes fournisseurs		(423,5)	45,9	42,0
Variation des autres créances et dettes d'exploitation		(83,6)	43,9	38,3
Variation des créances et dettes diverses		52,6	(7,8)	40,6
(Augmentation)/Diminution du besoin en fonds de roulement		273,8	266,6	140,0
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		448,6	574,2	395,2
II- OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
Investissements en immobilisations corporelles	12	(328,7)	(306,8)	(302,2)
Investissements en frais de développement		(144,7)	(159,2)	(208,3)
Acquisitions de titres de participations		(6,6)	(25,2)	(1,6)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles		19,3	9,8	52,3
Produit de cessions d'actifs financiers				
Variation des créances et dettes sur investissements		0,9	(4,7)	(42,4)
Autres variations		(13,3)	4,4	(15,6)
FLUX DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(473,1)	(481,7)	(517,8)
EXCÉDENT/(BESOIN) DE FINANCEMENT (I) + (II)		(24,5)	92,5	(122,6)
III- OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentation du capital de Faurecia et de participations contrôlées			5,5	1,1
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère				
Dividendes versés aux minoritaires des filiales contrôlées		(12,3)	(11,2)	(6,2)
Émission d'emprunts et nouveaux passifs financiers		1 142,3	129,9	552,0
Remboursements d'emprunts et autres passifs financiers		(1 209,6)	(193,0)	(476,1)
FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES		(79,6)	(68,8)	70,8
IV- AUTRES IMPACTS SUR LA TRÉSORERIE NETTE				
Effet des variations des cours de change		(13,7)	(3,8)	(8,0)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE		(117,8)	19,9	(59,8)
TRÉSORERIE NETTE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		543,5	523,6	583,4
TRÉSORERIE NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	26	425,7	543,5	523,6

8.4 Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions ⁽²⁾	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Titres d'auto-contrôle	Réserves consolidées et résultat net	Écarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 01/01/2006 avant répartition	24 233 601	169,6	723,2	(13,6)	550,7	46,0	1 475,9	64,4	1 540,3
Résultat net					(447,9)		(447,9)	10,3	(437,6)
Écarts de conversion						(5,6)	(5,6)	(4,3)	(9,9)
Réévaluation des instruments de couverture de change					(0,8)		(0,8)		(0,8)
Résultat global de l'exercice					(448,7)	(5,6)	(454,3)	6,0	(448,3)
Augmentation de capital ⁽¹⁾	25 635	0,2	0,9				1,1		1,1
Dividendes versés au titre de l'exercice 2005							0,0	(6,2)	(6,2)
Valorisation des options de souscription et d'achat d'actions					2,3		2,3		2,3
Opérations sur titres auto-détenus				1,1	0,3		1,4		1,4
Variations de périmètre							0,0		0,0
Imputation des pertes 2005 de la société mère			(364,5)		364,5		0,0		0,0
Capitaux propres au 31/12/2006 avant répartition	24 259 236	169,8	359,6	(12,5)	469,1	40,4	1 026,4	64,2	1 090,6
Résultat net					(237,5)		(237,5)	6,6	(230,9)
Écarts de conversion						(1,2)	(1,2)	(2,1)	(3,3)
Réévaluation des instruments de couverture de change					5,4		5,4		5,4
Résultat global de l'exercice					(232,1)	(1,2)	(233,3)	4,5	(228,8)
Augmentation de capital ⁽¹⁾	135 812	1,0	4,5				5,5		5,5
Dividendes versés au titre de l'exercice 2006							0,0	(11,2)	(11,2)
Valorisation des options de souscription et d'achat d'actions					1,9		1,9		1,9
Opérations sur titres auto-détenus				1,0	0,5		1,5		1,5
Variations de périmètre							0,0	(13,2)	(13,2)
Imputation des pertes 2006 de la société mère			(165,2)		165,2		0,0		0,0
Capitaux propres au 31/12/2007 avant répartition	24 395 048	170,8	198,9	(11,5)	404,6	39,2	802,0	44,3	846,3
Résultat net					(574,8)		(574,8)	5,5	(569,3)
Écarts de conversion						(5,5)	(5,5)	3,1	(2,4)
Réévaluation des instruments de couverture de change					(22,4)		(22,4)		(22,4)
Résultat global de l'exercice					(597,2)	(5,5)	(602,7)	8,6	(594,1)
Augmentation de capital ⁽¹⁾							0,0		0,0
Dividendes versés au titre de l'exercice 2007							0,0	(12,3)	(12,3)
Valorisation des options de souscription et d'achat d'actions					3,6		3,6		3,6
Opérations sur titres auto-détenus							0,0		0,0
Variations de périmètre							0,0		0,0
Capitaux propres au 31/12/2008 avant répartition	24 395 048	170,8	198,9	(11,5)	(189,0)	33,7	202,9	40,6	243,5

(1) Augmentations de capital provenant de l'exercice d'options de souscription d'actions.

(2) Dont 270 814 actions d'auto-détention au 31/12/2008 ainsi qu'au 31/12/2007, et 302 154 au 31/12/2006 (cf. note 22-3).

8.5 Annexe aux états financiers consolidés

SOMMAIRE

Note 1	Principes comptables	87	Note 20	Créances diverses et charges payées d'avance	110
Note 2	Évolution du périmètre	92	Note 21	Trésorerie	110
Note 3	Événements postérieurs à la clôture	92	Note 22	Capitaux propres	110
Note 4	Informations par secteur d'activité et par zone géographique	92	Note 23	Intérêts minoritaires	113
Note 5	Analyse des coûts opérationnels	97	Note 24	Provisions courantes et non courantes	113
Note 6	Autres revenus et charges	98	Note 25	Provisions pour retraites et charges assimilées	115
Note 7	Autres revenus et charges financiers	99	Note 26	Endettement financier net	120
Note 8	Impôts sur les résultats	100	Note 27	Dettes fiscales et sociales	122
Note 9	Résultat par action	102	Note 28	Dettes diverses	122
Note 10	Écarts d'acquisition	103	Note 29	Instruments financiers	123
Note 11	Immobilisations incorporelles	104	Note 30	Couverture des risques de change et de taux d'intérêt	127
Note 12	Immobilisations corporelles	105	Note 31	Engagements donnés et passifs éventuels	132
Note 13	Titres mis en équivalence	106	Note 32	Parties liées	133
Note 14	Autres titres de participation	107	Note 33	Effectif	134
Note 15	Autres actifs financiers non courants	108	Note 34	Honoraires des commissaires aux comptes	135
Note 16	Autres actifs non courants	108	Note 35	Société mère consolidante	135
Note 17	Stocks et en-cours	108	Note 36	Dividendes	135
Note 18	Créances clients et comptes rattachés	109			
Note 19	Autres créances d'exploitation	109			

Faurecia S.A. avec ses filiales (« Faurecia »), est l'un des leaders mondiaux de l'équipement automobile dans six modules majeurs du véhicule : siège, cockpit, porte, module acoustique, bloc avant et échappement. L'activité est exercée dans 29 pays sur 190 sites.

La société Faurecia a son siège social à Nanterre (92 Hauts-de-Seine) et est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext-Paris.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration en sa séance du 9 février 2009.

NOTE 1

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés de Faurecia sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne et disponible sur le site internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS et les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes 2008 et des comptes comparatifs 2007 et 2006 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) au 31 décembre 2008 et qui sont applicables obligatoirement.

En application de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », Faurecia a opté pour les exemptions suivantes :

- imputation des écarts de conversion de consolidation au 1^{er} janvier 2004 en réserves de consolidation ;
- comptabilisation des pertes et gains actuariels sur les engagements envers le personnel non reconnus au 1^{er} janvier 2004 en réserve de consolidation.

Le groupe a également utilisé la possibilité offerte par IFRS 1 permettant de retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

Il est à noter que l'option de l'IAS 19 permettant d'inscrire directement en capitaux propres les écarts actuariels sur engagements de retraite n'a pas été retenue. Ceux-ci restent amortis selon la méthode du corridor sur la durée moyenne résiduelle de vie active des bénéficiaires.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Toutes les nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire au 31 décembre 2008 ont été le cas échéant appliquées. Elles n'ont pas eu d'impact sur les comptes du groupe, il s'agissait notamment de :

- l'amendement aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » qui permet le reclassement des instruments financiers sous certaines conditions restrictives ;
- l'interprétation IFRIC 14 « Actifs de régimes à prestation définies et obligations de financement minimum ».

Aucune norme publiée au JOUE mais non encore entrée en vigueur au 31 décembre 2008 n'a été appliquée par anticipation :

- IFRS 8 « Information sectorielle ». Les impacts de cette norme sur la présentation de l'information sectorielle de Faurecia et sur la valorisation des écarts d'acquisition sont en cours d'estimation. Il n'est toutefois pas anticipé d'impacts significatifs ;

- IAS 23 : amendement de la norme sur les coûts d'emprunts. Ces derniers devront être intégrés obligatoirement au coût des actifs dont la constitution s'étend sur une période longue avant de pouvoir être utilisés. Cette modification est d'application prospective, ce qui pourra générer en 2009 une légère amélioration du résultat financier et du résultat net puis une dégradation progressive mais qui ne sera pas significative sur la marge opérationnelle au fur et à mesure de l'amortissement de cette composante financière activée ;
- IAS 1 révisée – présentation des états financiers : cette norme requiert notamment une présentation du résultat global sous la forme d'un seul état, ou sous la forme de deux états distincts. Le groupe a choisi de maintenir le compte de résultat tel qu'il existe aujourd'hui et de présenter le résultat global dans un tableau séparé.

1-1 Principes de consolidation

Sont consolidées les sociétés détenues à 20 % au moins dont l'un des critères suivant est atteint : chiffre d'affaires annuel supérieur à 20 millions d'euros, total du bilan supérieur à 20 millions d'euros, endettement supérieur à 5 millions d'euros.

Les sociétés non consolidées prises individuellement ou dans leur ensemble ne sont pas significatives.

Les filiales, dont le groupe détient le contrôle, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé lorsque le groupe détient plus de 50 % des droits de vote ; il peut également résulter des dispositions d'accords d'actionnaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les autres sociétés, dans lesquelles le groupe exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote, sont consolidées par mise en équivalence.

Les états financiers du groupe sont établis en euros.

Les filiales étrangères ont généralement pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale. Leurs comptes sont convertis en euros, aux taux en vigueur à la clôture pour le bilan et aux taux moyens pour le compte de résultat. L'écart de conversion qui en résulte est inscrit dans les capitaux propres.

Certaines filiales hors zone euro, qui réalisent l'essentiel de leurs transactions en euros, sont toutefois susceptibles de reconnaître cette devise comme monnaie de fonctionnement.

Pour les sociétés situées dans des pays à forte inflation, la méthode de conversion consiste à traduire les éléments non monétaires au bilan et leur contrepartie au compte de résultat au cours de change historique, après retraitement des effets de l'inflation. Les écarts de conversion sur les autres postes sont constatés en résultat.

Les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales et entreprises mises en équivalence ne présentent pas de divergences significatives avec celles du groupe.

1-2 Écarts d'acquisition

Le coût d'acquisition des titres de sociétés consolidées est affecté aux actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sur la base de leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur des actifs réévalués, nets des passifs, l'écart est inscrit en écart d'acquisition. Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de dépréciation et au moins une fois par an. Pour la réalisation de ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés entre les Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants.

Concernant les écarts d'acquisition, les groupes d'unités génératrices de trésorerie ont été définis à un échelon inférieur au secteur d'activité comme suit :

- sièges d'automobile ;
- intérieur véhicule ;
- systèmes d'échappement ;
- bloc avant.

La valeur comptable des actifs ainsi regroupés est comparée au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité, égale à la somme actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus, et leur valeur de marché.

1-3 Immobilisations incorporelles

A - COÛTS D'ÉTUDES ET DE DÉVELOPPEMENTS

Conformément à la norme IAS 38, les coûts d'études engagés pour fabriquer et livrer des modules dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client et qui ne sont pas considérés comme vendus (notamment dans les situations où la rémunération est acquise au fur et à mesure des livraisons de pièces, sans garantie du client sur le financement intégral des dépenses réalisées), sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet à son terme ;
- que les recettes attendues du contrat avec le client sont probables et peuvent être estimées de façon raisonnable ;
- que les coûts à terminaison des contrats peuvent être estimés de façon fiable.

Ces coûts immobilisés sont amortis au rythme des quantités de pièces livrées au client, avec une durée maximale de 5 ans sauf cas particuliers.

Les frais de recherche ainsi que les coûts des études ne remplissant pas les conditions présentées ci-dessus sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

B - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement ou d'acquisition des logiciels informatiques à usage interne, amortis linéairement sur une durée comprise entre un et trois ans, ainsi que de brevets et licences.

1-4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production pour celles produites par l'entreprise, diminué des amortissements.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien qui sont immobilisés.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité prévue :

constructions	20 ans à 30 ans
agencements, installations	10 ans à 20 ans
matériel, outillage, mobilier	3 ans à 10 ans

Les outillages spécifiques fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules dans le cadre d'une commande et qui ne sont pas considérés comme vendus au client (notamment lorsqu'ils font l'objet d'une rémunération au fur et à mesure des livraisons de pièces mais sans garantie sur le financement intégral des dépenses réalisées) sont également enregistrés en immobilisations corporelles, conformément à la norme IAS 16.

Ces outillages spécifiques sont amortis au rythme des quantités de pièces livrées au client, avec une durée maximale de 3 ans compte tenu de la cadence de remplacement des modèles.

Les subventions d'investissements sont enregistrées en diminution des actifs qu'elles ont contribué à financer.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement, qui transfèrent en substance au locataire la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont présentées à l'actif pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien loué et la valeur actualisée des paiements futurs et amorties selon le mode et les durées d'utilité ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

1-5 Unités génératrices de trésorerie et tests de dépréciation pour les immobilisations corporelles et incorporelles

Des tests de dépréciation sont réalisés dès qu'un indice de dépréciation apparaît. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable des actifs, ou groupe d'actifs testés, au montant le plus élevé de leur valeur de marché et de leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs sont regroupés en groupe d'actifs afin de constituer des ensembles homogènes, dénommés Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), capables de générer des flux de trésorerie indépendants.

Un test est effectué au niveau de l'ensemble des immobilisations incorporelles (coûts d'études) et corporelles affectables à un contrat client. Le test consiste alors à comparer la valeur nette comptable de ces actifs ainsi regroupés à la valeur actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus sur le contrat.

Les immobilisations affectées aux contrats sont dépréciées lorsque leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur actualisée des flux nets de trésorerie attendus. Les pertes à terminaison identifiées sur contrats onéreux font également l'objet d'une provision.

Un test est également réalisé au niveau des actifs non dédiés et de support regroupés principalement par groupes produits et par zones géographiques.

Les entrées de trésorerie générées par les actifs rattachés à ces UGT sont largement interdépendantes en raison de la forte interpénétration des flux industriels, de l'optimisation de l'utilisation des capacités, de la centralisation des activités de recherche et développement.

Les actifs industriels dont la fermeture est planifiée font également l'objet de tests d'impairment indépendants.

1-6 Actifs et passifs financiers (hors instruments dérivés)

A - DÉFINITIONS

Les actifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent des prêts et créances, des titres disponibles à la vente et des actifs comptabilisés selon l'option juste valeur. Ils sont inscrits au bilan dans les postes suivants : Titres de participation (note 14), Autres actifs financiers non courants (note 15), Créances clients (note 18), Autres créances d'exploitation (note 19), Créances diverses hors impôts courants (note 20) et Trésorerie (note 21).

Le groupe n'utilise pas les catégories d'actifs « détenus jusqu'à l'échéance » et « titres de transaction ».

Les passifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent les emprunts comptabilisés selon l'option juste valeur ou selon le coût amorti.

Ils sont inscrits au bilan dans les postes suivants : Dettes financières courantes et non courantes (note 26), Dettes fiscales et sociales (note 27) et Dettes diverses hors impôts courants (note 28).

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

B - ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

(a) Titres de participation

Ils représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition que le groupe estime représenter leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

(b) Prêts et autres actifs financiers

Les prêts et autres actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur nominale qui correspond en fait au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe un risque de non recouvrement, le montant de la provision est déterminé contrepartie par contrepartie.

(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Elle comprend les liquidités en comptes courants bancaires et les part d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ses composants sont évalués à leur juste valeur.

C - ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

(a) dettes financières comptabilisées au coût amorti

Les dettes financières sont généralement évaluées au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

1-7 Stocks et en-cours

Les stocks de matières ou fournitures sont valorisés au prix de revient d'achat déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les stocks de produits finis et intermédiaires et les travaux en cours sont valorisés à leur prix de revient de production déterminé également selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Le prix de revient tient compte du coût des matières et fournitures mises en œuvre, des frais directs de production et des frais indirects

d'atelier et d'usine, à l'exclusion des frais généraux ne contribuant pas à la production et à des coûts d'emprunts.

Les travaux en cours incluent les coûts engagés pour la réalisation d'outillages spécifiques ou d'études qui sont vendus aux clients (avec un transfert définitif des avantages et des risques). Ces coûts sont rapportés au résultat au fur et à mesure de la réalisation du chiffre d'affaires correspondant, à chaque étape technique validée par le client ou à la livraison de l'outillage en l'absence d'étape technique prévue au contrat.

Des provisions sont constituées lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

1-8 Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au cours du jour de la transaction. À l'arrêté des comptes, les dettes et créances sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette réévaluation sont inscrits au compte de résultat en marge opérationnelle pour les créances et dettes opérationnelles et en « Autres revenus et charges financiers » pour les autres créances ou dettes.

1-9 Instruments dérivés

Les instruments dérivés cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré, avec des contreparties de premier rang, sont utilisés en couverture des risques de change et de taux.

Ils sont inscrits dans le bilan pour leur juste valeur.

Couvertures de change :

Les variations de valeur intrinsèque des instruments affectés à la couverture de chiffres d'affaires futurs (parties efficaces des couvertures) sont enregistrées en capitaux propres et sont reprises en marge opérationnelle à la date de réalisation du chiffre d'affaires couvert.

Les variations de valeur intrinsèque des instruments de couverture de créances et dettes commerciales sont enregistrées en marge opérationnelle.

Les variations de valeur des parties non efficaces des couvertures (valeur temps de ces couvertures) ainsi que les variations de valeur des instruments de couverture des autres créances et dettes sont enregistrées en autres produits et charges financiers.

Couvertures de taux :

La variation de juste valeur des instruments de couverture de taux pour lesquels les relations de couvertures ne répondent pas aux critères définis par l'IAS 39, ou pour lesquels il n'a pas été choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, est portée directement en autres produits et charges financiers.

1-10 Intérêts minoritaires

Ce poste enregistre la part dans les capitaux propres des sociétés consolidées revenant aux actionnaires minoritaires de ces sociétés. Les intérêts minoritaires débiteurs sont conservés à la charge du groupe, sauf pour les sociétés où il existe un accord qui prévoit une participation obligatoire des minoritaires au financement de la société en proportion de leur part dans le capital.

1-11 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Les obligations au titre des indemnités de départ en retraite, des compléments de retraite et engagements assimilés sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle, selon la méthode des « Unités de Crédit Projetées ». Cette évaluation tient compte des probabilités de maintien dans le groupe jusqu'au départ en retraite et de l'évolution prévisible des rémunérations. Les engagements sont couverts partiellement par des fonds externes dont la valeur est déduite du passif auquel ils sont irrévocablement affectés.

Les écarts actuariels sont amortis selon la méthode du corridor sur la durée moyenne résiduelle de vie active des bénéficiaires.

Les charges de retraite et engagements assimilés sont comptabilisées au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés en charges opérationnelles, à l'exception toutefois de l'effet de la variation de l'actualisation des engagements qui, conformément à une option proposée par l'IAS 19, est présenté, comme l'effet de la variation de l'actualisation des fonds externes, en autres produits et charges financiers.

1-12 Plan de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du groupe et dans leurs filiales détenues à plus de 50 %. Les options accordées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005, sont évaluées à la date d'octroi pour leur juste valeur en utilisant le modèle mathématique Black & Scholes.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits (entre la date d'octroi et la date de maturité) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

1-13 Provisions pour restructuration et opérations similaires

Une provision est enregistrée dès qu'une décision de rationalisation des structures a été prise par la direction générale du groupe et annoncée aux personnels concernés ou à leurs représentants.

1-14 Enregistrement du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert du contrôle et des risques et avantages inhérents à la propriété des modules ou des pièces produits, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Dans le cas d'un contrat d'études ou d'une vente d'outillages, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure des étapes techniques validées par le client ou en l'absence d'étapes techniques prévues au contrat, lorsque l'étude est achevée ou l'outillage livré.

1-15 Marge opérationnelle

Le groupe utilise la marge opérationnelle comme principal indicateur de performance.

Elle correspond au résultat des sociétés contrôlées avant prise en compte :

- des autres revenus et charges opérationnels, correspondant à des éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, qui comprennent les coûts de rationalisation des structures et départs anticipés, l'effet des événements exceptionnels tels que l'arrêt définitif d'une activité, la fermeture ou la cession d'un site industriel, les cessions d'immeubles hors exploitation, la constatation de pertes de valeurs d'actifs incorporels ou corporels et d'autres pertes inhabituelles et significatives ;
- des produits sur prêts, titres de placement et trésorerie ;
- des charges de financement ;
- des autres revenus et charges financiers qui comprennent l'effet de l'actualisation des engagements de retraite et du rendement des fonds affectés à la couverture de ceux-ci, l'inefficacité des couvertures de change et de taux ainsi que les variations de valeurs des instruments de change et de taux pour lesquels les relations de couverture ne remplissent pas les critères de la norme IAS 39, les résultats sur cession de titres de filiales ;
- des impôts.

1-16 Impôts différés

Les écarts temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable. Ces écarts proviennent principalement des écritures de retraitements des comptes des filiales ainsi que des déficits fiscaux reportables.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt et des réglementations fiscales adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable à court ou moyen terme.

Des provisions sont constituées, s'il y a lieu, pour les impôts dus sur la distribution des réserves des filiales et participations qui ne sont pas considérées comme investies de manière permanente.

1-17 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément au cadre conceptuel des IFRS, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Il s'agit notamment de la dépréciation des actifs incorporels et corporels, des écarts d'acquisition, de l'évaluation des engagements de retraite et des autres avantages accordés au personnel, des provisions pour restructuration et des provisions pour pertes sur contrats onéreux. Les estimations et hypothèses sont réalisées à partir de l'expérience passée et de divers autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances mais elles peuvent se révéler différentes de la réalité.

1-18 Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice (part du groupe) et le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions propres d'autocontrôle.

Le résultat net dilué par action est calculé par application de la méthode du rachat d'action « *treasury stock method* » consistant à appliquer au nombre d'options le rapport entre le prix moyen d'exercice de ces options et le cours moyen de l'action sur la période. Il est ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives (options de souscription d'actions).

NOTE 2

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

2-1 Évolution du périmètre en 2008

Au cours de l'année 2008, Faurecia a constitué la société Faurecia Équipements Automobiles Maroc pour la fabrication de coiffes de siège ainsi que les sociétés Faurecia Exhaust System Rayong en Thaïlande et Faurecia (WUHU) Exhaust Systems en Chine pour le développement, la production et la vente de systèmes d'échappement.

Elle a également acheté pour 2,1 millions d'euros les parts de AI Manufacturers en Afrique du Sud, dans l'Intérieur Véhicule.

La société russe Faurecia Technoplast Automotive qui avait été constituée en 2007 pour la réalisation de modules d'Intérieur Véhicule, a été consolidée par intégration globale en 2008, sa nouvelle dénomination est Faurecia Automotive.

2-2 Rappel des modifications du périmètre intervenues en 2007

En 2007, Faurecia avait acheté une participation de 50 % dans la société roumaine Euro Auto-Plastic Systems srl dans l'Intérieur Véhicule pour 9,4 millions d'euros.

Faurecia avait également constitué trois nouvelles sociétés en Chine, Faurecia (Shanghai) Automotive Systems Co Ltd., Faurecia Wuhan Automotive Seating Co Ltd. et Faurecia Qingdao Exhaust Systems Co Ltd, ainsi qu'une société en Corée du Sud, Faurecia Trim Korea Ltd.

Faurecia avait racheté la part de 50 % que détenait le groupe Duroplast dans Faurecia Duroplast Mexico pour 18,3 millions d'euros et détenait à fin 2007 la totalité du capital.

Enfin, elle avait repris en début d'année certains actifs en France de Cadence Innovation pour 0,4 million d'euros.

2-3 Impacts des changements du périmètre de consolidation sur les données consolidées

Les changements de périmètre n'ont pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes consolidés du groupe.

NOTE 3

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

NOTE 4

INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La norme IAS 14 définit un secteur d'activité comme une composante distincte d'une entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Faurecia a ainsi retenu deux secteurs distincts : Modules d'Intérieur Véhicule et Autres modules, pour lesquels les risques commerciaux peuvent évoluer de façon différente.

Les secteurs ainsi définis correspondent à l'organisation et au reporting interne de Faurecia.

4-1 Chiffres significatifs par secteur d'activité

Exercice 2008

<i>(en millions d'euros)</i>	Modules Intérieur Véhicule	Autres modules	Holding	Total
Chiffres d'affaires	8 332,6	3 718,5	219,6	12 270,7
Élimination inter-activités	(23,6)	(16,8)	(219,6)	(260,0)
Chiffres d'affaires consolidés	8 309,0	3 701,7	0,0	12 010,7
Marge opérationnelle	(24,6)	115,8	0,0	91,2
Résultat sectoriel	(516,8)	91,7	(26,9)	(452,0)
Frais financiers nets				(96,3)
Impôts sur les sociétés				(28,7)
Part du résultat dans les MEE				7,7
RÉSULTAT NET				(569,3)
Actifs sectoriels				
Immobilisations corporelles nettes	1 058,1	278,3	24,4	1 360,8
Autres actifs sectoriels	2 517,7	699,0	20,8	3 237,5
Total actifs sectoriels	3 575,8	977,3	45,2	4 598,3
Participation dans les MEE	40,1	0,0	0,0	40,1
Titres de participation				1,6
Actifs financiers CT et LT				466,8
Actifs d'impôts (courants et différés)				121,0
ACTIF TOTAL				5 227,8
Passifs sectoriels	2 166,2	678,9	(11,5)	2 833,6
Dettes financières				2 079,6
Passifs d'impôts (courants et différés)				71,1
Capitaux propres et intérêts minoritaires				243,5
PASSIF TOTAL				5 227,8
Investissements corporels	253,7	63,1	11,9	328,7
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(236,4)	(63,7)	(3,3)	(303,4)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(10,5)			(10,5)

Exercice 2007

<i>(en millions d'euros)</i>	Modules Intérieur Véhicule	Autres modules	Holding	Total
Chiffres d'affaires	8 758,7	3 958,6	189,3	12 906,6
Élimination inter-activités	(37,5)	(19,1)	(189,3)	(245,9)
Chiffres d'affaires consolidés	8 721,2	3 939,5	0,0	12 660,7
Marge opérationnelle	(15,5)	136,6	0,0	121,1
Résultat sectoriel	(235,5)	128,4	(11,4)	(118,5)
Frais financiers nets				(101,1)
Impôts sur les sociétés				(13,6)
Part du résultat dans les MEE				2,3
RÉSULTAT NET				(230,9)
Actifs sectoriels				
Immobilisations corporelles nettes	1 096,8	295,0	17,1	1 408,9
Autres actifs sectoriels	3 234,7	1 043,2	18,8	4 296,7
Total actifs sectoriels	4 331,5	1 338,2	35,9	5 705,6
Participation dans les MEE	44,8	0,0	0,0	44,8
Titres de participation				1,8
Actifs financiers CT et LT				623,7
Actifs d'impôts (courants et différés)				85,6
ACTIF TOTAL				6 461,5
Passifs sectoriels	2 573,4	817,0	3,1	3 393,5
Dettes financières				2 197,3
Passifs d'impôts (courants et différés)				24,4
Capitaux propres et intérêts minoritaires				846,3
PASSIF TOTAL				6 461,5
Investissements corporels	249,6	45,5	11,7	306,8
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(263,4)	(47,1)	(3,2)	(313,7)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(23,7)			(23,7)

Exercice 2006

(en millions d'euros)	Modules Intérieur Véhicule	Autres modules	Holding	Total
Chiffres d'affaires	8 305,8	3 393,6	144,3	11 843,7
Élimination inter-activités	(35,0)	(15,7)	(144,3)	(195,0)
Chiffres d'affaires consolidés	8 270,8	3 377,9	0,0	11 648,7
Marge opérationnelle	(44,5)	113,7	0,0	69,2
Résultat sectoriel	(433,1)	87,9	25,0	(320,2)
Frais financiers nets				(86,6)
Impôts sur les sociétés				(35,2)
Part du résultat dans les MEE				4,4
RÉSULTAT NET				(437,6)
Actifs sectoriels				
Immobilisations corporelles nettes	1 146,6	296,3	10,0	1 452,9
Autres actifs sectoriels	3 464,3	1 021,5	23,4	4 509,2
Total actifs sectoriels	4 610,9	1 317,8	33,4	5 962,1
Participation dans les MEE	40,1			40,1
Titres de participation				1,3
Actifs financiers CT et LT				654,3
Actifs d'impôts (courants et différés)				82,2
ACTIF TOTAL				6 740,0
Passifs sectoriels	2 503,6	767,5	(1,4)	3 269,7
Dettes financières				2 314,4
Passifs d'impôts (courants et différés)				65,3
Capitaux propres et intérêts minoritaires				1 090,6
PASSIF TOTAL				6 740,0
Investissements corporels	234,3	69,2	2,7	306,2
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(262,9)	(60,7)	(2,8)	(326,4)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(80,2)	(3,9)		(84,1)

Le chiffre d'affaires par secteur d'activité se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2008	%	2007	%	2006	%
Modules Intérieur Véhicule						
- Sièges d'automobile	5 004,3	42	5 175,4	41	4 812,8	41
- Intérieur Véhicule	3 304,7	27	3 545,8	28	3 458,0	30
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	8 309,0	69	8 721,2	69	8 270,8	71
Autres modules						
- Systèmes d'Échappement	2 755,4	23	2 994,4	24	2 659,4	23
- Systèmes d'Extérieur (ex. Bloc avant)	946,3	8	945,1	7	718,5	6
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	3 701,7	31	3 939,5	31	3 377,9	29
TOTAL	12 010,7	100	12 660,7	100	11 648,7	100

4-2 Chiffres significatifs par zone géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé par zone de destination ; les autres postes sont présentés par zone d'implantation des sociétés concernées.

Année 2008

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Allemagne	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Autres pays	Total
Chiffre d'affaires	2 745,2	3 055,4	3 015,6	1 774,3	329,1	733,0	358,1	12 010,7
Immobilisations corporelles nettes	419,0	121,1	482,4	149,9	84,1	83,2	21,1	1 360,8
Investissements corporels	102,9	15,7	97,3	32,0	32,4	39,5	10,4	330,2
Effectifs au 31 décembre	16 489	8 215	20 658	4 618	5 862	3 654	1 861	61 357

Année 2007

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Allemagne	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Autres pays	Total
Chiffre d'affaires	3 059,8	3 022,1	3 388,9	1 853,6	292,6	752,0	291,7	12 660,7
Immobilisations corporelles nettes	442,9	143,9	510,6	148,3	82,9	63,0	17,3	1 408,9
Investissements corporels	113,8	15,3	96,8	26,4	29,1	19,4	6,0	306,8
Effectifs au 31 décembre	20 562	8 724	23 560	6 622	4 820	3 826	1 599	69 713

Année 2006

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Allemagne	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Autres pays	Total
Chiffre d'affaires	3 066,5	2 977,8	2 913,2	1 485,9	246,7	634,4	324,1	11 648,6
Immobilisations corporelles nettes	449,6	189,6	492,7	172,1	71,4	61,9	15,7	1 452,9
Investissements corporels	87,9	13,2	113,6	61,9	11,2	16,1	2,2	306,1
Effectifs au 31 décembre	20 276	9 364	20 593	6 867	4 529	2 774	1 279	65 682

NOTE 5

ANALYSE DES COÛTS OPÉRATIONNELS

5-1 Répartition des coûts opérationnels par destination

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Coûts des biens et services vendus	(11 296,8)	(11 914,7)	(10 921,5)
Frais d'études, de recherche et de développement	(269,9)	(268,6)	(305,0)
Frais généraux et commerciaux	(352,8)	(356,3)	(353,0)
TOTAL	(11 919,5)	(12 539,6)	(11 579,5)

Certains coûts préalablement enregistrés en coûts des ventes et en frais généraux ont été reclassés en frais d'études, de recherche et de développement à compter de 2007 – les chiffres présentés pour 2006 ont été corrigés pour 19,9 millions d'euros.

5-2 Répartition des coûts opérationnels par nature

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Achats consommés	(8 196,8)	(8 686,1)	(7 808,4)
Charges externes	(1 075,8)	(1 118,2)	(1 108,7)
Charges de personnel	(2 257,5)	(2 339,8)	(2 303,1)
Impôts et taxes	(52,4)	(55,2)	(66,3)
Autres produits et charges ⁽¹⁾	101,5	125,3	242,6
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations	(467,1)	(475,7)	(518,3)
Dotations et reprises aux autres comptes de provisions	28,6	10,1	(17,3)
TOTAL	(11 919,5)	(12 539,6)	(11 579,5)

(1) Y compris production stockée ou immobilisée (études et outillages)

126,3	140,9	223,1
-------	-------	-------

5-3 Frais de personnel

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Salaires et appointements ^(*)	(1 784,5)	(1 854,5)	(1 821,4)
Charges salariales	(473,0)	(485,3)	(481,7)
TOTAL	(2 257,5)	(2 339,8)	(2 303,1)

(*) Dont coûts d'intérimaires

(198,2)	(236,2)	(198,8)
---------	---------	---------

Le détail des charges liées aux plans d'options d'achat d'actions est donné en note 22-2, celui des charges de retraite en note 25.

5-4 Frais d'études, de recherche et développement.

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Frais d'études, de recherche et de développement bruts	(613,0)	(613,1)	(630,5)
- facturations aux clients et variations de stocks	362,5	344,7	296,3
- montants capitalisés	144,7	159,2	208,3
- amortissements des développements capitalisés	(168,8)	(158,3)	(161,5)
- dotations et reprises aux comptes de provisions pour dépréciation des développements capitalisés	4,7	(1,1)	(17,6)
Charge nette	(269,9)	(268,6)	(305,0)

5-5 Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Dotations aux amortissements des frais de développement	(168,8)	(158,3)	(161,5)
Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles	(9,3)	(11,6)	(12,8)
Dotations aux amortissements des outillages spécifiques	(13,9)	(13,3)	(13,8)
Dotations aux amortissements des autres immobilisations corporelles	(279,8)	(291,4)	(312,6)
Provisions pour dépréciation des frais de développement	4,7	(1,1)	(17,6)
TOTAL	(467,1)	(475,7)	(518,3)

NOTE 6

AUTRES REVENUS ET CHARGES

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Provisions pour risques	(2,5)	(56,1)	(0,1)
Provision pour dépréciation des écarts d'acquisition d'Intérieur Véhicule	(247,9)		(125,0)
Provision pour dépréciation des actifs d'Intérieur Véhicule	(16,3)	(44,3)	(72,8)
Autres provisions pour dépréciation d'actifs	(4,0)	(20,8)	(35,7)
Frais de rationalisation des structures (*)	(165,3)	(104,4)	(168,7)
Frais de préretraites	0,1	(0,1)	(0,5)
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(8,2)	0,7	20,9
Autres	(0,2)	(0,8)	(4,1)
TOTAL	(444,3)	(225,8)	(386,0)

(*) Au 31 décembre 2008, ce poste comprend des coûts de restructuration pour 162,2 millions d'euros et des dotations aux provisions pour dépréciation d'immobilisations pour 3,1 millions d'euros contre respectivement 101,7 millions d'euros et 2,7 millions d'euros en 2007 et 165,5 millions d'euros et 3,2 millions d'euros en 2006.

Restructurations

Les frais de rationalisation des structures (165,3 millions d'euros) concernent 5 146 personnes et se ventilent comme suit par pays :

	Millions d'euros	Effectif
France	117,1	2 036
Allemagne	16,2	616
Espagne	5,7	262
Amérique du Nord	6,7	785
Autres	19,6	1 447
TOTAL	165,3	5 146

NOTE 7

AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Effets de l'actualisation sur les engagements de retraite	(9,8)	(9,4)	(9,5)
Variation de la part inefficace des couvertures de change ⁽¹⁾	(37,5)	(1,9)	(0,5)
Variation de la valeur des instruments de couverture de change de la dette	1,4	0,8	0,1
Variation de la valeur des instruments de taux d'intérêt ⁽²⁾	(23,7)	(8,7)	7,9
Écart de change sur les dettes financières	(20,9)	3,1	(0,1)
Résultat sur cessions de titres	0,1	1,7	
Autres	(8,5)	0,6	(1,3)
TOTAL	(98,9)	(13,8)	(3,4)

(1) La perte 2008 inclut pour - 22 millions d'euros une variation de valeur intrinsèque d'instruments qui contribuent économiquement à la couverture du risque de change sur les transactions futures mais qui n'ont pas pu être qualifiés de couverture selon les règles définies par la norme IAS 39. En conséquence, cette perte potentielle n'a pas pu être imputée sur les capitaux propres et a dû être reconnue en résultat dès 2008.

Si ces instruments optionnels sont exercés à leur échéance, la perte éventuelle qui serait réellement constatée aurait pour contrepartie un profit d'égal montant qui serait enregistré sur les transactions réalisées.

(2) La baisse de valeur des instruments de taux d'intérêt correspond principalement à la variation de valeur intrinsèque d'instruments qui économiquement correspondaient à des instruments de couverture de taux mais ne pouvaient pas être qualifiés de couverture au regard de la norme IAS 39 au 31 décembre 2007. Cette baisse de valeur sur 2008 a pour contrepartie un encaissement de différentiels de taux d'intérêt pour 20,0 millions d'euros, enregistré en résultat financier.

NOTE 8

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Ils se décomposent entre :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Impôts courants			
- Impôts courants sur les bénéfices	(34,1)	(8,8)	(37,0)
- Impôts sur les distributions intra-groupe effectuées, redressements fiscaux, carry back			(11,1)
	(34,1)	(8,8)	(48,1)
Impôts différés			
- Impôts différés de la période	20,7	(3,7)	44,1
- Dépréciation des actifs d'impôts différés constatés antérieurement	(15,3)	(1,1)	(31,2)
Impôts différés	5,4	(4,8)	12,9
TOTAL	(28,7)	(13,6)	(35,2)

8-1 Analyse de la charge d'impôts

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	(548,3)	(219,6)	(406,8)
Impôt à 34,43 %	188,8	75,6	140,1
Effet des opérations taxées à taux réduit en France et en Espagne	0,0		9,1
Effet des changements de taux sur les impôts différés au bilan	0,2	(5,3)	1,6
Impact écart taux local/taux en France	2,3	13,8	19,1
Crédits d'impôts et avoirs fiscaux	21,8	15,3	49,2
Utilisation déficits non activés antérieurement	18,2	3,4	8,1
Non activation du déficit fiscal de l'exercice	(154,2)	(111,6)	(188,6)
Perte de valeur d'actifs d'impôts antérieurement constatées	(15,3)	(1,1)	(31,2)
Différences permanentes	(90,5)	(3,7)	(42,6)
Impôt comptabilisé	(28,7)	(13,6)	(35,2)

8-2 Évolution des postes d'impôts au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Impôts courants			
- Actif	29,6	28,4	26,0
- Passif	(32,9)	(13,2)	(47,3)
	(3,3)	15,2	(21,3)
Impôts différés			
- Actif sur déficits	40,4	30,1	28,9
- Actif sur retraitements	51,0	27,1	25,9
- Passif	(38,2)	(11,2)	(16,6)
	53,2	46,0	38,2

La variation des impôts différés au bilan s'explique comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Montant net à l'ouverture de l'exercice	46,0	38,2	22,6
- Impôts différés de la période constatés en résultat	20,7	(3,7)	44,1
- Impôts différés enregistrés directement en capitaux propres			
- Effets de la variation des cours de change et autres mouvements	1,8	12,6	2,7
- Dépréciation des actifs d'impôts différés antérieurement reconnus	(15,3)	(1,1)	(31,2)
Montant net à la clôture de l'exercice	53,2	46,0	38,2

8-3 Actifs d'impôts différés non reconnus

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
N + 1	18,1	4,0	13,0
N + 2	3,1	3,3	3,0
N + 3	2,8	3,1	2,6
N + 4	3,7	4,6	3,1
N + 5 et au-delà	197,5	162,8	122,4
Illimité	411,6	378,8	350,3
TOTAL	636,8	556,6	494,4

NOTE 9

RÉSULTAT PAR ACTION

	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Nombre d'actions en circulation en fin de période ⁽¹⁾	24 395 048	24 395 048	24 259 236
Ajustements :			
- actions propres	(270 814)	(270 814)	(302 154)
- effet des augmentations de capital pondérées prorata temporis		(58 262)	(24 968)
Nombre moyen pondéré avant dilution	24 124 234	24 065 972	23 932 114
Effet pondéré des instruments dilutifs (options de souscription d'actions) ⁽²⁾	4 195	93 935	90 358
Nombre moyen pondéré après dilution	24 128 429	24 159 907	24 022 472

(1) L'évolution du nombre d'actions en circulation au 31 décembre s'analyse comme suit :

Au 31/12/2006 : Nombre d'actions Faurecia en circulation	24 259 236
• Options de souscription d'actions Faurecia exercées en 2007	135 812
Au 31/12/2007 : Nombre d'actions Faurecia en circulation	24 395 048
• Options de souscription d'actions Faurecia exercées en 2008	0
Au 31/12/2008 : Nombre d'actions Faurecia en circulation	24 395 048

(2) Le nombre d'options de souscription d'actions exerçables au 31 décembre 2008 est de 1 435 183, il était de 1 258 303 au 31 décembre 2007 et 1 265 715 au 31 décembre 2006.

L'effet dilutif conduisant au chiffre ci-dessus est calculé par la méthode du rachat d'actions (treasury stock method).

Pour les options sur action, la méthode consiste à comparer le nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées au nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (soit le cours boursier annuel moyen de l'action de la société s'élevant en 2008 à 26,04 euros).

Résultat net par action

Il s'établit comme suit :

	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Résultat net (millions d'euros)	(574,8)	(237,5)	(447,9)
Par action (en euros)			
• résultat net de base	(23,83)	(9,87)	(18,72)
• résultat net dilué	(23,83)	(9,87)	(18,72)

NOTE 10

ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette
Valeur nette au 1^{er} janvier 2006	1 552,9	(138,4)	1 414,5
Écarts de conversion et autres mouvements	(0,2)		(0,2)
Dépréciation des écarts d'acquisition (Intérieur Véhicule)		(125,0)	(125,0)
Valeur nette au 31 décembre 2006	1 552,7	(263,4)	1 289,3
Acquisitions et rachat d'intérêts minoritaires	10,3		10,3
Écarts de conversion et autres mouvements	(11,0)		(11,0)
Valeur nette au 31 décembre 2007	1 552,0	(263,4)	1 288,6
Acquisitions et rachat d'intérêts minoritaires	1,3		1,3
Dépréciation des écarts d'acquisition (Intérieur Véhicule)		(247,9)	(247,9)
Écarts de conversion et autres mouvements	(2,5)	0,7	(1,8)
Valeur nette au 31 décembre 2008	1 550,8	(510,6)	1 040,2

Ventilation de la valeur nette des écarts d'acquisition par activité :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Sièges d'automobile	792,6	792,5	792,5
Intérieur Véhicule		247,0	239,3
Systèmes d'Extérieur (ex. Bloc avant)	96,1	96,1	96,1
Systèmes d'Échappement	151,5	153,0	161,4
TOTAL	1 040,2	1 288,6	1 289,3

Conformément au principe énoncé en notes 1-2 et 1-5 la valeur comptable de chaque groupe d'actifs incluant les écarts d'acquisition qui lui sont rattachés a fait l'objet d'une comparaison avec le montant le plus élevé de la valeur de marché et de leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme des flux nets futurs actualisés de trésorerie attendus de chaque groupe d'actifs.

Les flux futurs de trésorerie utilisés sont issus des prévisions du plan à moyen terme établies pour la période 2008-2012 au milieu de l'année 2008 et ajustées fin 2008 en fonction de la dégradation du marché automobile. Ils reprennent ainsi pour 2009 les dernières hypothèses du budget 2009 et comprennent pour les années ultérieures un ajustement à la baisse des marges opérationnelles afin de refléter la dégradation du marché automobile.

Le plan à moyen terme ajusté au regard des dernières estimations des constructeurs prévoit ainsi un recul des volumes en 2009, principalement sur les UGT Sièges d'automobile et Intérieur Véhicule, et anticipe une reprise au cours du second semestre 2009.

La principale hypothèse affectant la valeur d'utilité est le niveau de marge opérationnelle retenu dans les flux futurs de trésorerie, et principalement dans la valeur terminale. Ces niveaux de marges opérationnelles ont été ajustés à la baisse afin de prendre en compte les risques et les incertitudes liés à la dégradation de l'environnement économique et d'intégrer les impacts potentiels de la sous-activité sur les coûts fixes. La marge révisée pour l'année 2012 ressort à 2,8 % pour le groupe.

L'extrapolation des prévisions de la dernière année du plan à moyen terme (2012), projetée à l'infini, est déterminée en appliquant un taux de croissance apprécié en fonction des prévisions d'évolution du marché automobile. Un taux de croissance de 1,5 % a été retenu pour la réalisation du test à fin 2008 (identique au taux retenu pour les exercices 2006 et 2007).

Un expert indépendant a été consulté pour déterminer le coût moyen pondéré du capital à utiliser pour actualiser les flux de trésorerie futurs. Le calcul établi par l'expert indépendant a pris en compte, pour la détermination des paramètres de marché, un échantillon de onze sociétés du secteur des équipementiers automobiles (sept sociétés européennes et quatre sociétés américaines). Compte tenu de ces paramètres et une fourchette de prime de risque de marché comprise entre 5 % et 5,5 %, le coût moyen du capital utilisé comme taux pour actualiser les flux futurs a été fixé à 8,6 % en 2008 (7,9 % en 2006 et 8,3% en 2007). Ce taux unique a été appliqué pour la réalisation des tests de dépréciation sur l'ensemble des UGT retenues. Ces dernières supportent en effet les mêmes risques spécifiques du secteur de l'équipement automobile et une exploitation multi-pays ne justifie pas de taux d'actualisation géographiques différenciés.

La dépréciation de 125,0 millions d'euros constatée en 2006 était essentiellement liée à la baisse significative des volumes, aux coûts de démarrage aux États-Unis et à une nouvelle dégradation des conditions économiques du marché de l'Intérieur Véhicule qui

avaient conduit le groupe à réexaminer les perspectives à moyen terme de chiffre d'affaires et de résultat de cette activité.

Fin 2008, l'ajustement de la valeur d'utilité de l'activité Intérieur Véhicule conduit à constater pour cette activité une dépréciation intégrale des écarts d'acquisition résiduels qui s'élèvent à 247,9 millions d'euros.

Cette dépréciation est la conséquence du retournement conjoncturel du marché automobile en Europe comme aux

États-Unis, Faurecia intégrant une hypothèse de décalage des commandes des constructeurs et des marges plus faibles que prévues par le passé.

Cette dépréciation ne remet pas en cause les objectifs à moyen terme de redressement des marges opérationnelles du groupe, cohérents avec les performances historiques des principaux acteurs du secteur, et de la société.

La sensibilité du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2008 de la valeur d'utilité des groupes d'actifs portant les écarts d'acquisition est reflétée dans le tableau ci-dessous :

Sensibilité (M€)	Marge du test (valeur d'utilité - valeur nette comptable)	Taux d'actualisation des flux de trésorerie + 0,5 pt	Taux de croissance à l'infini - 0,5 pt	Taux de marge opérationnelle de la valeur terminale - 0,5 pt
Sièges	350	(109)	(92)	(212)
Systèmes d'Échappement	655	(67)	(55)	(124)
Systèmes d'Extérieur (ex. Bloc avant)	128	(20)	(16)	(49)

NOTE 11

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les valeurs des immobilisations incorporelles comprennent :

(en millions d'euros)	Frais de développement	Logiciels et autres	Total
Montant net au 1^{er} janvier 2006	573,7	26,6	600,3
Augmentations	208,3	5,3	213,6
Dotation aux amortissements	(161,5)	(12,8)	(174,3)
Dotation aux provisions	(40,5)	0,0	(40,5)
Écart de change et autres	(26,4)	3,0	(23,4)
Montant net au 31 décembre 2006	553,6	22,1	575,7
Augmentations	159,2	6,3	165,5
Dotation aux amortissements	(158,3)	(11,6)	(169,9)
Dotation aux provisions ^(*)	(37,5)	0,0	(37,5)
Écart de change et autres	(22,9)	0,5	(22,4)
Montant net au 31 décembre 2007	494,1	17,3	511,4
Augmentations	144,7	9,8	154,5
Dotation aux amortissements	(168,8)	(9,3)	(178,1)
Dotation aux provisions ^(*)	1,8		1,8
Écart de change et autres	(22,3)	2,5	(19,8)
Montant net au 31 décembre 2008	449,5	20,3	469,8

(*) Dont, en 2007 dépréciation exceptionnelle pour 36,4 millions d'euros (Intérieur Véhicule), et en 2008, dotation de 6,0 millions d'euros et reprise de provisions de 7,8 millions d'euros.

La valeur comptable des frais de développement affectables à un contrat client ainsi que des outillages spécifiques correspondants est comparée à la valeur actualisée des flux nets futurs de trésorerie, attendus sur le contrat, en prenant la meilleure estimation possible des ventes futures.

Les volumes pris en compte dans le business plan Faurecia sont les meilleures estimations du marketing Faurecia, sur la base des prévisions des constructeurs lorsqu'elles sont disponibles. Ces business plans intègrent un recul des volumes en 2009 et anticipent, sauf pour les contrats présentant des risques spécifiques, une reprise de l'activité à partir du second semestre 2009.

NOTE 12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Terrains	Construc- tions	Matériels, outillages industriels, Installations	Outillages spécifiques	Autres immobilisations et immobilisations en cours	Total
Montant net au 1^{er} janvier 2006	74,9	389,8	851,2	30,4	274,5	1 620,8
Acquisitions et productions d'immobilisations ⁽¹⁾	0,7	19,2	94,0	19,2	173,1	306,2
Sorties d'actifs	(13,2)	(9,3)	(137,9)	0,0	(14,7)	(175,1)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation	(0,3)	(43,9)	(225,4)	(13,8)	(47,6)	(331,0)
Dépréciation exceptionnelle d'immobilisations ⁽²⁾	(2,5)	(24,5)	(45,7)	(7,8)	(3,5)	(84,0)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs	0,0	7,0	126,3	0,0	11,9	145,2
Écarts de change	(0,5)	(3,9)	(17,5)	(0,2)	(1,0)	(23,1)
Autres mouvements	(0,2)	12,9	117,3	0,0	(136,1)	(6,1)
Montant net au 31 décembre 2006	58,9	347,3	762,3	27,8	256,6	1 452,9
Acquisitions et productions d'immobilisations ⁽¹⁾	1,6	28,0	96,1	13,8	169,2	308,7
Sorties d'actifs	(2,3)	(31,4)	(170,0)	(11,9)	(29,5)	(245,1)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation	(0,3)	(38,2)	(213,8)	(13,5)	(41,4)	(307,2)
Dépréciation exceptionnelle d'immobilisations ⁽²⁾	(0,5)	(5,8)	(13,6)	(1,3)	(2,5)	(23,7)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs	1,5	30,1	152,0	11,9	27,4	222,9
Écarts de change	(0,8)	(0,6)	(9,2)	(0,1)	0,2	(10,5)
Autres mouvements	(0,5)	19,3	114,2	0,5	(122,6)	10,9
Montant net au 31 décembre 2007	57,6	348,7	718,0	27,2	257,4	1 408,9
Acquisitions et productions d'immobilisations ⁽¹⁾	2,2	29,5	128,6	9,4	159,0	328,7
Sorties d'actifs	(1,3)	(42,2)	(175,8)	(8,7)	(41,1)	(269,1)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation	(0,3)	(49,3)	(205,5)	(13,8)	(24,8)	(293,7)
Dépréciation exceptionnelle d'immobilisations ⁽²⁾	0,1	(5,1)	(14,9)	(0,3)	(0,3)	(20,5)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs	1,1	38,5	168,2	8,2	38,8	254,8
Écarts de change	(2,1)	(12,2)	(26,5)	(0,1)	(2,7)	(43,6)
Autres mouvements	0,8	35,2	110,9	2,0	(153,6)	(4,7)
Montant net au 31 décembre 2008	58,1	343,1	703,0	23,9	232,7	1 360,8

(1) Dont investissements en crédit bail en 2006 : 4,0 en 2007 : 1,9 en 2008 : 0,1

(2) Dont

	Intérieur Véhicule	Sièges d'automobile	Systèmes d'extérieur
en 2006	(65,0)	(15,1)	(3,9)
en 2007	(2,9)	(21,9)	
en 2008	(14,6)	(5,9)	

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007	31/12/2006
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Net
Terrains	63,7	(5,6)	58,1	64,3	57,6
Constructions	866,4	(523,3)	343,1	857,7	348,7
Matériel, outillage industriel et installations techniques	2 660,0	(1 957,0)	703,0	2 707,4	718,0
Outillages spécifiques	110,2	(86,3)	23,9	107,8	27,2
Autres immobilisations et immobilisations en cours	557,8	(325,1)	232,7	614,2	257,4
TOTAL	4 258,1	(2 897,3)	1 360,8	4 351,4	1 408,9
Dont biens faisant l'objet d'un contrat de location-financement	93,5	(61,7)	31,8	111,7	41,3

La valeur comptable des actifs non dédiés et de support des activités Sièges d'automobile et Intérieur Véhicule situés en Europe et en Amérique du Nord a fait l'objet d'une comparaison avec leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme des flux nets futurs actualisés de trésorerie attendus dans chaque zone géographique.

Le test a permis de justifier la valeur des actifs concernés. Une variation de 0,5 point du taux d'actualisation ou du taux de marge opérationnelle retenu pour les calculs ne changerait pas le résultat du test.

NOTE 13 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre 2008, ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	% du capital détenu (*)	Quote-part Faurecia des capitaux propres	Dividendes distribués au groupe	Quote-part Faurecia du chiffre d'affaires	Quote-part Faurecia des actifs totaux
Vanpro Assentos Lda	50 %	1,8	-	21,8	6,3
Teknik Malzeme	50 %	6,4	-	52,3	22,0
Copo Ibérica Sa	50 %	1,9	-	25,7	12,0
Componentes de Vehiculos de Galicia SA	50 %	2,9	-	10,6	6,3
Faurecia Japon NHK Co. Ltd	50 %	(3,8)	-	134,1	27,3
Arsed d.o.o.	50 %	0,5	-	20,5	7,8
Kwangin Faurecia Co Ltd	50 %	0,2	-	17,0	3,5
SAS Groupe	50 %	30,2	(20,0)	1 301,6	317,0

TOTAL	-	40,1	(20,0)	1 583,6	402,2
--------------	----------	-------------	---------------	----------------	--------------

(*) Pourcentage de contrôle par la société détentrice des titres.

SAS est une joint-venture avec Continental Automotive GmbH qui réalise des cockpits complets, en intégrant les systèmes électriques et électroniques aux planches de bord.

Pour tenir nos délais de publication, les comptes du groupe SAS retenus pour l'établissement des comptes consolidés de Faurecia sont ceux arrêtés au 30 septembre de chaque année – l'écart avec une situation établie à la même date que Faurecia ne serait pas significatif.

13-1 Variation des titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Quote-part des capitaux propres à l'ouverture	44,8	40,1	34,8
Dividendes	(20,0)	(1,5)	(2,8)
Quote-part de résultat	7,7	2,3	4,4
Variation du périmètre	6,6	-	1,0
Augmentation de capital	2,2	3,3	1,5
Écarts de change	(1,2)	0,6	1,2
Quote-part des capitaux propres à la clôture	40,1	44,8	40,1

13-2 Quote-part des éléments financiers des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Actifs immobilisés	31,4	35,0	42,0
Actifs courants	330,8	400,7	400,6
Trésorerie	40,0	34,6	21,3
TOTAL ACTIF	402,2	470,3	463,9
Capitaux propres	40,1	44,8	40,1
Dettes financières	21,4	28,1	33,2
Autres passifs non courants	24,1	21,7	14,9
Passif courant non financier	316,6	375,7	375,7
TOTAL PASSIF	402,2	470,3	463,9

NOTE 14

AUTRES TITRES DE PARTICIPATION

(en millions d'euros)	% du capital détenu	31/12/2008		31/12/2007	31/12/2006
		Brute	Nette	Nette	Nette
SCI Messei (France)	100	0,4	0,1	0,1	0,1
Taco-Faurecia (Inde)	50	0,4	0,4	0,4	0,4
Faurecia Shin Sung (Corée)	60	3,0	0,0	0,6	
Faurecia Automotive Development (Russie)	100	0,6	0,6		
Autres	-	2,8	0,5	0,7	0,8
TOTAL		7,2	1,6	1,8	1,3

NOTE 15 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Ce poste comprend :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008			31/12/2007	31/12/2006
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Prêts à plus d'un an	23,9	(4,6)	19,3	21,4	17,5
Autres	10,5	(4,7)	5,8	10,3	12,4
TOTAL	34,4	(9,3)	25,1	31,7	29,9

NOTE 16 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Ce poste comprend :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Excédent versé sur retraites	0,0	0,1	0,1
Dépôts de garantie et autres	8,5	7,1	9,0
TOTAL	8,5	7,2	9,1

NOTE 17 STOCKS ET EN-COURS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008			31/12/2007	31/12/2006
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Matières premières et autres approvisionnements	229,8	(19,2)	210,6	233,7	241,7
Travaux en cours	217,1	(26,8)	190,3	199,5	211,9
Produits semi-ouvrés et finis	148,1	(22,9)	125,2	133,0	127,8
TOTAL	595,0	(68,9)	526,1	566,2	581,4

Les travaux en cours à fin 2008 comprennent à hauteur de 56.6 millions d'euros les coûts d'études et de développement qui seront remboursés par les clients (contre 38,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 42,1 millions d'euros au 31 décembre 2006).

NOTE 18

CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Faurecia et certaines de ses filiales françaises ont renouvelé le 30 novembre 2007 avec une banque du groupe, pour cinq années supplémentaires, jusqu'à fin novembre 2012, une convention de cession de créances commerciales, avec un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages pour l'encours cédé.

Un deuxième programme de cession de créances commerciales avec une autre banque du groupe a été remplacé en mai 2007 en France par des contrats renouvelables conclus sans limitation de durée avec un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages pour une partie de l'encours cédé.

En complément en 2004, 2006 et 2007, d'autres contrats de cession de créances ont été conclus entre certaines filiales européennes et certaines de leurs banques, avec un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages pour l'encours cédé.

Le montant des créances cédées dont l'échéance est postérieure au 31 décembre, pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée et qui ne figurent donc plus à l'actif du bilan, est le suivant :

(en millions d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Créances cédées et sorties de l'actif	388,5	387,5	246,5

Les créances dépréciées sur une base individuelle ne représentent pas des montants significatifs au regard du solde du poste créances clients et comptes rattachés.

Les retards de paiement, compte tenu de la qualité des clients, ne constituent pas un risque significatif. Ils résultent généralement de problèmes administratifs.

Les retards de paiement au 31 décembre 2008 représentaient 117,9 millions d'euros :

- 51,4 millions d'euros de moins d'un mois ;

- 17,2 millions d'euros entre 1 mois et 2 mois ;
- 9,5 millions d'euros entre 2 mois et 3 mois ;
- 16,7 millions d'euros entre 3 et 6 mois ;
- 23,2 millions de plus de 6 mois.

Les retards de paiement des constructeurs américains représentaient 11,3 millions d'euros.

NOTE 19

AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Avances et acomptes versés sur commandes	41,9	68,5	61,4
Autres débiteurs ⁽¹⁾	155,4	187,6	206,6
TOTAL	197,3	256,1	268,0

(1) Dont créances de TVA et d'autres taxes.

149,4

182,7

195,9

NOTE 20

CRÉANCES DIVERSES ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Partie à moins d'un an des prêts	0,1	0,1	0,1
Charges constatées d'avance	17,0	19,1	18,1
Impôts courants	29,6	28,4	26,0
Autres débiteurs divers	33,1	20,0	18,6
TOTAL	79,8	67,6	62,8

NOTE 21

TRÉSORERIE

Ce poste inclut les soldes débiteurs de banque pour 374,9 millions d'euros (contre 401,5 millions d'euros en 2007 et 530,1 millions d'euros en 2006) et des placements à court terme pour 50,8 millions d'euros (contre 148,6 millions d'euros en 2007 et 56,5 millions d'euros en 2006).

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement, constituées de placements à très court terme, est pratiquement égale à leur valeur au bilan.

NOTE 22

CAPITAUX PROPRES

22-1 Capital

Le capital au 31 décembre 2008 est de 170 765 336 euros divisé en 24 395 048 actions de 7 euros chacune, entièrement libérées.

Le capital du groupe n'est soumis à aucune contrainte externe.

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Au 31 décembre 2008, Peugeot S.A. détient 70,85 % du capital et 83,25 % des droits de vote.

22-2 Options de souscription et d'achats d'action par certains salariés

A - OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Une politique de distribution d'options de souscription d'actions au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du groupe et leurs filiales à plus de 50 % est suivie par la Société.

Il existait au 31 décembre 2008 1 435 183 options de souscription d'actions consenties et non encore levées.

L'exercice de ces options permettrait d'augmenter :

- le capital de 10,0 millions d'euros ;
- la prime d'émission de 60,8 millions d'euros.

Le détail des plans de souscription au 31 décembre 2008 est donné par le tableau suivant :

Autorisation de l'assemblée	Dates des conseils		Nombre d'options attribuées	dont, attribuées à la direction générale/Comex	Point de départ de l'exercice des options		Options levées	Options perdues	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/08
	Prix de souscription (en €)				Date d'expiration des options				
18/06/1992	07/04/1994		115 000	75 000	08/04/1999		93 600	-	21 400
	25,06				06/04/2009				
31/05/1994	20/10/1994		125 000	30 000	21/10/1999		110 000	-	15 000
	23,84				19/10/2009				
31/05/1994	03/05/1995		71 000	15 000	04/05/2000		63 000	1 000	7 000
	26,07				02/05/2010				
03/05/1995	12/09/1996		125 000	40 000	13/09/2001		91 500	-	33 500
	24,39				11/09/2011				
31/05/1994	26/06/1997		54 000	15 000	27/06/2002		31 500	1 500	21 000
	40,25				25/06/2012				
05/06/1997	26/06/1997		35 500	15 000	27/06/2002		26 000	9 500	-
	42,38				25/06/2007				
05/06/1997	22/02/2002				23/02/2006				
01/06/2001			351 700	69 500			28 200	107 000	216 500
	55,00				22/02/2012				
01/06/2001	28/11/2002				29/11/2006				
	28,11								
14/05/2002			269 500	101 000			91 097	106 120	72 283
	41,71				27/11/2012				
14/05/2002	14/04/2004		268 000	109 000	14/04/2008		-	114 000	154 000
	58,18				13/04/2014				
25/05/2004	19/04/2005		275 000	122 000	18/04/2009		-	90 500	184 500
	63,70				18/04/2015				
23/05/2005	13/04/2006		284 000	140 000	12/04/2010		-	95 000	189 000
	53,80				12/04/2016				
23/05/2005	16/04/2007		288 500	144 000	17/04/2011			47 500	241 000
	53,19				17/04/2017				
29/05/2007	10/04/2008		297 500	145 000	10/04/2012		-	17 500	280 000
	33,78				10/04/2016				
TOTAL									1 435 183

Pour l'ensemble des plans, le nombre des options a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Total à l'ouverture de l'exercice	1 258 303	1 265 715	1 176 550
Options attribuées	297 500	288 500	284 000
Options levées		(135 812)	(25 635)
Options perdues	(120 620)	(160 100)	(169 200)
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 435 183	1 258 303	1 265 715

Les six plans émis depuis le 7 novembre 2002 ont été évalués pour leur juste valeur à la date d'attribution, en application de la norme IFRS 2. L'évaluation a été réalisée en utilisant la méthode Black & Scholes et en retenant les hypothèses suivantes :

	Plan du 28/11/2002	Plan du 14/04/2004	Plan du 19/04/2005	Plan du 13/04/2006	Plan du 16/04/2007	Plan du 10/04/2008
Prix de l'exercice de l'option (à la date d'attribution)	41,71 €	58,18 €	63,70 €	53,80 €	53,19 €	33,78 €
Prix de l'action (à la date d'attribution)	41,82 €	58,45 €	62,05 €	53,15 €	56,15 €	33,10 €
Période d'indisponibilité fiscale de l'option	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Dividende attendu sur l'action	2 %	2 %	2 %	1,5 %	0,00 %	0,00 %
Taux zéro coupon	3,57 %	3,33 %	2,93 %	3,50 %	4,41 %	3,86 %
Volatilité attendue du prix de l'option	40 %	40 %	40 %	30 %	30 %	30 %

L'écart d'évaluation est amorti sur la durée d'indisponibilité des droits en charges de personnel, avec une contrepartie en capitaux propres. La charge en 2008 a représenté 3,6 millions d'euros contre 1,9 million d'euros en 2007.

B - OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Des distributions d'options d'achat d'actions au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du groupe et leurs filiales à plus de 50 % ont été effectuées par la société entre 1999 et 2001.

Il existait au 31 décembre 2008, 260 480 options d'achat d'actions consenties et non encore levées.

Le détail des plans d'attribution au 31 décembre 2008 est donné par le tableau suivant :

Autorisation de l'assemblée	Dates des conseils		Nombre d'options attribuées	dont, attribuées à la direction générale/ Comex	Point de départ de l'exercice des options	Date d'expiration des options	Options levées	Options perdus	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/08
	Prix de souscription (en €)								
		06/09/1999				06/09/2004			
01/06/1999	52,0		200 000	53 100		05/09/2009	46 600	17 250	136 150
01/06/1999		04/09/2000				04/09/2005			
22/05/2000	40,0		254 000	54 900		03/09/2010	108 920	42 750	102 330
		26/04/2001				26/04/2005			
22/05/2000	54,5		43 500	40 000		25/04/2011	16 500	5 000	22 000
TOTAL									260 480

22-3 Titres d'autocontrôle

Au 31/12/2008, Faurecia détient 270 814 de ses propres actions, dont :

- 200 000 ont été apportées par ECTRA en 1999 ;
- 19 613 ont été achetées en 2000 pour un montant de 0,8 million d'euros ;
- 96 361 ont été achetées en 2001 pour un montant de 4,2 millions d'euros ;
- 96 860 ont été achetées en 2002 pour un montant de 3,8 millions d'euros ;
- 32 745 ont été cédées en 2004 pour un montant de 1,0 million d'euros ;
- 74 285 ont été cédées en 2005 pour un montant de 2,3 millions d'euros ; et

- 30 000 actions ont été achetées également en 2005 pour un montant de 1,8 million d'euros ;
- 33 650 actions ont été cédées en 2006 pour un montant de 1,3 million d'euros ;
- 31 340 actions ont été cédées en 2007 pour un montant de 1,0 million d'euros.

Le prix de revient global des actions d'autocontrôle détenues au 31 décembre 2008 est de 11,5 millions d'euros soit un prix moyen par action de 42,48 euros.

Ces actions permettront l'exercice d'options d'achat d'actions par les dirigeants sociaux et cadres du groupe dont l'attribution avait été décidée par les conseils d'administration des 6 septembre 1999, 4 septembre 2000 et 26 avril 2001. Le nombre d'options restant à exercer au 31 décembre 2008 porte sur 260 480 actions (cf. note 22-2 b).

NOTE 23

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Ils ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Solde au 1 ^{er} janvier	44,3	64,2	64,4
Augmentation capital minoritaire			
Autres variations de périmètre (*)		(13,2)	
Résultat de l'exercice revenant aux minoritaires	5,5	6,6	10,3
Dividendes versés aux minoritaires	(12,3)	(11,2)	(6,2)
Écarts de conversion	3,1	(2,1)	(4,3)
Solde au 31 décembre	40,6	44,3	64,2

(*) Dont : Faurecia Sistemas Automotrices de Mexico.

(17,3)

NOTE 24

PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

24-1 Provisions non courantes

PROVISIONS NON COURANTES

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Provisions pour retraite et charges assimilées			
• Retraites	139,6	155,4	165,2
• Gratifications d'ancienneté et médailles du travail	19,5	21,1	21,2
• Frais médicaux	27,5	26,6	28,1
	186,6	203,1	214,5
Provisions pour préretraites	7,0	6,2	6,2
TOTAL	193,6	209,3	220,7

ÉVOLUTION DES PROVISIONS NON COURANTES

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Solde des provisions à l'ouverture	209,3	220,7	229,1
Dotations (ou reprises) de provisions	13,3	21,3	21,8
Dépenses imputées sur la provision	(18,3)	(13,8)	(19,0)
Versements aux fonds investis	(9,9)	(17,7)	(11,5)
Autres mouvements	(0,8)	(1,2)	0,3
Solde des provisions à la clôture	193,6	209,3	220,7

24-2 Provisions courantes

PROVISIONS COURANTES

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Restructurations	200,4	153,6	161,6
Risques sur contrats et garanties clients	48,9	84,5	47,5
Litiges	25,4	26,3	20,9
Autres provisions	42,6	33,6	24,5
TOTAL PROVISIONS	317,3	298,0	254,5

Au cours de l'exercice 2008, les provisions ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2007	Dotations	Dépenses imputées	Reprises (*)	Variation de périmètre et autres mouvements	Solde au 31/12/2008
Restructurations	153,6	151,7	(93,2)	(2,1)	(9,6)	200,4
Risques sur contrats et garanties clients	84,5	26,8	(59,8)	(0,5)	(2,1)	48,9
Litiges	26,3	8,7	(11,3)	0,0	1,7	25,4
Autres provisions	33,6	12,1	(10,6)	(0,7)	8,2	42,6
TOTAL	298,0	199,3	(174,9)	(3,3)	(1,8)	317,3

(*) Provisions devenues sans objet.

LITIGES

Le groupe est confronté dans le cadre de ses activités à des litiges avec des clients, des fournisseurs, l'administration fiscale, française ou étrangère, ou d'autres tiers.

Faurecia Interior Systems USA Inc. a fait l'objet d'un premier jugement le 19 décembre 2007 dans un litige l'opposant à Multimatic pour une rupture d'accord de confidentialité. Cette décision n'a pas encore acquis de caractère définitif.

Faurecia Systèmes d'Échappement, qui maîtrise de longue date la technologie de filtration classique basée sur une céramique imprégnée, a fait l'objet d'un litige sur le procédé de filtration électrostatique porté devant les tribunaux, à la suite de sa coopération avec un prestataire demeurée infructueuse.

Le groupe considère que les risques résiduels ou l'impact de ces procédures ne sont pas significatifs.

Il n'existe pas d'autres litiges ou procédures dont le dénouement pourrait avoir des conséquences significatives sur la situation consolidée du groupe.

NOTE 25

PROVISIONS POUR RETRAITES ET CHARGES ASSIMILÉES

25-1 Montant des engagements

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Valeur actuelle des engagements futurs			
• Engagements de retraite	226,1	260,5	291,1
• Médailles du travail	19,5	21,1	21,2
• Frais médicaux	34,8	30,6	34,9
TOTAL	280,4	312,2	347,2
Couverture des engagements :			
• Par provision comptabilisée	186,6	203,1	214,5
• Par fonds investis (valeur de marché)	75,2	101,3	97,2
• Dont excédent versé ⁽¹⁾	0,0	(0,1)	(0,1)
• Écarts différés	18,6	7,9	35,6
TOTAL	280,4	312,2	347,2

(1) L'excédent investi dans les fonds est inclus dans le poste Autres actifs non courants.

25-2 Engagement de retraite

A - DESCRIPTION DES RÉGIMES

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite prévues par les législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des compléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite.

B - HYPOTHÈSES RETENUES

Le chiffrage du montant de ces engagements complémentaires a été effectué sur la base d'une évaluation actuarielle intégrant :

- des probabilités de départ avant la retraite pour les personnels actifs tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du groupe ;
- des hypothèses de mortalité propres à chaque pays ;
- des estimations d'évolution de salaires jusqu'au départ à la retraite correspondant, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles ;
- une hypothèse de rentabilité à long terme pour les fonds investis en garantie des engagements de retraite ;
- un taux d'actualisation financière et un taux d'inflation (ou un différentiel de taux) tenant compte des conditions locales.

- une hypothèse de date de départ en retraite, généralement entre 60 et 65 ans pour les salariés français ;

Les principales hypothèses actuarielles utilisées au cours des 3 derniers exercices pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

(en pourcentage)	Zone Euro	Royaume-Uni	États-Unis
Taux d'actualisation			
2008	5,50 %	5,93 %	6,70 %
2007	5,25 %	5,00 %	6,25 %
2006	4,50 %	5,10 %	5,75 %
Taux d'inflation			
2008	2,00 %	3,00 %	0,09 %
2007	2,00 %	2,70 %	2,00 %
2006	2,00 %	2,80 %	2,50 %
Taux de rendement attendu			
2008	2,79 %	7,35 %	7,61 %
2007	3,47 %	7,53 %	8,00 %
2006	4,00 %	8,00 %	8,25 %

C - INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS

L'allocation des fonds est la suivante :

(en pourcentage)	2008		2007		2006	
	Actions	Obligations	Actions	Obligations	Actions	Obligations
France	15 %	85 %	13 %	87 %	16 %	84 %
Royaume-Uni	67 %	33 %	70 %	30 %	89 %	11 %
États-Unis	59 %	41 %	63 %	37 %	63 %	37 %

D - PROVISIONS POUR RETRAITE AU BILAN

(en millions d'euros)	2008			2007			2006		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Solde de la provision à l'ouverture	78,9	76,4	155,3	86,4	78,8	165,2	90,3	79,9	170,2
Variation de périmètre (provision nette de l'excédent versé)									
Dotations	2,4	3,9	6,3	9,3	5,1	14,4	10,4	5,3	15,7
Dépenses imputées sur la provision	(4,4)	(4,2)	(8,6)	(3,3)	(2,1)	(5,4)	(7,7)	(2,1)	(9,8)
Versements aux fonds investis	(5,9)	(3,9)	(9,8)	(13,5)	(4,2)	(17,7)	(6,6)	(4,9)	(11,5)
Autres mouvements		(3,6)	(3,6)		(1,2)	(1,2)		0,6	0,6
Solde de la provision à la clôture	71,0	68,6	139,6	78,9	76,4	155,3	86,4	78,8	165,2

E - ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE SUR L'EXERCICE

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeur actuelle des prestations pour services rendus									
À l'ouverture de l'exercice	114,4	146,1	260,5	127,6	163,4	291,0	143,0	184,9	327,9
Coût des services rendus	8,5	3,0	11,5	8,4	3,2	11,6	9,1	5,5	14,5
Actualisation de l'année	6,4	7,7	14,1	6,1	7,9	14,0	6,1	7,8	13,9
Prestations servies sur l'exercice	(13,9)	(7,3)	(21,2)	(11,9)	(5,6)	(17,5)	(15,6)	(6,0)	(21,6)
Écarts de réestimation									
- en valeur	(11,2)	(10,7)	(21,9)	(8,8)	(14,5)	(23,2)	(7,5)	(7,1)	(14,7)
- en % des engagements			0,0			0,0			0,0
Change et autres variations	0,0	(9,4)	(9,4)	0,0	(8,4)	(8,4)		(7,5)	(7,5)
Curtalement - Settlement	(11,7)	(0,4)	(12,1)	(7,1)		(7,1)	(7,6)	(14,1)	(21,7)
Effets des modifications de régimes	4,6		4,6			0,0			0,0
À la clôture de l'exercice	97,1	129,0	226,1	114,4	146,1	260,5	127,6	163,4	291,0
Couverture des engagements									
À l'ouverture de l'exercice	20,2	81,0	101,2	14,8	82,4	97,2	15,7	90,8	106,4
Rendement attendu des fonds	0,6	5,5	6,1	0,5	5,9	6,3	0,6	5,6	6,2
Écarts de réestimation			0,0						
- en valeur	(0,1)	(21,9)	(22,0)	0,0	(0,4)	(0,4)	(0,2)	1,8	1,6
- en % des engagements									
Change et autres variations	0,0	(7,0)	(7,0)	0,0	(7,4)	(7,4)		(7,3)	(7,3)
Dotations employeur	5,9	4,0	9,9	13,5	4,2	17,7	6,6	4,9	11,5
Prestations servies sur l'exercice	(9,5)	(3,0)	(12,5)	(8,6)	(3,5)	(12,1)	(7,9)	(3,7)	(11,6)
Curtalement - Settlement		(0,5)	(0,5)			0,0		(9,7)	(9,7)
Effets des modifications de régimes			0,0			0,0			
À la clôture de l'exercice	17,1	58,1	75,2	20,2	81,0	101,3	14,8	82,4	97,2
Éléments différés									
À l'ouverture de l'exercice	15,2	(11,3)	3,9	26,4	2,4	28,8	37,0	14,2	51,2
Nouveaux éléments différés	(11,1)	11,2	0,1	(8,8)	(14,1)	(22,9)	(7,3)	(9,1)	(16,4)
Amortissement des éléments différés	(0,6)	1,3	0,7	(1,4)	0,1	(1,2)	(2,0)	(0,3)	(2,3)
Change et autres variations		1,1	1,1		0,2	0,2		(0,8)	(0,8)
Curtalement - Settlement	0,9		0,9	(1,0)		(1,0)	(1,4)	(1,6)	(3,0)
Effets des modifications de régimes	4,6		4,6			0,0			
À la clôture de l'exercice	9,0	2,3	11,3	15,2	(11,3)	3,9	26,4	2,4	28,8
Solde de la provision à la clôture	71,0	68,6	139,6	79,0	76,4	155,3	86,4	78,6	165,0

F - CHARGES COMPTABILISÉES

Ces charges sont comptabilisées :

- en marge opérationnelle pour le coût des services rendus, les amortissements des éléments différés ;
- en « Autres revenus et charges financiers » pour l'actualisation des droits acquis et le rendement attendu des fonds.

Les charges de retraite sont ventilées pour chaque exercice comme suit :

(en millions d'euros)	2008			2007			2006		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Droits acquis par les salariés	(8,5)	(3,0)	(11,5)	(8,4)	(3,2)	(11,6)	(9,1)	(5,5)	(14,6)
Actualisation des droits projetés	(6,4)	(7,7)	(14,1)	(6,1)	(7,9)	(14,0)	(6,1)	(7,8)	(13,9)
Changement régime additif									
Rendement des fonds	0,6	5,5	6,1	0,5	5,9	6,4	0,6	5,6	6,2
Curtailment - Settlement	12,5	0,0	12,5	6,1	0,0	6,1	6,2	2,7	8,9
Amortissement des écarts différés	(0,6)	1,3	0,7	(1,4)	0,1	(1,3)	(2,0)	(0,3)	(2,3)
Autres variations		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0
TOTAL	(2,4)	(3,9)	(6,3)	(9,3)	(5,1)	(14,4)	(10,4)	(5,3)	(15,7)

a) Le dispositif de retraite sur-complémentaire mis en place en 2005 pour l'ensemble des cadres en France est constitué de :

- un régime à cotisations définies relatif aux tranches A et B du salaire et dont le taux de cotisation varie en fonction de l'ancienneté du salarié au sein de Faurecia,
- un régime à prestations définies relatif à la tranche C du salaire.

Les droits résultants d'un ancien dispositif à prestations définies avaient toutefois été maintenus pour certaines populations (cadres ayant plus de 53 ans et 10 ans d'ancienneté au 31/12/2005).

b) En France, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2007 a mis fin à compter du 1^{er} janvier 2014 (date ramenée à 2010 par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008) aux accords collectifs qui permettaient la mise à la retraite d'office par l'employeur d'un salarié avant l'âge de 65 ans, s'il pouvait déjà bénéficier d'une retraite à taux plein. Celui-ci peut toujours décider de partir dès l'âge de 60 ans mais il reçoit une indemnité de départ à la retraite dont le montant est plus faible et qui supporte les charges sociales et fiscales.

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 a soumis les indemnités versées dans le cadre des mises à la retraite avant 65 ans à une contribution sociale supplémentaire de 25% en 2008 et de 50 % à partir de 2009. Par ailleurs, elle a supprimé le régime fiscal et social favorable dont bénéficiaient les indemnités de mise à la retraite négociés avant 65 ans et versées entre 2010 et 2014 par les entreprises couvertes par une convention ou accord de branche étendu conclu dans le cadre des dispositions de la loi Fillon.

Cette nouvelle loi a conduit le groupe à ajuster ses hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite et à retenir, pour le calcul des engagements au 31 décembre 2007, une mise à la retraite à 65 ans pour les cadres et, pour les non cadres, une mise à la retraite en 2008 et 2009 et un départ en retraite à compter de 2010.

L'impact sur les engagements à fin 2007 a été une augmentation de 2,3 millions d'euros qui a été assimilée à un écart actuariel et amortie à compter de 2008 sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires au-delà des limites de la méthode du corridor, en application des principes actuels du groupe en matière de reconnaissance d'écarts actuariels.

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 interdit désormais de mettre un salarié entre 65 ans et 70 ans à la retraite sans l'accord de celui-ci.

Toutefois, les dérogations à l'interdiction de mettre d'office un salarié à la retraite avant 65 ans, prévues par les accords de branche, sont maintenues à condition que la rupture prenne effet avant le 1^{er} janvier 2010.

Par ailleurs, la loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008, qui a doublé l'indemnité légale de licenciement, a eu un impact, dans les sociétés relevant de la convention de la plasturgie, sur le calcul des indemnités de départ volontaire à la retraite, lesquelles sont exprimées en fonction de l'indemnité légale de licenciement.

Ces nouvelles dispositions ont eu pour effet net une augmentation des engagements de retraite à la clôture de 4,6 millions d'euros.

c) Le régime à prestations définies qui existait dans une filiale américaine a été définitivement gelé en 2005.

G - TEST DE SENSIBILITÉ SUR LES ENGAGEMENTS DE RETRAITE EN FRANCE

L'effet d'une augmentation de 0,25 point de l'écart entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation sur :

- 1) le total du coût des services rendus de la période serait une diminution de 3,71% ;
- 2) l'engagement serait une diminution de 2,91%.

25-3 Gratifications d'ancienneté et médailles du travail

Le groupe évalue ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté et versées aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail. La valeur de ces engagements est calculée en appliquant la méthode des hypothèses retenues pour les évaluations des engagements de retraite. Ils sont provisionnés dans les comptes et s'élèvent à :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Sociétés françaises	9,0	10,4	10,7
Sociétés étrangères	10,5	10,7	10,5
TOTAL	19,5	21,1	21,2

25-4 Frais médicaux

En complément des engagements de retraite, certaines sociétés du groupe, principalement aux États-Unis, ont l'obligation de prendre en charge des frais médicaux concernant leur personnel.

La provision s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Sociétés étrangères	27,5	26,6	28,1
TOTAL	27,5	26,6	28,1

Les charges comptabilisées s'expliquent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Droits acquis par les salariés	(3,1)	(3,0)	(2,3)
Actualisation des droits projetés (*)	(1,7)	(1,7)	(1,8)
Curtailment	0,4		
Amortissement des écarts différés	(0,7)	(0,4)	(0,1)
TOTAL	(5,1)	(5,1)	(4,2)

(*) L'actualisation des droits projetés est enregistrée en « Autres revenus et charges financiers ».

L'effet d'une augmentation d'un point de pourcentage sur les taux d'évolution des coûts médicaux sur :

- 1) le total du coût des services rendus de la période et les coûts financiers est de 8 % ;
- 2) l'engagement est de 8 %.

L'effet d'une diminution d'un point de pourcentage sur les taux d'évolution des coûts médicaux sur :

- 1) le total du coût des services rendus de la période et les coûts financiers est de 11 % ;
- 2) l'engagement est de 10 %.

NOTE 26

ENDETTEMENT FINANCIER NET

26-1 Détail de l'endettement financier

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts obligataires	300,0	300,0	300,0
Emprunts auprès des établissements de crédit	956,4	822,6	725,1
Emprunt auprès de PSA	194,0		
Emprunts et dettes financières divers	8,5	9,9	9,2
Emprunts liés aux locations-financements	17,0	27,5	31,3
SOUS-TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	1 475,9	1 160,0	1 065,6
Échéances à moins d'un an des emprunts à long terme	31,4	45,5	83,9
Concours bancaires et autres crédits à court terme ⁽¹⁾	509,9	971,4	1 087,4
Paiements émis ⁽²⁾ (a)		6,6	63,0
Instruments dérivés (nets)	13,3	(17,4)	(14,8)
TOTAL	2 030,5	2 166,1	2 285,1
Placements de trésorerie et disponibilités (b)	(425,7)	(550,1)	(586,6)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	1 604,8	1 616,0	1 698,5
Trésorerie nette (b) - (a)	425,7	543,5	523,6
(1) Dont banques créditrices.	112,5	117,6	128,2
(2) Paiements en attente d'enregistrement en banque, leur échéance correspondant à un jour bancaire non ouvré. Leur contrepartie est une augmentation de la trésorerie à l'actif.			

26-2 Échéancier

(en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	2014 et au-delà	Total
Emprunt obligataire	300,0					300,0
Emprunts auprès des établissements de crédit	16,5	596,7	11,6	324,1	7,5	956,4
Emprunt auprès de PSA		125,0		69,0		194,0
Emprunts et dettes financières divers	3,8	1,2	1,0	2,5	0,0	8,5
Emprunts liés aux locations financement	8,1	4,0	2,8	0,5	1,6	17,0
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2008	328,4	726,9	15,4	396,1	9,1	1 475,9

26-3 Eurobond et ligne de crédit syndiquée

Faurecia a émis le 5 octobre 2005 un emprunt obligataire de 300 millions d'euros à échéance octobre 2010.

Faurecia disposait également depuis novembre 2004 d'une ligne de crédit syndiquée à moyen terme d'un montant de 1 600 millions d'euros, utilisable par tirages d'une durée de un, trois ou six mois renouvelables jusqu'en novembre 2009.

Ce crédit syndiqué a été remplacé par anticipation, le 28 novembre 2008, par une nouvelle facilité de financement d'un montant de 1 420 millions d'euros.

Cette facilité se compose d'un crédit bancaire syndiqué de 1 170 millions d'euros et d'un prêt de 250 millions d'euros de l'actionnaire majoritaire PSA Peugeot Citroën, tous les deux corrélés, de sorte que les tirages effectués par Faurecia auprès de PSA Peugeot Citroën doivent l'être pour des montants proportionnels à ceux tirés sur le crédit bancaire syndiqué, aux mêmes taux et pour les mêmes durées.

Cette facilité est répartie en deux tranches d'égal montant, l'une à échéance de novembre 2011 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire, exerçables par les banques et l'autre à échéance de novembre 2013.

Au 31 décembre 2008, le montant non utilisé de cette ligne de crédit était de 320 millions d'euros.

L'emprunt obligataire et cette facilité de crédit contiennent des clauses restrictives notamment en cas de changement de contrôle par PSA et en matière de ratios financiers consolidés. Au 31 décembre 2008, ces conditions étaient toutes respectées, leurs valeurs sont présentées ci-dessous :

Nature du ratio	Limite contractuelle	Valeurs au 31/12/2008	
		ratio	montants
Endettement net ajusté*/ EBITDA**	3,50 maximum	2,93	1 636,5/ 558,2
EBITDA**/ intérêts nets	4,50 minimum	5,80	558,2/ 96,3

* Endettement net ajusté = endettement net consolidé + ajustements relatifs à certains engagements donnés, selon définitions du contrat de crédit (hypothèques, dettes cautionnées).

** Marge opérationnelle, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles.

Par ailleurs toute cession d'actifs représentant plus de 15 % de l'actif total consolidé serait soumise à autorisation des banques représentant les deux tiers du crédit syndiqué.

L'échéancier contractuel des intérêts sur l'emprunt obligataire et crédit syndiqué se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Capital	2009	2010	2011	2012	2013	2014 et au-delà	Total
Emprunt obligataire	300	10,9	9,1					20,0
Crédit syndiqué bancaire	906	37,7	37,7	34,3	12,8	11,8		134,3
Emprunt auprès de PSA	194	8,1	7,8	7,3	2,8	2,5		28,5
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 400	56,7	54,6	41,6	15,6	14,3	0,0	182,8

Sur la base des dernières prévisions réalisées dans un environnement économique incertain, les ratios financiers indiqués ci-dessus pourraient ne pas être respectés au 30 juin 2009. Le non respect de ces ratios entraînerait l'exigibilité de l'emprunt obligataire et la possibilité pour les établissements financiers participants au crédit syndiqué d'en demander le remboursement anticipé.

Par ailleurs ces dernières prévisions mettent également en évidence une marge de liquidité réduite sur le niveau de trésorerie disponible en 2009.

La Société a arrêté les comptes de l'exercice 2008 selon le principe de la continuité d'exploitation. Cette hypothèse repose sur les éléments suivants :

- une augmentation de capital de 450 millions d'euros à laquelle l'actionnaire majoritaire prévoit de souscrire et apporte sa garantie ;
- des renégociations projetées des covenants existants avec les établissements financiers ;
- d'autres mesures de financement susceptibles d'être mises en œuvre au regard de l'évolution de la situation de trésorerie de Faurecia.

26-4 Convention de titrisation et d'affacturage

Faurecia assure une partie de son financement par des contrats de cession de ses créances commerciales (voir note 18).

En décembre 2008, la ressource de financement correspondant à la trésorerie reçue en contrepartie des cessions de créances s'établit à 604,5 millions d'euros, contre 695,5 millions d'euros au 31 décembre 2007.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Ressource de financement	626,6	723,1	707,5
Réserve de garantie inscrite en diminution des dettes financières	(22,1)	(27,6)	(78,6)
Trésorerie reçue en contrepartie des cessions de créances	604,5	695,5	628,9
Créances cédées et sorties de l'actif	(388,5)	(387,5)	(246,5)

26-5 Analyse des dettes financières

Au 31 décembre 2008, la partie à taux variable s'élevait à 83,5 % des dettes financières avant opérations de couverture.

Les intérêts d'emprunts payables entre janvier 2009 et décembre 2010 ont été couverts contre une hausse des taux d'intérêts au moyen d'instruments dérivés (cf. note 30-2).

(en millions d'euros)	31/12/2008	
Dettes financières à taux variable	1 696,0	83,5 %
Dettes financières à taux fixe	334,5	16,5 %
TOTAL	2 030,5	100,0 %

Les dettes financières, compte tenu des swaps de change, se ventilent par devise de remboursement comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2007		31/12/2006	
Euro	1 533,7	75,5 %	1 704,1	78,7 %	1 902,5	83,3 %
Dollar US	239,2	11,8 %	262,9	12,1 %	184,2	8,1 %
Autres devises	257,6	12,7 %	199,1	9,2 %	198,4	8,7 %
TOTAL	2 030,5		2 166,1		2 285,1	

À la date du 31 décembre 2008, le taux d'intérêt moyen pondéré de l'endettement financier est de 4,08 %.

NOTE 27 DETTES FISCALES ET SOCIALES

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes envers le personnel (Salaires)	174,5	194,9	183,2
Charges sociales	111,7	113,7	116,0
Participation des salariés	2,4	3,1	1,8
Autres dettes fiscales et sociales	77,5	116,0	161,5
TOTAL	366,1	427,7	462,5

NOTE 28 DETTES DIVERSES

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	44,0	45,0	50,3
Produits constatés d'avance	54,1	42,4	11,3
Impôts courants	32,9	13,2	47,3
Autres dettes	44,3	12,6	9,4
TOTAL	175,3	113,2	118,3

NOTE 29

INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers inscrits au bilan

	31/12/2008		Ventilation par catégorie d'instruments ⁽¹⁾				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ⁽²⁾	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en millions d'euros)</i>							
Autres titres de participation	1,6	1,6		1,6			
Autres actifs financiers non courants	25,1	25,1			25,1		
Créances clients et comptes rattachés	954,0	954,0			954,0		
Autres créances d'exploitation	197,3	197,3			197,3		
Créances diverses et charges payées d'avance	79,8	79,8			79,8		
Instruments dérivés changes et taux	7,4	7,4					7,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	425,7	425,7	425,7				
Actifs	1 690,9	1 690,9	425,7	1,6	1 256,2	0,0	7,4
Dettes financières non courantes	1 475,9	1 475,9				1 475,9	
Dettes financières courantes	541,3	541,3				541,3	
Acomptes reçus des clients	118,8	118,8				118,8	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 695,2	1 695,2				1 695,2	
Dettes fiscales et sociales	366,1	366,1				366,1	
Dettes diverses	175,3	175,3				175,3	
Instruments dérivés changes et taux	60,7	60,7					60,7
Passifs	4 433,3	4 433,3	0,0	0,0	0,0	4 372,6	60,7

(1) Aucune reclassification entre catégories d'instruments financiers n'a été réalisée en cours d'exercice, ni sur 2007.

(2) Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine, selon les critères définis en note 1-6.

	31/12/2007			Ventilation par catégorie d'instruments ⁽¹⁾			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ⁽²⁾	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en millions d'euros)</i>							
Autres titres de participation	1,8	1,8		1,8			
Autres actifs financiers non courants	31,7	31,7			31,7		
Créances clients et comptes rattachés	1 635,2	1 635,2			1 635,2		
Autres créances d'exploitation	256,1	256,1			256,1		
Créances diverses et charges payées d'avance	39,2	39,2			39,2		
Instruments dérivés changes et taux	34,7	34,7					34,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	550,1	550,1	550,1				
Actifs	2 548,8	2 548,8	550,1	1,8	1 962,2	0,0	34,7
Dettes financières non courantes	1 160,0	1 160,0				1 160,0	
Dettes financières courantes	1 023,5	1 023,5				1 023,5	
Acomptes reçus des clients	195,9	195,9				195,9	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 162,6	2 162,6				2 162,6	
Dettes fiscales et sociales	427,7	427,7				427,7	
Dettes diverses	100,0	100,0				100,0	
Instruments dérivés changes et taux	10,9	10,9					10,9
Passifs	5 080,6	5 080,6	0,0	0,0	0,0	5 069,7	10,9

(1) Aucune reclassification entre catégories d'instruments financiers n'a été réalisée en cours d'exercice, ni sur 2007.

(2) Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine, selon les critères définis en note 1-6.

	31/12/2006			Ventilation par catégorie d'instruments ⁽¹⁾			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ⁽²⁾	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en millions d'euros)</i>							
Autres titres de participation	1,3	1,3		1,3			
Autres actifs financiers non courants	29,9	29,9			29,9		
Créances clients et comptes rattachés	1 759,4	1 759,4			1 759,4		
Autres créances d'exploitation	268,0	268,0			268,0		
Créances diverses et charges payées d'avance	36,8	36,8			36,8		
Instruments dérivés changes et taux	28,7	28,7					28,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	586,6	586,6	586,6				
Actifs	2 710,7	2 710,7	586,6	1,3	2 094,1	0,0	28,7
Dettes financières non courantes	1 065,6	1 065,6				1 065,6	
Dettes financières courantes	1 234,3	1 234,3				1 234,3	
Acomptes reçus des clients	133,5	133,5				133,5	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 128,9	2 128,9				2 128,9	
Dettes fiscales et sociales	462,5	462,5				462,5	
Dettes diverses	71,0	71,0				71,0	
Instruments dérivés changes et taux	11,7	11,7					11,7
Passifs	5 107,5	5 107,5	0,0	0,0	0,0	5 095,8	11,7

(1) Aucune reclassification entre catégories d'instruments financiers n'a été réalisée en cours d'exercice, ni sur 2007.

(2) Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine, selon les critères définis en note 1-6.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Les titres de participation, les titres de placement

sont, conformément à la norme IAS 39, comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan.

- Les dettes financières sont essentiellement comptabilisées au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).
- La juste valeur des créances et des dettes fournisseurs des activités industrielles et commerciales est assimilée à leur valeur au bilan, compte-tenu de leurs échéances très courtes.

Effets en résultat des instruments financiers :

	2008					
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Différences de change sur opérations commerciales	10,2			7,8		2,4
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie	14,5	14,5				
Charges de financement	(110,8)				(110,8)	
Autres revenus et charges financiers	(80,7)			(20,9)		(59,8)
Gains nets ou pertes nettes	(166,8)	14,5	0,0	(13,1)	(110,8)	(57,4)

	2007					
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Différences de change sur opérations commerciales	8,9			8,5		0,4
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie	15,9	15,9				
Charges de financement	(117,0)				(117,0)	
Autres revenus et charges financiers	(6,7)			3,1		(9,8)
Gains nets ou pertes nettes	(98,9)	15,9	0,0	11,6	(117,0)	(9,4)

	2006					
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Différences de change sur opérations commerciales	(0,9)			0,4		(1,3)
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie	10,9	10,9				
Charges de financement	(97,5)				(97,5)	
Autres revenus et charges financiers	7,4			(0,1)		7,5
Gains nets ou pertes nettes	(80,1)	10,9	0,0	0,3	(97,5)	6,2

NOTE 30

COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE ET DE TAUX D'INTÉRÊT

30-1 Couverture des risques de change

Faurecia couvre de façon centralisée le risque de change de ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen principalement d'opérations à terme ou optionnelles ainsi que de financement en devises. Cette gestion centralisée est mise en œuvre par la direction du financement et de la trésorerie du groupe, sous la responsabilité de la direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

Faurecia couvre les positions commerciales au moyen soit d'instruments dérivés, soit par la mise en place d'un prêt libellé dans la même devise que celle d'exposition de la filiale. Les transactions futures sont couvertes sur la base des flux prévisionnels établis lors de la préparation des budgets et validés par la direction générale. Les instruments dérivés contractés au titre de ces transactions futures sont qualifiés de cash flow hedge lorsqu'il existe une relation de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les filiales hors de la zone euro bénéficient de prêts intragroupes dans leurs monnaies de fonctionnement. Ces prêts étant refinancés en euros et bien qu'ils soient éliminés en consolidation, ils contribuent à l'exposition au risque de change du groupe et ce risque est couvert au moyen de swaps.

Au 31/12/2008

devise vendue/ devise achetée (en millions d'euros)	EUR/ USD	EUR/ GBP	EUR/ CZK	EUR/ PLN	EUR/ divers	USD/ CAD	divers/ ZAR	USD/ MXN	divers/ BRL
Actifs commerciaux (moins passifs)	12,6	(5,8)	7,5	28,2	1,9	(0,2)	1,8	4,2	(0,3)
Actifs financiers (moins passifs) (*)	(235,5)	(43,9)	(28,1)	(112,1)	(29,2)	(46,5)	0,0	(14,7)	0,0
Transactions futures	(51,5)	3,0	86,0	145,0	6,9	39,5	0,0	15,5	0,0
Position nette avant gestion	(274,4)	(46,7)	65,4	61,1	(20,4)	(7,2)	1,8	5,0	(0,3)
Instruments dérivés de change	278,4	40,9	(37,7)	1,4	20,4	(32,3)	(1,8)	(15,5)	0,0
Position nette après gestion	4,0	(5,8)	27,7	62,5	0,0	(39,5)	0,0	(10,5)	(0,3)

(*) Y compris financements inter-compagnies.

Au 31/12/2007

devise vendue/ devise achetée (en millions d'euros)	EUR/ USD	EUR/ GBP	EUR/ CZK	EUR/ PLN	EUR/ SKK	EUR/ divers	USD/ CAD	divers/ ZAR	USD/ MXN	divers/ BRL
Actifs commerciaux (moins passifs)	(12,5)	(9,0)	21,4	42,0	1,0	3,4	1,4	12,4	14,3	(16,2)
Actifs financiers (moins passifs) (*)	(243,0)	(56,8)	(53,1)	(121,8)	(21,0)	0,4	(16,6)	0,0	(25,8)	0,0
Transactions futures	(6,0)	15,0	12,0	138,0	36,0	2,6	24,5	(3,3)	6,8	0,0
Position nette avant gestion	(261,6)	(50,8)	(19,7)	58,2	16,0	6,4	9,3	9,2	(4,7)	(16,2)
Instruments dérivés de change	253,0	41,8	10,1	(65,2)	(36,0)	(8,7)	(3,0)	(9,4)	(6,8)	0,0
Position nette après gestion	(8,6)	(9,0)	(9,6)	(7,0)	(20,0)	(2,3)	6,2	(0,2)	(11,5)	(16,2)

(*) Y compris financements inter-compagnies.

Au 31/12/2006

devise vendue/ devise achetée (en millions d'euros)	EUR/ USD	EUR/ GBP	EUR/ CZK	EUR/ PLN	EUR/ SKK	EUR/ Divers	USD/ CAD	divers/ ZAR	divers/ MXN	divers/ BRL
Actifs commerciaux (moins passifs)	(7,5)	(6,9)	20,8	64,4	(3,0)	2,6	6,9	19,2	4,9	4,5
Actifs financiers (moins passifs) (*)	(160,0)	(44,9)	28,9	45,4	0,0	19,6	2,5	1,7	(28,3)	4,4
Transactions futures	(6,5)	0,0	0,0	84,0	0,0	6,7	27,3	4,5	0,0	0,0
Position nette avant gestion	(174,0)	(51,8)	49,7	193,8	(3,0)	28,9	36,7	25,4	(23,4)	8,9
Instruments dérivés de change	169,1	48,8	(28,7)	(160,4)	0,0	(29,3)	(36,4)	(20,2)	0,0	(4,4)
Position nette après gestion	(4,9)	(3,0)	21,0	33,4	(3,0)	(0,4)	0,3	5,2	(23,4)	4,5

(*) Y compris financements inter-compagnies.

Les instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Celle-ci est établie à partir des valorisations confirmées par les contreparties bancaires.

Information sur les notionnels couverts :

Au 31/12/2008

	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Couverture à la juste valeur						
• contrats de change à terme		(1,7)	(37,6)	(37,6)		
• options de change						
• swap de prêts inter-compagnies en devises	4,8		421,0	421,0		
Couverture de flux futurs						
• contrats de change à terme						
• options de change		(2,5)	(280,0)	(280,0)		
Surcouvertures et Trading		44,2	(50,0)	(50,0)		
	4,8	40,0	53,4	53,4		
dont couverture de change opérationnelle		40,0				
dont couverture des créances et dettes financières	4,8					

Au 31/12/2007

	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Couverture à la juste valeur						
• contrats de change à terme	(0,1)		(14,0)	(14,0)		
• options de change						
• swap de prêts inter-compagnies en devises	3,6		415,4	415,4		
Couverture de flux futurs						
• contrats de change à terme	0,1					
• options de change	7,9		(225,7)	(225,7)		
Surcouvertures et Trading	(1,5)					
	10,0		175,7	175,7		
dont couverture de change opérationnelle	6,4					
dont couverture des créances et dettes financières	3,6					

Au 31/12/2006	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Couverture à la juste valeur						
• contrats de change à terme	(0,7)		28,7	28,7		
• options de change			2,3	2,3		
• swap de prêts inter-compagnies en devises	0,6		337,4	337,4		
Couverture de flux futurs						
• contrats de change à terme						
• options de change	1,2		129,0	129,0		
Surcouvertures et Trading						
	1,6					
	2,7	0,0	497,4	497,4		
dont couverture de change opérationnelle						
	2,1					
dont couverture des créances et dettes financières						
	0,6					

L'impact sur les résultats et les capitaux propres des instruments de couverture de change se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Juste valeur à l'ouverture	7,9	1,2	2,4
Variation part efficace en capitaux propres			
Variation de la part inefficace en résultat	5,8	0,8	(0,4)
Achats d'options	(2,2)	9,2	3,3
Sortie suite exercice ou cession	(9,2)	(3,3)	(4,1)
Juste valeur à la clôture	2,3	7,9	1,2
Part inefficace des instruments de couverture reconnue en résultat	5,8	0,8	(0,4)
Reprise de valeur intrinsèque en résultat pour déqualification			
Impact avant impôt sur résultat	5,8	0,8	(0,4)
Impact net sur capitaux propres	(10,9)	5,4	(0,8)

La sensibilité du résultat et des capitaux propres du groupe au 31 décembre 2008, résultant d'une variation des devises de transaction différentes de la devise fonctionnelle de chacune des filiales du groupe, toute autre variable restant constante, se présente comme suit :

Devise vendue/ devise achetée (en M€)	EUR/ USD	EUR/ GBP	EUR/ CZK	EUR/ PLN	EUR/ divers	USD/ CAD	divers/ ZAR	USD/ MXN	divers/ BRL
Hypothèses de variation (Appréciation devise achetée/ devise vendue)	5,0 %	4,0 %	5,5 %	10,0 %	5,5 %	5,0 %	5,0 %	10,0 %	10,0 %
Impact sur le résultat avant impôt	ns	ns	ns	(2,9)	ns	2,0	ns	1,0	ns
Impact sur les capitaux propres	(2,6)	ns	3,5	11,1	ns	2,0	ns	1,6	ns

Ces impacts traduisent d'une part l'effet en résultat de la variation des cours de change, sur la valorisation au taux de clôture, des actifs et passifs figurants au bilan, net de l'impact de la variation de juste valeur des instruments de couverture existants (valeur

intrinsèque), et d'autre part l'effet en capitaux propres, de la variation de valeur des instruments de couverture (valeur intrinsèque) pour ceux destinés à la couverture des transactions futures.

30-2 Couverture du risque de taux

Faurecia gère de façon centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par direction du financement et de la trésorerie du groupe, sous la responsabilité de la direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

Le tableau ci-après présente l'échéancier des actifs et dettes financières en fonction des dates de révision des taux.

Au 31/12/2008

	Échéance de révision des taux				
	à moins d'un an		de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
	JJ à 1 an	Taux fixe			
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dettes financières	1 705,2		325,3		2 030,5
Placements de trésorerie et disponibilités	425,7				425,7
Position nette au bilan	1 279,5		325,3		1 604,8
Swap taux fixe/taux variable					0,0
Position nette après gestion	1 279,5	0,0	325,3	0,0	1 604,8

Au 31/12/2007

	Échéance de révision des taux				
	à moins d'un an		de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
	JJ à 1 an	Taux fixe			
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dettes financières	1 828,4		337,7	0,0	2 166,1
Placements de trésorerie et disponibilités	550,1				550,1
Position nette au bilan	1 278,3		337,7		1 616,0
Swap taux fixe/taux variable					0,0
Position nette après gestion	1 278,3	0,0	337,7	0,0	1 616,0

Au 31/12/2006

	Échéance de révision des taux				
	à moins d'un an		de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
	JJ à 1 an	Taux fixe			
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dettes financières	1 940,5	4,0	340,6	0,0	2 285,1
Placements de trésorerie et disponibilités	586,6				586,6
Position nette au bilan	1 353,9	4,0	340,6		1 698,5
Swap taux fixe/taux variable	4,0	(4,0)			0,0
Position nette après gestion	1 357,9	0,0	340,6	0,0	1 698,5

En 2006 des emprunts à taux fixe pour 4 millions d'euros, dont l'échéance à l'origine était supérieure à un an ont fait l'objet d'une conversion à taux variable au moyen de swaps dont les échéances étaient adossées à celles des emprunts.

Les principales composantes de la dette étant à taux variable, la politique de couverture mise en œuvre a pour objectif de limiter l'effet de la variation des taux courts sur le résultat du groupe. Cette couverture se fait essentiellement au moyen d'options de taux plafond (CAP) et d'autres structures optionnelles, en euros et en dollars et de façon plus limitée au moyen de swaps. Ces couvertures mises en place permettent de couvrir l'essentiel des intérêts d'emprunts payables entre janvier 2009 et décembre 2010 ainsi qu'une partie de ceux payables en 2011.

À compter du 1^{er} janvier 2008 pour une part et du 1^{er} juillet pour une autre part, des instruments dérivés ont été qualifiés de couvertures selon les règles définies par la norme IAS 39. La variation de valeur intrinsèque de ces instruments a donc été portée en capitaux propres pour - 11,5 millions d'euros.

Les autres instruments dérivés achetés, bien qu'ils correspondent économiquement à une couverture du risque de taux sur l'endettement financier, ne sont pas qualifiés de couverture au sens de la norme IAS 39. Les variations de juste valeur de ces instruments sont donc portées en autres revenus et charges financiers.

Les instruments de couverture de taux sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur établie à partir des valorisations confirmées par les contreparties bancaires.

Le détail des notionnels d'instruments de couverture est le suivant :

Au 31/12/2008	Valeur au bilan		Notionnel par échéances		
	Actif	Passif	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Options de taux	1,4		1 915	1 750	-
Swap taux variable/taux fixe		14,3	301	865	-
Floor	1,2		36		-
Primes restant à verser		6,4			
TOTAL	2,6	20,7	2 252	2 615	-

Au 31/12/2007	Valeur au bilan		Notionnel par échéances		
	Actif	Passif	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swap taux variable/taux fixe	3,1	2,9	176	561	-
Options de taux	19,6		2 062	2 610	
Floor	2,0		59	34	-
Primes restant à verser		8,0			
TOTAL	24,7	10,9	2 297	3 205	-

Au 31/12/2006	Valeur au bilan		Notionnel par échéances		
	Actif	Passif	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Options de taux	20,9		2 940	2 303	-
Swap taux variable/taux fixe	4,4	(0,5)	132	339	-
Floor	1,1		639	300	-
Primes restant à verser		11,7			
TOTAL	26,4	11,2	3 711	2 942	-

L'impact sur le résultat et les capitaux propres des instruments de couverture de taux se présente comme suit :

Impact des couvertures de taux <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Juste valeur à l'ouverture	21,8	25,9	12,6
Variation part efficace en capitaux propres	(11,5)		-
Variation de la part inefficace en résultat	(3,0)		
Variation de valeur des instruments non qualifiés de couverture	(20,7)	(8,7)	7,9
Achats d'options	1,7	4,6	5,1
Sortie suite exercice ou cession			0,3
Juste valeur à la clôture	(11,7)	21,8	25,9
Part inefficace des instruments de couverture reconnue en résultat	(3,0)		-
Variation de valeur des instruments non qualifiés de couverture	(20,7)	(8,7)	7,9
Impact avant impôt sur résultat	(23,7)	(8,7)	7,9
Impact net sur capitaux propres	(11,5)	-	-

La politique de couverture mise en œuvre par le groupe consistant à couvrir de manière systématique les intérêts de la dette à taux variables et compte tenu du profil des instruments dérivés de taux existants au 31 décembre 2008, une hausse du niveau moyen des taux d'intérêts à court terme, par rapport au niveau supporté au cours de l'année 2008, n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat financier au titre des intérêts de la dette après couverture.

Cependant les autres revenus et charges financiers du groupe seraient impactés par la variation de juste valeur des instruments

dérivés destinés à la protection des intérêts futurs payables en 2009, 2010 et 2011, qui résulterait d'une variation des taux.

Les tests de sensibilités mis en œuvre, en prenant pour hypothèse une hausse ou une baisse de 100 bp du niveau moyen des taux d'intérêts par rapport à la courbe des taux du 31 décembre 2008 (hypothèse basée sur l'historique de l'exercice 2008), montrent que l'effet positif ou négatif sur le résultat avant impôt peut être estimé, compte tenu du profil des instruments dérivés existants au 31 décembre 2008, à 10,7 millions d'euros.

NOTE 31

ENGAGEMENTS DONNÉS ET PASSIFS ÉVENTUELS

31-1 Engagements donnés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Redevances à payer sur contrats de location simple	109,7	82,0	81,1
Garanties données au titre de l'endettement financier :			
• nantissement des titres du groupe			
• hypothèques sur différents immeubles du groupe	11,6	14,6	17,2
Garanties pour restitution d'acompte reçu			
Dettes cautionnées	20,1	22,8	27,9
Commandes fermes d'immobilisations corporelles	108,3	130,1	120,5
Divers	1,7	4,6	
TOTAL	251,4	254,1	246,7

Les échéanciers des redevances sur les contrats de location non capitalisés se ventilent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
N + 1	29,8	25,6	31,1
N + 2	22,7	20,3	16,1
N + 3	14,5	14,2	11,5
N + 4	11,8	7,0	10,0
N + 5 et au-delà	30,9	14,9	12,4
TOTAL	109,7	82,0	81,1

Échéances des hypothèques et cautions :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008
À moins de 1 an	7,6
De 1 an à 5 ans	15,0
Plus de 5 ans	9,1
TOTAL	31,7

31-2 Passifs éventuels

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce

délat et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Le taux d'utilisation moyen de ces droits a été de 4,1 % sur 2008.

Le nombre d'heures accumulées non consommées à la clôture s'élève à 1 344 168 heures. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes, la société ne disposant pas d'un historique de statistiques suffisamment fiable pour estimer avec précision le passif potentiel. L'impact potentiel n'est toutefois pas considéré significatif.

NOTE 32

PARTIES LIÉES

32-1 Relations avec PSA Peugeot Citroën

Le groupe Faurecia est géré de manière autonome et entretient avec le groupe PSA Peugeot Citroën des relations commerciales

dans des conditions similaires à celles qui prévalent avec les autres constructeurs.

Ces relations commerciales avec le groupe PSA Peugeot Citroën et ses parties liées (mises en équivalence) se traduisent comme suit dans les comptes consolidés du groupe :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires	2 733,9	2 918,6	2 701,2
Achats de produits, prestations et matières	20,9	28,2	31,8
Créances (*)	488,6	705,0	776,1
Dettes (**)	265,5	59,3	55,4
(*) Après cession sans recours de créances pour :	300,9	259,3	197,0
(**) Dont emprunt	194,0		

32-2 Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2008 aux membres du conseil d'administration et aux membres du comité exécutif en fonction au 31 décembre 2008 s'élève à 5 694 475 euros dont 195 400 euros au titre des jetons de présence, contre 7 201 661 euros en 2007 dont 197 428 euros au titre des jetons de présence.

En complément de ces rémunérations, 145 000 options de souscription d'actions de la société Faurecia leur ont été consenties au cours de l'année 2008. La charge comptabilisée au titre des paiements en actions aux dirigeants s'élève à 208 319 euros en 2008.

NOTE 33 EFFECTIF

L'effectif au 31 décembre des sociétés consolidées par intégration globale est le suivant :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Europe			
• France	16 489	20 562	20 276
• Allemagne	8 215	8 724	9 364
• Autres pays européens	20 658	23 560	20 593
SOUS-TOTAL EUROPE	45 362	52 846	50 233
Hors Europe	15 995	16 867	15 449
TOTAL	61 357	69 713	65 682

Par secteur d'activité la répartition de l'effectif est la suivante en fin de période :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Modules Intérieur Véhicule	50 720	57 467	54 506
Autres modules	9 787	11 463	10 657
Holdings	850	783	519
TOTAL	61 357	69 713	65 682

NOTE 34

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en millions d'euros)	PricewaterhouseCoopers				Ernst & Young			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1,6	2,0	94,1 %	100,0 %	2,9	2,8	96,7 %	100,0 %
Émetteur	0,4	0,4	23,5 %	20,0 %	0,3	0,3	10,0 %	10,7 %
Filiales intégrées globalement	1,2	1,6	70,6 %	80,0 %	2,6	2,5	86,7 %	89,3 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0,1		5,9 %		0,1		3,3 %	
Émetteur	0,1		5,9 %					
Filiales intégrées globalement					0,1		3,3 %	
SOUS-TOTAL	1,7	2,0	100,0 %	100,0 %	3,0	2,8	100,0 %	100,0 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridiques, fiscales, sociales								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
SOUS-TOTAL								
TOTAL	1,7	2,0	100 %	100 %	3,0	2,8	100 %	100 %

NOTE 35

SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANTE

Les comptes consolidés du groupe, dont la société mère est une filiale du groupe PSA Peugeot Citroën – 75, avenue de la Grande Armée, 75116 Paris – sont inclus dans la consolidation de celui-ci.

Au 31 décembre 2008, Peugeot S.A. détient 70,85 % du capital de la société Faurecia et 83,25 % des droits de vote.

NOTE 36

DIVIDENDES

Le conseil d'administration a proposé de ne pas distribuer de dividende au titre du résultat de l'exercice 2008.

8.6 Liste des sociétés consolidées au 31/12/2008

	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle ⁽¹⁾
I - SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE			
Faurecia	France	Sté Mère	
Financière Faurecia	«	100,00	100,00
SFEA - Société Foncière pour l'Équipement Automobile	«	100,00	100,00
Faurecia Investments (fusionnée avec Sieloir)	«	100,00	100,00
Faurecia Automotive Holdings (fusionnée avec Faurecia Automotive Intérieur France)	«	100,00	100,00
Blériot Investissements	«	100,00	100,00
Faurecia Services Groupe	«	100,00	100,00
Faurecia Global Purchasing	«	100,00	100,00
Faurecia Exhaust International	«	100,00	100,00
Faurecia Verwaltungs GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Société Internationale de Participations (S.I.P)	Belgique	100,00	100,00
Faurecia Netherlands Holding BV	Pays-Bas	100,00	100,00
United Parts Exhaust Systems AB	Suède	100,00	100,00
Faurecia USA Holdings, Inc	États-Unis	100,00	100,00
Sièges d'automobile et Intérieur Véhicule			
Faurecia Sièges d'Automobile SAS	France	100,00	100,00
Faurecia Industries	«	100,00	100,00
EAK Composants pour l'Automobile SAS	«	51,00	51,00
EAK Composants pour l'Automobile SNC	«	51,00	51,00
Trecia	«	100,00	100,00
Siebret	«	100,00	100,00
Siemar	«	100,00	100,00
Sienor	«	100,00	100,00
Sieto	«	100,00	100,00
Sieval	«	100,00	100,00
Sotexo	«	100,00	100,00
Siedoubs	«	100,00	100,00
Sielest	«	100,00	100,00
ECSA-Etudes et Construction de Sièges pour l'Automobile	«	100,00	100,00
Faurecia Intérieur Industrie SNC	«	100,00	100,00
Faurecia Automotive Industrie SNC	«	100,00	100,00
Automotive Sandouville	«	100,00	100,00
Société Automobile du Cuir de Vesoul	«	100,00	100,00
Faurecia Autositze GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Faurecia Automotive GmbH (fusionnée avec Faurecia Deutschland Holding GmbH & Co KG)	«	100,00	100,00

	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle ⁽¹⁾
Faurecia Innenraum Systeme GmbH (fusionnée avec Industriepark Sassenburg GmbH)	«	100,00	100,00
Faurecia Industrie NV	Belgique	100,00	100,00
Faurecia Asientos Para Automovil Espana SA	Espagne	100,00	100,00
Asientos de Castilla Leon SA	«	100,00	100,00
Asientos del Norte SA	«	100,00	100,00
Industrias Cousin Frères SL	«	50,01	50,01
Tecnoconfort	«	50,00	50,00
Faurecia Automotive Espana SL	«	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems Espana SA	«	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems SALC Espana SL	«	100,00	100,00
Cartera e inversiones Enrich SA	«	100,00	100,00
Asientos de Galicia SL	«	100,00	100,00
Valencia Modulos de Puerta SL	«	100,00	100,00
Faurecia AST Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,00	100,00
Faurecia Automotive Seating BV	Pays-Bas	100,00	100,00
Faurecia Assentos de Automovel, Limitada	Portugal	100,00	100,00
Sasal	«	100,00	100,00
Faurecia Sistemas de Interior de Portugal. Componentes para Automovel SA (ex SAI Automotive Portugal)	«	100,00	100,00
EDA - Estofagem de Assentos Lda	«	100,00	100,00
Faurecia Automotive Seating UK Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00
Faurecia Midlands Ltd	«	100,00	100,00
SAI Automotive Telford Ltd	«	100,00	100,00
SAI Automotive Fradley Ltd	«	100,00	100,00
SAI Automotive Washington Ltd	«	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems Sweden AB	Suède	100,00	100,00
Faurecia Fotele Samochodowe Sp.Zo.o	Pologne	100,00	100,00
Faurecia Walbrzych Sp Zo.o	«	100,00	100,00
Faurecia Legnica Sp Zo.o (ex SAI Automotive Polska Sp Zo.o)	«	100,00	100,00
Faurecia Systemy Kierownicze Sp Zo.o	«	100,00	100,00
Faurecia Gorzow Sp Zo.o	«	100,00	100,00
Faurecia Lecotex a.s.	Rép. Tchèque	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems Bohemia (ex SAI Automotive Bohemia Sro)	«	100,00	100,00
Faurecia Components Pisek S.r.o.	«	100,00	100,00
Faurecia Seating Talmaciu Sro	Roumanie	100,00	100,00
Euro Auto Plastic Systems S.R.L.	«	50,00	50,00
Faurecia Leather Kosice Sro	Slovaquie	100,00	100,00
Faurecia Slovakia Sro	«	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems Bratislava Sro	«	100,00	100,00
Faurecia Polifleks Otomotiv Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems South Africa (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Ai Manufacturers (PTY) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle ⁽¹⁾
Société Tunisienne d'Equipements Automobiles	Tunisie	100,00	100,00
Faurecia Automotive Seating Canada Ltd	Canada	100,00	100,00
Faurecia Canada Investment Company	«	100,00	100,00
Faurecia Automotive Seating Inc	États-Unis	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems Inc	«	100,00	100,00
Faurecia Argentina SA	Argentine	100,00	100,00
Faurecia Automotive do Brasil Ltda	Brésil	100,00	100,00
Faurecia Sistemas Automotrices de Mexico SA de CV (anct Faurecia Duroplast Mexico)	Mexique	100,00	100,00
Servicios Corporativos de Personal Especializado, S.A. de C.V.	«	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems Mexico, SA de C.V.	«	100,00	100,00
CFXAS (Changchun Faurecia Xuyang Automotive Seating Co, Ltd)	Chine	60,00	60,00
Faurecia (Changchun) Automotive Systems Co., Ltd	«	100,00	100,00
Faurecia-GSK (Wuhan) Automotive Seating Co., Ltd	«	51,00	51,00
Faurecia (Wuxi) Seating Components Co., Ltd	«	100,00	100,00
Faurecia (Shanghai) Management Cy, Ltd	«	100,00	100,00
Faurecia (Shanghai) Automotive Systems Co, Ltd	«	100,00	100,00
Faurecia (Wuhan) Automotive Seating Co, Ltd	«	100,00	100,00
Faurecia Trim Korea Ltd	Corée	100,00	100,00
Faurecia Automotive Seating India Private Ltd	Inde	100,00	100,00
Faurecia Japan KK	Japon	100,00	100,00
Faurecia Équipements Automobiles Maroc	Maroc	100,00	100,00
000 Faurecia Automotive	Russie	100,00	100,00
Systèmes d'Échappement et d'Extérieur			
Faurecia Systèmes d'Échappement	France	100,00	100,00
Faurecia bloc avant	«	100,00	100,00
Faurecia Cooling System	France	100,00	100,00
Faurecia Abgastechnik GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Faurecia Kunststoffe Automobilsysteme GmbH	«	100,00	100,00
Leistriz Abgastechnik Stollberg GmbH	«	100,00	100,00
Faurecia Sistemas de Escape Espana,SA	Espagne	100,00	100,00
Faurecia Sistemas de Escape Portugal Lda	Portugal	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Systems AB	Suède	100,00	100,00
Faurecia Magyarorszag Kipufogo-Rendszer Kft	Hongrie	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Systems S.r.o	Rép. Tchèque	100,00	100,00
Faurecia Automotive Czech Republic S.r.o.	«	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Systems South Africa (Proprietary), Ltd.	Afrique du Sud	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Systems, Inc.	États-Unis	100,00	100,00
Faurecia Sistemas de Escape Argentina SA	Argentine	100,00	100,00

	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle ⁽¹⁾
Faurecia Sistemas de Escapamento do Brasil Ltda	Brésil	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Mexicana, SA de CV	Mexique	100,00	100,00
Exhaust Services Mexicana, SA de CV	«	100,00	100,00
Faurecia Honghu Exhaust Systems Shanghai Co., Ltd (ex SHEESC)	Chine	51,00	51,00
Faurecia Tongda Exhaust System (Wuhan) Co., Ltd (ex TEEC)	«	50,00	50,00
Faurecia Exhaust Systems Changchun	«	51,00	51,00
Faurecia (Shanghai) Business Consulting Cy	«	100,00	100,00
Faurecia (Qingdao) Exhaust Systems Co., Ltd	«	100,00	100,00
Faurecia (Wuxu) Exhaust Systems Co. Ltd	Chine	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Systems Korea	Corée	100,00	100,00
Daeki Faurecia Corporation	Corée	100,00	100,00
Faurecia Exhaust System Rayong Co Ltd	Thaïlande	100,00	100,00

II – SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Sièges d'automobile et Intérieur Véhicule

Componentes de Vehiculos de Galicia SA	Espagne	50,00	50,00
Copo Iberica SA	«	50,00	50,00
Vanpro Assentos Lda	Portugal	50,00	50,00
ARSED Doo	Slovénie	50,00	50,00
Teknik Malzeme Ticaret Ve Sanayi A.S.	Turquie	50,00	50,00
Kwang Jin Faurecia Co. Limited	Corée du Sud	50,00	50,00
Faurecia NHK Co Ltd	Japon	50,00	50,00

Groupe SAS

SAS Automotive France	France	50,00	50,00
Cockpit Automotive Systems Douai SNC	France	50,00	50,00
SAS Autosystemtechnik Verwaltungs Gmbh	Allemagne	50,00	50,00
SAS Autosystemtechnik GmbH & Co KG	«	50,00	50,00
SAS Automotive N.V.	Belgique	50,00	50,00
SAS Autosystemtechnik SA	Espagne	50,00	50,00
SAS Autosystemtechnik de Portugal Unipessoal Ltda	Portugal	50,00	50,00
SAS Automotive Limited	Royaume-Uni	50,00	50,00
SAS Autosystemtechnik Sro	Rép. Tchèque	50,00	50,00
SAS Automotive S.R.O.	Slovaquie	50,00	50,00
SAS Automotive R.S.A. (PTY) LTD	Afrique du Sud	50,00	50,00
SAS Automotive do Brasil Ltda	Brésil	50,00	50,00
SAS Automotive Systems SA de CV	Mexique	50,00	50,00
SAS Automotive Systems & Services SA	Mexique	50,00	50,00
SAS Automotive USA Inc.	USA	50,00	50,00

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

8.7 Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Faurecia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que

les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'existence d'incertitudes liées au financement de l'exploitation de l'année 2009, présentées dans la note 26-3 de l'annexe aux comptes.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. L'environnement très défavorable que connaît le secteur automobile et les difficultés à appréhender les perspectives économiques créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes.

C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Principes comptables et présentation d'ensemble des comptes

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation de la présentation d'ensemble des comptes, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard des incertitudes, mentionnées ci-dessus, liées au financement de l'exploitation de l'année 2009.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et la vérification de leur valeur

recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 1-3 et 1-5 de l'annexe aux comptes fournissent une information appropriée.

Estimations comptables

- Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans les notes 1-2, 1-5, 10, 11 et 12 de l'annexe aux comptes. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées par la société.
- La note 1-16 de l'annexe aux comptes relative à l'impôt sur les résultats précise que les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où leur récupération est probable. Nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application de cette méthode et à examiner les hypothèses justifiant la probabilité de récupération de ces actifs d'impôts différés.

Comme mentionné dans la note 1-17 de l'annexe aux comptes « Utilisation d'estimations », les estimations et hypothèses retenues peuvent se révéler différentes de la réalité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 février 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Dominique Ménard

ERNST & YOUNG Audit
Laurent Miannay



9

Informations juridiques et financières

SOMMAIRE

9.1	COMPTES SOCIAUX DE FAURECIA S.A.	144	9.2	LE CONTRÔLE INTERNE	172
9.1.1	Rapport de gestion de la société mère	144	9.2.1	Rapport du président du conseil d'administration en application de l'article L. 225-37 du code de commerce	172
9.1.2	Compte de résultat	147	9.2.2	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Faurecia	180
9.1.3	Bilan au 31 décembre	148	9.3	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR FAURECIA	182
9.1.4	Tableau des flux de trésorerie	149	9.3.1	Historique	182
9.1.5	Annexe aux comptes de l'exercice 2008	150	9.3.2	Renseignements juridiques sur la Société	183
9.1.6	Résultats financiers de la Société au cours des cinq dernières années	164	9.3.3	Informations publiées sur la Société	203
9.1.7	Affectation du résultat	165			
9.1.8	Renseignements concernant les filiales et participations	166			
9.1.9	Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2008	168			
9.1.10	Rapports des commissaires aux comptes	169			

9.1 Comptes sociaux de Faurecia S.A.

9.1.1 RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La société Faurecia, société holding, assure directement ou indirectement des prestations de service au profit des sociétés du groupe dans les domaines financier, comptable et de gestion générale ou administrative.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 est stable. Il s'élève à 75,1 millions d'euros à comparer à 73,1 millions d'euros en 2007.

En complément des facturations de prestations aux filiales du groupe, Faurecia facture depuis 2006 à certaines filiales françaises une redevance de marque qui s'est élevée à 17,4 millions d'euros en 2008 (18,1 millions d'euros en 2007).

Résultats

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 est un bénéfice de 4,5 millions d'euros qui se compare à une perte de 2,2 millions d'euros en 2007. Cette amélioration est le résultat de la réduction de certains coûts centraux et notamment les frais de personnel. L'essentiel des charges d'exploitation fait l'objet de refacturations aux filiales du groupe.

Le résultat financier est une charge nette de 166,7 millions d'euros en 2008, à comparer à un profit net de 53,2 millions d'euros en 2007 qui est principalement la conséquence de la comptabilisation de provisions pour dépréciation de titres de participation et d'une baisse des dividendes reçus des filiales. Il comprend :

- une dotation nette aux provisions pour dépréciation de titres de 172,6 millions d'euros. Les dotations comptabilisées comprennent notamment une dotation de 107,7 millions d'euros des titres de la société Faurecia Automotive Holding et une dotation de 42,2 millions d'euros de la société Faurecia Industries. Les dotations comptabilisées fin 2008 sont dues à la baisse de la juste valeur des actifs de l'activité Intérieur Véhicule consécutive au retournement conjoncturel fin 2008 du marché automobile ;
- des dividendes reçus des filiales s'élevant en 2008 à 58,9 millions d'euros, en baisse de 77,8 millions d'euros par rapport 2007 (136,7 millions d'euros) dont la cause est la réduction du dividende reçu de la société Faurecia Investments qui s'élève en 2008 à 40,4 millions d'euros à comparer à 100,9 millions d'euros en 2007 ;
- un coût net de financement de 36,8 millions d'euros (40,9 millions d'euros en 2007). Ce coût de financement a bénéficié en 2008 de la politique de couverture des taux d'intérêt mise en place par le groupe sous la forme d'options de taux plafond (cap) et d'une légère baisse de l'endettement financier net moyen de la Société.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est une charge nette de 1,0 million d'euros. Il se compare à un profit net de 2,0 millions d'euros en 2007.

Le profit d'impôt s'élève à 26,7 millions d'euros. Il comprend le profit d'impôt constaté du fait des résultats bénéficiaires des filiales françaises comprises dans le groupe fiscal d'intégration en baisse à hauteur de 11,2 millions d'euros à comparer à 24,2 millions d'euros en 2007 et par un remboursement d'une créance de *carry back* de 15,4 millions d'euros.

Le résultat net de l'exercice est une perte de 136,5 millions d'euros. Elle succède à un bénéfice de 77,2 millions d'euros en 2007.

Structure financière et endettement

Le flux de trésorerie de l'exercice 2008 est un excédent de 48,9 millions d'euros. Il est basé principalement par la capacité d'autofinancement de l'exercice de 54,7 millions d'euros et l'impact d'une augmentation de capital de 14,8 millions d'euros d'une filiale en République Tchèque.

La valeur nette comptable des titres de participation comptabilisée au bilan du 31 décembre 2008 s'élève à 1 454,5 millions d'euros (1 612,4 millions d'euros fin 2007)

Au 31 décembre 2008, l'endettement financier, net des disponibilités, valeurs mobilières de placement, avances nettes de trésorerie intragroupe et prêts aux filiales, s'élève à 1 166,7 millions d'euros (1 185,8 millions d'euros à fin 2007). La part de la dette à taux variable s'élève fin 2008 à 80,5 %. Elle fait l'objet de couvertures au moyen d'options de taux d'intérêts maximum.

Les ressources de financement sont constituées par :

- un emprunt obligataire de 300 millions d'euros émis en octobre 2005 à échéance d'octobre 2010 ;
- une ligne de crédit syndiqué bancaire de 1 170 millions d'euros et un prêt de 250 millions d'euros de l'actionnaire majoritaire Peugeot S.A., tous les deux corrélés et répartis en deux tranches d'égal montant, l'une à échéance de novembre 2011 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire, exerçables par les banques et l'autre à l'échéance de novembre 2013. Ce nouveau crédit a remplacé par anticipation, le 28 novembre 2008, une ligne de crédit syndiqué de 1 600 millions d'euros, à échéance novembre 2009. Les crédits sont utilisables par tirages d'une durée de un, trois ou six mois renouvelables. Au 31 décembre 2008, le montant non utilisé des nouvelles lignes de crédit était de 320 millions d'euros ;
- un programme de billets de trésorerie émis sur le marché domestique français d'un montant global de 850 millions

d'euros ; la liquidité de ce programme est assurée par la ligne de crédit syndiqué bancaire ; le montant utilisé fin 2008 s'élève à 143,7 millions d'euros.

Les deux contrats de financement (crédit syndiqué et emprunt obligataire) contiennent des clauses restrictives, notamment en matière de ratios financiers sur les comptes consolidés, qui étaient toutes respectées au 31 décembre 2008 (voir note 16 aux états financiers sociaux). Par ailleurs, compte tenu de l'environnement économique actuel et la société ayant identifié un risque de remboursement anticipé de l'emprunt obligataire ainsi que la possibilité pour les établissements financiers participant au Crédit Syndiqué d'en demander l'exigibilité anticipée (voir note 16 de l'annexe des comptes sociaux), elle a engagé une négociation avec les banques participant au Crédit Syndiqué en vue de convenir d'un aménagement de ses engagements financiers et de mettre en place un financement complémentaire. Cette négociation s'est conclue à l'unanimité des prêteurs participant au Crédit Syndiqué par un avenant prévoyant l'élargissement temporaire des engagements financiers sur la période allant du 30 juin 2009 au 31 décembre 2010 inclus. Parallèlement, Faurecia a obtenu de son actionnaire principal un accord similaire prévoyant le même élargissement des engagements financiers. Enfin, un financement complémentaire de 200 millions d'euros, à échéance du début 2011, a été obtenu auprès des principales banques de Faurecia afin de faire face, le cas échéant, au risque de remboursement anticipé de l'emprunt obligataire à échéance 2010. Un projet d'augmentation de capital à intervenir au cours du premier semestre 2009 pour un montant minimum de 450 millions d'euros permettra de restaurer les fonds propres de la société et sa trésorerie.

Les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2008 s'élèvent à 336,1 millions d'euros (472,7 millions d'euros fin 2007).

Le détail de l'endettement financier est indiqué à la note 16 de l'annexe des comptes sociaux.

Activités des filiales

L'activité 2008 et les résultats des filiales de la Société font l'objet d'une analyse détaillée dans le cadre de l'examen des comptes consolidés. L'année 2008 a été caractérisée par un décrochage important de l'activité au quatrième trimestre avec sur cette période un recul de 20,9 % du chiffre d'affaires. Dans ce contexte, le groupe Faurecia a pu néanmoins dégager une marge opérationnelle à l'équilibre au second semestre et une légère réduction de son endettement financier net consolidé. Le retournement conjoncturel du marché automobile a conduit le groupe Faurecia à comptabiliser des dépréciations exceptionnelles d'actif et à constituer des provisions pour restructuration.

Il n'a pas été effectué en 2008 d'opérations de réorganisation juridiques significatives. Le développement international du groupe a conduit par ailleurs à la création de nouvelles filiales notamment au Maroc, en Russie et en Asie.

Le présent rapport de gestion de la société Faurecia est présenté sous la forme d'un document de référence. Les différents chapitres de ce dernier complètent ce rapport.

Ainsi, les risques auxquels la société est confrontée sont évoqués dans le rapport du conseil d'administration sur les comptes consolidés figurant au chapitre 2.4 du présent document de référence.

Les activités en matière de recherche et développement sont largement détaillées au chapitre 5 du document de référence.

Le capital de la société n'a pas connu de modifications en cours d'exercice en l'absence de levées de stock-options attribuées aux cadres dirigeants de l'entreprise. Le conseil d'administration n'a pas fait usage de l'autorisation votée par l'assemblée des actionnaires le 27 mai 2008, lui permettant d'augmenter le capital social d'un montant maximal de 61 millions d'euros. Le nombre d'actions autodétenues par la société est mentionné à la section 9.3.2.3 du document de référence. Usant de l'autorisation votée par l'assemblée du 29 mai 2007, le conseil a attribué, le 10 avril 2008, 297 500 options de souscription d'actions à 146 salariés du groupe à un prix unitaire de 33,78 euros.

La participation des salariés au capital est mentionnée au paragraphe 9.3.2.3 du document de référence. L'intégralité des informations concernant la rémunération (fixe, variable, exceptionnelle) et les avantages en nature versés aux mandataires sociaux, au président et aux contrôleurs des comptes, est détaillée aux paragraphes 7.1.8, 7.1.4, 7.2 et 7.3 du présent document de référence. Les provisions constituées par les sociétés et ses filiales pour retraites et charges assimilées apparaissent au paragraphe 25-1 des notes aux états financiers consolidés.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2008 par chaque membre du conseil d'administration est détaillé à la section 9.3.2.2 du document de référence.

Le détail des options de souscription d'actions, consenties par la société au cours de l'exercice, leurs principaux bénéficiaires ainsi que le nombre des actions souscrites ou achetées dans l'exercice, sont fournis dans un rapport spécial. Ces informations sont reprises et pour certaines complétées, au chapitre 9 du document de référence.

Le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, ainsi que les principales données relatives au contrôle interne du groupe ont fait l'objet d'un rapport du président prévu à cet effet.

Le projet des résolutions – incluant le rappel du montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices – complète ces informations. Au titre de l'assemblée générale ordinaire, de la première à la septième résolution, il est proposé d'approuver les comptes de la société ainsi que les comptes consolidés du groupe et d'affecter les résultats de l'exercice. Il est également proposé le renouvellement du mandat de M. Jean-Louis Gérondeau pour une durée de six années et la nomination pour la même durée de six années de M. Grégoire Olivier en qualité d'administrateur en remplacement de M. Gérard Hauser dont le mandat arrive à échéance à la présente assemblée. Enfin, il est proposé d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à faire racheter par la société ses propres actions dans la limite légale de 10 % du capital social. Ces achats pourraient notamment permettre de favoriser la liquidité des titres, de mettre en place, d'honorer ou de couvrir des programmes d'options sur actions ou d'attribution gratuite d'actions ou toute autre forme d'allocation au profit des salariés et mandataires sociaux du groupe.

La partie extraordinaire de cette assemblée propose d'autoriser le conseil d'administration à décider une augmentation de capital de la société aux conditions suivantes :

- **les huitième et neuvième résolutions** proposées dans le cadre des articles L. 225-129 et suivants du code du commerce délèguent au conseil la compétence pour décider une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances. Ces augmentations de capital se feraient avec droit préférentiel de souscription dans une limite de 600 millions d'euros, et sans droit préférentiel de souscription dans une limite de 150 millions d'euros. Dans l'un et l'autre cas, le montant maximum des titres de créance associés aux titres donnant vocation immédiatement ou à terme au capital serait limité à un montant d'un milliard d'euros. Le conseil aura tous pouvoirs pour décider notamment le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission, le cas échéant le montant de la prime qui pourra être demandé à l'émission, les dates et les modalités de l'augmentation. Cette autorisation est destinée à donner au conseil d'administration les moyens de renforcer les fonds propres de la société et d'améliorer sa trésorerie. Cette autorisation annule et se substitue à celle que notre assemblée a votée le 27 mai 2008 dont le montant ne paraît plus adapté à la situation économique actuelle. Dans l'hypothèse d'une émission sans droit préférentiel de souscription, les conditions de prix d'émission seront celles qui sont prévues par la loi. Un rapport spécial des commissaires aux comptes est émis conformément aux dispositions légales ;
- **la dixième résolution** résulte de l'obligation faite aux sociétés par la loi sur l'épargne salariale du 9 février 2001, complétée par la loi de modernisation sociale de janvier 2002, de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés. Le conseil d'administration disposerait, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du code du travail et dans la limite d'un montant nominal maximum de 5 120 000 euros, de la compétence pour émettre des actions réservées aux salariés, les actionnaires renonçant à leur droit préférentiel de souscription. Il pourra arrêter le prix d'émission des actions nouvelles et conformément aux dispositions dudit article L. 3332-18 du code du travail, leur mode de libération, les délais de souscription et les modalités de l'exercice du droit de souscription des salariés.

Un rapport spécial des commissaires aux comptes est émis conformément aux dispositions légales.

Le conseil d'administration n'est pas favorable à l'adoption de cette résolution étant donné que d'autres dispositifs permettent aux salariés d'accéder au capital dans des conditions privilégiées ;

- **la onzième résolution** vous propose d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le nombre de titres à émettre prévus dans l'émission initiale décidée en vertu des huitième et neuvième résolutions. Cette faculté d'extension est limitée et encadrée par les articles L. 225-135-1 et R 225-118 du code de commerce tant en durée qu'en montant. Elle est réalisée au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
- **la douzième résolution** permet d'autoriser votre conseil d'administration, en cas de mise en œuvre de la neuvième résolution (augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription) à déroger aux conditions de prix fixées par le code de commerce dans la limite de 10 % du capital social par période de douze mois. Les conditions de fixation du prix qui sont proposées ne peuvent être inférieures au dernier cours coté de l'action à la séance de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- **la treizième résolution** propose d'autoriser le conseil d'administration à émettre des options de souscription d'actions destinées à fidéliser les bénéficiaires à la société et au groupe et à les intéresser à la performance de celui-ci sur sa place de cotation. Ces stock-options seraient attribuées par le conseil aux dirigeants sociaux et salariés du groupe pendant une période de 38 mois à compter de votre décision. Le nombre total des options offertes ne devra pas permettre une augmentation du capital nominal de plus de 14 millions d'euros. Le prix d'exercice des options sera déterminé par le conseil sans pouvoir être inférieur au prix minimum déterminé selon les dispositions légales alors en vigueur. Un rapport spécial des commissaires aux comptes est émis conformément aux dispositions légales.

Le texte des résolutions proposées au chapitre 10 relatif à l'assemblée générale complète les informations ci-dessus.

9.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2008	2007	2006
Prestations de services		75 142	73 124	87 108
Chiffre d'affaires		75 142	73 124	87 108
Production immobilisée		(228)	566	155
Services extérieurs		(76 673)	(66 214)	(78 498)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 228)	(1 461)	(2 172)
Salaires et traitements		(11 505)	(13 553)	(9 785)
Charges sociales		(5 445)	(7 357)	(3 841)
Dotations aux amortissements et aux provisions, (moins reprises) et transferts de charges	3	7 172	(5 224)	(7 669)
Autres produits/(charges)		17 235	17 959	16 418
Total des charges d'exploitation		(70 672)	(75 284)	(85 392)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 470	(2 160)	1 716
Produits financiers	4	158 121	204 042	305 536
Charges financières	4	(324 792)	(150 876)	(510 798)
RÉSULTAT FINANCIER	4	(166 671)	53 166	(205 262)
RÉSULTAT COURANT		(162 201)	51 006	(203 546)
Produits exceptionnels	5	195	6 776	86 537
Charges exceptionnelles	5	(1 186)	(4 825)	(58 738)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5	(991)	1 951	27 799
Participation des salariés aux fruits de l'expansion				
Impôts sur les bénéfices	6	26 683	24 197	10 522
RÉSULTAT NET		(136 509)	77 154	(165 225)

9.1.3 BILAN AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	31/12/2008			31/12/2007	31/12/2006
		Montants	Amortissements	Montants	Montants	Montants
		Bruts	et provisions	Nets	Nets	Nets
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Immobilisations incorporelles	7	16 732	14 765	1 967	2 084	2 807
Immobilisations corporelles	8	11 075	8 081	2 994	3 926	5 469
Immobilisations financières	9	2 559 398	1 102 875	1 456 523	1 770 524	1 741 966
Total actif immobilisé		2 587 205	1 125 721	1 461 484	1 776 534	1 750 242
Créances d'exploitation		44 730		44 730	47 135	56 163
Créances diverses	10	815 966	10 211	805 755	821 512	783 765
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	11	11 504	8 828	2 676	11 504	12 483
Disponibilités		3 218		3 218	6 701	4 459
Total actif circulant		875 418	19 039	856 379	886 852	856 870
Charges constatées d'avance	12	9 265		9 265	12 893	16 176
Écarts de conversion actif		24		24	4	0
Charges à répartir	13	9 367		9 367	1 259	2 206
TOTAL ACTIF		3 481 279	1 144 760	2 336 519	2 677 542	2 625 494

	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Capital		170 765	170 765	169 815
Primes d'émission, de fusion, d'apport		198 846	198 846	359 566
Réserve légale		17 077	16 948	16 948
Réserves réglementées		8 939	8 939	8 939
Autres réserves				
Report à nouveau		77 026		
Résultat de l'exercice		(136 509)	77 154	(165 225)
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	336 144	472 652	390 043
Provisions pour risques et charges	15	3 943	4 607	6 140
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	16	1 552 884	1 611 457	1 532 612
Dettes d'exploitation	17	25 058	27 659	33 749
Dettes diverses	17	418 043	558 659	661 830
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES		443 101	586 318	695 579
Produits constatés d'avance		398	2 506	745
Écart de conversion passif		49	2	375
TOTAL PASSIF		2 336 519	2 677 542	2 625 494

9.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
I - Opérations d'exploitation			
Résultat net	(136,5)	77,1	(165,2)
Dotations aux amortissements	3,1	5,3	5,7
Dotations/(reprises) de provisions et autres passifs à long terme	188,1	23,4	383,7
(Plus)/moins-values sur cessions d'actifs immobilisés			(27,4)
Capacité d'autofinancement	54,7	105,8	196,8
(Augmentation)/Diminution du besoin en fonds de roulement	9,5	65,3	(14,6)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	64,2	171,1	182,2
II - Opérations d'investissement			
Investissements incorporels et corporels	(0,8)	(2,1)	(1,2)
Investissements de titres de participation	(14,8)		(76,4)
Autres investissements financiers			
Cessions d'immobilisations corporelles			
Cessions d'immobilisations financières	0,1	5,5	86,8
Autres diminutions immobilisations corporelles	0,2		
FLUX DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(15,3)	3,4	9,2
EXCÉDENT/(BESOIN) DE FINANCEMENT (I) + (II)	48,9	174,5	191,4
III - Opérations de financement			
Augmentation de capital en numéraire		5,5	1,0
Dividendes versés au cours de l'exercice			
Émission d'emprunts et nouvelles dettes financières	1 101,8	123,4	540,7
Remboursements d'emprunts, dettes financières et TDI	(1 160,4)	(44,6)	(438,2)
Variation des (prêts) emprunts auprès du groupe	6,2	(256,6)	(293,2)
FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	(52,4)	(172,3)	(189,7)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(3,5)	2,2	1,7
TRÉSORERIE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	6,7	4,5	2,8
TRÉSORERIE NETTE A LA FIN DE L'EXERCICE	3,2	6,7	4,5

9.1.5 ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2008

NOTE 1

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements de Comité de la Réglementation Comptable). Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1-1 Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'achat ou de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions 25 à 30 ans ;
- agencements et aménagements des constructions 7 à 10 ans ;
- agencements et aménagements divers 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans ;
- logiciels 1 à 3 ans ;
- mobilier 10 ans.

1-2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur d'utilité d'un titre devient inférieure à sa valeur d'entrée. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Le cas échéant, pour les sociétés dont la cession est envisagée à terme, une référence à des transactions antérieures est également associée aux critères d'évaluation.

1-3 Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

1-4 Opérations en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères, qui n'ont pas fait l'objet de couverture, sont enregistrées au cours du jour de la transaction. À l'arrêté des comptes, elles sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette actualisation sont inscrits aux comptes « Écarts de conversion actif » pour les pertes latentes et « Écarts de conversion passif » pour les profits latents.

Celles qui sont couvertes sont évaluées au cours de la couverture qui leur est affectée.

1-5 Provision pour retraites et charges assimilées

Les droits acquis par les salariés (indemnités de départ et retraites complémentaires) font l'objet d'une évaluation actuarielle, selon la méthode prospective. Cette évaluation tient compte des probabilités de maintien dans la Société et de l'évolution prévisible des rémunérations. Ces engagements sont couverts partiellement par des fonds externes, dont la valeur est déduite du passif auquel ils sont irrévocablement affectés.

1-6 Résultat exceptionnel

Les éléments inhabituels ou non récurrents ont été inclus dans les charges et produits exceptionnels.

1-7 Instruments financiers

Les couvertures éventuelles de risque de taux d'intérêt sont effectuées au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré.

Les résultats dégagés sur les opérations de couverture sont comptabilisés en résultat financier de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts.

NOTE 2

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

NOTE 3

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS,
(MOINS REPRISSES) ET TRANSFERTS DE CHARGES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008	2007	2006
Reprises sur provisions	2 280	3 680	17
Transferts de charges ⁽¹⁾	9 598	7	
Dotations aux amortissements	(3 109)	(5 262)	(5 728)
Dotations aux provisions sur actif circulant		(2)	
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 597)	(3 647)	(1 958)
TOTAL	7 172	(5 224)	(7 669)

(1) Au 31/12/2008, le montant de 9 598 K€ correspond au transfert des honoraires liés à la mise en place du nouveau crédit syndiqué qui sont compris dans le poste « Services extérieurs ».

NOTE 4

RÉSULTAT FINANCIER

Il se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Produits financiers			
De participations ⁽¹⁾	58 974	136 766	163 916
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	89 506	67 276	110 856
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Reprises sur provisions ⁽³⁾	9 641		30 764
TOTAL	158 121	204 042	305 536
Charges financières			
Intérêts et charges assimilées	126 342	116 779	97 718
Dotations aux provisions sur titres ⁽⁴⁾	179 449	22 157	413 080
Dotations aux autres comptes de provisions et autres charges	19 001	11 940	
TOTAL	324 792	150 876	510 798
RÉSULTAT FINANCIER	(166 671)	53 166	(205 262)

(1) Ce poste correspond aux dividendes et revenus assimilés perçus des filiales et participations. Il comprend :

- en 2008 : un dividende reçu de Faurecia Investments d'un montant de 40 352 milliers d'euros.
- en 2007 : un dividende reçu de Faurecia Investments d'un montant de 100 880 milliers d'euros.
- en 2006 : un dividende reçu de Faurecia Automotive GmbH d'un montant de 83 880 milliers d'euros.

(2) Dont :

- produit sur les Titres à Durée indéterminée arrivés à échéance 64 567

(3) Dont :

- reprise provisions sur titres FAIF 30 753
- reprise provisions sur titres Trécia 6 600
- reprise provisions pour risques et charges financières 2 841

(4) Dont :

- titres Faurecia Automotive Holding 107 700 6 601 140 000
- titres Faurecia Industries 42 153 14 000
- titres Faurecia Automotive Intérieur France
- titres Faurecia Automotive GmbH 102 880
- titres Faurecia USA Holdings Inc. 25 000 140 000
- titres Trečia 4 056 4 500
- titres Faurecia Honghu Exhaust Systems Shanghai 200
- titres Sté Internationale de Participation « SIP » 4 596 11 500 11 500

Les dotations aux provisions sur titres présentent des écarts avec les montants des dépréciations des actifs dans les comptes consolidés dans la mesure où les périmètres juridiques retenus

pour les comptes sociaux sont différents de ceux retenus pour les comptes consolidés.

NOTE 5

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Il se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Produits exceptionnels			
Produits sur opérations de gestion	120		
Produits de cessions d'éléments d'actif ⁽¹⁾	75	5 270	86 005
Reprises sur provisions ⁽²⁾		1 506	531
TOTAL	195	6 776	86 536
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion ⁽³⁾	1 185	405	431
Valeurs comptables d'éléments immobilisés et financiers cédés ⁽⁴⁾	1	4 420	58 306
Dotations aux amortissements et autres provisions			
TOTAL	1 186	4 825	58 737
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(991)	1 951	27 799

(1) Dont :

- produit sur cession titres de participation	4 440	85 611
<i>(titres Faurecia Automotive Intérieur France cédés à FAH pour 9 081 et Faurecia Sistemas de Escape apportés à Faurecia Automotive España pour 76 449 en 2006). (réduction capital de Faurecia Systemy Kierownicze en 2007 pour 4 440).</i>		

(2) Dont :

- reprises provisions réglementées reprises provisions pour risques et charges	1 506	531
--	-------	-----

(3) Dont :

- charges suite restructuration	365	395	313
- indemnités de résiliation contrat	820		

(4) Valeurs comptables des titres de participation cédés ou apportés
(dont titres Faurecia Automotive Intérieur France pour 30 753
et apport titres Faurecia Sistemas de Escape pour 27 442 en 2006)
(dont titres Faurecia Systemy Kierownicze pour 4 420 en 2007)

4 420	58 304
-------	--------

NOTE 6

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Faurecia a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises. Ce régime entraîne un profit pour Faurecia par suite de l'imputation

de son résultat fiscal déficitaire ainsi que celui de certaines de ses filiales sur le résultat fiscal positif des autres filiales :

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Produit d'impôts en provenance des filiales intégrées	11 221	24 524	10 419
Remboursement de reports en arrière de déficits	15 432		
Autres (charges) Produits d'impôts (redressement fiscal)	30	(327)	103
TOTAL	26 683	24 197	10 522

NOTE 7

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Concessions, brevets et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Montant net au 1^{er} janvier 2006	5 935	0	0	5 935
Acquisitions et productions d'immobilisations	365			365
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation	(3 493)			(3 493)
Montant net au 31 décembre 2006	2 807	0	0	2 807
Acquisitions et productions d'immobilisations		1 171	1 347	2 518
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation	(2 463)	(778)		(3 241)
Montant net au 31 décembre 2007	344	393	1 347	2 084
Acquisitions et productions d'immobilisations		1 855		1 855
Sorties d'actifs				0
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation		(625)		(625)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs				0
Autres mouvements			(1 347)	(1 347)
Montant net au 31 décembre 2008	344	1 623	0	1 967

NOTE 8

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	31/12/2006
	Brut	Net	Net	Net
Terrains	53	53	54	55
Constructions	275	0		0
Autres immobilisations corporelles	10 747	2 941	3 872	5 414
TOTAL	11 075	2 994	3 926	5 469

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
Montant net au 1^{er} janvier 2006	56	1	5 806	46	5 909
Acquisitions et productions d'immobilisations			227	600	827
Sorties d'actifs	(1)	(14)			(15)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation			(1 265)		(1 265)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs		13			13
Montant net au 31 décembre 2006	55	0	4 768	646	5 469
Acquisitions et productions d'immobilisations			177		177
Sorties d'actifs	(1)	(3)			(4)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation			(1 073)		(1 073)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs		3			3
Autres mouvements				(646)	(646)
Montant net au 31 décembre 2007	54	0	3 872	0	3 926
Acquisitions et productions d'immobilisations			63		63
Sorties d'actifs	(1)	(10)			(11)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation			(994)		(994)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs		10			10
Montant net au 31 décembre 2008	53	0	2 941	0	2 994

NOTE 9

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008			31/12/2007	31/12/2006
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Participations	2 557 369	1 102 875	1 454 494	1 612 377	1 451 183
Créances rattachées à des participations	2 029		2 029	158 147	290 783
TOTAL	2 559 398	1 102 875	1 456 523	1 770 524	1 741 966

La variation de la valeur nette des titres de participation s'explique comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Montant au 1^{er} janvier 2006	2 341 043	525 741	1 815 302
Apports de titres à une filiale	49 007		49 007
Dotations et reprises aux comptes de provisions		413 080	(413 080)
Cessions de titres à une filiale	(30 798)	(30 752)	(46)
Montant net au 31 décembre 2006	2 359 252	908 069	1 451 183
Acquisitions	40		40
Augmentations de capital	187 731		187 731
Dotations et reprises aux comptes de provisions		22 157	(22 157)
Liquidation d'une filiale	(4 420)		(4 420)
Montant net au 31 décembre 2007	2 542 603	930 226	1 612 377
Augmentations de capital	14 766		14 766
Dotations et reprises aux comptes de provisions		172 649	(172 649)
Montant net au 31 décembre 2008	2 557 369	1 102 875	1 454 494

Les créances rattachées à des participations sont à échéance à plus d'un an.

NOTE 10

CRÉANCES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Avances de trésorerie	795 863	800 565	694 718
Provisions s/avances de trésorerie	(10 150)	(2 837)	
Impôts dus par les filiales(régime intégration fiscale)	1 622	10 895	2 067
Créances d'impôts sur les sociétés	14 577	6 782	3 933
Dépôt relatif à la titrisation			78 551
TVA récupérable	924	1 021	1 082
Débiteurs divers	2 665	3 015	3 291
Divers	254	2 071	123
TOTAL	805 755	821 512	783 765

Les créances sont toutes à échéance à moins d'un an.

NOTE 11

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT
ET CRÉANCES ASSIMILÉES

Au 31 décembre 2008, ce poste comprend essentiellement 270 814 actions Faurecia dont la valeur nette au bilan est 2,7 millions d'euros contre 270 814 actions pour une valeur nette de 11,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 :

- dont 200 000 actions ont été apportées par ECTRA en 1999 ;
- 19 613 actions ont été achetées en 2000 ;
- 96 361 actions ont été achetées en 2001 ;
- 96 860 actions ont été achetées en 2002 ;
- 32 745 actions ont été cédées en 2004 ;
- 74 285 actions ont été cédées en 2005 ;
- 30 000 actions ont été achetées en 2005 ;
- 33 650 actions ont été cédées en 2006 ;

- 31 340 actions ont été cédées en 2007.

La valeur nette au 31 décembre 2008 tient compte d'une provision pour dépréciation d'un montant de 8,8 millions d'euros constituée cette même année et calculée en fonction du cours de l'action au 31 décembre.

Ces actions permettront l'exercice d'options d'achat d'actions par les dirigeants sociaux et cadres du groupe.

Les conseils d'administration des 6 septembre 1999, 4 septembre 2000 et 26 avril 2001 ont décidé d'attribuer respectivement 200 000 options d'achat d'actions au prix unitaire de 52 euros, 254 000 au prix unitaire de 40 euros et 43 500 au prix unitaire de 54,5 euros.

NOTE 12

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance comprennent essentiellement :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Primes sur instruments financiers de change et de taux	7 806	10 608	14 551
Commissions et frais bancaires	459	118	162
Intérêts sur billets de trésorerie		800	
Loyer	934	1 324	1 360
Divers	66	43	103
TOTAL	9 265	12 893	16 176

NOTE 13

CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir au 31 décembre 2008 comprennent les honoraires liés à la mise en place en 2008 du nouveau Crédit Syndiqué pour un montant de 9 367 K€.

NOTE 14

CAPITAUX PROPRES

14-1 Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2007	Décision d'affectation de l'AGO du 27/05/2008	Augmentation du capital	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2008
Capital	170 765				170 765
Primes d'émission, de fusion, d'apport	198 846				198 846
Réserve légale	16 948	128			17 077
Réserves réglementées	8 939				8 939
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	0	77 026			77 026
Résultat de l'exercice	77 154	(77 154)		(136 509)	(136 509)
Provisions réglementées	0				0
TOTAL	472 652	0	0	(136 509)	336 144

14-2 Capital et primes d'émission, de fusion et d'apport

- Au 31 décembre 2008, le capital est de 170 765 336 euros, divisé en 24 395 048 actions de 7 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins 2 ans (17 400 111 actions au 31 décembre 2008) bénéficient d'un droit de vote double.
- Les options de souscription d'actions attribuées aux dirigeants sociaux et aux salariés non encore levées au 31 décembre 2008, soit au total 1 435 183 options au prix moyen de souscription de 49,34 euros permettraient d'augmenter :
 - le capital de 10,0 millions d'euros correspondant à 1 435 183 actions de 7 euros,
 - la prime d'émission de 60,8 millions d'euros.

NOTE 15

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Provisions pour risques			
Pertes de change	24	4	
Divers	2 528	2 200	2 356
SOUS-TOTAL	2 552	2 204	2 356
Provisions pour charges			
Provision pour retraites et charges assimilées ⁽¹⁾	1 269	2 267	3 650
Autres provisions pour charges	122	136	134
SOUS-TOTAL	1 391	2 403	3 784
TOTAL	3 943	4 607	6 140

(1) La provision pour retraite et charges assimilées couvre les coûts que la Société supporte lors du départ en retraite des salariés :

- indemnités de départ à la retraite ;
- compléments de retraite à verser à certains salariés.

Pour cette dernière obligation, elle est libérée de ses engagements par un prélèvement du capital nécessaire au service de la rente que la compagnie d'assurance, chargée de ce service, effectue sur le fonds constitué pour couvrir les engagements de retraite non encore définitivement acquis. La société n'a en conséquence plus aucune obligation vis-à-vis des anciens salariés.

L'évaluation actuarielle a été effectuée par des actuaires indépendants. Les calculs ont été réalisés sur base d'un taux d'actualisation de 5,5 % et un taux d'inflation de 2 %.

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Valeur actuarielle des engagements de retraite	6 241	7 041	8 498
Couverture des engagements	(1 636)	117	(21)
Éléments différés	(3 336)	(4 891)	(4 827)
PROVISION	1 269	2 267	3 650

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Droits acquis par les salariés	(561)	(495)	(505)
Actualisation des droits projetés	(399)	(404)	(253)
Rendement des fonds	(4)		
Curtailment – Settlement	308		
Amortissement des écarts différés	(613)	(548)	(350)
Autres variations			
TOTAL	(1 269)	(1 447)	(1 108)

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2007	Dotations	Dépenses imputées	Reprises	Versements aux fonds investis pour les retraites	Solde au 31/12/2008
Provisions pour risques	2 204	352		(4)		2 552
Provisions pour retraite et charges assimilées	2 267	1 269	(267)		(2 000)	1 269
Autres provisions pour charges	136		(14)			122
TOTAL	4 607	1 621	(281)	(4)	(2 000)	3 943

NOTE 16

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts obligataires	300 000	300 000	300 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 053 842	1 308 119	1 228 907
Emprunts et dettes auprès de PSA	194 000		
Emprunts et dettes financières diverses	5 042	3 338	3 705
TOTAL	1 552 884	1 611 457	1 532 612

La part de la dette à taux variable s'élève à 80,5 %. Elle fait l'objet de couverture au moyen d'options de taux d'intérêt maximum comme décrit en note 20-1.

Les échéances des emprunts et dettes financières se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	
Échéance 2009	152 549
Échéance 2010	300 146
Échéance 2011	710 077
Échéance 2012	60
Échéance 2013	390 051
Échéance 2014 et au-delà	1
TOTAL	1 552 884

Faurecia a émis le 5 octobre 2005 un emprunt obligataire de 300 millions d'euros à échéance octobre 2010.

Faurecia disposait également depuis novembre 2004 d'une ligne de crédit syndiquée à moyen terme d'un montant de 1 600 millions d'euros, utilisable par tirages d'une durée de un, trois ou six mois renouvelables jusqu'en novembre 2009.

Ce crédit syndiqué a été remplacé par anticipation, le 28 novembre 2008, par une nouvelle facilité de financement d'un montant de 1 420 millions d'euros.

Cette facilité se compose d'un crédit bancaire syndiqué de 1 170 millions d'euros et d'un prêt de 250 millions d'euros de l'actionnaire majoritaire PSA Peugeot Citroën, tous les deux corrélés, de sorte que les tirages effectués par Faurecia auprès de PSA Peugeot Citroën doivent l'être pour des montants proportionnels à ceux tirés sur le crédit bancaire syndiqué, aux mêmes taux et pour les mêmes durées.

Cette facilité est répartie en deux tranches d'égal montant, l'une à échéance de novembre 2011 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire, exerçables par les banques et l'autre à échéance de novembre 2013.

Au 31 décembre 2008, le montant non utilisé de cette ligne de crédit était de 320 millions d'euros.

L'emprunt obligataire et cette facilité de crédit contiennent des clauses restrictives notamment en cas de changement de contrôle par PSA et en matière de ratios financiers consolidés. Au 31 décembre 2008, ces conditions étaient toutes respectées, leurs valeurs sont présentées ci-dessous :

Nature du ratio	Limite contractuelle	Valeurs au 31/12/2008	
		ratio	montants (en millions d'euros)
Endettement net ajusté*/ EBITDA**	3,50 maximum	2,93	1 636,5/558,2
EBITDA**/ intérêts nets	4,50 minimum	5,80	558,2/96,3

* Endettement net ajusté = endettement net consolidé + ajustements relatifs à certains engagements donnés, selon définitions du contrat de crédit (hypothèques, dettes cautionnées).

** Marge opérationnelle, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles.

Par ailleurs toute cession d'actifs représentant plus de 15 % de l'actif total consolidé serait soumise à autorisation des banques représentant les deux tiers du crédit syndiqué.

Sur la base des dernières prévisions réalisées dans un environnement économique incertain, les ratios financiers indiqués ci-dessus pourraient ne pas être respectés au 30 juin 2009. Le non respect de ces ratios entraînerait l'exigibilité de l'emprunt obligataire et la possibilité pour les établissements financiers participants au Crédit Syndiqué d'en demander le remboursement anticipé.

Par ailleurs ces dernières prévisions mettent également en évidence une marge de liquidité réduite sur le niveau de trésorerie disponible en 2009.

La société a arrêté les comptes de l'exercice 2008 selon le principe de la continuité d'exploitation. Cette hypothèse repose sur les éléments suivants :

- une augmentation de capital de 450 millions d'euros à laquelle l'actionnaire majoritaire prévoit de souscrire et apporte sa garantie ;
- des renégociations projetées des covenants existants avec les établissements financiers ;
- d'autres mesures de financement susceptibles d'être mises en œuvre au regard de l'évolution de la situation de trésorerie de Faurecia.

NOTE 17

DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 166	22 682	28 880
Autres dettes d'exploitation	3 892	4 977	4 869
SOUS-TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	25 058	27 659	33 749
Avances de trésorerie intragroupe	407 513	548 442	647 187
Autres dettes diverses	10 530	10 217	14 643
SOUS-TOTAL DETTES DIVERSES	418 043	558 659	661 830
TOTAL	443 101	586 318	695 579

NOTE 18

SITUATION FISCALE LATENTE DE LA SOCIÉTÉ

Elle correspond à l'impôt sur :

- les décalages (différences temporaires) entre le résultat comptable et la base de l'impôt sur les sociétés ;
- le déficit reportable de l'intégration fiscale ;

- ainsi qu'à l'économie d'impôt dégagée par les déficits fiscaux des filiales intégrées, laquelle leur est potentiellement restituable.

Elle a été calculée par application sur ces différences, des taux d'impôt des exercices au cours desquels elles disparaissent (soit 34,43 % pour l'exercice 2008 et les exercices suivants).

Elle s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Impôts différés passif sur différences temporaires		(433)	(760)
Impôts latents correspondant aux économies d'impôt liées à l'utilisation de déficits de filiales intégrées	(380 830)	(279 763)	(204 339)
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	(380 830)	(280 196)	(205 099)
Produits imposés mais non encore comptabilisés	506	850	1 543
Charges comptabilisées non encore déduites fiscalement	6 906	374	1 369
Économie d'impôt future sur le déficit d'intégration fiscale	300 338	262 843	202 778
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	307 750	264 067	205 690
(PASSIF)/ACTIF NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(73 080)	(16 129)	591

NOTE 19

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les avals, cautions et garanties comprennent au 31 décembre 2008 des engagements en faveur de filiales et participations directes et indirectes d'un montant de 9,2 millions d'euros

(contre 21,6 millions d'euros en 2007 et 30,8 millions d'euros au 31 décembre 2006).

NOTE 20

INSTRUMENTS FINANCIERS POUR LA COUVERTURE DES RISQUES DE MARCHÉ

20-1 Couverture du risque de taux

Des options de taux plafond (CAP), des swaps et d'autres structures optionnelles, en euros et en dollars, ont été mises en place pour couvrir les intérêts d'emprunts payables entre janvier 2009 et décembre 2011.

Les positions par type d'instruments sur chacune des années 2009 à 2014 se présentent comme suit :

Au 31/12/2008 <i>(en millions d'euros)</i>	Notionnel par échéances		
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Options de taux	1 915	1 750	-
Swap taux variable/taux fixe	301	865	-
Floor	36		-
• Primes restant à verser			
TOTAL	2 252	2 615	-

Les primes inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2008 s'élèvent à 7,8 millions d'euros dont 7,1 millions d'euros feront l'objet de paiements échelonnés entre 2009 et 2014.

20-2 Couverture du risque de change

Le risque de change sur des prêts intragroupe à des filiales hors de la zone euro dans leur monnaie de fonctionnement alors que ces prêts sont référencés en euros est couvert au moyen de *swaps*.

Au 31 décembre 2008 les *swaps* de change mis en place concernent 36,9 millions de CAD, 315,8 millions de USD et 33 millions de RUB.

NOTE 21

EFFECTIF MOYEN

	2008	2007	2006
Cadres et assimilés	44	43	46
Employés	1	2	2
TOTAL	45	45	48

NOTE 22

RÉMUNÉRATIONS

En 2008, les rémunérations des organes d'administration (jetons de présence) se sont élevées à 195 400 euros contre 197 428 euros en 2007.

NOTE 23

OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Au Résultat			
- Prestations facturées aux filiales	91 996	90 842	103 718
- Revenus de participation	86 761	168 931	183 562
- Intérêts et produits assimilés	10 612	6 222	7 980
- Prestations faites par les filiales	(49 514)	(50 149)	(58 419)
- Intérêts et charges assimilés	(20 262)	(21 267)	(16 445)
Au Bilan			
- Créances rattachées à des participations	1 118	158 147	290 781
- Clients et créances diverses	839 244	854 272	753 655
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	424 290	566 687	671 279

Entreprises liées : sociétés incluses par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe Faurecia.

NOTE 24

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

Peugeot S.A. – 75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris.

9.1.6 RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

(en euros)	2008	2007	2006	2005	2004
1- Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	170 765 336	170 765 336	169 814 652	169 635 207	169 484 357
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	24 395 048	24 395 048	24 259 236	24 233 601	24 212 051
c) Nombre maximal d'actions futures à créer : par exercice d'options de souscription	1 435 183	1 258 303	1 265 715	1 176 550	1 011 100
2- Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	75 141 626	73 123 665	87 107 622	82 779 088	67 592 049
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	28 051 012	81 680 821	213 707 224	7 136 829	35 508 672
c) Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	(26 683 576)	(24 197 058)	(10 521 688)	(16 918 749)	(41 076 147)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(136 508 655)	77 154 196	(165 225 090)	(415 757 607)	33 490 721
f) Résultat distribué					26 633 256
3- Résultat par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,24	4,34	9,24	0,99	3,16
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(5,60)	3,16	(6,81)	(17,16)	1,38
c) Dividende attribué à chaque action (net)					1,10
4- Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	45	45	48	49	45
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	11 504 857	13 553 151	9 784 935	9 307 516	8 666 414
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	5 444 637	7 356 994	3 840 829	3 372 568	3 212 143

(1) Les montants entre parenthèses représentent un profit résultant de l'économie d'impôts due à l'intégration fiscale.

9.1.7 AFFECTATION DU RÉSULTAT

(en euros)

Le résultat de l'exercice étant de :	(136 508 655)
Il est proposé d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :	
1- Origine	
Report à nouveau antérieur	77 026 098
Résultat de l'exercice	(136 508 655)
	(59 482 557)
2- Affectation	
Réserve légale	
Prime d'émission, de fusion, d'apport	(59 482 557)
Report à nouveau	
	(59 482 557)

Les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net distribué	Avoir fiscal		Revenu global de l'action
			€	€	
2005	24 233 601	-	-	-	
2006	24 259 236	-	-	-	
2007	24 395 048	-	-	-	
Proposition 2008	24 395 048	-	-	-	

Y compris les actions détenues par la société.

9.1.8 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserves, report à nouveau et résultat avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable brute des titres détenus
1. Renseignements détaillés				
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)				
Faurecia investments (Ex Bertrand Faure SP)	75 660	250 733	100,00	452 488
Financière Faurecia	33 000	34 928	100,00	53 841
Sté Internationale de Participations « SIP »	9 274	-14 082	100,00	30 196
Faurecia USA Holdings Inc.	15	441 260	82,55	475 299
Eak SAS	4 668	2 579	51,00	2 420
Faurecia Sistemas de Escape Argentina	362	4 350	98,00	25 975
Faurecia Industries	24 498	-60 719	100,00	138 152
Faurecia Systèmes d'Échappements	84 731	84 209	100,00	110 316
SFEA Société Foncière pour l'Équipement Automobile	9 637	881	100,00	9 947
Faurecia Exhaust Systems SRO (Tchéquie)	19 740	-1 091	100,00	19 759
Faurecia Automotive Holdings	23 423	80 918	100,00	918 260
Faurecia Exhaust International	4 691	-2 070	100,00	5 002
B. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
Faurecia Automotive España S.L.	7 138	263 721	10,66	76 449
Faurecai Automotive GmbH (ex SAI Automotive AG)	196 420	208 822	25,81	225 020
FaureciaTongda Exhaust System Co, Ltd (ex TEEC)		17 021	50,00	2 217
Trecia	203	12 907	50,00	8 556
2. Renseignements globaux				
Filiales et participations non reprises au paragraphe A				3 468
Filiales et participations non reprises au paragraphe B				3
TOTAL				2 557 369

Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice ou à recevoir	Cours utilisés pour la conversion des données des filiales et participations étrangères
452 488				(245 946)	40 352	
53 841	489 972			6 625	3 586	
0	9 317		150	(8 603)		
310 299	143 463		24 454	6 988		1 euro = 1,3917 usd
2 420			36	32		
7 328	5 827		38 055	(1 429)		1 euro = 4,8065 ars
0			77 603	(24 010)		
110 316			653 736	18 759	10 000	
9 947				305	263	
19 760			192 690	(2 299)		1 euro = 26,875 czk
327 260			38 810	(124 100)		
2 751				89		
76 449			294 324	44 010		
69 486			2 882	64 203		
2 217			63 701	6 583	2 757	1 euro = 9,4956 cny
6 600			51 708	(4 113)	500	
3 330	1 338				1 468	
3					8	
1 454 494					58 934	

9.1.9 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	Quantité	Nature et montant nominal	Valeur nette K€
1. Principaux titres			
a) Participations			
Faurecia Systèmes d'Échappements	5 648 700	Actions de 15 euros	110 316
Faurecia Investments	5 043 998	Actions de 15 euros	452 488
Faurecia Industries	2 899 200	Actions de 8,45 euros	0
Faurecia USA Holdings Inc.	3 600	Actions de 0,001 USD	310 299
Sté Internationale de Participations « SIP »	1 168 999	Actions	0
Faurecia Automotive España S.L	126 859	Actions de 6 euros	76 449
SFEA Société Foncière pour l'Équipement Automobile	642 499	Actions de 15 euros	9 947
Financière Faurecia	2 200 000	Actions de 15 euros	53 841
Trécia	6 762	Actions de 15 euros	6 600
Faurecia Exhaust Systems sro.	1	Part	19 759
Faurecia Magyarország Kipufogo-Rendszer Kft	24 900 000	Parts de 1 HUF	0
Faurecia Systemy Kierownicze SpZoo	100	Parts de 500 PLN	13
Faurecia Sistemas de Escape Argentina SA	1 802 379	Actions de 1 Peso	7 328
EAK – Composants pour l'Industrie Automobile SAS	158 722	Actions de 15 euros	2 420
Faurecia Tongda Exhaust System (Wuhan) Co, Ltd	1	Part	2 217
Faurecia Exhaust Systems South Africa Ltd	100	Actions de 1 Rand	1 073
Ecia south Africa Ltd.	10	Actions de 1 Rand	0
EAK – Composants pour l'Industrie Automobile SNC	51 510	Parts de 15 euros	785
Faurecia Honghu Exhaust Systems Shanghai Co, Ltd	1	Part	1 212
Faurecia Automotive Holdings	23 422 554	Actions de 1 euro	327 260
Faurecia Automotive GmbH (ex SAI Automotive AG)	1	Part	69 486
Faurecia Services Groupe	2 500	Actions de 16 euros	1
Faurecia Exhaust International	312 750	Actions de 15 euros	2 751
Faurecia Global Purchasing	1	Part de 1 000 euros	1
Faurecia Sistemas de Escape Portugal Lda	1	Part	1
Flamant jaune	2 500	Actions de 16 euros	40
Flamant bleu	2 500	Actions de 16 euros	40
Toucan participations SA	2 494	Actions de 16 euros	40
Toucan investissements SA	2 494	Actions de 16 euros	40
Blériot Investissements	2 500	Actions de 16 euros	40
Faurecia Slovakia Sro	1	Part	1
Faurecia Leather Kosice Sro	1	Part	1
Goeland Vert SAS	2 315	Actions de 16 euros	37
Faurecia Exhaust Systems Moravia Sro	200 000	Parts de 1 CZK	8
TOTAL TITRES			1 454 494
2. Valeurs mobilières de placement et créances assimilées			
Faurecia	270 814	Actions de 7 euros	2 676
TOTAL GÉNÉRAL			1 457 170

9.1.10 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Faurecia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'existence d'incertitudes liées au financement de l'exploitation de l'année 2009, présentées dans la note 16 de l'annexe aux comptes.

II - Justification de nos appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. L'environnement très défavorable que connaît le secteur automobile et les difficultés à appréhender les perspectives économiques créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes.

C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

1. dans le cadre de notre appréciation de la présentation d'ensemble des comptes, et sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard des incertitudes, mentionnées ci-dessus, liées au financement de l'exploitation de l'année 2009 ;
2. la note 1-2 de l'annexe aux comptes expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur brute est supérieure à leur valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et examiné les modalités d'application ainsi que les hypothèses utilisées par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie du rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci ; nous vous signalons que votre société précise dans

son rapport de gestion qu'elle ne dispose pas d'informations relatives aux rémunérations et avantages versés par la société contrôlante aux mandataires sociaux de votre société qui ne sont pas en même temps mandataires sociaux de la société contrôlante.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris – La Défense, le 6 mars 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Dominique Ménard

ERNST & YOUNG Audit
Laurent Miannay

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec Peugeot S.A., société mère de votre société

Nature et objet

Par acte du 26 novembre 2008 et en application de l'autorisation du conseil d'administration du 16 octobre 2008, votre société a signé un contrat de prêt avec sa société mère Peugeot S.A. par lequel cette dernière met à la disposition de votre société, concomitamment au renouvellement de la ligne de crédit syndiqué pour un montant global de 1 170 millions d'euros, une ligne de crédit de 250 millions d'euros.

Modalités

Ce contrat de prêt et la ligne de crédit syndiqué sont corrélés, de sorte que les tirages effectués auprès de Peugeot S.A. doivent l'être pour des montants proportionnels à ceux tirés sur le crédit syndiqué, aux mêmes taux et pour les mêmes durées.

Au 31 décembre 2008, le montant utilisé de ce prêt s'élève à 194 millions d'euros.

2. Avec les sociétés Faurecia Automotive Industrie, Faurecia Industries, Faurecia Intérieur Industries, Faurecia Sièges d'automobile, Faurecia Systèmes d'Échappement, Sielest, Siemar et Sotexo, filiales de votre Société

Nature, objet et modalités

Par acte du 19 décembre 2008, votre Société et ses filiales référencées ci-dessus ont signé un avenant à la convention de titrisation signée le 8 novembre 2000 et renouvelée le 30 novembre 2007 avec la Société Générale, ayant notamment pour objet l'extension de la date limite de l'engagement de la Société Générale au 27 novembre 2009, renouvelable par période successive de 364 jours, jusqu'au 27 novembre 2012, au plus tard.

Cet avenant est sans impact sur la convention de prêt signé par votre Société avec les sociétés référencées ci-dessus dans le cadre de la convention de titrisation.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec les sociétés Faurecia Automotive Industrie, Faurecia Industries, Faurecia Intérieur Industrie, Faurecia Sièges d'automobile, Faurecia Systèmes d'Échappement, Sielest, Siemar et Sotexo

Par acte du 30 novembre 2007 et en application de l'autorisation du conseil d'administration du 17 juillet 2007, votre société et ses filiales susnommées (les « Cédants ») ont renouvelé le contrat de titrisation signé le 8 novembre 2000 avec la Société Générale.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont identiques à celles du contrat initial et en particulier le montant des créances susceptibles d'être cédées, soit 300 millions d'euros.

Dans le cadre de ce contrat, votre société :

- agit en qualité de mandataire des Cédants ;
- reçoit de la Société Générale les fonds correspondant aux créances cédées puis les redistribue aux Cédants ;
- paie à la Société Générale les commissions et primes dues pour l'ensemble des Cédants puis les répercute à ces derniers dans le cadre de la convention de trésorerie signée concomitamment avec votre société et les filiales concernées.

En application de la convention de prêt signée avec les sociétés référencées ci-dessus, ces dernières mettent à la disposition de votre société une ligne de crédit d'un montant total maximal de 300 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, l'encours de crédit s'élève à 245,2 millions d'euros.

2. Avec la société Faurecia Sièges d'automobile

Votre Société a accordé une garantie au profit de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'octroi à la société Faurecia Sièges d'automobile d'un prêt d'un montant initial de 237 820 euros.

Au 31 décembre 2008, le solde du prêt restant dû par Faurecia Sièges d'automobile s'élève à 4 958 euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 mars 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Dominique Ménard

ERNST & YOUNG Audit
Laurent Miannay

9.2 Le contrôle interne

9.2.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Madame, Monsieur,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de président du conseil d'administration, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil au cours de l'exercice 2008 ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. Le rapport indique en outre les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général et présente par référence les principes et les règles arrêtées par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux, les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales ainsi que les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été préparé et rédigé sur la base des contributions de plusieurs directions, notamment les directions financière, qualité, juridique, des risques et de l'audit du groupe. Il a été réalisé en se référant aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF des sociétés cotées de décembre 2008 (ci-après le « Code de gouvernement d'entreprise »), consultable sur le site internet du Medef (<http://www.medef.fr>) et de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le dispositif de contrôle interne (le « cadre de référence ») du 22 janvier 2007 complétée de la position AMF du 9 janvier 2008 adaptant ce cadre de référence aux valeurs moyennes et petites (VaMPS) et en intégrant certaines réponses aux questionnaires relatifs au contrôle interne comptable et financier et à l'analyse et à la maîtrise des risques annexés au cadre de référence.

Il a fait l'objet d'une approbation par le conseil d'administration lors de sa séance du 9 février 2009, a été transmis à l'AMF et est disponible sur le site internet de Faurecia :

http://www.faurecia.fr/pages/finance_shareholders/amf_regulated_information.asp

1 Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

A. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu des dispositions législatives, réglementaires et statutaires applicables, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de quinze au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de six ans, et non quatre ans comme le recommande le code de gouvernement d'entreprise. Le conseil estime cette durée de mandat appropriée.

Le conseil d'administration est actuellement composé de onze membres. Cinq d'entre eux sont indépendants au sens défini par le Code de gouvernement d'entreprise : MM. Jean-Pierre Clamadieu, Frank Esser, Jean-Louis Gérondeau, Gérard Hauser et Ross Mc Innes. Cinq représentent directement les intérêts de l'actionnaire majoritaire, Peugeot S.A. M. Yann Delabrière exerce depuis le 16 février 2007 les fonctions de président et de directeur-général de Faurecia. Le conseil considère que sa composition prend ainsi en compte de façon appropriée la participation au capital de son actionnaire majoritaire, Peugeot S.A.

Les membres du conseil réunissent des compétences managériales, industrielles et financières de premier plan. Les administrateurs indépendants enrichissent les travaux et les délibérations du conseil et des comités spécialisés de leurs expériences multiples acquises dans des secteurs économiques différents de celui où opère Faurecia, tant au niveau international qu'au niveau de leurs propres pratiques financières, industrielles et managériales.

À l'exception du président et directeur-général, aucun membre du conseil d'administration n'exerce de fonction de direction générale ou de fonction salariée au profit d'une société du groupe.

Le détail des mandats exercés par l'ensemble des administrateurs de Faurecia ainsi que les informations détaillées sur chacun des membres du conseil figure au chapitre 9.3.2.2 du document de référence.

B. MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de l'activité de la société et du groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la société et du groupe, à l'initiative de son président.

Pour lui permettre d'exercer pleinement sa mission, le conseil d'administration a précisé dans son règlement intérieur :

- (i) qu'il appartenait au président, assisté du secrétaire du conseil, de transmettre les informations utiles aux autres membres du conseil ;
- (ii) dans la mesure du possible, les réunions du conseil et des comités sont précédées de l'envoi dans un délai raisonnable d'une information sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une réflexion et une analyse particulières, le cas échéant accompagnée de documents ;
- (iii) le conseil est régulièrement informé de tout événement significatif sur la marche des affaires de la société.

Le règlement intérieur du conseil d'administration, qui peut être consulté par les actionnaires au siège social, organise les travaux du conseil. Il précise le mode de fonctionnement du conseil et les modalités de mise en œuvre des prescriptions légales et des dispositions statutaires concernant son rôle dans la gestion de la société et du groupe. Il indique également les droits et les devoirs des membres du conseil d'administration, principalement au regard de la prévention des conflits d'intérêt, du cumul de mandats, de la stricte confidentialité et de la diligence nécessaire à la participation aux travaux du conseil. Il traite enfin des règles relatives aux opérations réalisées sur les titres de la société, telles qu'elles sont recommandées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le conseil d'administration décide librement des modalités d'exercice de la direction générale de la société. Celle-ci peut être assumée sous sa responsabilité par le président du conseil d'administration lui-même, ou par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général. Depuis la réunion du conseil d'administration du 8 septembre 2006 confirmée par le conseil d'administration du 16 février 2007, le président du conseil d'administration exerce également la fonction de directeur général de la société.

C. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme chaque année, et conformément au règlement intérieur du conseil, le président du conseil d'administration s'est assuré de la réalisation par celui-ci d'une évaluation de ses modalités de fonctionnement à travers un questionnaire détaillé destiné à recueillir auprès de chaque administrateur son appréciation sur la composition du conseil, l'organisation de ses travaux, de ses modalités de fonctionnement, à vérifier qu'il a eu l'accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilité et qu'il a été en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Les réponses et suggestions apportées par les administrateurs au questionnaire d'évaluation sont dépouillées et analysées par le président du comité des nominations et des rémunérations ; ce dernier présente en conseil les conclusions et résultats de ses travaux. Le questionnaire remis aux administrateurs fin décembre 2008 a été dépouillé par le président du comité des nominations et rémunérations le 26 janvier 2009 et a fait l'objet d'un rapport au conseil du 9 février 2009. Les éléments les plus marquants de ce rapport permettent de confirmer que la composition et le fonctionnement du conseil sont jugés satisfaisants par la majorité des administrateurs avec un renforcement des travaux sur la stratégie du groupe qui sera mis en œuvre dès le début 2009.

D. COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL AU COURS DE L'EXERCICE 2008

Cinq sessions du conseil d'administration ont été réunies en 2008. Le taux de participation a été de 94,54 %.

Lors de chacune de ces réunions, le conseil d'administration a pris connaissance des résultats opérationnels du groupe et des perspectives d'activité et de résultats. La révision semestrielle des budgets 2008 et les budgets de 2009 ont été présentés lors des réunions des 21 juillet 2008 et 18 décembre 2008. Le conseil d'administration du 8 février 2008 a examiné et approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés 2007 et celui du 21 juillet 2008, les comptes semestriels consolidés 2008.

Le conseil a porté au cours de l'exercice 2008 une attention particulière au financement du groupe et dans ce cadre, a examiné et approuvé la signature d'un nouveau contrat de crédit syndiqué auprès de grandes banques internationales. Le conseil du 8 février 2008 a débattu et approuvé la rémunération du président et la mise en place d'un plan d'options de souscription d'action au profit des dirigeants et cadres du groupe.

Le conseil du 10 avril 2008 a adopté le document de référence, attribué une tranche d'options de souscription d'actions et convoqué l'assemblée générale des actionnaires.

Enfin, le conseil du 16 octobre 2008 a pris connaissance des plans à moyen terme des activités du groupe et de l'analyse stratégique de ces activités.

E. LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni trois fois en 2008, avec un taux de participation de 91,66 %. Le comité est présidé par M. Jean-Claude Hanus et compte également parmi ses membres M. Jean-Pierre Clamadieu et M. Gérard Hauser – tous deux administrateurs indépendants – et M. Christian Streiff.

Lors de sa réunion du 25 janvier 2008, le comité a examiné la rémunération du président et les éléments pris en compte dans la détermination de la part variable de sa rémunération, l'auto-évaluation du conseil, l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions. La réunion du comité des nominations et des rémunérations du 9 avril 2008 a eu pour objet la revue pour évaluation des cadres dirigeants et du plan des membres du comité exécutif, l'examen d'un projet d'attribution d'options de souscriptions d'actions et la revue des modalités d'exercice

des options attribuées au président. Enfin, l'ordre du jour de la réunion du 3 décembre 2008 a porté sur les recommandations d'octobre 2008 AFEP/MEDEF, sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et sur la présentation du management du groupe Faurecia.

Le comité des nominations et des rémunérations a également pour mission de préparer les décisions du conseil d'administration en ce qui concerne (i) la nomination de futurs administrateurs, (ii) les critères de choix, de préparation de la procédure de sélection et les propositions de nomination ou de renouvellement des administrateurs, (iii) l'organisation de la sélection des administrateurs indépendants, (iv) la rémunération des mandataires sociaux, (v) la fixation de mesures d'encadrement et de conditions de performance concernant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites aux mandataires sociaux, (vi) la fixation de conditions de performance liées au versement d'une indemnité de départ aux mandataires sociaux.

F. LE COMITÉ D'AUDIT

Suite à l'ordonnance du 8 décembre 2008, le comité des comptes a été dénommé « comité d'audit » et ses missions ont fait l'objet d'ajustements lors des séances du comité du 6 février 2009 et du conseil du 9 février 2009 afin d'être en conformité avec l'ordonnance susmentionnée. Le rôle du comité est de procéder à un examen détaillé de l'élaboration des comptes semestriels et annuels, des opérations financières du groupe les plus significatives et à la revue du tableau de bord financier du groupe. Il suit les engagements hors bilan et les éléments permettant d'apprécier les risques encourus par le groupe. Le comité est ainsi notamment chargé de préparer les réunions du conseil consacrées à l'examen des comptes semestriels et annuels et d'éclairer les délibérations de celui-ci sur ces sujets. À ce titre, il examine lesdits comptes avant leur présentation au conseil d'administration et donne son opinion sur :

- l'application et la pertinence des principes et méthodes comptables retenus et procède à l'examen des risques significatifs ;
- la nomination, la rémunération, le plan d'intervention des commissaires aux comptes ainsi que les éléments relatifs à leur indépendance.

Le comité d'audit s'assure également que les principes comptables retenus, qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers de l'entreprise, ont été formellement validés par la direction générale et les commissaires aux comptes et qu'ils sont portés à la connaissance du conseil d'administration, et que les principales options comptables ainsi que les choix effectués ont été expliqués et justifiés par la direction générale au conseil et revus par les commissaires aux comptes et que les commissaires aux comptes ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, et qu'ils ont été en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Le comité d'audit assure également le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne. À cet égard, le responsable de l'audit interne est entendu une fois par an.

Le comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2008, le taux de participation a été de 90 %. Le comité est présidé par M. Christian Streiff et compte également parmi ses membres Mme Isabel Marey-Semper et deux administrateurs indépendants : M. Ross Mc Innes et M. Jean-Louis Gérondeau. Bien que le code de gouvernement d'entreprise recommande la présence de deux tiers d'administrateurs indépendants au sein du comité d'audit, Faurecia est en conformité et même excède les exigences de l'ordonnance du 8 décembre 2008 en la matière ; la société estime donc qu'elle respecte une bonne pratique des règles de gouvernance d'entreprise et d'indépendance du conseil d'administration.

La réunion du comité du 6 février 2008 a eu pour principal objet la préparation et l'analyse des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2007. La séance du comité du 7 avril 2008 a été dédiée au compte rendu de l'activité du département de l'audit interne. Le comité a analysé lors de sa réunion du 21 juillet 2008 la présentation des comptes semestriels et le suivi de la valeur des écarts d'acquisition. Le comité a dédié sa réunion du 25 août 2008 au renouvellement du Crédit Syndiqué. Enfin, la réunion du 15 décembre s'est concentrée sur les options de l'arrêté des comptes 2008 et l'exposé des auditeurs sur leur mission de revue du hard close 2008. À chaque réunion du comité, un point est fait sur la situation de trésorerie et sur l'examen des covenants bancaires.

Lors de ses réunions, il a notamment entendu le directeur financier du groupe, les responsables des services des affaires comptables et fiscales.

Le comité d'audit s'est également réuni avec les commissaires aux comptes qui lui ont communiqué leurs commentaires.

Le président du comité a présenté un rapport sur les travaux du comité lors des réunions du conseil d'administration des 8 février, 10 avril, 21 juillet et 18 décembre 2008.

G. MODE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La détermination de la rémunération (fixe et variable), des critères de rémunération, des avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi qu'une comparaison des rémunérations versées sur plusieurs exercices est détaillée aux chapitres 7.1.3 et 7.1.4 du document de référence.

Par ailleurs, Faurecia a indiqué par un communiqué de presse du 19 décembre 2008 que le conseil d'administration considère que les recommandations d'octobre 2008 AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé s'inscrivent dans la démarche du gouvernement d'entreprise de Faurecia et a constaté que la plupart d'entre elles étaient déjà mises en œuvre. La mise en œuvre de ces recommandations figure au chapitre 7 du document de référence. En ce qui concerne les stock-options, lors des prochaines attributions, le conseil devra préciser formellement les périodes au cours desquelles l'exercice des stock-options n'est pas autorisé. En outre, il conviendra que le conseil encadre l'attribution et l'exercice des options attribuées au président d'une condition de performance.

H. ÉLÉMENTS POUVANT AVOIR UN IMPACT EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 sont mentionnées aux sections 7.1.2 à 7.1.4, 7.3.2, 9.3.2.1 et 9.3.2.3 du document de référence.

I. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites aux articles 17 et 18 des statuts de la société, disponibles sur notre site internet (www.faurecia.fr) et également à la section 9.3.2.1 du document de référence.

2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Faurecia

A. LE CONTRÔLE INTERNE : DÉFINITION ET OBJECTIFS

Le groupe Faurecia a retenu la définition du contrôle interne du cadre de référence et son adaptation par le guide d'application du Cadre de référence aux VaMPS issu de la position de l'AMF du 9 janvier 2008, définition très proche de celle retenue par Faurecia précédemment.

Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du groupe pris dans son ensemble qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le contrôle interne a pour objectif d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le conseil d'administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de chaque société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne comme, par exemple, les incertitudes de l'environnement extérieur, l'exercice de la faculté de jugement ou le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles.

Dans le cadre du groupe Faurecia, la société mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales.

Ces dispositifs sont adaptés aux caractéristiques propres aux filiales et aux relations entre société mère et sociétés consolidées.

B. CADRE DE RÉFÉRENCE UTILISÉ PAR FAURECIA

Le groupe Faurecia s'est fixé comme objectif de posséder un dispositif de contrôle interne correspondant au cadre de référence de l'AMF et à son guide d'application. Cet objectif s'applique d'une part aux processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée et d'autre part à l'organisation générale des directions opérationnelles du groupe et aux procédures de gestion des risques mises en place par la société.

Le contrôle interne du groupe est mis en œuvre en prenant en compte tant le fonctionnement opérationnel du groupe que sa structure juridique.

Il concerne toutes les filiales du groupe consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe Faurecia.

C. LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET LA DÉMARCHE DE MAÎTRISE DES RISQUES

Les objectifs du groupe sont définis par le conseil d'administration. Ils concernent non seulement la performance économique mais aussi les domaines dans lesquels le groupe vise à atteindre un degré particulier d'excellence, tels que le management des personnes, la qualité, l'innovation, les conditions de travail et l'environnement.

Le groupe veille également à la maîtrise de ses risques opérationnels. Ceux-ci ont été classés en dix familles : gestion des programmes, qualité, risques financiers, systèmes informatiques, achats, protection des actifs – risque incendie, sécurité des personnes, fiabilité de l'information financière, fraude, environnement.

Le management en charge des opérations est responsable de l'identification et de la maîtrise des risques de son entité.

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux mentionnés au chapitre 2.4 du présent document de référence.

D. ACTEURS ET ORGANISATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est mis en œuvre par les organes de direction et par l'ensemble des collaborateurs du groupe à travers leurs actions quotidiennes.

Les acteurs internes parties prenantes du système de contrôle interne comprennent :

- le conseil d'administration, qui détermine les grandes orientations de l'activité du groupe et supervise leur déploiement ;

- le comité d'audit, évoqué plus avant dans le présent rapport, dont les attributions sont définies par le conseil d'administration, qui joue un rôle essentiel dans l'exercice du contrôle interne et le suivi des procédures existantes ;
- le comité exécutif du groupe, pilote la stratégie du groupe, alloue les ressources nécessaires à leur réalisation, fixe les objectifs des entités qui le composent et contrôle leur réalisation ;
- le comité des risques qui se réunit deux fois par an avant la clôture des comptes en présence du président directeur-général de Faurecia, du directeur financier, du directeur de l'audit interne. Il se fait assister, en tant que de besoin, par tout expert interne des fonctions ou spécialités relatives aux dossiers évoqués. Le comité des risques examine les risques inhérents aux programmes ;
- la direction du financement et de la trésorerie, la direction du contrôle de gestion, la direction de la qualité, la direction des affaires juridiques, les directeurs financiers de pays qui ont un rôle particulier à jouer dans le contrôle interne en raison de leurs compétences transversales ;
- le département d'audit interne revêt le dispositif de contrôle interne et ses évolutions, s'assure de la cohérence de la démarche groupe avec la législation et les préconisations de place, veille à l'exhaustivité, la cohérence et la pertinence de l'ensemble du dispositif, engage et suit certains tests et vérifications, s'assure de la bonne mise en œuvre des plans d'actions et rend compte de l'efficacité du contrôle interne.

La direction de l'audit interne est placée directement sous la responsabilité de la direction financière. Ses travaux sont approuvés et contrôlés par le président et revus par le comité d'audit. Par une approche systématique et méthodique, ce département a vocation à promouvoir un niveau d'efficacité optimal de l'ensemble des systèmes de contrôle interne financier. Il peut intervenir en cas de besoin sur l'ensemble des processus du groupe à travers le monde. Le département d'audit interne conduit ses missions, en toute indépendance et étaye systématiquement ses conclusions de faits précis, dûment vérifiés et rigoureusement chiffrés. Il met à la disposition de la direction générale l'ensemble de ses travaux et lui rend compte régulièrement du déroulement de ses missions et du respect de ses objectifs. Il présente chaque semestre le planning d'audit, les rapports effectués, et la réalisation de ses objectifs au comité exécutif et, une fois par an au comité d'audit.

Le département d'audit interne s'est doté d'une charte d'audit interne en 2004 qui définit sa fonction, l'objet de sa mission, l'étendue de son domaine de compétence et la méthodologie utilisée lors des missions.

Ces dispositions sont complétées par l'intervention d'acteurs externes, dont :

- les commissaires aux comptes qui effectuent chaque année un contrôle du groupe dans le cadre de leur mission légale de certification des comptes consolidés et d'audit des comptes individuels des sociétés du groupe. En effet, conformément à la loi française sur les sociétés commerciales, la certification des comptes consolidés et des comptes sociaux de Faurecia est effectuée par deux commissaires aux comptes qui procèdent à un examen conjoint de l'ensemble des comptes, des modalités de leur établissement et de certaines procédures de contrôle

interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière. Ces deux commissaires aux comptes exercent, à travers les membres de leur réseau dans chaque pays, les fonctions d'auditeur légal ou contractuel de l'ensemble des sociétés consolidées par intégration globale ;

- les organismes tiers qui procèdent pour l'ensemble du groupe et sur un cycle de trois ans aux certifications suivantes :
 - environnement (ISO 14001),
 - santé et sécurité (OHSAS 18001),
 - qualité (ISO/TS) ;
- les ingénieurs des compagnies d'assurance incendie-dommages qui procèdent à un audit biennal de chacun de nos sites dont l'objet est :
 - d'évaluer les risques d'incendie et le possible impact sur la production et les clients,
 - d'évaluer l'adéquation des moyens de prévention et protection mis en place,
 - d'émettre des recommandations de réduction du risque.

E. DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne repose sur un ensemble de procédures accessibles à l'ensemble du personnel via le réseau intranet. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du Système d'Excellence Faurecia (FES) qui définit la manière de travailler des collaborateurs du groupe partout dans le monde et structure l'identité du groupe.

Les procédures associées FES Core Procedures (FCP) sont organisées selon les six processus :

- leadership, qui définit le cadre commun à toutes les entités du groupe en matière de contrôle financier, de déclinaison d'objectifs, d'élaboration des plans stratégiques, de politique qualité, de communication, de sécurité, etc. ;
- développement, qui comprend les procédures applicables à la définition de l'offre produit, à la politique d'innovation et au contrôle des programmes ;
- production, qui définit les différentes étapes du processus de production dans les usines : préparation de la production pour le démarrage des nouveaux programmes ou de nouvelles unités, planification de la production, contrôle et gestion des flux ;
- clients, qui détaille les process permettant de développer les relations avec les clients du groupe Faurecia et d'assurer leur satisfaction à travers des produits et des services compétitifs et de qualité ;
- fournisseurs, qui regroupe les process mis en œuvre avec nos fournisseurs afin de bâtir un partenariat durable fondé sur l'excellence ;
- implication du personnel, qui traite des politiques de ressources humaines.

Ces procédures sont développées par chaque fonction du groupe, tout en respectant un cadre général commun, et s'appliquent à toutes les entités de Faurecia dans le monde entier. Elles sont régulièrement mises à jour et s'enrichissent en permanence.

Le contrôle des programmes fait l'objet de procédures particulières ; en effet, la vocation principale du groupe est la conception et la fabrication de pièces, de sous-ensembles et de modules pour l'automobile. Chacun des contrats passés avec ses clients constitue ainsi un programme et correspond à un projet qui :

- répond à une demande spécifique (« *Request For Quotation* » ou RFQ) de fourniture d'équipement complexe de la part d'un constructeur automobile ;
- respecte les objectifs en termes de coût, de livraison et de qualité ;
- répond aux objectifs de rentabilité du groupe.

La durée de vie d'un tel contrat peut aller jusqu'à dix ans, du début du développement (phase d'acquisition, industrialisation) à fin de la vie série (production).

La vie d'un programme est encadrée par des procédures et outils de contrôle. Le système de gestion des programmes (PMS) organise de façon rigoureuse les étapes successives de la vie d'un programme. Chaque programme est jalonné depuis le traitement de l'appel d'offres jusqu'à la fin de vie du produit. Dans le cadre du système de contrôle, des revues de programmes par les activités concernées ont lieu mensuellement. Ces revues sont formalisées et comportent l'obligation de présenter un certain nombre de documents dont le business plan. L'objectif de ce processus est d'identifier de façon continue les risques du programme, les plans d'actions nécessaires et de les mettre en œuvre.

Chaque programme fait l'objet dès sa période initiale, pendant l'appel d'offres, d'une analyse financière prospective sous la forme d'un business plan (« BP »). Les BP sont établis selon une méthode commune, développée et contrôlée par la direction du groupe. Le BP est régulièrement mis à jour en fonction des changements d'hypothèses. Il contient donc tous les éléments permettant de porter un jugement sur un programme lors de la cotation, lors de la négociation du contrat, durant la phase de développement.

Le code éthique

Le groupe Faurecia est fortement attaché aux valeurs de responsabilité, d'intégrité et d'éthique. Le code éthique fait d'ailleurs partie intégrante des FCP ; ce code définit les principes déontologiques de conduite applicables quotidiennement à l'ensemble du personnel Faurecia dans ses relations en interne comme en externe, ainsi qu'à ses partenaires et indique la façon dont le groupe entend mettre en pratique ses valeurs de respect des clients, des actionnaires, des personnes et de l'environnement. Outre un renforcement des mesures déjà en place, ce code institue une procédure d'alerte permettant à chaque collaborateur de Faurecia de s'exprimer en toute confidentialité sur sa connaissance de violations des règles légales ou des procédures du groupe. Une procédure d'alerte renforcée, restreinte aux faits se rapportant à des risques sérieux pour l'entreprise dans les domaines comptable, d'audit financier et de lutte contre la corruption, a été instaurée et permet de saisir un organisme extérieur à qui le groupe Faurecia a confié le recueil et le premier traitement des procédures d'alertes. L'organisme saisira si les circonstances le justifient le groupe Faurecia via son président et directeur-général, lequel peut demander au département d'audit interne du groupe de mener à bien les investigations nécessaires. Ce code a été

largement diffusé, notamment via intranet, afin que chaque collaborateur puisse y avoir accès et le respecte en tout temps et en toutes circonstances, et vise à développer la responsabilisation et l'implication du personnel du groupe.

F. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À LA GESTION DU RISQUE QUALITÉ

Les risques qualité sont mesurés par des indicateurs précis, font l'objet de rapports mensuels et de plans d'amélioration permanents. Pour les alertes sécurités/réglementation, un système spécifique de suivi, de transversalité (information à l'ensemble du groupe) et de traitement est en place. Chaque alerte sécurité est par ailleurs suivie systématiquement par un audit qualité dans le mois qui suit. L'objectif pour 2009 est l'absence d'alerte sécurité/réglementation avec impact client.

Le déploiement du « *Breakthrough Quality Plan* » lancé en octobre 2006 a permis une amélioration significative de la gestion des risques qualité et programmes. Le plan est basé sur sept règles pratiques simples dont notamment la QRQC (réponse rapide de contrôle qualité) destinées à corriger les problèmes en développement et en production et que doivent appliquer avec rigueur et discipline chaque collaborateur.

Le système de protection et de prévention passe par :

- les revues journalières sur le terrain couplées à des audits de la direction qualité. Les audits qualité ont pour objectif de couvrir de façon récurrente l'ensemble des sites et des programmes du groupe. Les audits sont l'objet d'un suivi systématique des recommandations. Les sites et projets critiques font l'objet d'actions prioritaires ;
- un système de revue de validation qualité très concret pour les phases critiques de programmes ;
- un plan de formation de tous les acteurs de la phase de développement des programmes ;
- la mesure des programmes pendant les six premiers mois du démarrage série à partir de critères précis impliquant si nécessaire une action immédiate ;
- un processus structuré d'escalade au management et de support par le management ;
- des audits qualité avec pour objectif la couverture de façon récurrente de l'ensemble des sites et des programmes du groupe.

G. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les principes d'élaboration des comptes

Les administrateurs sont responsables de la publication d'une information financière et comptable fiable. Pour ce faire, ils s'appuient en particulier sur les départements comptables, les services de consolidation, de contrôle de gestion et de la communication financière.

La direction comptable et fiscale établit les comptes consolidés mensuels et, plus particulièrement, l'information financière semestrielle et annuelle destinée à être publiée. Elle veille au bon établissement par les responsables financiers locaux des comptes sociaux des filiales dans le respect des réglementations locales. Elle définit les principes comptables du groupe dans le respect des normes IFRS et veille à leur bonne application par l'ensemble des filiales. Elle établit également les comptes de la société Faurecia S.A.

Les procédures de contrôle interne nécessaires à la production d'une information comptable fiable sont mises en place au niveau local. Elles comprennent notamment des prises d'inventaires physiques, une séparation des tâches et des réconciliations avec des sources d'information indépendantes.

À tous les niveaux du groupe, les principes qui sont mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont :

- le traitement de l'exhaustivité des transactions ;
- la conformité des transactions aux principes comptables applicables ;
- la revue périodique des actifs.

La bonne articulation du reporting financier avec les systèmes opérationnels du groupe constitue la clef de voûte de l'élaboration de l'information financière et comptable. Le volume d'informations à traiter, la qualité et l'intégrité requises pour les données traitées ainsi que le délai de plus en plus court d'élaboration des reportings financiers qui permettent aux directions du groupe de réagir vite et de contrôler efficacement leurs opérations imposent de s'appuyer sur des systèmes d'information adéquats. Le groupe a lancé en 2007 un programme majeur de rénovation de ses systèmes d'information. Les premiers sites concernés depuis juillet 2008 sont les activités Systèmes d'Échappement et Intérieur Système en France ; l'implantation se poursuivra progressivement en Europe.

Les comptes du groupe sont établis à partir des informations provenant de chaque filiale et intégrées dans le système de reporting et de consolidation Magnitude. Ces informations comptables transmises par chaque filiale sont préparées dans le respect des normes du groupe, lesquelles sont conformes depuis 2004 au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Le système Faurecia Core Procedures, accessible par intranet, comprend le manuel de procédures comptables IFRS.

Les informations comptables de chaque filiale comprennent les comptes de résultat par nature et par destination, une ventilation par secteur d'activité, l'analyse de l'impôt courant et différé, le bilan, le tableau de financement, les engagements et passifs éventuels.

Les opérations entre les sociétés du groupe sont mensuellement déclarées dans l'outil I.C.S.

La direction financière et comptable dispose également de prévisions à court et moyen termes afin de vérifier la valeur des unités génératrices de trésorerie, de rapports d'actuaire pour évaluer les engagements envers le personnel et les retraités, des évaluations en juste valeur des instruments financiers dérivés confirmées par les contreparties bancaires.

Dans chaque filiale, le responsable comptable et le contrôleur de gestion ont accès à toutes les informations nécessaires leur permettant d'élaborer des comptes corrects dans le respect des normes locales pour les comptes statutaires et des normes du groupe pour le reporting.

Chaque responsable de filiale est tenu de préparer à chaque arrêté semestriel et annuel un état de rapprochement entre ses capitaux propres et ses résultats préparés suivant les normes locales et suivant les IFRS.

Des instructions rappellent chaque mois aux comptables et contrôleurs de gestion les procédures de clôture. Des formations aux outils Magnitude sont assurées régulièrement aux personnels comptables et financiers récemment arrivés dans le groupe.

La préparation de comptes mensuels pour les besoins de gestion oblige chaque entité à disposer des ressources nécessaires pour élaborer une information de qualité.

- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan font l'objet d'un processus d'identification et d'évaluation spécifique.

Chaque engagement fait l'objet d'un suivi particulier en fonction de sa nature. Ainsi, les risques de change et de taux d'intérêt, ainsi que les financements intragroupes en devises sont gérés de manière centralisée sous la supervision de la direction financière et font si nécessaire l'objet d'une couverture de change. De même les cautions et/ou garanties accordées par la société Faurecia font l'objet d'une émission et d'un suivi centralisés.

Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

L'établissement de comptes mensuels complets permet de réduire fortement les risques lors des arrêts semestriels et annuels notamment sur le respect des délais. Les difficultés sont ainsi anticipées, les comptes réciproques sont rapprochés chaque mois, les opérations particulières sont traitées sans attendre la clôture annuelle, la justification du calcul de l'impôt devient un exercice régulier.

La préparation et l'analyse des comptes mensuels et leur rapprochement avec le budget doivent permettre dans chaque entité de déceler des variations anormales de comptes tels que les stocks ou la trésorerie. Ajoutés à des procédures spécifiques, ils doivent permettre de réduire les risques d'erreurs et de fraudes.

Procédure de « hard close »

Une pré-clôture au 31 octobre portant sur les comptes intermédiaires permet d'anticiper, d'évaluer et de valider les options principales de clôture des comptes annuels.

Outils de contrôle comptable et financier

Le groupe a défini les procédures nécessaires à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Elles sont en accord avec les principes comptables en vigueur et sont, à l'instar de toutes les procédures de contrôle interne, disponibles sur le réseau Intranet de la société. Parmi ces procédures,

peuvent notamment être citées à raison de leur importance pour le groupe :

- une procédure d'autorisation d'investissement, qui détermine les éléments indispensables justifiant l'investissement et les signataires autorisés à engager l'entreprise selon des seuils prédéfinis ;
- une procédure de demande de souscription de capital, d'augmentation de capital, de prise de participation et de prêt intragroupe ;
- une procédure d'élaboration du business plan pour les programmes ;
- une procédure relative aux acquisitions des nouveaux programmes ;
- une procédure de consolidation des comptes.

Processus de reporting comptable et financier

Les processus de reporting ont pour objectif de fournir des instruments d'information et de pilotage du groupe et d'assurer ainsi la meilleure réactivité face aux risques éventuels. Un « glossaire du reporting » décrit l'ensemble du contenu des données de reporting et des procédures explicitent la façon dont le reporting doit être effectué.

Le reporting mensuel est élaboré depuis 2004 sur l'outil de consolidation Magnitude qui permet de remonter des informations à la fois financières (compte de résultat et bilan) et non financières (indicateurs qualité, production, achats, sécurité, ressources humaines...).

Le processus de consolidation des résultats au niveau du groupe est sécurisé par des contrôles bloquants mis en place en amont dans les documents de reporting et des contrôles intermédiaires liés à la structure du système de reporting.

Le reporting mensuel comprend, pour chaque unité opérationnelle dans les trois jours qui suivent la fin du mois, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel estimés et un résultat définitif cinq jours après la fin du mois aux normes du groupe. Chaque mois, un comité des opérations est consacré à la revue des performances opérationnelles et des plans d'action de chaque activité.

Plan à moyen terme et budget

Le budget de Faurecia est bâti sur une périodicité annuelle avec une révision semestrielle.

La direction émet pour le budget les hypothèses économiques et financières et les objectifs spécifiques de chaque unité opérationnelle. Le budget est construit par usine, centre de développement ou centre administratif. Il est ensuite mensualisé selon des états standards puis consolidé.

Pour permettre d'anticiper l'action à court terme et ainsi accroître la réactivité, le reporting mensuel s'accompagne d'une prévision glissante du compte de résultat et de la trésorerie pour le trimestre en cours et le trimestre suivant.

Compte tenu des engagements pluriannuels de ses contrats, une vision à moyen terme des enjeux financiers est nécessaire à la maîtrise des risques de Faurecia. Dans ce cadre, le groupe établit annuellement un plan à cinq ans dans lequel la dimension

programme est essentielle. Il permet de préciser les perspectives du groupe en matière de taille de ressources et de rentabilité. Il est consolidé avec le même outil et avec la même rigueur que le reporting mensuel, et conduit à la définition des objectifs budgétaires.

Communiqués financiers, rapport annuel et document de référence

La direction financière du groupe et la direction de la communication sont en charge de concevoir et diffuser l'ensemble de la communication financière du groupe à destination des marchés financiers. Cette communication se fait selon deux vecteurs principaux :

- le rapport annuel et le document de référence ;
- les communiqués à caractère financier.

La conception du rapport annuel valant document de référence est coordonnée par la direction des affaires juridiques. Leur rédaction fait appel à de nombreux intervenants, experts dans leur domaine, contribuant à la richesse et à la qualité des informations données. Le document de référence est revu et adopté par le conseil d'administration avant diffusion.

Les communiqués à caractère financier sont systématiquement revus par la direction financière ; ceux relatifs aux annonces de résultats sont également revus par le conseil d'administration.

H. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le groupe poursuit sa politique d'analyse des risques et d'amélioration des dispositifs de contrôle interne :

- le déploiement des normes et des procédures du Système d'Excellence Faurecia a été poursuivi notamment via la mise en œuvre de questionnaires d'autoévaluation permettant aux sites d'évaluer leur conformité à ces normes ;
- la cartographie des risques en cours a permis d'identifier dix classes de risques significatifs couvrant l'ensemble de l'activité de l'entreprise. Le conseil s'est assuré que leur analyse donnait une assurance raisonnable de maîtrise des risques identifiés. L'objectif actuel est que le suivi de ces risques soit facilité par (i) une grille de déploiement des procédures destinées à couvrir chacun des éléments des risques identifiés, (ii) un plan d'actions en mode programme couvrant la gestion de chaque risque identifié destiné à prévenir et assurer une meilleure gestion des risques. L'objectif est, pour chacune des zones identifiées, de suivre l'évolution des risques, de les évaluer, de s'assurer de la mise en place des plans d'action par les fonctions qui apportent une contribution à la prévention des risques, et enfin, et selon les cas, de compléter les procédures et les systèmes de contrôle existants. Les principaux facteurs de risque font l'objet d'un développement spécifique dans le rapport de gestion ;
- le suivi permanent des recommandations adressées par l'audit interne aux sites audités, ce suivi s'effectuant désormais par (i) une analyse par questionnaire à trois, six et douze mois après le rapport final, (ii) un suivi en comité des opérations (iii) un post-audit sur site si cela est jugé nécessaire ;
- les travaux de rénovation des systèmes d'information autour de SAP ont permis de définir les outils standardisés, fiables

et modernes correspondant aux normes et procédures de Faurecia, qui feront l'objet d'un déploiement progressif dans le groupe.

3 Les limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du président et directeur-général

Le conseil d'administration a confié la direction générale de la société à son président. Le règlement intérieur du conseil, disponible sur le site internet de la société (www.faurecia.fr), a précisé les modalités d'exercice de ses propres attributions et des fonctions du président. Ce règlement indique également que le conseil est consulté, à l'initiative de son président, sur toutes

les décisions stratégiques de la société et du groupe. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 juillet 2008, a autorisé le président directeur-général à donner des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant global de cinquante millions d'euros, plafonnés à dix millions d'euros par opération. Dans le cas où le groupe serait amené à garantir des engagements commerciaux de restitution d'acomptes ou des engagements de bonne fin de contrat à exécutions successives, le directeur général est autorisé à décliner à l'intérieur du même montant global des garanties n'excédant pas cinq millions d'euros par opération. Enfin, à travers son règlement intérieur et dans le cadre des lois qui régissent son activité, le conseil est habilité à se saisir de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société.

Le président du conseil d'administration

9.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ FAURECIA

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Faurecia et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 mars 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Ménard

ERNST & YOUNG Audit

Laurent Miannay

9.3 Informations complémentaires sur Faurecia

9.3.1 HISTORIQUE

Un héritage industriel de deux siècles

Le savoir-faire et l'expertise du groupe Faurecia sont les descendants d'une histoire qui se confond avec celle de l'industrialisation de la France. La société Ecia (Équipements et Composants pour l'Industrie Automobile) est née en 1987 de la fusion de Cycles Peugeot et Aciers & Outillages Peugeot, qui sont à la base d'une tradition industrielle qui remonte à l'année 1810.

Dans sa configuration actuelle, Faurecia est formée de trois composantes : Ecia, Bertrand Faure et Sommer Allibert. Le rapprochement des deux premières remonte à 1998, la troisième a rejoint le groupe en 2001.

Avec son chiffre d'affaires de 12,7 milliards d'euros et ses soixante mille employés présents dans vingt-huit pays, Faurecia est aujourd'hui le deuxième équipementier européen et le huitième mondial (*).

Les origines

1810. Les frères Jean-Pierre et Frédéric Peugeot s'associent à Jacques Maillard-Salins pour créer une fonderie d'acier et fabriquer des lames de scies à Hérimoncourt, village de l'est de la France situé à quelques kilomètres de la frontière suisse.

1891. La production automobile au sens moderne du terme est lancée, avec des véhicules dotés de moteurs à essence de pétrole ou de gazoline. Les premiers tubes en acier vont suivre, brevetés par Peugeot. Ils sont notamment fabriqués à Audincourt (Doubs).

1914. Bertrand Faure ouvre à Levallois-Perret son premier atelier de fabrication de sièges destinés aux tramways et au métro parisien.

1929. Bertrand Faure acquiert la licence du procédé Epéda, ce qui lui permet de perfectionner les sièges destinés à l'industrie automobile et de développer un nouveau produit, le matelas à ressort. Après la Seconde Guerre Mondiale, ces deux activités vont connaître un fort développement. Renault, Peugeot, Citroën, mais également Talbot, Panhard-Levassor, Berliet ou Simca sont clients de la société Bertrand Faure.

1950. Bernard Deconinck, gendre de Joseph Allibert, qui avait créé la Société Allibert dans l'Isère en 1910, choisit d'investir dans une énorme presse à injecter provenant des États-Unis : celle-ci permet de mouler des grosses pièces de plastique d'un seul

tenant. Il délaisse alors les constructeurs de réfrigérateurs pour se tourner vers l'industrie automobile.

1955. La société des Frères Peugeot, dont l'une des filiales se nomme désormais Peugeot et Cie, se lance dans la fabrication d'équipements pour l'automobile. Sièges, échappements, colonnes de direction, la filiale se diversifie avec les années, sort de l'Hexagone, abandonne certaines activités au profit de nouvelles lignes de production.

1972. François Sommer, petit-fils d'Alfred Sommer, fusionne sa société spécialisée dans les revêtements de planchers pour l'automobile avec celle de Bernard Deconinck, Allibert, pour créer le groupe Sommer Allibert, alliant les savoir-faire du textile et du plastique.

Au début des années 1980, ce groupe va s'investir pleinement auprès de l'industrie automobile, devenant le spécialiste de l'aménagement intérieur du véhicule et travaillant pour l'ensemble des grands constructeurs. Il connaîtra ensuite une forte expansion à l'étranger avec l'acquisition de la société espagnole Lignotock et le renforcement de sa présence en Allemagne, après 1993.

1987. La fusion de Cycles Peugeot et Aciers & Outillages Peugeot donne naissance à la société Ecia (Équipements et Composants pour l'Industrie Automobile). Suivent alors dix ans d'intense développement, industriel et géographique. Dans le même temps, la société Bertrand Faure accélère son développement international, en complétant les acquisitions réalisées en 1977 en Espagne et au Portugal, par celle du groupe Rentrop en Allemagne. Elle permet dès lors à Bertrand Faure d'occuper la première place européenne dans le domaine des métiers et composants du siège d'automobile. Au cours des années 1990 et jusqu'en 1998, la société choisira de se concentrer sur son savoir-faire équipementier automobile, revendant ses activités de literie (Epéda et Mérimos), d'aéronautique (Ratier-Figeac) et ses bagages (Delsey).

1992. Ecia cède son activité de cycles, puis celle d'outillages l'année suivante et réalise des acquisitions significatives dans des sociétés spécialisées dans l'échappement, avec Tubauto et Eli Échappement en France, Leistriz Abgastechnik en Allemagne et Silenciadores PCG en Espagne. Ecia devient alors le leader européen de ce module. Sa division Sièges, pour sa part, s'associe dans le même temps à l'équipementier espagnol Irausa et crée sa première filiale étrangère baptisée « Ardasa ». Volkswagen, Renault, Daimler Chrysler, Opel, Honda et Mitsubishi lui commandent des échappements, des sièges, des éléments pour l'intérieur du véhicule ou des blocs avant.

(*) Source Faurecia.

Le regroupement

11 décembre 1997. Ecia lance une offre publique d'achat amicale sur Bertrand Faure, portant sa participation directe et indirecte dans ce groupe à 99 %. Le groupe Faurecia naît ainsi en 1998, centré sur l'activité d'équipementier automobile. Parallèlement aux cessions effectuées par Bertrand Faure de ses activités dans les bagages (Delsey) et l'aéronautique (Ratier-Figeac), Ecia cède également en 1998 son activité de motocycles (Peugeot Motocycles) au groupe PSA Peugeot Citroën.

Juin 1999. La fusion des entités juridiques Ecia et Bertrand Faure a lieu et conduit le groupe PSA Peugeot Citroën à détenir fin 1999, 52,6 % du capital de Faurecia. Faurecia réalise alors un chiffre d'affaires supérieur à quatre milliards d'euros pour un effectif de trente-deux mille personnes. Outre l'effet de taille et une position mondiale dans le domaine des sièges d'automobile, Bertrand Faure apporte à Ecia une présence géographique et commerciale élargie, en particulier en Allemagne, où la société entretient des relations fortes avec des constructeurs comme Volkswagen et BMW.

Fin 1999. Le groupe Faurecia se développe sur le continent nord-américain dans l'activité des Systèmes d'Échappement avec le rachat de la société américaine AP Automotive Systems.

Octobre 2000. Faurecia procède au rachat de la société Sommer Allibert. L'opération est financée par le groupe PSA Peugeot Citroën faisant ainsi remonter sa participation à 71,5 %. Bien implanté en Allemagne et en Espagne, le groupe affiche des parts de marché importantes en Europe dans le domaine de l'Intérieur du véhicule, en particulier dans les panneaux de porte, les planches de bord et les modules acoustiques.

2001. L'opération de rachat de Sommer Allibert s'achève par le lancement d'une offre publique de rachat des actionnaires

minoritaires de Sommer Allibert. Le groupe ainsi constitué réalise alors un chiffre d'affaires de 9,6 milliards d'euros. Faurecia rachète ensuite les dernières parts minoritaires encore détenues par les actionnaires extérieurs de la Société allemande SAI Automotive AG, filiale de Sommer Allibert.

Le développement à l'international et l'adaptation de l'outil industriel

2002. Le groupe acquiert 49 % de la société sud-coréenne Daeki Industrial, fabricant de convertisseurs catalytiques et numéro deux sur son marché. La même année, Faurecia crée une joint-venture avec GSK, un équipementier automobile de Taïwan, afin de produire des sièges à Wuhan, en Chine.

2003. À ces acquisitions succède celle de la société également sud-coréenne Chang Heung Précision, spécialisée dans les systèmes d'échappement avec plus de 20 % de part de marché. L'activité Systèmes d'Échappement dispose alors d'un dispositif industriel présent sur l'ensemble des continents. En Europe, le groupe finalise, avec Siemens-VDO, l'accord qui permet de renforcer et d'élargir leur joint-venture (SAS) : cette société assemble des cockpits pour BMW, Daimler Chrysler, le groupe Ford, Renault-Nissan et le groupe Volkswagen.

2005. Le groupe renforce sa présence en Corée en portant à 100 % sa participation dans la société Daeki, spécialisée dans les systèmes d'échappement au profit de Hyundai, et en signant un accord de coentreprise avec la société sud-coréenne Kwang Jin Sang Gong, dédiée à la production de modules de portes pour les constructeurs Hyundai Motor et Kia Motors.

2007. Les activités pare-chocs de la société Cadence Innovation France sont reprises et permettent de renforcer la position du groupe en France dans ce secteur.

9.3.2 RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES SUR LA SOCIÉTÉ

9.3.2.1 Renseignements généraux sur la société

DÉNOMINATION SOCIALE ET ADRESSE

- Dénomination sociale : Faurecia
- Siège social : 2, rue Hennape – 92000 Nanterre – France
- Téléphone : 33 (0) 1 72 36 70 00
- Fax : 33 (0) 1 72 36 70 07
- www.faurecia.fr

FORME DE LA SOCIÉTÉ

Faurecia est une société anonyme de droit français faisant appel à l'épargne publique et régie par le code de commerce et les

textes pris pour son application ; elle se conforme au régime de gouvernement d'entreprise généralement reconnu en France et plus particulièrement au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008.

Faurecia applique les normes légales et réglementaires qui régissent le fonctionnement des organes sociaux des sociétés cotées et rend compte dans le présent document de référence de l'application par elle des préconisations faites dans le cadre du code précité.

CONTRÔLEURS LÉGAUX

Le contrôle des comptes de la société est exercé par deux commissaires aux comptes titulaires désignés conformément à l'article L. 225-228 du code de commerce.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

Date de constitution de la Société : 1^{er} juillet 1929.

Date d'expiration de la Société : 31 décembre 2027.

IMMATRICULATION

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro : 542 005 376.

Son code APE est : 7010Z (Activités des sièges sociaux).

CONSULTATION DES DOCUMENTS

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- a. L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- b. Les informations financières historiques de Faurecia S.A. et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Adresse de consultation :

Faurecia

Dominique Laulan

Directeur des Affaires Juridiques

2, rue Hennape – 92000 Nanterre

OBJET SOCIAL

Aux termes de l'article 3 des statuts, l'objet de la Société peut être ainsi résumé :

- la création, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte, la prise de participation, tant en France qu'à l'étranger, de toutes entreprises industrielles, de négoce ou de prestations de services ;
- l'assistance administrative, financière et technique aux entreprises affiliées ;
- la production et la commercialisation de tout produit, accessoire ou équipement, quelle qu'en soit sa nature, destiné à l'industrie et notamment à l'industrie automobile, et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières connexes.

RÔLE DE LA SOCIÉTÉ VIS-À-VIS DE SES FILIALES

Faurecia est une société holding dont les actifs sont essentiellement des titres de participation. Les actifs industriels sont détenus par les filiales opérationnelles de la société.

Faurecia assure directement ou indirectement des prestations de service au profit des sociétés de son groupe, notamment dans les domaines financier, comptable, et de gestion générale ou administrative.

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2008 est disponible au chapitre 8.6. Un organigramme simplifié des sociétés opérationnelles du groupe Faurecia, disponible à la section 9.3.2.4 du document de référence, complète utilement cette information.

Le financement des filiales du groupe est assuré de manière centralisée, principalement par Faurecia et par Financière Faurecia, cette dernière faisant fonction de centrale de trésorerie. Ce mode de fonctionnement permet de faire bénéficier les filiales du groupe des conditions de marché favorables obtenues par Faurecia auprès des prêteurs.

Au 31 décembre 2008, l'endettement financier de Faurecia, net des disponibilités, valeurs mobilières de placement et avances nettes de trésorerie intragroupe s'élève à 1 157 millions d'euros, à comparer à un endettement net consolidé du groupe Faurecia de 1 604,8 millions d'euros.

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social, d'une durée de douze (12) mois, commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves, ou de reporter à nouveau.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle.

Les statuts disposent que l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Les dividendes se prescrivent par un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement, passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

ÉTABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ

Le service des transferts et le paiement des coupons sont assurés aux guichets de la banque Crédit Agricole – Caisse d'Épargne Investor Services (CACEIS). 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

MARCHÉ DE L'ACTION FAURECIA

Les actions Faurecia sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA : code ISIN FR 0000121147.

Elles font partie des valeurs composant l'indice SBF 250, l'indice MID & SMALL 190 et l'indice NEXT 150.

Elles sont éligibles au PEA et au service à règlement différé (SRD).

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

Les assemblées générales se tiennent au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les actionnaires nominatifs sont convoqués par courrier, les autres actionnaires sont convoqués par les avis financiers prévus par la réglementation en vigueur relayés par les intermédiaires financiers en place.

Le site internet de Faurecia www.faurecia.fr tient en permanence à jour le calendrier des événements financiers du groupe et notamment de la date de l'assemblée générale.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées, les actionnaires doivent, trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée, être inscrits sur un compte ouvert à leur nom, respectivement, auprès de la société pour les titulaires d'actions nominatives, auprès d'un intermédiaire financier pour les titulaires d'actions au porteur. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours, s'il le juge convenable, la faculté de réduire ces délais.

Aucune autre disposition des statuts ne vient affecter les droits des actionnaires qui ne peuvent être modifiés que selon les conditions posées par la loi.

DROIT DE VOTE

Il n'existe pas de limitations statutaires des droits de vote. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales.

DROIT DE VOTE DOUBLE

Les statuts attribuent un droit de vote double de celui qui est conféré aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Ce droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après notification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

EXISTENCE DE SEUILS STATUTAIRES DEVANT ÊTRE DÉCLARÉS À LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 24 - STATUTS)

Lorsqu'une personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, franchit un seuil de participation de 2 % des droits de vote et, ce, en deçà des 5 % prévus par l'article L. 233-7 du code de commerce et au-delà desdits 5 %, elle doit informer la Société, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède.

Elle doit, également dans le même délai, informer l'Autorité des Marchés Financiers qui portera cette information à la connaissance du public dans les conditions fixées par son règlement général.

L'actionnaire défaillant sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée si un ou plusieurs actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et détenant une fraction du capital (ou de droits de vote) au moins égale à 2 % en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

Ce dispositif complète le dispositif légal de l'article L. 233-7 du code de commerce relatif à l'obligation d'information des franchissements de seuils.

Aucune autre disposition des statuts ne vient affecter les droits des actionnaires qui ne peuvent être modifiés que selon les conditions posées par la loi.

EXISTENCE D'ACCORD DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ OU POURRAIT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER, DIFFÉRER OU D'EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

À la connaissance de la Société, il n'existe pas à ce jour d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

Il n'existe pas à ce jour dans un acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement, une disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

Dans la partie de l'industrie de l'automobile à laquelle participe Faurecia, les sous-traitants ne déterminent généralement pas les spécifications des pièces sous-traitées. Lorsque par exception, les sous-traitants sont capables de déterminer les spécifications des pièces, la politique du groupe est d'organiser contractuellement le transfert par les sous-traitants des travaux de conception afin de pouvoir les utiliser avec d'autres prestations.

ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ QUI SONT MODIFIÉS OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Le crédit syndiqué signé par la société le 27 novembre 2008 inclut la possibilité pour chaque banque et sous certaines conditions de demander le remboursement anticipé du prêt en cas de changement de contrôle de la société.

MESURES PRISES PAR LA SOCIÉTÉ EN VUE D'ASSURER QUE LE CONTRÔLE NE SOIT PAS EXERCÉ DE MANIÈRE ABUSIVE

Les mesures prises par la Société en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive sont décrites dans le document de référence aux pages suivantes :

- chapitres 7.1.1 et 7.1.2 du document de référence : existence d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration et des comités spécialisés ;
- chapitre 9.2 du document de référence : rapport du président du conseil d'administration relatif au contrôle interne ;
- chapitre 9.3.2.2 : section « conflit d'intérêts ».

CONTRATS IMPORTANTS

À ce jour, Faurecia n'a pas conclu de contrat important autre que ceux ayant été conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe.

SITUATION DE DÉPENDANCE

À ce jour, l'activité de Faurecia ne dépend pas de brevets appartenant à des tiers ou de procédés de fabrication détenus par des tiers, pas plus qu'elle ne dépend de contrats particuliers d'approvisionnement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES SIGNIFICATIVES

Avec cent quatre-vingt-dix sites industriels et vingt-huit centres de recherche et de développement établis dans vingt-neuf pays du monde, Faurecia optimise sa politique de proximité et sa stratégie de livraison en juste-à-temps auprès de ses clients. Aucune de ses installations industrielles prise isolément, ne représente de valeur significative au regard de la totalité des immobilisations corporelles consolidées du groupe. Elles sont par ailleurs le plus souvent dédiées à des programmes clients. En conséquence, leur taux d'utilisation est largement dépendant du niveau d'activité. Sauf rares exceptions, le taux d'utilisation des installations n'est pas suivi de façon globale et systématique.

La note 12 de l'annexe aux comptes consolidés complète utilement cette information.

9.3.2.2 Informations complémentaires sur les administrateurs

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Il n'existe pas d'administrateur élu par les salariés ni de censeur. Chaque administrateur doit être propriétaire de 20 actions au moins pendant la durée de son mandat.

À l'exception du président directeur-général, aucun membre du conseil d'administration n'exerce de fonction de direction générale ou de fonction salariée au profit de Faurecia ou d'une société contrôlée directement ou indirectement par Faurecia.

Cinq des onze administrateurs occupent des fonctions de direction générale, des fonctions de surveillance ou des fonctions salariées au sein de Peugeot S.A., société qui contrôle Faurecia.

Parmi les membres du conseil d'administration présents au 2 mars 2009, Messieurs Thierry Peugeot et Robert Peugeot sont apparentés. Il n'existe aucun autre lien de parenté entre les autres mandataires de Faurecia.

Aucun administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle devenue définitive prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Ainsi que le prévoit le règlement intérieur du conseil d'administration, chaque administrateur doit faire part au conseil de toute situation de conflit d'intérêt ponctuel, même potentiel, et s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Cette disposition n'a pas eu lieu de s'appliquer au cours de l'exercice 2008.

Indépendamment des conventions réglementées, qui font par ailleurs l'objet d'un rapport à l'assemblée des actionnaires qui peuvent éventuellement les concerner, il n'existe pas de contrat de service liant un membre du conseil d'administration à Faurecia ou à l'une quelconque de ses filiales.

Les opérations qui peuvent être réalisées avec un actionnaire détenant plus de 5 % du capital de la société présentent le caractère d'opération courante.

Le conseil a par ailleurs renforcé ces dispositions en adoptant lors de sa réunion du 16 décembre 2005, une procédure relative à l'usage de la communication d'informations privilégiées au sein du groupe. Cette procédure s'applique notamment aux administrateurs de la Société. Elle prohibe toute intervention sur les titres de la société lorsque l'information n'est pas encore rendue publique. Elle astreint les administrateurs et certaines catégories de personnel, dont la liste est tenue périodiquement à jour, à déclarer leur transaction à la Société dans le but d'en informer les marchés.

MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Administrateurs

Yann DELABRIÈRE

M. Yann Delabrière exerce la fonction de **président et directeur-général de Faurecia** depuis le 16 février 2007.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2013.

Âgé de 58 ans, M. Yann Delabrière est administrateur de Faurecia depuis le 18 novembre 1996.

Il a occupé des fonctions de direction financière au sein de plusieurs grands groupes industriels. En 1990, il intègre le groupe PSA Peugeot Citroën où il y exercera la fonction de directeur financier de la société Peugeot S.A.

M. Yann Delabrière détenait, au 31/12/2008, 1700 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : FAURECIA
2, rue Hennape – 92735 NANTERRE CEDEX

Mandats/Fonctions

Président et directeur-général de Faurecia

Au 31 décembre 2008, M. Yann Delabrière est également :

HORS GROUPE

France

Sociétés cotées

Administrateur Capgemini

Au cours des cinq dernières années, M. Yann Delabrière a également occupé les mandats et fonctions suivantes qu'il n'exerce plus :

DANS LE GROUPE

France

Sociétés cotées

Directeur financier Peugeot S.A.

Sociétés non cotées

Président et directeur-général Banque PSA Finance

Président et directeur-général Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – Credipar

Administrateur Peugeot Citroën Automobiles S.A.

Administrateur Automobiles Citroën

Administrateur Gefco

Président Pergolese Investissements

Directeur général Grande Armée Participations

Président du conseil de surveillance SIT

Représentant permanent de Peugeot S.A. au conseil d'administration d'Automobiles Peugeot

Étranger

Sociétés non cotées

Gérant PSA Services Srl (Italie)

Président du conseil d'administration Peugeot Citroën Argentina SA (Argentine)

Président du conseil de surveillance Peugeot Finance International (Pays-Bas)

Vice-président et administrateur PSA International SA (Suisse)

Jean-Pierre CLAMADIEU

M. Jean-Pierre Clamadiou est administrateur de Faurecia depuis le 29 mai 2007.

M. Jean-Pierre Clamadiou a occupé différentes fonctions de direction de branche de Rhodia, en est le directeur général depuis octobre 2003, et le président depuis mars 2008.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2013.

Âgé de 50 ans, M. Jean-Pierre Clamadiou est **directeur général et administrateur de Rhodia**.

M. Jean-Pierre Clamadiou détenait, au 31/12/2008, 100 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : RHODIA – Immeuble Cœur Défense tour A, 110 Esplanade Charles-de-Gaulle – La Défense 4 – 92931 LA DÉFENSE CEDEX

Administrateur de Faurecia

Au 31 décembre 2008, M. Jean-Pierre Clamadiou est également :

HORS GROUPE

France

Sociétés cotées

Directeur général et administrateur du groupe Rhodia

Sociétés non cotées

Administrateur de la SNCF

Administrateur de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Frank ESSER

M. Frank Esser est administrateur de Faurecia depuis le 23 mai 2005.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2011.

Âgé de 50 ans, M. Frank Esser est **président directeur-général de SFR** depuis 2002, groupe qu'il a rejoint en tant que directeur général en septembre 2000.

M. Frank Esser détenait, au 31/12/2008, 20 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : SFR – Tour Séquoia –
1, place Carpeaux – 92915 PARIS LA DÉFENSE

Administrateur de Faurecia

Au 31 décembre 2008, M. Frank Esser est également :

HORS GROUPE**France****Sociétés cotées**

Administrateur Neuf Cegetel
Administrateur Jet Multimedia
Membre du directoire Vivendi

Sociétés non cotées

Président du conseil d'administration Vizzavi France
Président de la Fédération Française des Télécoms
et des communications électroniques
Membre du conseil de surveillance Maroc Telecom

Étranger**Sociétés non cotées**

Membre du conseil de surveillance Vodafone D2 GmbH
(Allemagne) et Arcor
Représentant permanent de SFR au conseil d'administration Ltb-R
Administrateur Vivendi Telecom International

Au cours des cinq dernières années, M. Frank Esser a également occupé les mandats et fonctions suivantes qu'il n'exerce plus :

HORS GROUPE**France****Sociétés cotées**

Président conseil de surveillance de Cegetel
Directeur général SFR Cegetel

Etranger**Sociétés non cotées**

Administrateur GSM Association (Grande-Bretagne)

Jean-Louis GÉRONDEAU

M. Jean-Louis Gérondeau est administrateur de Faurecia depuis le 27 mai 2003.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2009.

Âgé de 65 ans, M. Jean-Louis Gérondeau est **président du directoire du groupe Zodiac** et dispose d'une longue expérience de direction dans des groupes internationaux spécialisés dans l'aéronautique.

M. Jean-Louis Gérondeau détenait, au 31/12/2008, 100 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : ZODIAC
2, rue Maurice-Mallet – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Administrateur de Faurecia

Au 31 décembre 2008, M. Jean-Louis Gérondeau est également :

HORS GROUPE**France****Sociétés cotées**

Membre du directoire de Zodiac
Administrateur Nexans

Sociétés non cotées

Président et vice-président du conseil de surveillance Institut
de Développement Industriel

Au cours des cinq dernières années, M. Jean-Louis Gérondeau a également occupé les mandats et fonctions suivantes qu'il n'exerce plus :

HORS GROUPE**France****Sociétés non cotées**

Administrateur Ferma
Administrateur Optim Actif

Jean-Claude HANUS

M. Jean-Claude Hanus est administrateur de Faurecia depuis le 21 février 2000.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2011.

Âgé de 62 ans, Monsieur Jean-Claude Hanus est **directeur juridique, des relations institutionnelles, et de l'audit de Peugeot S.A.**, groupe au sein duquel il a exercé toute sa carrière.

M. Jean-Claude Hanus détenait, au 31/12/2008, 100 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : PEUGEOT S.A.
75, avenue de la Grande-Armée – 75116 PARIS

Administrateur de Faurecia

Au 31 décembre 2008, M. Jean-Claude Hanus est également :

DANS LE GROUPE**France****Sociétés non cotées**

Président DJ6
Président Grande Armée Participations
Administrateur Automobiles Peugeot
Administrateur Compagnie générale de Crédit aux Particuliers – Credipar
administrateur Peugeot S.A. conseil de la Société Banque PSA Finance
Administrateur Peugeot S.A. Gefco SA
Administrateur Automobiles Citroën

Étranger**Sociétés non cotées**

Administrateur Peugeot Citroën Automobiles España SA

HORS GROUPE**France****Sociétés non cotées**

Administrateur Association Auxiliaire de l'Automobile
Administrateur Comité des Constructeurs Français Automobiles

Au cours des cinq dernières années, M. Jean-Claude Hanus a également occupé les mandats et fonctions suivantes qu'il n'exerce plus :

DANS LE GROUPE**France****Sociétés cotées**

Représentant permanent de Peugeot S.A. au conseil d'administration d'Automobiles Citroën

HORS GROUPE**Étranger****Sociétés cotées**

PCMA Holding BV

France**Sociétés non cotées**

Administrateur Pergolèse Investissement
Administrateur Financière Pergolèse
Président du conseil d'administration Beaujon Immobilier
directeur général Beaujon Immobilier

Gérard HAUSER

M. Gérard Hauser est administrateur de Faurecia depuis le 22 juillet 2003.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2009.

Âgé de 67 ans, M. Gérard Hauser est **président directeur-général de Nexans** et a occupé des fonctions de direction dans différents groupes industriels internationaux.

M. Gérard Hauser détenait, au 31/12/2008, 50 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : NEXANS
16, rue de Monceau – 75008 PARIS

Administrateur de Faurecia

Au 31 décembre 2008, M. Gérard Hauser est également :

HORS GROUPE**France****Sociétés cotées**

Président du conseil d'administration Nexans
Administrateur Alstom
Administrateur Ipsen

Sociétés non cotées

Administrateur Aplix

Au cours des cinq dernières années, M. Gérard Hauser a également occupé les mandats et fonctions suivantes qu'il n'exerce plus :

HORS GROUPE**France****Sociétés non cotées**

Administrateur Electro Banque

Ross Mc INNES

M. Ross Mc Innes est administrateur de Faurecia depuis le 29 mai 2007.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2013.

Âgé de 55 ans, M. Ross Mc Innes est **vice-chairman de Macquarie Capital Europe Ltd.** et dispose d'une longue expérience de direction dans des grands groupes internationaux.

M. Ross Mc Innes détenait, au 31/12/2008, 100 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : MACQUARIE EUROPE,
41, avenue George V, 75008 PARIS

Administrateur de Faurecia

Au 31 décembre 2008, M. Ross Mc Innes est également :

HORS GROUPE**France****Sociétés cotées**

Membre du conseil de surveillance de Générale de Santé SA
Administrateur d'Autoroutes Paris-Rhin-Rhône

Sociétés non cotées

Administrateur de la SNEF et de la Financière du Planier
Administrateur de Bienfaisance Holding
Chartreuse & Mont-Blanc Global Holdings SCA
Administrateur de Chartreuse & Mont-Blanc GP Sàrl
Administrateur de Chartreuse & Mont-Blanc Holdings Sàrl
Administrateur de Macquarie Autoroutes de France SAS
Administrateur de Eiffarie SAS
Administrateur de AREA et ADELAC SAS
Président de Chartreuse & Mont-Blanc SAS
Membre du conseil de surveillance de Pisto SAS
Représentant du président de Santé Développement Europe

Étranger

Vice-Chairman de Macquarie Europe Ltd.
Santé S.A. (Luxembourg)

Au cours des cinq dernières années, M. Ross Mc Innes a également occupé les mandats et fonctions suivantes qu'il n'exerce plus :

HORS GROUPE**France****Sociétés cotées**

Président du directoire de Générale de Santé SA
Représentant permanent de Santé Sàrl au conseil de surveillance de Générale de Santé SA
Directeur général finance de P.P.R.
Censeur de P.P.R.
Administrateur de Rexel
Directeur général adjoint de Thales

Sociétés non cotées

Administrateur CFAO
Administrateur d'Electro Banque
Administrateur Thales Air Défense SA, Thales Systèmes
Aéroportés SA, Thales International

Étranger**Sociétés non cotées**

Membre du conseil de surveillance de Gucci Group NV
Administrateur Adi Group Holding Pty Limited, Adi Group Pty Limited, Adi Munitions Pty Limited, Australian Defence Industries
Administrateur de Camelot Plc

Isabel MAREY-SEMPER

Mme Isabel Marey-Semper est administrateur de Faurecia depuis le 29 mai 2007.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2013.

Âgée de 41 ans, Mme Isabel Marey-Semper a occupé différents postes de direction et de stratégie dans des grands groupes internationaux et occupe depuis le 1^{er} septembre 2007 la fonction de **directeur financier de Peugeot S.A.**

Mme Isabel Marey-Semper détenait, au 31/12/2008, 200 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : PEUGEOT S.A.
75, avenue de la Grande-Armée – 75116 PARIS

Administrateur de Faurecia

Au 31 décembre 2008, Mme Isabel Marey-Semper est également :

DANS LE GROUPE**France****Sociétés cotées**

Administrateur Peugeot S.A.

Sociétés non cotées

Président directeur-général Banque PSA Finance

Administrateur Compagnie Générale de Crédit aux particuliers – Crédipar

Administrateur Gefco SA

Vice-président PSA International

Étranger**Sociétés non cotées**

Administrateur Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd.

Président du conseil de surveillance Peugeot Finance International NV

Président PCMA Holding BV

HORS GROUPE**France****Sociétés non cotées**

Administrateur Association Auxiliaire de l'Automobile

Administrateur Comité des Constructeurs Français Automobiles

Robert PEUGEOT

M. Robert Peugeot est administrateur de Faurecia depuis le 29 mai 2007.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2013.

Âgé de 58 ans, M. Robert Peugeot est **membre du conseil de surveillance de Peugeot S.A.** Il a occupé des fonctions de direction principalement dans le Groupe PSA Peugeot Citroën et a une grande connaissance du secteur automobile. M. Robert Peugeot a été membre du comité exécutif de Peugeot S.A. et a exercé les fonctions de directeur innovation et qualité de Peugeot S.A. entre 1998 et 2007. Depuis 2002, il est également président directeur-général de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP.

M. Robert Peugeot détenait, au 31/12/2008, 100 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : PEUGEOT S.A.
75, avenue de la Grande-Armée – 75116 PARIS

Administrateur de Faurecia

Au 31 décembre 2008, M. Robert Peugeot est également :

DANS LE GROUPE**France****Sociétés cotées**

Membre du conseil de surveillance, Peugeot S.A.

HORS GROUPE**France****Sociétés cotées**

Administrateur, Imerys

Administrateur, Sanef

Membre du conseil de surveillance, Hermès International

Représentant permanent, FFP au conseil de surveillance de Zodiac

Sociétés non cotées

Administrateur, Holding Reignier SA

Administrateur, Alpine Holding

Étranger**Sociétés non cotées**

Administrateur, WRG-Waste Recycling Group Ltd.

Administrateur, Etablissements Peugeot Frères

Administrateur, Immeubles et Participation de l'Est

Président du conseil d'administration, Simante S.L.

Président-directeur général Société Foncière, Financière et de Participations – FFP

Administrateur, LFPF La française de Participations Financières

Représentant statutaire de FFP,

Président de la Financière Guiraud (SAS)

Administrateur, B-1998, SL

Administrateur, FCC Construcción, SA

Au cours des cinq dernières années, M. Robert Peugeot a également occupé les mandats et fonctions suivantes qu'il n'exerce plus :

HORS GROUPE**France****Sociétés cotées**

Administrateur, Aviva France

Sociétés non cotées

Membre du conseil de surveillance du Groupe Taittinger

Administrateur, Aviva Participations

Administrateur, Fomentos de Construcciones y Contratas, SA (FCC)

Administrateur, Institut Français du Pétrole (IFP)

Administrateur, Société du Louvre

DANS LE GROUPE**Étranger****Sociétés non cotées**

Administrateur, Citroën Danmark A/S

Administrateur, Citroën Deutschland Aktiengesellschaft

Administrateur, Citroën UK Limited

Administrateur, Peugeot Automobiles United Kingdom Ltd.

Thierry PEUGEOT

M. Thierry Peugeot est administrateur de Faurecia depuis le 17 avril 2003.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2011.

Âgé de 51 ans, M. Thierry Peugeot est **président du conseil de surveillance de Peugeot S.A.** Il a, en outre, exercé des fonctions de direction générale d'entreprise du secteur automobile et possède une expérience de gestion de société à l'étranger. M. Thierry Peugeot est également président du comité des rémunérations et des nominations et membre du comité stratégique.

M. Thierry Peugeot détenait, au 31/12/2008, 20 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : PEUGEOT S.A.
75, avenue de la Grande-Armée – 75116 PARIS

Administrateur de Faurecia

Au 31 décembre 2008, M. Thierry Peugeot est également :

DANS LE GROUPE**France****Sociétés cotées**

Président du conseil de surveillance Peugeot S.A.

Sociétés non cotées

Vice-président et administrateur Établissements Peugeot Frères

Administrateur Foncière, Financière et de Participation

Administrateur La Française de Participations Financières

Administrateur Société Anonyme de Participations

HORS GROUPE**France****Sociétés cotées**

Représentant permanent de la CID au conseil d'administration de LISI

Membre du conseil d'administration Air Liquide

Sociétés non cotées

Administrateur Compagnie Industrielle de Delle

Administrateur Immeubles et Participations de l'Est

Au cours des cinq dernières années, M. Thierry Peugeot a également occupé les mandats et fonctions suivantes qu'il n'exerce plus :

HORS GROUPE**France****Sociétés cotées**

Administrateur AMC Promotion

Administrateur SIA Mulhouse

Président et administrateur Immeubles et Participations de l'Est

Christian STREIFF

M. Christian Streiff est administrateur de Faurecia depuis le 2 février 2007.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2011.

Âgé de 54 ans, M. Christian Streiff est **président du directoire de Peugeot S.A.** Il a effectué l'essentiel de sa carrière dans le groupe Saint-Gobain où il a acquis une très large expérience industrielle et internationale dans des métiers différents, tant en Europe qu'aux États-Unis, au Brésil et en Chine.

M. Christian Streiff détenait au 31/12/2008 100 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : PEUGEOT S.A.

75, avenue de la Grande-Armée – 75116 PARIS

Administrateur de Faurecia

Au 31 décembre 2008, M. Christian Streiff est également :

DANS LE GROUPE**France****Sociétés cotées**

Administrateur Peugeot S.A.

Administrateur de Thyssenkrupp

Sociétés non cotées

Président Automobiles Peugeot

Président Automobiles Citroën

Administrateur Banque PSA Finance

HORS GROUPE**Étranger****Sociétés cotées**

PCMA Holding BV

Au cours des cinq dernières années, M. Christian Streiff a également occupé les mandats et fonctions suivantes qu'il n'exerce plus :

HORS GROUPE**France****Sociétés cotées**

Président directeur-général Airbus Holding

Directeur général délégué Compagnie de Saint-Gobain

Administrateur de Continental AG.

Sociétés non cotées

Gérant Argos conseil

Président du conseil d'administration Société Européenne des Produits Réfractaires – SEPR

Étranger**Sociétés non cotées**

Président directeur général Saint-Gobain Advanced Ceramics Corp

Président directeur général Carborundum Ventures Inc.

Président du conseil d'administration Saint-Gobain

Ceramics & Plastics Inc.

Président du conseil d'administration Saint-Gobain Performance Plastics Corp.

Président du conseil d'administration Saint-Gobain Abrasivos SA

Administrateur PAM Colombia SA

Administrateur Grindwell Norton Ltd.

Administrateur Kure-Norton Ltd.

Administrateur Saint-Gobain Corporation

Administrateur Saint-Gobain Pipe Systems Plc.

Administrateur délégué Saint-Gobain KK

9.3.2.3 Information complémentaire sur le capital

Le capital social de la société au 31 décembre 2008 est de 170 765 336 euros, divisé en 24 395 048 actions de 7 euros de nominal chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées. Elles représentent 41 524 345 droits de vote. Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital de la Société.

Autorisation d'augmenter le capital :

Date de l'assemblée générale	Durée	Montant autorisé	Montant utilisé (*)	Date du Conseil
27 mai 2008	26 mois	61 000 000 €	0	sans objet

(*) Montant arrêté au 2 mars 2009.

TITRES DE CRÉANCE

À toutes fins utiles, il est rappelé que depuis l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004, le conseil d'administration a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, sauf si l'assemblée générale décide d'exercer ce pouvoir (article L. 228-40 al. 1).

CAPITAL POTENTIEL

1 435 183 options de souscription d'actions non encore levées au 31 décembre 2008 ont été attribuées au personnel de l'entreprise.

CAPITAL AUTORISÉ, MAIS NON ÉMIS

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2008 a autorisé le conseil d'administration à émettre, pendant une durée de 26 mois, avec ou sans droit préférentiel de souscription, des titres donnant accès directement ou indirectement au capital social et pouvant augmenter celui-ci d'un montant maximal de 61 000 000 euros, avec un montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances fixé à 1 000 000 000 euros ou à la contre-valeur en devises de ce montant.

La Société n'a pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2008.

Pour le détail des plans d'attribution d'options de souscription d'actions arrêtés au 31 décembre 2008, nous vous invitons à vous reporter aux tableaux qui suivent l'évolution du capital ci-après.

ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2008, la Société détenait 270 814 actions en auto détention (cf. note 10 des comptes sociaux).

ÉVOLUTION DU CAPITAL DE FAURECIA SUR CINQ ANS

Année et nature de l'opération	Montant de l'augmentation/réduction de capital <i>en €</i>		Montants successifs du capital social	Montants successifs de la prime	Nombre d'actions cumulées
	Nominal	Prime	<i>en €</i>	<i>en €</i>	
03/03 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 29 150 actions nouvelles	204 050	708 714,50	169 423 807	735 783 913,57	24 203 401
12/03 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 3 350 actions nouvelles	23 450	73 994	169 447 257	735 857 907,57	24 206 751
07/04 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 2 800 actions nouvelles	19 600	48 692	169 466 857	735 906 599,57	24 209 551

ÉVOLUTION DU CAPITAL DE FAURECIA SUR CINQ ANS

Année et nature de l'opération	Montant de l'augmentation/réduction de capital <i>en €</i>		Montants successifs du capital social	Montants successifs de la prime	Nombre d'actions cumulées
	Nominal	Prime	<i>en €</i>	<i>en €</i>	
10/04 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 1 000 actions nouvelles	7 000	35 380	169 473 857	735 941 979,57	24 210 551
02/05 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 6 500 actions nouvelles	45 500	187 600	169 519 357	736 129 579,57	24 217 051
04/05 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 5 950 actions nouvelles	41 650	151 144	169 561 007	736 280 723,57	24 233 001
07/05 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 7 600 actions nouvelles	53 200	328 210	169 614 207	736 608 933,57	24 230 601
10/05 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 3 000 actions nouvelles	21 000	51 620	169 635 207	736 660 553,57	24 233 601
01/06 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 1 000 actions nouvelles	7 000	35 380	169 642 207	736 712 173,57	24 234 601
12/06 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 24 635 actions nouvelles	172 445	852 981,30	169 814 652	737 565 154,87	24 259 236
04/07 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 1 000 actions nouvelles	240 800	1 191 084,50	170 055 452	738 756 239,37	24 293 636
10/07 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 24 635 actions nouvelles	693 224	3 231 303,27	170 748 676	741 987 542,64	24 392 668
02/08 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 2 380 actions nouvelles	16 660	82 609,80	170 765 336	742 070 152,44	24 395 048

MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Actionnariat	31 décembre 2008			31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Peugeot S.A.	17 285 197	70,85	83,25	17 285 197	70,85	83,40	17 285 197	71,25	83,75
FCPE Faurecia Actionnariat + Faurecia Actionnariat International	73 969	0,31	0,34	67 537	0,28	0,16	71 424	0,29	0,17
Autodétention	270 814	1,11	-	270 814	1,11	-	302 154	1,25	-
Divers	6 765 068	27,73	16,41	6 771 500	27,76	16,44	6 600 461	27,21	16,08
TOTAL	24 395 048	100	100	24 395 048	100	100	24 259 236	100	100

ACTIONNAIRE MAJORITAIRE

Faurecia a pour actionnaire majoritaire Peugeot S.A., société appartenant à un groupe automobile de taille mondiale présent dans 150 pays, qui comprend trois autres activités principales : Banque PSA Finance, dédiée au financement automobile, Faurecia, équipementier automobile, et Gefco, entreprise de transport et de logistique.

IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

La Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

Le détail des plans d'attribution d'options de souscription d'actions est donné par le tableau suivant :

Au 31 décembre 2008 :

Autorisation de l'assemblée	Dates des conseils/ prix de souscription <i>en €</i>	Nombre d'options attribuées	dont, attribuées à la direction générale/ Comex	Point de départ de l'exercice des options Date d'expiration des options	Options levées	Options perdues	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/08
18/06/92	07/04/1994 25,06	115 000	75 000	08/04/1999 06/04/2009	93 600	0	21 400
31/05/94	20/10/1994 23,84	125 000	30 000	21/10/1999 19/10/2009	110 000	0	15 000
31/05/94	03/05/1995 26,07	71 000	15 000	04/05/2000 02/05/2010	63 000	1 000	7 000
03/05/95	12/09/1996 24,39	125 000	40 000	13/09/2001 11/09/2011	91 500	0	33 500
31/05/94	26/06/1997 40,25	54 000	15 000	27/06/2002 25/06/2012	31 500	1 500	21 000
05/06/97	26/06/1997 42,38	35 500	15 000	27/06/2002 25/06/2007	26 000	9 500	0
05/06/97 01/06/01	22/02/2002 55,00	351 700	69 500	23/02/2006 22/02/2012	28 200	107 000	216 500
01/06/01 14/05/02	28/11/2002 41,71	269 500	101 000	29/11/2006 27/11/2012	91 097	106 120	72 283
14/05/02	14/04/2004 58,18	268 000	109 000	14/04/2008 13/04/2014	0	114 000	154 000
25/05/04	19/04/2005 63,70	275 000	122 000	18/04/2009 18/04/2015	0	90 500	184 500
23/05/05	13/04/2006 53,80	284 000	140 000	14/04/2010 14/04/2016	0	95 000	189 000
23/05/05	16/04/2007 53,19	288 500	144 000	17/04/2011 17/04/2017	0	47 500	241 000
29/05/07	10/04/2008 33,78	297 500	145 000	10/04/2012 10/04/2016	0	17 500	280 000
TOTAL							1 435 183

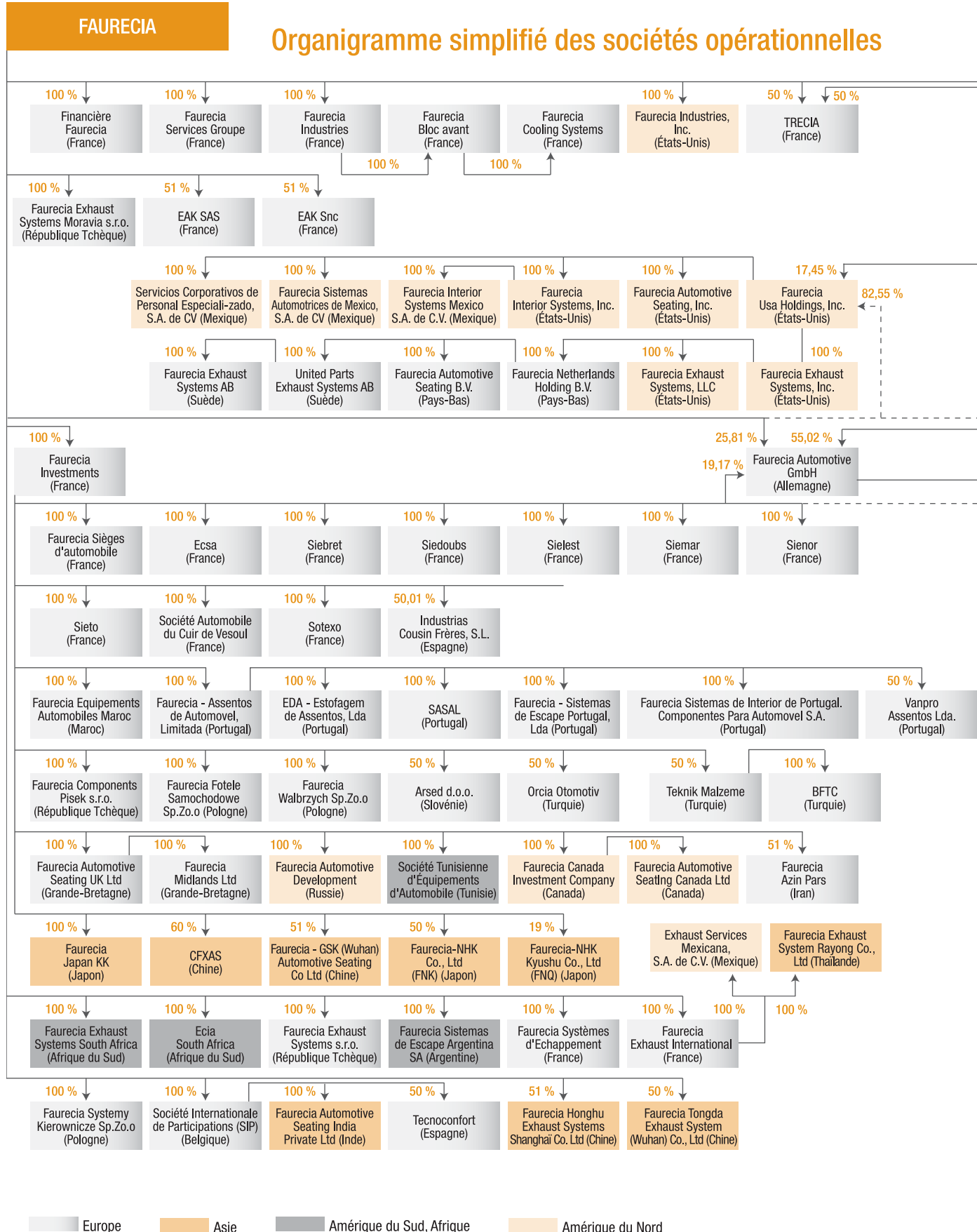
Le détail des plans d'attribution d'options d'achat d'actions est donné par le tableau suivant :

Au 31 décembre 2008 :

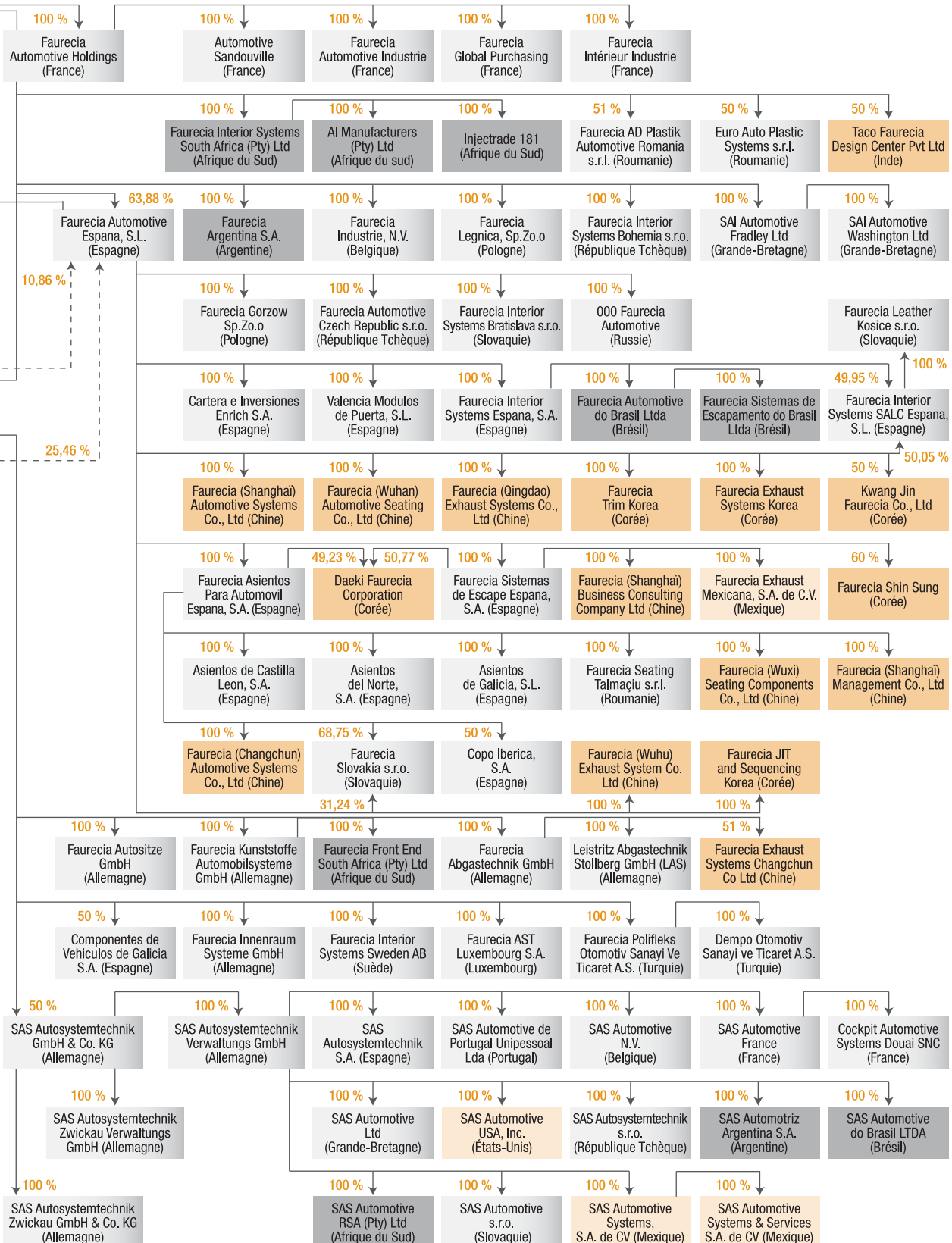
Autorisation de l'assemblée	Dates des conseils/prix d'achat <i>en €</i>	Nombre d'options attribuées	dont, attribuées à la direction générale/Comex	Point de départ de l'exercice des options Date d'expiration des options	Options levées	Options perdues	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/08
01/06/99	06/09/1999 52	200 000	53 100	06/09/2004 05/09/2009	46 600	17 250	136 150
01/06/99	04/09/2000	254 000	54 900	04/09/2005	108 920	42 550	102 330
22/05/00	26/04/2001 54,5	43 500	40 000	03/09/2010 26/04/2005 25/04/2011	16 500	5 000	22 000
TOTAL							260 480

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré <i>en €</i>
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé. <i>(Information globale)</i>	98 000	33,78
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. <i>(Information globale)</i>	-	-

9.3.2.4 Organigramme des sociétés du groupe



Au 31 décembre 2008 (Détenion directe ou indirecte)



9.3.2.5 Information complémentaire sur le contrôle des comptes

A. LE CONTROLE DES COMPTES

Les commissaires aux comptes de Faurecia, conformément à la loi sur les sociétés commerciales, procèdent à la certification des comptes de la Société et du groupe et assurent à travers les membres de leur réseau un examen de l'ensemble des filiales intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 a renouvelé le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et le cabinet Ernst & Young Audit pour une durée de six ans.

Nommé pour la première fois lors de l'assemblée du 27 mai 2003, le mandat de PricewaterhouseCoopers Audit expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013. Nommé pour la première fois par l'assemblée du 17 juin 1983, le mandat d'Ernst & Young Audit expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour l'exercice 2008, la rémunération de PricewaterhouseCoopers Audit au titre des missions d'audit s'est élevée à 1,7 million d'euros. La rémunération d'Ernst & Young Audit au titre des missions d'audit s'est élevée à 3 millions d'euros.

Le tableau détaillé des honoraires comptabilisés en 2008 par Faurecia et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des commissaires aux comptes figure à la note 34 des comptes consolidés.

B. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

	Date de début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
TITULAIRES		
Ernst & Young Audit représenté par Laurent MIANNAY membre de la Compagnie Régionale de Versailles 11, allée de l'Arche – 92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex	17 juin 1983	AGO 2013
PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Madame Dominique MÉNARD membre de la Compagnie Régionale de Versailles 63, rue de Villiers – 92208 NEUILLY-SUR-SEINE	27 mai 2003	AGO 2013
SUPLÉANTS		
AUDITEX	27 mai 2003	AGO 2013
Étienne BORIS	23 mai 2005	AGO 2013

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont vu leurs mandats renouvelés pour six ans lors de l'assemblée générale mixte du 29 mai 2007.

9.3.3 INFORMATIONS PUBLIÉES SUR LA SOCIÉTÉ

Liste des informations publiées ou rendues publiques sur la Société et le titre Faurecia jusqu'au 6 avril 2009

Date	Nature des informations	Publication
8 février 2008	Augmentation de capital de 170 748 676 à 170 765 336 euros	Les affiches parisiennes n° 23
13 février 2008	Chiffres d'affaires quatrième trimestre 2007	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 19 »)
14 avril 2008	Comptes annuels 2007	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 45 »)
21 avril 2008	Avis de réunion valant avis de convocation	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 48 »)
28 avril 2008	Avis de mise en ligne sur le site internet de Faurecia et de l'AMF du rapport du président sur le contrôle interne	La Tribune
7 mai 2008	Avis de réunion valant avis de convocation	Les affiches parisiennes n° 92
19 mai 2008	Chiffre d'affaires premier trimestre 2008	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 61 »)
4 juin 2008	Droit de vote	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 68 »)
4 juin 2008	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2007	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 68 »)
4 juin 2008	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 68 »)
4 juin 2008	Approbation des comptes Faurecia suite à l'Assemblée générale 2008	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 68 »)
30 juillet 2008	Chiffres d'affaires deuxième trimestre 2008	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 92 »)
11 août 2008	Comptes semestriels 2008	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 68 »)
9 mars 2009	Avis de réunion valant avis de convocation	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 »)
6 avril 2009	Avis de convocation	Les petites affiches n° 92
6 avril 2009	Avis de mise en ligne du rapport du président sur le contrôle interne et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	La Tribune
21 janvier 2008	Faurecia est labellisé par le Pôle de Compétitivité Mov'eo pour son projet de sièges haute-sécurité.	Communiqué de presse 2008
30 janvier 2008	Faurecia présente les tendances de l'équipement automobile de demain avec son concept car « Premium Attitude »	Communiqué de presse 2008
8 février 2008	Faurecia contribue au succès de Renault Laguna Estate	Communiqué de presse 2008
11 février 2008	Résultats du second semestre et de l'exercice 2007	Communiqué de presse 2008
25 février 2008	Le savoir-faire de Faurecia contribue à la haute qualité perçue des nouvelles Citroën C5 Berline et Tourer	Communiqué de presse 2008
28 février 2008	Lancement du BMW X6 : Faurecia équipe l'intérieur du nouveau Sports Activity Coupé	Communiqué de presse 2008
13 mars 2008	Projet APROSYS : Faurecia participe au développement d'un système de sécurité actif pour véhicules destiné à sauver des vies en cas de choc latéral	Communiqué de presse 2008
17 mars 2008	Faurecia va ouvrir une usine au Maroc	Communiqué de presse 2008
21 mars 2008	Démenti Lettre de L'Expansion	Communiqué de presse 2008
2 avril 2008	Projet de redéploiement industriel de l'activité « slush » pour planches de bord de Faurecia	Communiqué de presse 2008
17 avril 2008	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2008	Communiqué de presse 2008

6 mai 2008	Nouvelle phase du développement industriel de Faurecia en République Tchèque	Communiqué de presse 2008
18 juin 2008	Faurecia récompensé par le Janus 2008 de l'Industrie pour « Premium Attitude »	Communiqué de presse 2008
10 juillet 2008	Toyota Boshoku Corporation va reprendre Sieto	Communiqué de presse 2008
10 juillet 2008	Faurecia reçoit de Nissan le prix « Global Supplier Quality Award » pour 2008	Communiqué de presse 2008
22 juillet 2008	Résultats du premier semestre 2008	Communiqué de presse 2008
12 septembre 2008	« Auchel 2010 » : Faurecia lance une concertation avec les partenaires sociaux	Communiqué de presse 2008
20 octobre 2008	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2008 : + 1,6 %	Communiqué de presse 2008
7 novembre 2008	Projet de centre mondial de R&D-Innovation des systèmes d'échappement de Faurecia à Bavans	Communiqué de presse 2008
19 novembre 2008	Faurecia équipe l'Opel Insignia, élue « Voiture de l'Année 2009 »	Communiqué de presse 2008
27 novembre 2008	Faurecia a finalisé un financement de 1,42 milliard d'euros	Communiqué de presse 2008
11 décembre 2008	Redimensionnement du dispositif français de Faurecia Sièges d'automobile (FSA)	Communiqué de presse 2008
19 décembre 2008	Adhésion aux recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées	Communiqué de presse 2008
10 février 2009	Faurecia : résultats annuels 2008	Communiqué de presse 2009
5 mars 2009	Faurecia intérieur Industrie lance le projet industriel « Synergie Nord »	Communiqué de presse 2009
18 mars 2009	Faurecia Auchel a fait une demande de médiation aux pouvoirs publics	Communiqué de presse 2009
20 mars 2009	Echec de la médiation sur Faurecia Intérieur Industrie à Auchel	Communiqué de presse 2009
21 mars 2009	Faurecia Intérieur Industrie accorde une prime de 800 euros pour la reprise du travail à Auchel	Communiqué de presse 2009



10

Assemblée générale mixte du 23 avril 2009

SOMMAIRE

10.1	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	206	10.2	ORDRE DU JOUR	209
	Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription	206		De la compétence de l'assemblée générale ordinaire	209
	Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés	207		De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire	209
	Rapport des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel	208	10.3	PROJETS DE RÉOLUTIONS	210
				I - Compétence de l'assemblée générale ordinaire	210
				II - Compétence de l'assemblée générale extraordinaire	212



10.1 Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le code de commerce et notamment les articles L. 225-135 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription (8e résolution),
 - émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription (9e résolution) ;
- de l'autoriser, par la 12^e résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée à la 9^e résolution, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra excéder :

- 600 millions d'euros au titre de la 8^e résolution ; et
- 150 millions d'euros au titre de la 9^e résolution.

Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder 1 000 000 000 euros pour les 8^e et 9^e résolutions.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 8^e et 9^e résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du code de commerce, si vous adoptez la 11^e résolution.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre de la 9^e résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 8^e résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 9^e résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 mars 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Ménard

ERNST & YOUNG Audit

Laurent Miannay

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 5 120 000 euros et réservée aux salariés de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de 26 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 mars 2009

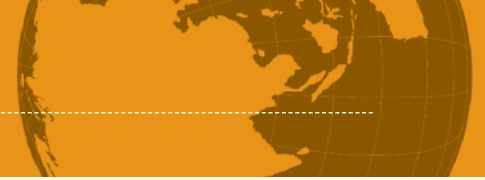
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Ménard

ERNST & YOUNG Audit

Laurent Miannay



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AU BÉNÉFICE DES MEMBRES DU PERSONNEL

Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants sociaux et salariés de la société Faurecia, de ses filiales détenues à 50 % et plus et de ses sous-filiales détenues directement ou indirectement à 50 % et plus.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription sont mentionnées dans le rapport du conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 mars 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Dominique Ménard

ERNST & YOUNG Audit
Laurent Miannay

10.2 Ordre du jour

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux et consolidés et des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ;
2. Affectation du résultat ;
3. Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
4. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
5. Nomination d'un nouvel administrateur ;
6. Autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions ;
7. Pouvoirs pour les formalités.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

8. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
9. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
10. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social réservée aux salariés de la société dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du code du travail par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
11. Autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation ;
12. Autorisation à consentir au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10 % du capital ;
13. Autorisation du conseil d'administration d'émettre des options de souscription d'actions ;
14. Pouvoirs pour les formalités.



10.3 Projets de résolutions

I - COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux et consolidés et des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes

L'assemblée générale, ayant pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve, dans toutes leurs parties, ces rapports et les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été établis et qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution

Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de la société Faurecia pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (en euros) :

1- Origine

Report à nouveau antérieur	77 026 098,05
Résultat de l'exercice	(136 508 655,49)
	(59 482 557,44)

2 - Affectation

Réserve légale	
Prime d'émission, de fusion, d'apport	
Report à nouveau	(59 482 557,44)
	(59 482 557,44)

Afin de satisfaire aux dispositions légales, il est enfin rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net	Avoir fiscal	Rémunération globale
2005	24 233 601	-	-	-
2006	24 259 236	-	-	-
2007	24 395 048	-	-	-

Troisième résolution

Approbation du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu et les conclusions.

Quatrième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-Louis Gérondeau pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015 statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Cinquième résolution

Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Grégoire Olivier en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Gérard Hauser dont le mandat arrive à échéance à la présente assemblée, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015 statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Sixième résolution

Autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- I. Autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions ;
- II. Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :
 - a) l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
 - b) l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
 - c) l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
 - d) l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme au capital de la Société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres (y compris réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la société liées à ces valeurs mobilières), et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- III. Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées y compris en période d'offre publique sur les actions de la société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire, par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs ;
- IV. Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- V. L'assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital social, ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto-détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto-détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto-détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital ;
- VI. L'assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 10 % du capital social, ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 30 euros par action ;
- VII. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération ;
- VIII. L'assemblée générale confère au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :
 - a) de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
 - b) de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,
 - c) d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire ;



- IX. Le conseil d'administration informera les actionnaires réunis en assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution ;
- X. La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée.

Septième résolution

Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour :

- effectuer tous dépôts, formalités et publications partout où besoin sera ;
- signer toutes pièces et déclarations, tous états et généralement faire le nécessaire.

II - COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Huitième résolution

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du code de commerce, notamment de l'article L. 225-129-2 dudit code et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants du code de commerce :

- I. Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, en France et/ou à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société et/ou d'autres valeurs mobilières y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes), sous les formes et conditions que le conseil d'administration jugera convenables, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et/ou des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes et que l'émission d'actions de préférence et de valeurs donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- II. Décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
 - a) le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à six cents (600) millions d'euros ;
 - b) à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables ;
 - c) dans l'hypothèse où des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital seraient émises en vertu de la présente délégation, le montant nominal maximum global des titres de créance ainsi émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de un milliard (1 000 000 000) d'euros ou à sa contre-valeur en toute devise, ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair ;
- III. Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;
- IV. En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation :
 - a) décide que les actionnaires ont, proportionnellement au nombre de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

b) prend acte du fait que le conseil d'administration a, conformément à la loi, la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

c) décide que, conformément à l'article L. 225-134 du code de commerce, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites,
- offrir au public tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, des dites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français ou à l'étranger ;

d) décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes, étant précisé que le conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ;

e) décide qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission, les droits formant rompus ne seront pas négociables et les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, 30 jours au plus tard après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;

f) prend acte du fait que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme ;

V. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

a) décider la ou les augmentation(s) de capital et déterminer la nature des valeurs mobilières à émettre ;

b) arrêter les conditions de la ou des émission(s) ;

c) décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;

d) déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, le nombre et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du code de commerce), leur devise d'émission, fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

e) déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement et/ou à terme ;

f) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) ;

g) fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;

h) prévoir la faculté de suspendre, éventuellement, l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

i) à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

j) procéder à tous ajustements, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital (y compris d'éventuels changements de contrôle de la société) des capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

k) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

l) d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés et généralement faire le nécessaire ;

- VI. Prend acte du fait que la présente délégation prive d'effet à compter du jour de la présente assemblée à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution, et notamment la 6^e résolution de l'assemblée générale mixte du 25 mai 2008 ;
- VII. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Neuvième résolution

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135 et suivants et L. 228-92 :

- I. Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier, à l'émission, en France et/ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, sous les formes et conditions que le conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- II. Décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
 - a) le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à cent cinquante (150) millions d'euros ;
 - b) à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables ;
 - c) en cas d'offre visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier, l'émission de titres de capital sera limitée à 20 % du capital social par an ;
 - d) dans l'hypothèse où des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital seraient émises en vertu de la présente délégation, le montant nominal maximum global des titres de créance ainsi émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de un milliard (1 000 000 000) d'euros ou à sa contre-valeur en toute devise, ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair ;
- III. Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;
- IV. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en application de la présente résolution, en laissant toutefois au conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du code de commerce et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un droit de priorité de souscription irréductible et éventuellement réductible, sans donner lieu à la création de droits négociables ;

- V.** Décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant revenir ultérieurement à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;
- VI.** Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
- a) décider la ou les augmentation(s) de capital et déterminer la nature des valeurs mobilières à émettre ;
 - b) arrêter les conditions de la ou des émission(s) ;
 - c) décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
 - d) déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, le nombre et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du code de commerce), leur devise d'émission, fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;
 - e) déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement et/ou à terme ;
 - f) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) ;
 - g) fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
 - h) prévoir la faculté de suspendre, éventuellement, l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
 - i) à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
 - j) procéder à tous ajustements, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital (y compris d'éventuels changements de contrôle de la société) ou les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - k) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - l) d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés et généralement faire le nécessaire ;
- VII.** Prend acte du fait que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme ;
- VIII.** Prend acte du fait que la présente délégation prive d'effet à compter du jour de la présente assemblée à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution, et notamment la 7^e résolution de l'assemblée générale mixte du 25 mai 2008 ;

- IX.** Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Dixième résolution

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social réservée aux salariés de la société dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du code du travail par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du code du travail, et dans la limite d'un montant nominal maximum de cinq millions cent vingt mille (5 120 000) euros, par l'émission d'actions réservées aux salariés du groupe.

Elle confère tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de fixer souverainement le montant de l'augmentation ou des augmentations de capital dans la limite du plafond autorisé, l'époque de leur réalisation ainsi que les conditions et modalités de chaque augmentation. Il pourra arrêter le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 du code du travail, leur mode de libération, les délais de souscription et les modalités de l'exercice du droit de souscription des salariés.

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures, procéder à la modification corrélative des statuts et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'augmentation de capital ainsi autorisé.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Onzième résolution

Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du code de commerce, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des émissions qui seraient décidées en application des délégations conférées au conseil d'administration en vertu des huitième et neuvième résolutions, à décider l'augmentation du nombre de titres à émettre prévu dans l'émission initiale, dans les conditions et limites prévues par les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du code de commerce et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée générale.

Douzième résolution

Autorisation à consentir au conseil d'administration en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10 % du capital de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du code de commerce, autorise le conseil d'administration, en cas de mise en œuvre de la neuvième résolution, à déroger aux conditions de fixation de prix prévues par le code commerce et à le fixer selon les modalités suivantes :

- a) le prix d'émission des actions de la Société ne pourra être inférieur au dernier cours coté de l'action à la séance de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus.

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10 % du capital social par période de 12 mois, étant précisé que le montant des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la neuvième résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée générale.

Treizième résolution

Autorisation du conseil d'administration d'émettre des options de souscription d'actions

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration et après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide d'autoriser le conseil d'administration dans le cadre des articles 225-177 et suivants du code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois pendant un délai de trente-huit (38) mois à compter de ce jour, au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés de la société Faurecia, de ses filiales détenues à 50 % et plus et de ses sous-filiales détenues directement ou indirectement à 50 % et plus, des plans d'options de souscription d'actions nouvelles de la société Faurecia à émettre à titre d'augmentation de capital, dans les conditions et les limites fixées par la loi.

Le nombre total des options qui seront offertes par le conseil d'administration, sur la base de la présente autorisation, ne devra pas permettre une augmentation du capital nominal de plus de quatorze (14) millions d'euros.

Le prix fixé pour la souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le conseil d'administration le jour où il prendra la décision d'attribuer les options. L'assemblée décide que ce prix ne pourra pas être inférieur au prix minimum déterminé selon les dispositions légales alors en vigueur. Il ne pourra être modifié pendant la durée de l'option, hors les cas d'ajustement prévus par la loi.

La présente autorisation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Les options seront attribuées, conformément à la procédure adoptée par le conseil du 6 février 2003 et aux dispositions légales qui précisent qu'aucune option ne peut être consentie :

- ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics ;
- ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui si elle était rendue publique pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ;
- moins de vingt séances de bourse avant ou après le détachement d'un coupon donnant droit à dividende ou à une augmentation de capital.

Le délai d'exercice des options, déterminé par le conseil d'administration, ne pourra excéder 8 années à compter de la date d'attribution desdites options par ce dernier.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour définir les bénéficiaires dans les limites des prescriptions légales, les conditions et les modalités pratiques d'attribution des plans d'options de souscription d'actions, réaliser toutes les opérations et formalités qui seront nécessaires.

Le conseil d'administration informera, chaque année, l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

Quatorzième résolution

Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour :

- effectuer tous dépôts, formalités et publications partout où besoin sera ;
- signer toutes pièces et déclarations, tous états et généralement faire le nécessaire.





Table de concordance

1.	PERSONNES RESPONSABLES	4
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	3, 202
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	2
4.	FACTEURS DE RISQUES	20-25, 175-180
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1	Histoire et évolution de la Société	92, 182-183
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	183-184
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	183-184
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de la Société	183-184
5.1.4	Siège social et forme juridique de la Société	183-184
5.2	Investissements	2, 18, 19, 23, 52, 93-96, 98, 104-107, 154-156
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1	Principales activités	6-13, 52-56
6.2	Principaux marchés	6-7, 92, 96
6.3	Événements exceptionnels	17, 19, 98, 114
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	24
6.5	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	8-13
7.	ORGANIGRAMME	200-201
7.1	Description sommaire du groupe	6-13, 73, 182-183, 197
7.2	Liste des filiales importantes	136-139, 166-167, 200-201
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	186
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	58-64
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	16-18-
9.1	Situation financière	18
9.2	Résultat d'exploitation	16
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1	Capitaux de l'émetteur	75-77, 110-113, 195-199
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	18, 84
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et structure financière	21-24, 109, 120-122
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	19, 23-24, 120-122
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	19, 23-24, 121
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	52-56
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	19, 50, 52
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1	Organes d'administration, de direction ou de surveillance	66-74, 183-194
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction	186
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1	Montant des rémunérations versées et avantages en nature	69-72, 74, 133, 163
15.2	Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	115-119

16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	187-194
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société	186
16.3	Informations sur le Comité de l'Audit et le Comité de Rémunération	68, 173-174
16.4	Régime de gouvernement d'entreprise	66-74, 183
17.	SALARIÉS	
17.1	Nombre de salariés	2, 38-46, 134
17.2	Participation et stock-options	37-38, 69-72, 110-112, 198-199
17.3	Décrire tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	37-38
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1	Actionnaire détenant plus de 5 % du capital	75-76
18.2	Existence de droits de vote différents	75, 185, 197
18.3	Contrôle de la Société	66, 75-76, 185-186, 197
18.4	Accord, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société	185
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	133, 163, 170-171
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1	Informations financières historiques	5, 81-85, 147-149, 164
20.2	Informations financières pro forma	n/a
20.3	États financiers	81-139, 147-168
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	140-141, 169-170
20.5	Date des dernières informations financières	75
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	203-204
20.7	Politique de distribution des dividendes	77, 135, 164, 184, 210
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	24, 114
20.9	Changement significatif de la situation financière et commerciale	19, 21-24, 121
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1	Capital social	75-76, 110-113, 195-197
21.1.2	Actions non représentatives du capital	195
21.2	Actes constitutifs et statuts	183-184
21.2.1	Décrire l'objet social	184
21.2.2	Droits, les privilèges et les restrictions attachés aux actions	185
21.2.3	Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	185
21.2.4	Conditions régissant la manière dont les Assemblées générales des actionnaires sont convoquées	185
21.2.5	Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	185
21.2.6	Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	185
22.	CONTRATS IMPORTANTS	186
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	184
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	166-168

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document de référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 22-3 du Règlement Général de l'AMF.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	4
RAPPORT DE GESTION	
Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	6-25, 144-145, 183-186, 195
Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	175
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce)	n/a
ÉTATS FINANCIERS	
Comptes annuels	144-168
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	169-170
Comptes consolidés	81-139
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	140-141

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.



La perfection technique, la passion automobile.